

A B R E G E
D E
L'HISTOIRE
D E S
VAUDOIS
O U

On voit leur origine, comme Dieu à conservé la Religion Chrétienne en sa pureté parmi eux, depuis le tems des Apôtres jusques à nos jours, & les merveilles qu'il a faites pour leur conservation, avec les signalées & miraculeuses victoires, qu'ils ont remportées sur leurs ennemis. Comment ils ont été dispersés & leurs Eglises dissipées, & enfin comment ils ont été rétablis contre l'espérance de tout le monde.

Par P. BOYER, Ministre.



A LA HAYE,
Chez MEINDERT UUTWIERF, Mar-
chand Libraire, M. DC. XXI.

(3)
A U R O I
DE LA GRANDE
B R E T A G N E.

S I R E,

LEs merveilles que Dieu a faites par le Ministre de V^{otre} Majesté en Angleterre & en Irlande, me font espérer qu'elle aura pour agréable l'Histoire des Vaudois, que je prens la liberté de lui présenter. Elle y verra les merveilles que Dieu a faites pour la conservation des Eglises de Piémont; & le calme dont elles ont joui depuis le tems des Apôtres qu'elles reçurent la Doctrine de l'Evangile jusques à l'an-

* 2

née

(4)

née 1488. que le Pape Innocent VII. fit faire une Croisade contre les Vaudois. Les Croiséz au nombre de dixhuit mille hommes de troupes réglées & d'environ huit mille Volontaires de Piémont furent par eux entierément defaits. Depuis ce tems là on na cessé de les persécuter & de leur faire la guerre. Mais comme ils combattoient pour la cause de Dieu en defendant & soutenant sa verité, aussi on connoit visiblement que le Dieu des batailles étoit avec eux & combattoit pour eux, sans quoi ils n'auroient pas remporté tant de signalées Victoires sur leur ennemis, qui étoient souvent vingt & trente & quelque fois cent contre un. V^{otre} Majesté y verra aussi les cruelles persécutations que
les

(5)

les ennemis de l'Evangile leur ont fait souffrir, & la constance avec laquelle leurs Martyrs ont scélé de leur sang la verité céleste. Si leurs ennemis ont eu quelque avantage sur eux, ça été seulement en violant la foi des Traités, qui doivent être inviolables entre les hommes. Enfin Vôtre Majesté s'étonnera comment si peu de gens ont peu subsister dans les Vallées de Piémont jusques en 1686 environnes de tant d'ennemis puissans, cruels, pleins de ruses & d'artifices diaboliques, sans foi & sans loy. Mais si leur subsistance est miraculeuse, leur retour & leur rétablissement dans leur pais ne l'est pas moins. On voit par tout que c'est l'ouvrage de Dieu & non celui des hommes. Je ne

* 3 pou-

(6)

pouvois, SIRE adresser mieux ce petit ouvrage qu'à Vôtre Majesté qui a veu l'Eternel des armées marcher devant lui comme il marchoit autrefois devant son ancien Israel, & comme il a marché & marche encore devant ceux qui font le sujet de cette Histoire. Vous soutenés comme eux Sire, la cause de Dieu & vous combattés pour sa verité. Et il ne faut pas douter qu'il ne soit avec vous & qu'il combatte avec vous & pour vous; les heureux succès de vos entreprises le font voir à toute la terre. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il conserve vôtre personne sacrée, qu'il vous donne un regne florissant & heureux, qu'il benisse vos justes desseins & les fasse reussir à sa grande gloi-

(7)

gloire, c'est le souhait ardent de celui qui est avec un profond respect.

SIRE

De Vôtre Majesté

Le tres humble, tres fiale & tres obeissant Serviteur.

P. BOYER.

* 4 AVIS

A V I S.

DE tous les Peuples qui ont été au monde depuis la création jusqu'à à nos jours, il n'y en a point si on excepte l'ancien Peuple des Juifs, dont l'histoire contienne tant de merveilles, que celle des Vaudois de Piémont. Car soit qu'on considere leur persévérance en la profession de la saine doctrine des Apôtres. Soit qu'on régarde les guerres qu'ils ont souténuës pendant près de deux cens ans,

A V I S.

ans, pour conserver parmi eux la purété de la Religion Chrétienne, on y voit tant de merveilles de la bonté, de la sagesse, & de la puissance de Dieu, qu'il est impossible de ne reconnoître pas, que Dieu s'étoit déclaré ouvertement le Dieu de ce Peuple, qu'il en étoit le Protecteur & le Défenseur, aussi bien que de leur Religion.

Nous aprénons de l'histoire sainte, que la Peuple Juif, que Dieu avoit choisi par dessus tous les

* 5 Peu-

A V I S.
fies se font introduites dans la primitive Eglise, par les ruses de Satan, celles des Eutichiens & des Néstorien, & sur tout celle des Arriens; mais on ne voit point que ces hérésies se soient introduites dans les Vallées de Piémont. Et lors que toute la terre courroit après la Bête de l'apocalypse, après cette grande paillardie avec laquelle les Rois de la terre ont paillardé, & du vin de la quelle ont été enivrés les habitans de la terre, les

A V I S.

Peuples du monde, pour être son peuple, & en faveur duquel, il avoit fait tant de merveilles, en Egypte, en la Mer Rouge & au Desert, est souvent tombé dans l'idolatrie & s'est plusieurs fois souillé dans les abominations des Nations Payennes, qui habitoient autour de lui. Mais on ne trouve point, que les Vaudois aient jamais idolâtré, depuis que Dieu les a appelés à la connoissance de l'Evangile. Nous voions encores que plusieurs hérésies

A V I S.
les seules Eglises de Piémont suivoient Jesus Christ, & se tenoient inviolablement attachées à sa sainte doctrine. Aussi les Vallées avoient anciennément pour armes un flambeau allumé, environné de ténèbres avec cette devise LUX LUCET IN TENEBRIS. *La lumiere luit entre les ténèbres.* Et comme autrefois lors que toute l'Egypte étoit couverte d'épaisses ténèbres, le seul terroir de Gosçen étoit éclairé d'une vive lumiere. Ainsi tandis que le

A V I S.

le monde Chrétien étoit plongé dans les ténèbres grossières de l'idolatrie & de l'erreur, il n'y avoit que les seules Eglises de Piémont, qui fussent éclairées de la lumière de l'Évangile. Or comment est ce que la vérité céleste se seroit conservée pure dans ces Vallées jusqu'à nôtre temps, si Dieu par sa puissance & par sa sagesse adorable, n'eût empêché Satan de semer son jvroye dans ce champ mystique de son Eglise, pour y corrompre comme
il

A V I S.

parmi eux le flambeau de l'Évangile, elles sont toutes plaines de miracles. On voioit une poignée de gens mal armés, conduits par des Chefs, qui n'avoient nulle expérience de la guerre, battre & mettre en fuite de grandes armées, commandées par des Capitaines vaillans & consommés au métier de la guerre. Leurs ennemis étoient ordinairement vingt ou trente, & quelque fois cent contre un. Or comment les auroient-ils tant de fois
bat.

A V I S.

il avoit fait ailleurs la bonne sémence de sa parole, par le mélange des dogmes & des cérémonies du Paganisme, qui ont corrompu la saine doctrine. Et ce qui est étonnant, c'est, que ces Vallées sont situées dans l'Italie, où la grande pailarde a son siège, & que les Princes de Piémont sont sujets à son Empire.

Quant aux guerres que les Vaudois ont souténu, que leurs ennemis leur ont suscitée pour les détruire, ou pour éteindre
parmi

A V I S.

battus & mis en fuite, comme ils ont fait, si le Dieu des batailles n'eût été avec eux, & n'eût combattu pour eux? comment auroient-ils remporté tant de glorieuses & de signalées victoires sur leurs ennemis, si Dieu ne leur eût donné de la force & du courage, & n'eût mis l'effroi & la confusion parmi leurs ennemis.

Et ce qui est plein de merveilles, & qui doit causer l'étonnement de tout le monde, c'est que ni
tant

A V I S.

tant de guerres que leurs ennemis leur ont suscitées, pendant deux cens ans, ni tant de combats qu'ils ont essuié durant ces longues & sanglantes guerres, ni les cruèles persécutions qu'ils ont enduré, ni les artifices Diaboliques des Emissaires de l'Antechrist, n'ont peu détruire ni dessiper ces pauvres Eglises jusques en l'année 1686. que la perfidie & la trahison triomphèrent de l'innocence de ceux qui les composoient.

Si la subsistance des
Vau-

A V I S.
trent dans la Savoye, traversent un pais ennemi, de 14. ou quinze journées de chemin, forcent plusieurs passages & défilés, qui étoient gardés par leurs ennemis avec des forces plus-grandes que les leurs, & malgré tous les obstacles qu'on leur oppose, ils se rendent dans leur pais & en chassent leurs ennemis. Et lors que ces deux Princes sont le plus acharnés & envénimés contre les Vaudois, & ne respirent que leur extirpation & leur ruine

to-

A V I S.

Vaudois dans les Vallées, pendant un si long espace de tems, & parmi tant d'obstacles, est pleine de miracles, leur retour & leur rétablissement n'est pas moins miraculeux.

Le Roi de France & le Duc de Savoye, qui s'étoient joints pour les perdre, ou pour les châtier des Vallées, se joignirent encore ensemble pour s'opposer à leur retour & à leur rétablissement. Neuf cens Vaudois, ou Refugiés de France passent le lac de Geneve, en
trent

A V I S.

totale, & qu'ils joignent leurs armes pour exécuter ce qu'ils ont projeté, Dieu souffle sur leurs desseins & les réduit en fumée. Il seme la division entre eux; de grands amis, ils deviennent de passionnés ennemis, & ils tournent leurs armes l'un contre l'autre. Enfin, malgré qu'ils en aient Dieu rétablit les Vaudois dans leur Patrie, même par ordonnance de leur Prince, qui s'excusa envers eux du mauvais traitement qu'ils avoient souffert, & en im-
pu-

A V I S.

puta la cause au Roi de France. Et de ceux que le Duc de Savoye vouloit perdre, il en fait dans un instant ses défenseurs, son rempart & son principal appui.

Les grandes merveilles que Dieu a fait pour les Vaudois, & les changemens surprénans qui leur sont arrivés, sont représentés brièvement & naïvement dans ce livre, dans lequel nous parlons premièrement. De leur origine. II. De leur Religion, qu'ils ont conservée

A V I S.

vée pure depuis le tems des Apôtres, jusques à nôtre tems. III. du calme dont ils ont jouï pendant plusieurs siècles, savoir depuis qu'ils eurent embrassé la Doctrine des Apôtres jusques vers la fin du quinzième siècle. IV. De la Croisade que le Pape Innocent VIII. fit pour les détruire en 1488. V. Des guerres que les Ducs de Savoye Princes du Piemont leur ont fait depuis Philippe VII. jusques à Charles Emanuel II. VI. Du massacre qu'on fit

A V I S.

fit par surprise de ces pauvres gens, en 1655. & de la guerre qui s'en suivit. VII. De la guerre de 1663 & 1664. VIII. De la guerre de 1686. & des Suites funestes de cette guerre. Des massacres qu'on fit alors d'une partie de ces Innocens, & de l'emprisonnement des autres contre la foi promise. IX. Du rigoureux traitement qu'ils reçurent dans les prisons. X. De leur retour & de leur rétablissement contre toute esperance. XI. Et enfin nous ferons voir

A V I S.

voir que deux prophéties de l'écriture ont été accomplies à leur ègard, l'une est contenuë au Chap. XI. & l'autre au Chap. XII. de l'Apocalypse.

T A B L E DES CHAPITRES.

CHAP.

I. De l'origine des Vaudois de Piémont	pag: 1
II. De la Religion des Vaudois de Piémont.	5
III. Du Gouvernement Ecclesiastique des Eglises Vaudoises de Piémont, & des Mœurs des Vaudois.	43
IV. Du calme dont les Eglises Vaudoises de Piémont, ont joui pendant plusieurs siècles.	49
V. Contenant la première guerre qu'on a fait aux Vaudois de Piémont, & la Croisade que fit contre eux le Pape Innocent VIII.	55
VI. Contenant la seconde guerre faite contre les Vaudois de Piémont par Charles I. Duc de Savoye.	62
VII. Contenant la troisième guerre faite contre les Vaudois de Piémont, & la persécution que leur fit le Parlement de Turin.	65
VIII. Contenant la quatrième guerre contre les Vaudois de Piémont, par Emanuel Philibert Duc de Savoye, après la paix générale de 1559.	69
IX. Cinquième guerre contre les Vaudois sous Charles Emanuel I. Duc de Savoye, & principalement contre ceux du Marquisat de Saluces.	82
* *	X. Con-

CHAP. T A B L E.

bassadeur de France & des Ambassadeurs des Cantons Protestans.	151
XVII. Contenant les artifices méchants & abominables dont les Eunuques des Vaudois se servirent pour achever de détruire les rechez du massacre & de la guerre de 1655. avec la rupture de la paix de Pignerol.	163
XVIII. Contenant la huitième guerre faite contre les Vaudois en 1662. & 1663. par Charles Emanuel II. Duc de Savoye.	173
XIX. Seconde paix faite entre Charles Emanuel II. & les Vaudois par l'entremise des Ambassadeurs des Cantons Protestans au mois de fevrier 1664 qui a duré jusqu'à 1686. pendant lequel tems les Vaudois ont rendu des services signalés aux Ducs de Savoye.	183
XX. Neuvième guerre contre les Vaudois par Louis XIV. Roi de France & Victor Amedée II. Duc de Savoye avec les perfidies, trahisons & manque de foi de leurs ennemis, qui furent cause de leur ruine & de leur dispersion.	193
XXI. Contenant la juste defiance d'une partie des Vaudois, qui fut cause de leur conservation, leur courage, leur valeur & leur ferme résolution à se bien défendre, qui opererent leur sortie des Etats du Duc de Savoye avec succès.	260
XXII. Contenant le mauvais traitement	260
* * *	fin

CHAP. T A B L E.

X. Contenant les moyens abominables dont le Duchesse de Savoye, & le conseil de la Propagation se servirent, pour détruire les Vaudois de Piémont.	87
XI. Contenant un autre méchant moyen, dont la duchesse de Savoye & Charles Emanuel II. son fils se servirent, pour détruire les Vaudois de Piémont, & loger dans les Vallées les Irlandois chassés de leur pais.	93
XII. Sixième guerre contre les Vaudois de Piémont par la Duchesse de Savoye, & par Charles Emanuel son fils	99
XIII. Contenant les moyens abominables dont le Marquis de Pianesse se servit, pour surprendre les Vaudois de Piémont & entrer dans les Vallées, & le cruel massacre qu'il fit de ces povres Innocens, après y être entre en l'an 1655.	102
XIV. Septième guerre contre les Vaudois de Piémont, après le massacre de 1655. en laquelle on voit visiblement, que Dieu combattoit pour eux & avec eux.	112
XV. Contenant la jonction de Jayer & de Janavel Capitaines Vaudois, & les merveilleux exploits qu'ils firent dans les Vallées.	128
XVI. Reflexions sur la guerre de 1655. & sur la paix qui s'en ensuivit faite à Pignerol par l'entremise de l'Ambassadeur de France.	138

CHAP. T A B L E.

fait aux Vaudois qui avoient posé les armes sur la foi des Traités, qu'on fit prisonniers, avec les cruautés qu'on exerça contre eux dans les prisons, & enfin leur elargissement à la sollicitation des Cantons Protestans.	267
XXIII. Contenant le bon accueil que les Vaudois de Piémont injustement chassés de leur pais receurent de la Republique de Geneve, des Cantons Protestans & des Princes Protestans d'Allemagne.	285
XXIV. Contenant le retour des Vaudois dans leur patrie, leur courage, leur Valeur, & les exploits qu'ils ont fait, ou plutôt que Dieu a fait pour leur retrablissement dans leur pais.	289
XXV. Où on fait voir comme le Roi de France & le Duc de Savoye se joignent ensemble pour s'opposer au retour des Vaudois dans leur pais, comme ils s'étoient joints en l'année 1686. pour les en chasser.	293
XXVI. Contenant la division du Roi de France & du Duc de Savoye, qui causa le retrablissement des Vaudois dans leur pais par ordre de leur Prince, & les merveilles que Dieu a faites pour leur retrablissement.	297
XXVII. Où on voit deux Prophettes de l'écriture accomplies dans l'histoire des Vaudois de Piémont, l'une contenue dans le Chap. XI. & l'autre dans le Chap. XII. de l'apocalypse.	318.

A B R E G E
D E
L' H I S T O I R E
D E S
V A U D O I S,
O U

Des Eglises Vaudoises de
Piemont.

CHAPITRE PREMIER.

*De l'Origine des Vaudois de
Piemont.*

QU'ON ne peut lire l'Histoire des Vaudois de Piemont, sans admirer les merveilles, que Dieu a fait de tems en tems, pour leur conservation & pour leur délivrance. Ces merveilles sont si grandes, que nous aurions de la peine à les croire, si une partie ne

A s'éto-

des Vaudois.

3
dois de Piemont, que sont descendus les Vaudois de Provence, qui est Voisine du Piemont, où quelques uns s'habituerent & y semerent leur doctrine, & de Provence s'espandirent dans le Languedoc & y firent de merveilleux progrès.

Ce qui montre que les Vaudois de Piemont, ne sont point fortis de Pierre Valdo, c'est qu'après que Valdo fut chassé de Lion par l'Archevêque, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Pape, il ne se retira pas en Piemont, mais en Flandres, & y sema la Doctrine de l'Evangile, qui en suite s'espandit dans la Picardie, qui est voisine & joignante à la Flandre. Ces pauvres gens étant persécutés par le Roi de France, se retirerent en Boheme, & c'est pour cette raison qu'ils furent appelés Picards, comme nous avons dit, parce qu'ils étoient venus de Picardie. C'est-ce que nous apprend d'Aubigni dans son Histoire Universelle,

A 2 le,

2 *Abrégé de l'Histoire*

s'étoient faites en nos jours, & ne nous étoient racontées par des Temoins oculaires & dignes de foi.

Ils sont appelés Vaudois, non qu'ils soient descendus de Pierre Valdo de Lion, comme quelques Historiens ont pensé; mais parce qu'ils étoient habitans ou originaires des Vallées. Car le mot de Vaudois ou de Valdenses vient du mot de Val, qui signifie Vallée. Ainsi nous voions, que les Protestans de Boheme, furent au commencement appelés Picards, parce qu'ils étoient venus de Picardie, où ils habitoient auparavant. Les Taborites étoient ainsi appelés de la Ville de Tabor, qui étoit leur demeure ordinaire. Et les Albigeois furent appelés de ce nom, parce qu'ils étoient habitans de la Ville d'Albi, & que toute cette Ville étoit remplie de Protestans, contre lesquels le Pape fit faire une puissante Croisade pour les détruire. C'est des Vaudois

4 *Abrégé de l'Histoire.*

le, où il dit. Que ceux de la dispersion de Valdo, qui se sauverent en Picardie y planterent & multiplierent tellement leur doctrine, que pour l'en déraciner, ou du moins pour l'affoiblir, Philippe Auguste Roi de France, y fit abattre jusqu'à trois cens maisons de Gentilhommes.

Qui plus est, on vérifie par des bons actes, que les Vaudois de Piemont avoient protesté contre les Abus & les Erreurs de l'Eglise Romaine, plus de 70. ans, avant que Valdo commençât à paroître. Car Valdo ne commença à prêcher contre l'Eglise Romaine qu'en 1175. Or les Vaudois de Piemont produisent divers actes en langue Vaudoise, qui ont été faits & dressés les uns en 1100. & les autres en onze cens vingt. 70. ou 75. ans avant Valdo. Ces actes furent sauvés de l'embrasement des Vallées, lors du Massacre de mil six cens cinquante

te

des Vaudois. 5
 te cinq, & furent mis en original entre les mains du Seigneur Morland Ambassadeur d'Angleterre, & depuis on les a mis en dépôt à l'Academie de Cambrige. On en trouve des copies dans l'histoire générale des Eglises Vaudoises de Piemont, faite par Jean Leger Ministre des Vallées, imprimée à Leide en 1669. Et il ne faut pas douter, que les Vaudois de Piemont, n'eussent encore des Actes plus anciens de leur doctrine, qui furent enlevés par leurs ennemis, ou qui furent brûlés avec leurs temples. Dans ce livre nous ne parlerons, que des Vaudois de Piemont, & non des Descendants de Pierre Valdo.

CHAPITRE II.

De la Religion des Vaudois de Piemont.

Les Vaudois ou les habitans des Vallées de Piemont, receurent

A 3

la

des Vaudois. 7
 que nous l'apprenons de l'Epître qu'il écrivit alors de Rome aux Philipiens, où il dit. ^(a) Que les choses qui lui sont venues, sont venues, à un tant plus grand avancement de l'Evangile, en sorte que ses liens en Christ ont été rendus célèbres par tout le Prétoire, qui étoit comme chacun sait la Cour de l'Empereur, & par tous les autres lieux, à savoir de la Ville de Rome, puis qu'il avoit la liberté d'y aller par tout. Ce grand Apôtre aiant fait plusieurs Disciples dans cette fameuse Ville, Dieu se servit d'eux pour épandre & semer la Religion Chrétienne dans l'Italie, & par même moyen dans le Piemont qui est une partie de l'Italie. Car l'histoire de l'Eglise nous apprend, que ceux que Dieu avoit au commencement éclairés de sa connoissance par le ministère des Saints Apôtres, brûloient d'un Saint desir de

A 4

faire

(a) Phil. 1. 12. & 13.

6 *Abrégé de l'Histoire*
 la Doctrine de l'Evangile dans le siècle des Apôtres, ou par leur ministère, ou par le ministère de ceux qui leur succéderent immédiatement.

St. Paul étant mené prisonnier à Rome sous l'Empire de Neron y séjourna deux ans, pendant lesquels il eut la liberté d'aller par la Ville & de maison en maison avec une chaîne, qui étoit une marque qu'il étoit prisonnier. Il sema dans cette grande Ville Capitale & Métresse de l'Empire, l'Evangile de Christ, & y forma une belle & florissante Eglise, à laquelle il écrivit de Corinthe après son départ cette belle & excellente Epître, qui a pour titre. Epître de St. Paul aux Romains. Pendant sa prison, il écrivit plusieurs belles & doctes Epîtres aux Galates, aux Ephesiens, aux Philipiens, & aux Colossois. Son nom & sa doctrine parvirent jusqu'à la Cour de l'Empereur, ainsi que

8 *Abrégé de l'Histoire*

faire part aux autres de la grace salutaire, dont le Seigneur les avoit rendus participans.

S'il est vrai encore, que St. Paul ait fait le Voyage d'Espagne, comme il dit ^(a) qu'il en avoit formé le dessein, & qu'il passeroit par Rome, il n'y a point de doute s'il a fait le voyage par terre, qu'il passa par le Piemont, qui étoit sur son chemin de Rome en Espagne. Et s'il l'a fait par mer, il n'étoit pas nécessaire pour aller de Corinthe en Espagne qu'il passât par l'Italie. Or il étoit à Corinthe, lors qu'il écrivoit qu'il vouloit aller en Espagne. S'il a passé par le Piemont, comme il y a apparence, il est seur qu'il y a prêché, puis qu'il prêchoit par tout où il se rencontroit.

Depuis que les Vallées de Piemont ont été éclairées de la connoissance de l'Evangile, les habitans de ce Pais ont conservé la pureté de

la

(a) Rom. 15. 24. & 28.

la Religion Chrétienne, sans aucun mélange de Doctrines ni de Traditions humaines. On n'a jamais veu d'Images, ni d'Autels dans leurs temples. Ils n'ont jamais invoqué les Anges, ni la Vierge, ni les Saints. Ils n'ont point creu au Purgatoire, ni prié pour les morts, ils n'ont jamais reconnu d'autre Mediateur ou Intercesseur que JESUS-CHRIST, ni d'autre mérite que celui de sa mort. On n'a jamais ouï parler entr'eux de Messe, ni de Confession auriculaire, ni de l'abstinence des Viandes, ni du Célibat des Prêtres, ni de la doctrine de la Transubstantiation. Ils ont toujours tenu l'Ecriture Sainte, pour la Règle perpetuelle de la Foi, & n'ont jamais voulu croire ni recevoir, que ce qu'elle enseigne. De tout tems ils ont fait le service en langue entendue, & leur Doctrine a été de tout tems, telle qu'elle est à présent. Cela se vérifie clairement

A 5 par

par les Actes qu'ils ont sauvé de l'embrasement de leurs temples & de leurs maisons, entre lesquels, il y a un écrit en leur langue vulgaire, de l'an 1100. intitulé Leçon, parce qu'il donne la Règle de bien & Saintement vivre, & exhorte un chacun à la Sanctification & à l'étude des bonnes œuvres. Plus un Catechisme de la même année, où en demandes & reponses sont enseignés tous les principaux mystères de la Religion Chrétienne, conformément à la parole de Dieu, sans aucun mélange des Traditions. Plus une explication de l'Oraison Dominicale de l'an 1120. Plus une explication du Symbole des Apôtres, avec des passages formels de l'Ecriture Sainte sur chaque article. Plus une explication des Commandemens de Dieu ou du Decalogue. Et enfin un livre qui a pour titre le livre ou Traité de l'Antechrist. Ces trois Actes sont de l'an onze cens vingt.

vingt. Le dernier de ces Traités montre, que tous ceux-là sont des Antechrists, qui enseignent des Doctrines, qui sont contraires à la parole de Dieu, ou qui n'y sont point contenuës. Ils refutent dans ce Traité la Priere pour les morts, le Purgatoire, la Messe, la Confession auriculaire, l'abstinence des Viandes, & rejettent toutes les Traditions, qui ne sont point dans la parole de Dieu, ou ne lui sont point conformes.

Lors que ces Actes furent dressés, la Religion Chrétienne n'étoit pas par tout corrompue, il y avoit même alors plusieurs personnes en France, en Allemagne & en Angleterre, qui écrivoient contre les erreurs, que Rome & ses Docteurs introduisoient en l'Eglise. Si la pureté de la Religion Chrétienne, ne se fut conservée dans les Vallées de Piemont, depuis le tems des Apôtres, jusqu'au commencement du

on-

onzième siecle, que ces Actes furent faits, comment auroient-ils alors dressé tant d'actes, où la pureté de la Religion Chrétienne y est si clairement enseignée. S'ils avoient auparavant reçu les erreurs de l'Eglise Romaine, comment est-ce qu'il y ont renoncé, par qui, quand & comment ces erreurs ont été retranchées des Eglises de Piemont, & qui est-ce qui a parmi eux reformé la Religion, où sont les Actes qui parlent de cette Reforme, ou de ce retranchement, qu'on les produise, s'il n'y en a point, il n'y a dont point eu dans ces Eglises de Reforme, & ainsi la Religion Chrétienne a demeuré, depuis le tems que les Vandois l'ont reçeüe, telle qu'elle est contenuë dans ces Ecrits, jusqu'à ce que ces Ecrits furent faits.

Dans le neuvième siecle, environ deux cens ans avant ces Ecrits, vivoit Claude de Turin Evêque de Turin & des Vallées, qui écrivit for-

fortement contre l'Eglise Romaine, cét Evêque condannoit l'invocation des Saints, le culte des Images, des Reliques & de la Croix. Il souütenoit la Doctrine de St. Augustin sur la grace, & par conséquent il rejettoit le mérite des œuvres, & faisoit entierement dépendre le salut des hommes du mérite de la mort de Jesus-Christ. Il condannoit aussi les Pelerinages qu'on faisoit à Rome, que les Moines autorisoient. Son Diocese suivoit si exactement la Doctrine au raport d'un Docteur, qu'on n'y faisoit aucune commémoration des Saints dans le service. La Doctrine de la Transsubstantiation n'étoit point encore reçeuë en France, que de quelques Evêques; le plus-grand nombre des Docteurs si opposoient fortement. On communioit sous les deux especes, on n'adoroit point le Sacrement, on lisoit l'Ecriture Sainte, on la faisoit apprendre aux

A 7 En-

Mais sur tout la pureté de leur Religion paroît, par leur confession de foi dressée en l'année 1120. plus de 50. ans avant que parut Valdo de Lion, en voici les Articles.

I. Nous croyons & tenons fermement tout le contenu, des douze Articles du Symbole appelé des Apôtres; tenans pour hérésie tout ce qui disçorde ou ne convient pas avec les susdits douze articles.

II. Nous croyons en un Dieu Pere, Fils, & S. Esprit.

III. Nous tenons pour Saintes Escritures & Canoniques, les Livres de la Sainte Bible. Les cinq livres de Moÿse, qui sont. La Genesè. l'Exode, le Levitique, le Nombres, le Deuteronome. Josué. Judges. Ruth. 1 Samuel. 2 Samuel. 1 Des Rois. 11 Des Rois. 1 Des Croniques. 11 Des Croniques, 1 Esdras. Nehemie. Ester. Job. Le livre des Pseaumes. Les Proverbes de Salomon. L'Ecclesiaste. Le Can-

tique

Enfans. On ne faisoit point de prieres directes aux Saints, comme on a fait depuis. On donnoit tout à la grace, & à la misericorde de Dieu.

La Religion Chrétienne étant pure dans le Piemont au neuvième siecle, comme il paroît par les Ecrits de Claude de Turin, on ne peut pas douter, qu'elle ne s'y soit conservée pure jusques au onzième siecle, que les Ecrits dont nous avons parlé furent composés. Aussi nous n'apprenons pas par aucune histoire, qu'on l'y ait reformée avant le tems de cét Evêque, ni du depuis. Et nous voions deux cens ans après, par des Actes incontestables, que la même Religion étoit dans les Vallées en sa pureté sans aucun mélange des Doctrines humaines, ni de Cérémonies Payennes, mais telle qu'elle est puisée dans les Ecrits des Saints Apôtres. Et les Ennemis des Vaudois ne sauroient faire voir le contraire. Mais

tique de Salomon. Esaie. Jeremie. Les Lamentations de Jeremie. Ezechiel, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Abacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie.

Maintenant suivent les Livres Apocryfes, qui ne sont pas reçeus des Hebreux, mais nous les lisons comme dit Jerosme en sa Préface sur les Proverbes, pour l'instruction du Peuple, & non pas pour confirmer l'autorité des Doctrines Ecclesiastiques. Ces Livres sont.

Le 3. d'Esdras, le 4. d'Esdras, Tobie, Judith. La Sapiençe, l'Ecclesiastique, Baruc, avec l'Epitre de Jeremie, Ester, depuis le 10. chap. jusqu'à la fin. L'Histoire de Susanne, l'Histoire du Dragon. Le 1. des Maccabées, le 2. des Maccabées.

*Les Livres du Nouveau
Testament*

L'Évangile de St. Matthieu, l'Évangile de St. Marc, l'Évangile de St. Luc, l'Évangile de St. Jean, les Actes des Apôtres, l'Épître de St. Paul aux Romains. La I. aux Corinthiens. La II. aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, I. aux Thessaloniciens, II. aux Thessaloniciens. I. à Timothée. II. à Timothée, à Tite, à Philemon, aux Hébreux. I. Épître de St. Pierre, II. Épître de St. Pierre, la I. Épître de St. Jean. La II. Épître de St. Jean, la III. Épître de St. Jean. l'Épître St. Jude. l'Apocalypse de St. Jean.

IV. Les Livres susdits enseignent ceci. Qu'il y a un Dieu tout puissant, tout sage & tout bon, qui par sa bonté a fait toutes choses. Car il

a

mort pour le salut de tous les croyans, & resuscité pour nôtre justification.

VIII. Semblablement nous tenons fermement, qu'il n'y a aucun autre Mediateur & Avocat envers le Pere que Jesus Christ. Mais que la Vierge Marie a été Sainte, humble & pleine de grace. Et le même croyons-nous de tous les autres Saints, qu'ils attendent au ciel la resurrection de leurs corps au jugement.

IX. Item nous croyons qu'après cette vie, il n'y a que deux lieux, un pour les sauvés, que nous appelons Paradis, & un pour les damnés que nous nommons l'Enfer, renonçans entierement à ce Purgatoire, inventé par l'Antechrist & feint contre la vérité.

X. Item nous avons toujours crû, que c'étoit une abomination, dont il ne falloit point parler devant Dieu, que de toutes les choses inventées

ventées

a formé Adam à son image & semblance, mais par l'envie du Diable, & par la desobéissance dudit Adam, le peché est entré au monde, & que nous sommes pecheurs en Adam & par Adam.

V. Qu'il a été promis aux Peres, qui ont reçu la Loi, à ce que par la Loi connoissans leurs pechés, leur défaut de justice, & leur impuissance, ils désirassent l'avènement de Christ, pour satisfaire pour leurs pechés, & pour accomplir la Loi par lui-même.

VI. Que Christ est né au tems ordonné par Dieu son Père, assavoir au tems que toute iniquité abondoit. Et non pour les bonnes œuvres seulement, car tous étoient pecheurs: mais à ce qu'il nous fit grace & miséricorde, comme étant le véritable.

Que Christ nous est vérité, vie, justice & paix, Pasteur & Avocat, Oblation & Sacrificateur, qu'il est mort

mort

ventées par les hommes, comme sont les Fêtes, & les Vigiles des Saints, & l'eau qu'on nomme benite, & de s'abstenir en certains jours de chair & autres viandes, & choses semblables, & sur tout les Messes.

XI. Nous avons en abomination les Traditions humaines, comme étant Antichrétiennes, pour lesquelles on nous trouble & qui sont préjudiciables à la liberté de l'Esprit.

XII. Nous croyons que les Sacrements sont les signes ou la forme visible des choses saintes: croyans qu'il faut, que les fidèles usent de tems en tems de ces signes ou formes visibles, s'il se peut faire. Mais nous croyons pourtant, que le fidèle peut être sauvé, quoi qu'il n'ait pas reçu les signes susdits, quand il n'a pas été en lieu, où ils fussent administrés, ni eu le moyen de se servir desdits signes.

XIII. Nous n'avons point connu d'autres Sacrements, que le Baptême, & l'Eucharistie. XIV.

XIV. Nous devons honneur à la puissance Seculiere, en subjection, en obéissance, en promptitude & en contribution.

Il y a 570. ans, que cette confession de foi a été faite par les Eglises de Piemont; auquel tems toutes les autres Eglises Chrétiennes c'étoient corrompuës, par le mélange des Doctrines & des Cérémonies des Payens, & que le monde étoit plongé dans une crasse ignorance, aussi tous les savans Ecrivains de nôtre tems de l'une & de l'autre Religion, apelent ce siecle auquel elle fut faite, un siecle ténébreux.

Cette Confession de foi étant tirée des écrits des Saints Apôtres, & conforme en tous ses chefs à leur Doctrine, il s'ensuit necessairement, que la Religion des Vaudois est la Vraye & la pure Religion des Apôtres, & qu'ils l'ont conservée pure, depuis le tems qu'ils l'ont reçue, jusques au commencement de l'on-

22 *Abrégé de l'Histoire*
l'onzième siecle qu'elle fut dressée, & depuis l'onzième siecle jusques à présent, puis qu'ils professent toujours une même foi, & qu'ils en seignent une même Doctrine, que celle qui est contenuë dans cette Confession. Toutes les autres Eglises d'Orient & d'Occident ont été infectées de diverses hérésies, Satan pour empêcher l'avancement du Regne de Jesus Christ a suscité de tems en tems des faux Docteurs, qui ont jetté des maudites semences dans le champ du Seigneur, & par leurs mauvaises doctrines, couvertes de l'apparence de pieté, ont corrompu la saine Doctrine de l'Evangile. C'est aussi ce que le Sauveur du monde avoit prédit, disant à ses Disciples. Que faux Christ & faux Prophetes s'éleveroient, qui feroient des signes & des miracles, pour seduire les Eleus s'il étoit possible. St. Pierre a prédit la même chose. * Il y

* St. Pier. 2, ep. ch. 2. 1, 2, 3.

a eu de faux Prophetes entre le Peuple, comme il y aura aussi entre vous des faux Docteurs, qui introduiront couvertement des Sectes de perdition, & renieront le Seigneur qui les a rachetés, amenans sur eux une soudaine perdition; & plusieurs ensuivront leur perdition, par lesquels la voye de vérité sera blasphémée. Mais ô merveille, Dieu par sa sage providence a conservé la pureté de l'Evangile dans les Vallées de Piemont, depuis le tems des Apôtres jusques à nous, & par un éfet singulier de sa bonté envers le Peuple de ces Vallées, a empêché que Satan par ses faux Docteurs, n'ayent semé dans ce champ mystique de son Eglise, les méchantes semences des fausses doctrines, quels soins qu'ils aient pris, pour les y semer & les y faire croître. Dieu malgré tous les efforts & les ruses du Diable, a conservé entre ces montagnes & parmi ces Deferts le flambeau de la vérité

24 *Abrégé de l'Histoire*
vérité celeste, & n'a jamais permis à Satan ni à ses Supots de l'éteindre. Et les grandes merveilles que Dieu a fait de tems en tems, pour tenir ce flambeau allumé, afin qu'il éclairat ces bien heureuses contrées, nous font voir à l'œil que c'étoit-là le lieu, que (a) Dieu avoit préparé, pour y conserver son Eglise contre la rage du Dragon infernal, qui donneroit son trône & sa puissance à la Bête, pour faire la guerre aux Saints & les vaincre. Car c'est-là le vrai desert, où la femme (b) revêtuë du Soleil, sous les pieds de laquelle étoit la Lune, & qui avoit sur son chef une couronne de douze étoiles s'ensuit, où Dieu lui avoit préparé lieu, afin qu'on la nourrit-là 1260. jours prophetiques, qui font 1260. ans pendant lesquels Dieu la en ce lieu conservee & entretenue, sans que jamais Satan ni le monde l'ait pu chasser de-là, jusques en l'année 1686.

(a) Apoc. 12. & 13. (b) Apoc. 12. 6.

1686. que le terme de la prophétie des deux Témoins du Chap. 11. de l'Apocalypse fut accompli, aussi ce fut en ce tems-là, que la Bête qui monté de l'abime les vainquit & les tua; Nous parlerons ailleurs de ces deux Témoins, quand nous ferons voir, lors que les Protestans des Vallées ont été chassés de leur pais, & quand est-ce qu'ils ont été en dernier lieu rétablis, par ordonnance du Duc de Savoye leur Prince Souverain.

Les Vaudois dans l'article 2. de leur Confession de foi, tiennent l'écriture sainte pour la règle de leur foi. Et ainsi ils enseignent, qu'on ne doit recevoir en la Religion que ce que l'écriture enseigne. Aussi dans les Articles 10 & 11 ils rejettent toutes les Traditions humaines, comme des choses abominables. Et ils ne recoivent & ne reconnoissent que deux Sacremens, le Baptême & l'Eucharistie, Article 13. Touchant

B les

créés par l'Evêque, de ce qu'ils mettent le ciergeés mains de l'enfant, le vétent d'un vêtement blanc, qu'ils benissent l'eau, qu'ils plongent par trois fois, & ce qu'ils requierent des Parains. Toutes ces choses faites en l'administration de ce Sacrement, ne sont nullement necessaires, n'étant tout cela ni de la substance, ni requis au Sacrement du Baptême.

Voici ce qu'ils disent touchant la Ste. Cene, dans le même livre de l'Antechrist. Comme le Baptême qui se prend visiblement est comme un enrollement entre les fidèles Chrétiens, lequel porte en soi protestation & promesse de suivre Jesus Christ, & de garder ses saintes ordonnances, & de vivre selon le St. Evangile. Semblablement la Ste. Cene & la Sainte Communion de nôtre Seigneur, la fraction du pain & l'action de grâces, est une visible Communion faite avec les membres

B 2 de

les Sacremens ils parlent ainsi au 9. Eschantillon de leur Doctrine. Le Sacrement selon le dire de St. Augustin au livre de la Cité de Dieu, est une grace invisible représenté par une chose visible; & disent qu'il y a une grande difference entre le signe & la chose signifiée. Le premier Sacrement est appelé Baptême, c'est-à-dire lavement d'eau, & faut qu'il soit administré au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit.

Voici encore ce qui se trouve au Livre de l'Antechrist touchant le Baptême, ce livre fut fait en l'année 1120. ainsi que nous l'avons dit.

Ce qui n'est point necessaire en l'administration du Baptême, sont les exorcismes, le soufflement, le signe de la croix sur l'enfant, à la poitrine & au front, le sel qu'on lui met en la bouche, la salive mise aux oreilles & au nez, l'onction du chrême au sommet de la tête, & toutes les choses semblables consacrées

de Jesus Christ. Car ceux qui prennent & rompent un même pain, sont un même corps, c'est-à-dire le corps de Jesus Christ, & sont membres l'un de l'autre, entés & plantés en lui, auquel ils protestent & promettent de perséverer en son service jusqu'à la fin, sans se departir de la foi de l'Evangile, ni de l'union qu'ils ont tous promis à Dieu par Jesus Christ. Et dans le livre de l'Antechrist.

La manducation du pain Sacramental, est la manducation du corps de Christ en figure, Jesus Christ aiant dit. Toutes fois & quantes que vous feréz ceci, faites-le en memoire de moi: car si ce n'étoit point manger en figure, Christ se seroit obligé a être mangé continuellement, car il est quasi toujourns besoin, que le manger Spirituel soit fait: ainsi que dit St. Augustin. Celui mange Christ en Vérité, qui croit en lui. Et Christ dit que le manger, c'est demeurer en lui. D'où

D'où s'enfuit que les Vaudois, n'ont point crû la Transsubstantiation, ni la manducation orale & corporelle du corps de Christ, mais que les signes en la Cene du Seigneur demeueroient tels en leur Substance, qu'ils étoient avant qu' être employés à ce St. Usage, & qu'à mesure qu'ils recevoient ces signes visibles, de la main & de la bouche, ils recevoient par foi, la vertu & l'efficace du corps de Jesus Christ, rompu en la croix, signifié par la fraction du pain, & de son sang versé, signifié & représenté par le versement du vin dans la coupe, & que par cette action ils célébroient la memoire de la mort de Christ, & obéissoient à son commandement. Faites ceci en memoire de moi, paroles que S. Paul explique en cette maniere. Toutes fois & quantes que vous mangerés de ce pain, & boirés de cette coupe, vous annoncerés la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

B 3 Si

Si les Vaudois ont conservé la pureté de la Religion Chrétienne, depuis le tems des Apôtres jusqu'au commencement de l'onzième siecle, ainsi que nous avons montré, par la Confession de foi, qu'ils dresserent au commencement de ce siecle, & dont nous venons de parler. Ils ne l'ont pas moins conservé pure, depuis ce tems-là jusques à nos jours, comme nous allons voir par une autre Confession de foi, qu'ils dresserent en l'année 1655. après le massacre, dont toute la Chrétienté a ouï parler avec horreur, & dont nous parlerons ci-après.

Briève

Briève Confession de Foi des Eglises de Piemont publiée avec leur Manifeste, à l'occasion des effroyables massacres de l'année 1655. Articles.

Nous croions I. qu'il y a un seul Dieu, qui est une essence Spirituelle, éternelle, infinie, toute sage, toute misericordieuse & toute juste: en un mot toute parfaite: & qu'il y a trois personnes en cette seule & simple essence, le Père, le Fils, & le Sr. Esprit.

II. Que ce Dieu s'est manifesté aux hommes par ses œuvres, tant de la Création, que de la Providence, & par sa parole révélée au commencement par Oracles en diverses sortes, puis redigée par écrit és livres, qu'on appelle l'Ecriture Sainte.

III. Qu'il faut recevoir, comme nous recevons cette Ste. Ecriture pour Divine & Canonique, c'est-

B 4 à

à-dire pour règle de nôtre Foi & de nôtre vie, & telle qu'elle est contenue és Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament: que dans l'Ancien Testament doivent être compris seulement les livres, que Dieu a commis à l'Eglise Judaïque, & qu'elle a toujours approuvé & reconnus pour divins, assavoir les cinq Livres de Moÿse, Josué, les Judges, Ruth, le 1. & le 2. de Samuel, le 1. & le 2. des Rois, le 1. & le 2. des Croniques, le 1. d'Esdras, Nehemie, Ester, Job, les Pseaumes, les Proverbes de Salomon, l'Eclesiaste, le Cantique des Cantiques, les 4 grands Prophetes & les 12. petits. Les Livres du Nouveau Testament, les 4. Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres de St. Paul, une aux Romains, deux aux Corinthiens, 1. aux Galates, 1. aux Ephesiens, 1. aux Philipiens, 1. aux Colossiens, 2. aux Thessalonissiens, 2. à Timothée, 1. à Tite, 1. à

1. à Philemon, 1. aux Hebreux, 1. de St. Jaques, 2. de St. Pierre, 3. de St. Jean, 1. de St. Jude & l'Apocalypse.

4. Que nous reconnoissons la divinité de ces Livres Sacrés, non seulement par le témoignage de l'Eglise, mais principalement par l'éternelle & indubitable vérité de la Doctrine qui y est contenuë, & par l'excellente Sublimité & Majesté du tout divine qui y paroît, & par l'opération du St. Esprit, qui nous fait recevoir avec reverence le témoignage, que l'Eglise nous en rend, qui ouvre nos yeux, pour découvrir les rajons de la lumiere celeste, qui éclatent, en l'écriture, & rectifie nôtre goût, pour discerner cette viande par la faveur divine qu'elle a.

V. Que Dieu a fait toutes choses de rien, par sa volonté toute libre, & par la puissance infinie de sa parole.

B 5 VI. Qu'il

& la captivité, sous la puissance de celui qui a l'empire de la mort, à savoir le Diable, à ce point que son franc arbitre, est devenu serf & esclave du péché, tellement que de nature tous les hommes, & Juifs, & Gentils sont enfans d'ire, morts en leurs fautes & péchés, & par conséquent incapables d'avoir aucun bon mouvement pour le salut, ni même former aucune bonne pensée sans la grace, toutes leurs imaginations & pensées n'étant que mal en tout tems.

X. Que toute la posterité d'Adam est coupable en lui de sa desobéissance, infecté de sa corruption, & tombé dans la même calamité, jusques aux petits enfans dès le ventre de leur mère; d'où vient le nom de péché originel.

XI. Que Dieu retire de cette corruption & condamnation, les personnes qu'il a éluës par sa miséricorde en son Fils Jesus Christ, y

B 6 laif-

VI. Qu'il les conduit & gouverne toutes par sa Providence, ordonnant & adressant tout ce qui arrive au monde, sans qu'il soit pourtant ni Auteur ni Cause du mal, que les créatures font, ou que la coulpe lui en puisse, ou doive en aucune façon être imputé.

VII. Que les Anges aiant été créés purs & saints, il y en a qui sont tombés dans une corruption & perdition irréparable: mais que les autres ont persévéré par un effet de la bonté divine, qui les a soutenus & confirmés.

VIII. Que l'homme qui avoit été créé pur & saint, à l'image de Dieu, s'est privé par sa faute de cet état bien-heureux, donnant ses assentimens aux discours captieux du Diable.

IX. Que l'homme a perdu par sa transgression, la justice & la sainteté qu'il avoit receüe, encourant avec l'indignation de Dieu, la mort &

laissant les autres par un droit irréprochable de sa liberté & justice.

XII. Que Jesus Christ aiant été ordonné de Dieu, en son décret éternel, pour être le seul Sauveur & l'unique Chef de son Corps, qui est l'Eglise, il la rachetée par son propre sang, dans l'accomplissement des tems, & lui offre & communique tous ses bénéfices par l'Evangile.

XIII. Qu'il y a deux natures en Jesus Christ, la Divine & l'Humaine, vrayement en une même personne, sans confusion, sans division, sans séparation, sans changement; chaque nature gardant ses propriétés distinctes, & que Jesus Christ est vrai Dieu & vrai homme tout ensemble.

XIV. Que Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son fils, pour nous sauver par son obéissance tres-parfaite, nommément par celle qu'il a montré en souffrant la

la

la mort maudite de la croix, & par les victoires qu'il a remporté sur le Diable, le péché, & la mort.

XV. Que Jesus Christ aiant fait l'entiere expiation de nos péchés par son Sacrifice tres-parfait, une fois offert en la croix, il ne peut, ni ne doit être réitéré, sous quelque prétexte que ce soit.

XVI. Que le Seigneur Jesus nous aiant pleinement reconcilié à Dieu par le sang de sa croix, c'est par son seul mérite, & non par nos œuvres, que nous sommes absous & justifiés devant lui.

XVII. Que nous avons union avec Jesus-Christ & communion à ses bénéfices par la Foi, qui s'appuie sur les promesses de vie, qui nous sont faites en son Evangile.

XVIII. Que cette foi vient de l'opération gracieuse & efficace du St. Esprit, qui éclaire nos ames, & les porte à s'appuyer sur la miséricorde

B 7 corde

employant les jûnes & tous autres moyens, qui peuvent nous servir à une chose si sainte.

XXII. Que bien que nos œuvres ne puissent pas mériter, nôtre Seigneur ne laissera pas de les récompenser de la vie éternelle, par une continuation miséricordieuse de sa grace, & en vertu de la constance immuable des promesses, qu'il nous en fait.

XXIII. Que ceux qui possèdent la vie éternelle, en suite de leur foi, & de leurs bonnes œuvres, doivent être considérés comme saints, & glorifiés, loués pour leurs vertus, imités en toutes les belles actions de leur vie, mais non adorés, ni invoqués, puis qu'on ne doit prier qu'un seul Dieu, par Jesus Christ.

XXIV. Que Dieu s'est recueilli dans le monde une Eglise, pour le salut des hommes, qu'elle n'a qu'un seul Chef & fondement, qui est Jesus-Christ.

XXV.

XIX. Que Jesus Christ est nôtre vrai & unique Médiateur, non seulement de redemption, mais aussi d'intercession, & que par ses mérites & sa médiation, nous avons accès au Père, pour l'invoquer avec la sainte confiance d'être exaucés, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à aucun autre intercesseur que lui.

XX. Que comme Dieu nous promet la régénération en Jesus-Christ, ceux qui sont unis à lui par une vive foi, doivent s'adonner, & s'appliquer de tout leur cœur à faire des bonnes œuvres.

XXI. Que les bonnes œuvres sont si nécessaires aux fidèles, qu'ils ne peuvent parvenir au Royaume des Cieux sans les faire, étant vrai que Dieu les a préparées, afin que nous y cheminions, qu'ainsi nous devons fuir les vices, & nous adonner aux vertus chrétiennes,
em-

XXV. Que cette Eglise est la compagnie des fidèles, qui aiant été élus de Dieu, devant la fondation du monde, & appelés par une sainte vocation, s'unissent pour suivre la parole de Dieu, croians ce qu'il nous y enseigne, & vivans en sa crainte.

XXVI. Que cette Eglise ne peut defaillir, ou être anéantie, mais qu'elle doit être perpetuelle.

XXVII. Que tous s'y doivent ranger, & se tenir dans sa communion.

XXVIII. Que Dieu ne nous y instruit pas seulement par sa parole; mais que de plus il a institué des Sacremens, pour les joindre à cette parole, comme des moiens pour nous unir à Jesus-Christ, & pour communiquer à ses bénéfices, & qu'il n'y en a que deux communs à tous les membres de l'Eglise, sous le Nouveau Testament, assavoir le Baptême & la Sainte Cene.

XXIX.

XXIX. Qu'il a institué celui du Baptême, pour un témoignage de nôtre adoption, & que nous y sommes lavés de nos péchés au sang de Jesus-Christ, & renouvelés en Sainteté de Vie.

XXX. Qu'il a institué celui de la Sainte Cene ou Eucharistie, pour la nourriture de nôtre ame, afin que par une vraie & vive foi, par la vertu incompréhensible du St. Esprit, mangeans effectivement la Chair, & beuvans son sang, & nous unissant tres-étroitement & inséparablement à Christ, en lui & par lui, nous aions la vie éternelle.

XXXI. Qu'il est nécessaire, que l'Eglise ait des Pasteurs, jugés bien instruits, & de bonne vie, par ceux qui en ont le droit, tant pour prêcher la parole de Dieu, que pour administrer les Sacremens, & veiller sur le troupeau de Jesus-Christ, suivant les règles d'une bonne & sainte discipline, conjointement
avec

pourront lire dans l'Histoire générale, faite par Jean Leger.

Les Vaudois aiant conservé de Père en Fils, la pureté de la Doctrine des Apôtres, depuis le tems qu'ils l'ont receuë jusques à nos jours, & fait une profession constante, ouverte & publique de cette celeste Doctrine, ils sont par conséquent les vrais Successeurs des Apôtres.

CHAPITRE III.

Du Gouvernement Ecclesiastique des Eglises Vaudoises de Piemont, & des Mœurs des Vaudois.

Mais s'ils ont succédé aux Apôtres quand à la Doctrine, ils leur ont aussi succédé quand à l'ordre & gouvernement de l'Eglise. (a) Dans la primitive Eglise, les Apôtres établirent pour le Régime

(a) Act. 20.

XXXII. Que Dieu a établi les Rois & les Magistrats, pour la conduite des peuples, & que les peuples leur doivent être sujets & obéissans, en vertu de cet ordre, non seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience, en toutes les choses qui sont conformes à la parole de Dieu, qui est le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs.

XXXIII. Qu'il faut recevoir le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, & le Decalogue, comme pièces fondamentales de nôtre créance, & de nos dévotions.

Nous pourrions faire voir encore, par les Témoignages tirés des livres des Aversaires des Vaudois, que leur Doctrine a été telle, qu'elle est représentée dans cette Confession, & dans la précédente, ceux qui désireront de voir ces témoignages, les
pour-

44 *Abrégé de l'Histoire*
me de l'Eglise des Pasteurs, (a) des Anciens, & des Diacres, ainsi que nous l'apprenons tant du Livre des Actes, (b) que des Epîtres des Apôtres. (c) Les Pasteurs sont aussi appelés Evêques & Anciens, ils sont appelés Pasteurs, parce qu'ils doivent paître les fidèles, qui sont les brébis de Jesus Christ, de la bonne pâture de la parole de Dieu, ils sont appelés Evêques qui signifie Inspecteurs ou Surveillans, parce qu'ils doivent veiller, & prendre garde au troupeau, qui leur est commis. Ils sont appelés Anciens, parce qu'ils doivent être sages & prudents, & édifier ceux qui leur sont commis, par leur bonne vie & sage conduite. Et ainsi il y avoit deux sortes d'Anciens dans la primitive Eglise, les uns travailloient au Régime & gouvernement de l'Eglise seulement, & les autres outre le soin qu'ils a-
voient

(a) Eplos. 4. 11. (b) Tim. 1. 5, 6.
(c) 1 Tim. 3.

des Vaudois. 45
voient des affaires de l'Eglise, ils travailloient aussi en la parole & en-doctrinement. 1 Tim. 5. 17. Les Diacres avoient soin des povres, & tous ensemble, les Pasteurs, Anciens, & Diacres avoient le gouvernement de l'Eglise. C'est cette Discipline, que les Eglises de Piemont on retenuë, ainsi qu'on le peut voir dans un de leurs Anciens manuscrits, traduit de leur langue en François, & contenu au chap. 31. de la 1. partie de l'Histoire générale des Eglises Vaudoises. Dans lequel écrit on trouve, que ces Eglises ont eu de tout tems des Pasteurs, Anciens & Diacres, pour les conduire & gouverner, comme elles ont eu jusques à l'année 1686. qu'elles ont été dispercées. Les Pasteurs s'emploioient, à instruire & à exhorter le Peuple, à bien & saintement vivre, & tous ensemble Pasteurs, Anciens, & Diacres à veiller sur tout le troupeau, pour en chasser le vice & ban-

nir

des Vaudois. 47
quand à leurs mœurs. Leurs Aver-saires mêmes leur rendent ce témoignage. Reynerus Sacco qui a été un des premiers Inquisiteurs, que Rome ait employé contre ceux des Vallées, parle ainsi des Vaudois dans la Relation, qu'il en fit à la Cour de Rome. Après avoir dit, que la Secte des Vaudois étoit la plus ancienne de toutes les Sectes, qui eussent été, la commençant dès le tems des Apôtres ou du moins de Sylvestre, il ajoûte touchant leur vie, qu'au lieu que toutes les autres Sectes donnent de l'horreur, en ce qu'elles blasphèment contre Dieu, celle-ci a grandé démonstration de piété; car ils vivent justement devant les hommes. Et dans le Chap. 7. de son livre, il dit, que les Vaudois sont chastes. Le Président du Thou au livre 27. de son Histoire dit, que les Vaudois observent les dix Commandemens de la Loi, qui donnent la règle de vivre pieu-

fement

46 *Abrégé de l'Histoire*
nir les scandales. Et il falloit, que ces Conducteurs de l'Eglise, fussent d'une bonne vie & sainte conversation, pour édifier les autres par leur bon exemple. On tenoit des Ecoles pour instruire la jeunesse en la pieté. Il y avoit aussi une Ecole, pour instruire ceux qui prétendoient au ministère. On leur faisoit des leçons sur la Ste. Theologie. On leur faisoit apprendre par cœur, tous les chapitres des Evangiles selon St. Matthieu & selon St. Jean, & toutes les Epîtres Canoniques, une bonne partie des Ecrits de Salomon, de David & des Prophetes; on envoyoit à cette Ecole, des Jeunes gens de Bohême, & des autres lieux où il y avoit des fidèles, qui rétenoient la profession de la vérité de l'Evangile, pour les faire instruire au St. Ministère.

Les Vaudois n'étoient pas seulement purs, quand à la Doctrine, ils étoient encore purs & honnêtes quand

48 *Abrégé de l'Histoire*
fement & saintement, ils ne donnent aucune entrée chés eux, ni en leurs assemblées à aucune sorte de méchanceté, ils ont en horreur, & detestent de tout leur cœur les serments illicites, les parjures, les mauvaises imprécations, les injures, les querelles, les séditions, les débauches, les yvrougeries, les paillardises, les devinemens, les sacrileges, les enchantemens, les larrecins, les usures; les prestiges & choses semblables.

Et Claude de Seiffel Archevêque de Turin, au livre qu'il fit contre les Vaudois en 1500, confesse en termes formels: Que pour leur vie & leurs mœurs, ils ont été sans reproche parmi les hommes, s'adonnant de tout leur pouvoir à l'observation des Commandemens de Dieu. Nous pourrions alleguer, plusieurs autres témoignages des ennemis des Vaudois, qu'ils rendent à leur bonne vie & mœurs, mais les Curieux les

pour :

pourront voir dans l'Histoire générale, si ceux que nous avons allégué ne leur fussent.

CHAPITRE IV.

Du calme dont les Eglises Vaudoises de Piemont, ont joui pendant plusieurs siècles.

ON ne trouve point dans l'Histoire Ecclésiastique, que les Vaudois ou Chrétiens, des Vallées de Piemont, aient été persécutés sous les Regnes de Neron, de Domitien & des autres Empereurs Payens, qui ont cruellement persécuté l'Eglise Chrétienne. Il est pourtant croyable, que lors de ces cruelles persécutions, plusieurs fidèles Chrétiens se retirèrent dans ces Vallées, pour éviter la persécution, & se garantir des mains sanguinaires, de leurs cruels Bourreaux, comme on a veu en France dans la dernière persécution, que plusieurs Reformés s'enfuyoient dans des

C bois,

bois, dans des montagnes, & se cachoient dans des cavernes, & parmi des rochers. pour se garantir des mains cruelles & impitoyables des Dragons, & éviter par leur fuite, de renoncer à leur Sainte Religion. Aussi l'Eglise figurée par une femme nous est représentée au ch. 12. de l'Apoc. s'enfuiant dans un desert, & y a-t-il un desert plus affreux, que les montagnes des Alpes, qui sont couvertes de néges pendant 8 à 9 mois de l'année, parmi lesquelles ces Vallées sont enfermées. Il est dit qu'en ce desert, la femme y avoit un lieu préparé de Dieu, afin qu'on la nourrisse-là 1260 jours. Les Vallées n'ont elles pas été le lieu, que Dieu avoit préparé pour y conserver son Eglise. Puis que la vraie Eglise s'est maintenuë dans ce lieu, depuis le tems des Apôtres jusques à nos jours, sans aucune interruption ni intervalle. Et que pendant que toute la ter-

re

re couroit après la Bête, les seuls habitans de ces Vallées suivoient Jesus Christ, & cheminoient selon la vérité de son St. Evangile. C'étoit la nouvelle Gossen, qui seule étoit éclairée de la lumiere celeste, pendant que la nouvelle Egypte, étoit toute couverte de ténèbres épaisses d'ignorance & d'erreurs. Aussi ils avoient pour armes, un flambeau allumé environné de ténèbres avec cette inscription. *Lux lucet in tenebris.*

Ce qui nous persuade encore, que les Vallées de Piemont étoient le lieu, que Dieu avoit préparé, pour y conserver son Eglise. C'est premièrement, que les Eglises de ces Vallées par une grace spéciale de Dieu, ont joui de paix & de repos, depuis le commencement du cinquième siècle, que l'Empire Papal commença à s'élever, jusques vers la fin du quinziesme, assavoir jusques à l'année 1487. que le Pape In-

C 2 nocent

nocent VIII. fit faire une Croisade pour les détruire. Secondement, c'est que lors que leurs ennemis les ont voulu détruire par la force des armes, ce qu'ils ont entrepris par plusieurs fois; Dieu leur a donné de si grandes & si miraculeuses victoires, qu'il paroissoit visiblement, que l'Eternel des armées & le Dieu des batailles étoit à leur tête, & combattoit avec eux & pour eux. Et enfin quand sous des prétextes de Traités de paix, ou de paroles solennelles, qu'on leur donnoit de ne rien attenter, on les endormoit & surprenoit, on faisoit de cruels massacres de ces povres innocens, trompés par les perfidies & trahisons de leurs ennemis. Nonobstant tous ces massacres, cruautés & barbaries, qu'on a exercé contre leurs personnes, & les ravages faits contre leurs maisons qu'on a brûlées & contre leurs biens qu'on a pillés ou gâtés, on n'a jamais pû, les perdre ni les détruire.

détruire. Ils ont toujours persisté en leur sainte Religion, & sont demeurés fermes en la foi de Jesus, de Pere en Fils & de génération en génération, & comme ils ont été fidèles à Dieu, Dieu les a toujours soutenus & relevés glorieusement de toutes leurs pertes. Dieu par sa puissance infinie a confondu leurs ennemis, & rendu tous leurs efforts inutiles.

Nous avons dit que les Vaudois de Piemont, avoient vécu en paix & en repos dans leurs Vallées, jusques à l'année 1487. Ce qui est tres-véritable, nonobstant l'inquisition du Pape contre eux. Car encore que les Archevêques de Turin & d'Ambrun, auxquels le Pape avoit donné commission, d'informer contre les Vaudois, & de proceder par toute sorte de voyes à leur extirpation, se fussent transportés dans ces Vallées, & cité devant eux en divers tems, les Pa-

C 3 steurs;

tres Vaudois ont été dissipés & dispersés par les guerres & les persécutions, que leurs ennemis leur ont suscités. Les Vaudois de Piemont par un éfet singulier & particulier, de la bonté de Dieu, se sont toujours conservés & maintenus dans les Vallées, quelques guerres & persécutions qu'on leur ait fait, jusques à l'année 1686, que les deux Témoins du chap. 11. de l'Apoc. ont été entierement vaincus & tués.

C H A P I T R E V.

Contenant la première guerre qu'on a fait aux Vaudois de Piemont, & la Croisade que fit contre eux le Pape Innocent VIII.

LA première guerre qu'on a fait aux Vaudois de Piemont, fut en l'année 1487. Qu'Albert de Ca-

C 4

pita-

steurs & les principaux habitans, & dressé de grosses informations, & procédé contre eux jusques à l'excommunication, ces procédures ne leur firent pas grand mal, ni ne troublèrent pas leur repos, parce qu'ils ne comparurent point devant les Inquisiteurs, ils se soucierent peu de leurs citations & de leurs informations, & receurent leur excommunication, pour une marque de la bénédiction de Dieu, qui les avoit distingués des autres Peuples de la Chrétienté, qui suivoient la Bête & adoroient son image, au lieu qu'eux seuls suivoient & adoroient Jesus-Christ.

Ceci est aussi digne de remarque, c'est qu'ils jouissoient de paix & de repos, tandis que leurs Confrères les Vaudois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne & d'Italie, étoient grandement persécutés, par les ennemis de la Vérité de l'Evangile; mais au lieu que les autres

tres

pitaneis Archidiacre de l'Eglise de Cremone & Nonce du Pape Innocent VIII. aiant reçu Commission de son Maître, de faire une Croisade, pour l'extirpation des povres Vaudois. Ce Commissaire Papal porta & excita, en vertu de sa Bulle, le Duc de Savoye Prince de Piemont, le Roi de France, & les autres Princes circonvoisins à fournir & prêter leurs troupes, pour perdre & détruire les Protestants des Vallées. Il dressa une armée de 18000. hommes, sans y comprendre cinq à six mille Volontaires du Piemont, qui vindrent en foule, pour se joindre à cette armée, parce qu'outre que le Pape promettoit, à tous ceux qui iroient en cette guerre, pleine & entiere indulgence & remission de leurs péchés, on faisoit encore esperer de leur donner le pillage des Vallées, & la confiscation des biens de ceux qu'on depouilleroit, ou qu'on détruiroit.

Cette

Cette grande Armée se partagea en divers corps, pour attaquer les Vaudois par plusieurs & differens endroits, ce qu'ils firent avec une grande furie. Mais quoi que les Vaudois fussent en petit nombre eu égard à leurs ennemis, & qu'ils ne fussent pas expérimentés au métier de la guerre, aians vëçu plusieurs siecles en paix, néantmoins ils soutindrent par tout avec un courage intrépide, les efforts de leurs ennemis. Et Dieu qui combattoit pour eux lequel ils avoient ardenment invoqué, jetta une terreur panique, dans le cœur de ceux, qui venoient pour les détruire, tellement que par l'aide du ciel, cette armée fut non seulement repoussée & dispersée, mais presque toute défaite. Le débris de cette armée, qui se tenoit sur la frontiere, n'osa plus les attaquer dans leurs rochers, elle se contenta pendant presque une année, de faire des courses dans le

plat país, & de les tenir toujours en alarme, ce qui leur étoit extrêmement préjudiciable, parce qu'étant obligés d'avoir incessamment les armes à la main, pour se garder de surprise, ils ne pouvoient pas cultiver leurs terres, dont ils tiroient leur subsistance & celle de leurs familles.

Philippe VII. Duc de Savoye & Prince de Piemont, considérant que cette guerre étoit peu honorable pour lui, veu le mauvais succès qui s'en étoit ensuivi, & qu'elle étoit tres-préjudiciable à ses Sujets, & sur tout aux Catholiques Romains, dont un grand nombre avoient péri en cette guerre, & les autres avoient été extrêmement foulés par les troupes, qu'ils avoient entretenu & fait subsister, se resolut d'y mettre fin. Pour cet éfet il ordonna, que douze d'entr'eux, eussent à venir à Pignerol, où il faisoit alors sa demeure, ce qu'ayant fait,

fait, il les reçût benignement, & leur fit dépêcher une Amnistie générale, de tout ce qui s'étoit passé pendant cette guerre, & leur avoia qu'il reconnoissoit, qu'il avoit été mal informé, tant de ce qui regardoit leurs personnes, que leur Religion, & déclara hautement, qu'il n'avoit point de si bons, si fidèles & si obéissans Sujets, que les Vaudois. Il leur confirma leurs privileges & immunités, & leur promit qu'il feroit en sorte qu'à l'avenir, on les laisseroit en paix.

Les Inquisiteurs établis par le Pape, n'ayant pas réüssi contre les Vaudois par une guerre ouverte, prindrent d'autres voyes pour les inquiéter & les détruire. S'ils sortoient de leur país, ils les faisoient saisir & mettre en prison, & se faisoient aider par le bras seculier. Quand ils les tenoient, ils les faisoient perir dans la prison, ou les faisoient condanner à la mort.

Les Inquisiteurs porterent encore par leurs menées, Marguerite de Foix, Dame du Marquisat de Saluces, à persécuter les Vaudois, qui étoient dans ce Marquisat. La persécution fût si grande & si cruelle, que ces povres gens furent contraints, d'abandonner leurs maisons & leurs biens, & de se sauver dans la Vallée de Lucerne, sans emporter autre butin que leurs ames. Ils demeurèrent cinq ans entiers dans ce piteux état, pendant lesquels ils ne cessèrent de supplier son Altesse le Duc de Savoye, qu'il lui plût de faire en sorte, qu'ils pussent retourner en paix dans leur Patrie, & que les Usurpateurs de leurs biens, fussent obligés à les leur rendre. Mais voiant que toutes leurs prieres & soumissions ne leur servoient de rien, à cause des oppositions du Pape, du Clergé, & sur tout des Inquisiteurs, ils resolurent entr'eux de prendre les armes, & de tenter de

de rentrer dans leurs biens, & ce qui leur donnoit cette hardiesse, c'est qu'ils en avoient été chassés par force, sans aucun ordre de leur Souverain. Cette entreprise fût accompagnée d'un heureux succès; ils se jetterent à l'improviste sur les Usurpateurs de leurs biens, les chassèrent tous, & leur donnerent une telle fraieur, qu'ils n'osèrent plus chercher les moiens de s'y rétablir, & ces povres Vaudois après cét heureux exploit, jouïrent plus de cent ans de leurs biens, & de la liberté de leur Religion dans ce Marquisat.

attaquer, les surprit, tua & massacra tout ce qu'il rencontra, sans épargner ni âge ni sexe, ce qui jetta une grande frayeur & consternation dans toutes les Vallées. Ces gens étant revenus à eux la nuit suivante, se rallierent si bien, que le lendemain comme leurs ennemis, pensoient de continuer leur boucherie le long de la Vallée de Lucerne, ils les chargerent si courageusement par derriere, par devant, & en flanc, que plusieurs de ces Massacreurs furent tués sur le champ, & les autres se sauverent en fuyant, & abandonnerent le butin & les prisonniers, qu'ils avoient fait sur les Vaudois.

Quand le Duc de Savoye vit, que la peau d'un Vaudois, lui couïtoit vingt de celles des Catholiques Romains, il ne voulut pas permettre, qu'on les perlécutat plus à force d'armes: mais qu'on employat des voyes plus-cachées & moins

CHAPITRE VI.

Contenant la seconde guerre faite contre les Vaudois de Piemont par Charles I. Duc de Savoye.

PHILIPPE VII. Duc de Savoye étant mort, Charles son Fils lui succeda. Cét Prince étant fort-importuné par l'Archévêque & Inquisiteur de Turin, de livrer au bras seculier ses Sujets de la Religion; il donna Commission à Pantaleon Bressour Seigneur de Rocheplate, de leur faire la guerre en 1534.

Ce Gentilhomme aiant choisi 1500. hommes sur toutes les troupes du Duc, lors que les Vaudois croyoient être dans une profonde paix, & qu'ils n'étoient point sur leurs gardes, ni ne se défioient point de leurs ennemis, les vint atta-

moins dangereuses. Pour cét éfet on établit des bandes de Voleurs & Assassins, qui se mettoient en embuche en des lieux propres, & quand les Vaudois descendoient de leurs montagnes ou sortoient des Vallées pour leurs affaires, on les faisoit. Plusieurs à la longue & par succession de tems, tomberent dans ces funestes pièges, & furent la proye de ces Brigands, qui après les avoir rançonnés, ne laissoient pas de leur ôter la Vie par des cruels tourments. Catalan Girard de St. Jean en la Vallée de Lucerne, fût un de ceux qui tomberent entre leurs mains, il fût brûlé vif à Revel Ville de Piemont, & souffrit la mort avec une constance admirable.

CHAPITRE VII.

Contenant la troisième guerre faite contre les Vaudois de Piemont, & la persécution que leur fit le Parlement de Turin.

FRANCOIS I. Roi de France s'étant rendu Maître du Piemont, & dépouillé le Duc de Savoie de cette Principauté en l'année 1536. Tant lui que le Pape inciterent le Parlement de Turin, de procéder contre les Vaudois, comme contre des pernicioeux Hérétiques; en suite de quoi ce Parlement leur suscita des grandes Vexations, imitant en cela les Parlements de France, qui persécutoient cruëlement les Reformés. Ces pauvres gens eurent recours au Roi par une tres-humble requête, qu'ils lui présenterent, esperans d'obtenir quelque grace de ce nouveau. Maî-

des Vaudois.

67

dre à Cesar ce qui apartenoit à Cesar, comme ils avoient toujours fait. Mais qu'ils vouloient aussi rendre à Dieu ce qui apartenoit à Dieu, & qu'en ce cas ils étoient résolus à l'exemple des Apôtres, d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes; & de se tenir plutôt à la parole de Dieu, qu'aux traditions des Papes.

Le Roi aiant alors plusieurs affaires sur les bras, le Parlement ne jugea pas à propos, d'entreprendre contre eux une guerre ouverte: mais se contenta de donner ordre aux Juges & Magistrats, d'assister vigoureusement les Moines & les Inquisiteurs, & de faire brûler tout autant de Vaudois, qu'ils fairoient tomber entre leurs mains. Plusieurs perdirent encore la vie par cette voye, mais avec une constance admirable, sur tout Barthelemi Hector, qui fut publiquement brûlé à Turin en l'année 1555. qui par
une

66 *Abregé de l'Histoire*

Maître, & ce d'autant plus, que c'est la coûtume des Princes, de répandre des graces à de nouveaux Sujets; pour les engager davantage à leur service. Mais cela ne fit qu'empirer leur condition: car le Roi leur commanda de vivre, selon les Loix de l'Eglise Romaine, leur déclarant que s'ils n'obéissent à cet ordre, il ne manqueroit pas de les faire punir, comme des obstinés hérétiques: ajoutant pour raison, qu'il ne les faisoit pas brûler en France, pour les supporter dans les Alpes.

Le Parlement de Turin encouragé par cette réponse, enjoignit incontinent aux Vaudois, de chasser tous leurs Ministres, & de recevoir en leur place, les Prêtres qui leur feroient envoyés, pour célébrer la Messe. Ils répondirent qu'il leur étoit impossible d'obéir, à des ordres si contraires à la parole de Dieu. Qu'ils vouloient bien rendre

68 *Abregé de l'Histoire*

une mort édifiante, tira un ruisseau de larmes, d'une multitude d'Assistans Papistes, qui non contents de verser de l'armes murmurèrent encore grandement, & usèrent d'invectives poignantes contre la cruauté des Moines & des Inquisiteurs.

En 1557. Monsr. Varaille excellent Ministre d'Angrougne, étant malheureusement tombé entre leurs mains, fût brûlé publiquement à Turin dans la place du château, chantant hautement les loüanges de Dieu dans les flammes, jusqu'à son dernier soupir. Cette même année Nicolas Sartoris étudiant en Théologie à Geneve, voulant aller visiter sa Patrie, fût pris dans la Vallée d'Auste, & accusé d'hérésie, les ennemis de la vérité voiant, qu'il ne pouvoit point être gagné par promesses, ni effrayé par les menaces, ni ébranlé par la guerre, le firent brûler vif dans la Ville d'Auste.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Contenant la quatrième guerre contre les Vaudois de Piemont, par Emanuel Philibert Duc de Savoye, après la paix générale de 1559.

EMANUEL PHILIBERT Duc de Savoye & Successeur de Charles, aiant recouvré ses Etats par la paix générale de l'année 1559. fût poussé par les Moines de Pignerol à condamner les Vaudois à être brûlés, & leurs biens confisqués & donnés pour recompense aux instruments de leur ruine.

Ces povres gens se voiant derechef à la veille d'une désolation entiere, après leur recours à celui qui tient le cœur des Rois en sa main, par prières, jûnes & humiliations extraordinaires, s'allèrent jeter aux pieds du Duc de Savoye leur Prin-

Prince, & lui présentèrent une tres-humble requête tendant à ce, qu'il les laissât vivre dans le libre exercice de leur Religion, ils en présentèrent une autre aux mêmes fins à la Duchesse sa femme, qui avoit beaucoup de connoissance de la vérité, & qui témoignoit avoir une grande tendresse pour eux.

Mais tout cela inutilement. Le Pape & le Roi des Espagnes, auxquels le Duc de Savoye avoit des grandes obligations, à cause qu'ils avoient beaucoup contribué à le rétablir dans ses États, sollicitèrent puissamment ce Prince à détruire les Vaudois, qui contre ses intérêts se laissa aisément persuader au desir des Moines, qui le sollicitoient incessamment à leur faire la guerre.

Pendant qu'ils tâchoient d'adoucir leur Prince, & de détourner par leurs humbles requêtes, l'orage qui les menacoit, les Soldats des Villes circonvoisines surprirent le Bourg

Bourg de St. Germain à la faveur de la nuit. Les Protestants de ce lieu dans un tel effroi, ne penserent qu'à sauver leurs personnes, la plupart se jetterent même en chemise dans la montagne voisine, à la reserve de 25. qui se trouvant en de maisons plus écartées, étoient par conséquent plus éloignés de cette retraite. Ceux-ci voians qu'il n'étoit plus tems de fuir, se resolurent à vendre chèrement leur vie, & s'étant jettés à genoux & fait une courte, mais ardente prière à Dieu, à la veüe de leurs ennemis, les allerent attaquer avec tant de courage & de résolution, qu'ils les mirent tous en fuite, il y en eût plusieurs qui furent tués sur le champ, la frayeur de Dieu étant tombée sur les fuyards, un grand nombre se précipita dans la riviere de Cluson, & y perit misérablement.

Le Duc de Savoye assisté du Pape, de l'Espagne, & de la France, dressa

dressa une puissante armée contre les Vaudois, & en donna la conduite, au Comte de la Trinité, qui voiant ce povre Peuple affoibli & ébranlé par tant de secousses, de combats, & de persecutions qu'il avoit souffert, & souffroit depuis long-tems, creut de venir à bout du pernicieux dessein qu'on avoit formé, d'extirper entièrement les Vaudois. Il eût recours aux ruses & aux finesses, avant que d'employer la force. En éfet il envoya chercher les Conducteurs des Eglises. Il les exhorta à mettre bas les armes. Et à congédier leurs Pasteurs, & pour les y porter, il leur représenta d'un côté, le malheur dans lequel ils alloient tomber, s'ils ne se soumettoient à la volonté du Prince, veu les grandes forces qu'il avoit en main, pour les y contraindre, auxquelles ils ne pouvoient résister. Que le Pape, le Roi d'Espagne, & le Roi de France avoient

avoient engagé le Duc dans cette guerre, & lui prêtoient leurs troupes. Que la paix générale étant faite, tous ces Princes employeroient toutes leurs forces pour les détruire, s'ils n'obéissent. D'autre côté il leur fit de belles & avantageuses promesses, leur faisant espérer qu'en se soumettant à la volonté de leur Prince, il leur donneroit la paix, & les laisseroit vivre en liberté. Plusieurs furent ébranlés & intimidés par le discours trompeur de ce Seigneur : qui les voiant divisés, les uns se voulant soumettre, pour conserver leurs biens & leur vie, à la volonté du Prince, & les autres étant d'un sentiment différent, à cause des suites facheuses, qu'ils prévoioient, que cette soumission aveugle auroit. Dans cet état il prit son tems, il leur dressa des embûches en divers lieux, & après les avoir surpris en plusieurs endroits, il en fit une grande boucherie, sans

D ren-

rencontrer aucune résistance, exerçant toute sorte de cruautés contre d'innocentes brébis, qui s'étoient fiées à sa parole.

Cette barbare trahison, jetta d'abord ce povre peuple dans une consternation inconcevable, mais trois-cens des Réchappés du massacre, s'étant rassemblés à la faveur de la nuit, & fortifiés peu à peu de leurs Confrères, qui s'étoient défiés des promesses du Comte, s'étoient sauvés dans les montagnes, pour ne tomber pas entre ses mains. Avec cette petite troupe de Vaudois, Dieu fit de si grandes merveilles, qu'on auroit peine à les croire aujourd'hui, si ce que nous avons vu que leurs Successeurs ont fait, és guerres de 1655. de 1663. & 1664. & l'année dernière, lors que sept ou 800. Vaudois ont traversé la Savoye, qui étoit toute en armes, ont forcé divers passages, gardés par des troupes réglées de France & de

de Savoye, sont entrés malgré leurs ennemis dans leurs païs, y ont soutenu quinze ou seize combats, ne nous persuadoient que Dieu étoit avec ce Peuple, combattoit pour eux & avec eux, sans quoi il étoit impossible, qu'ils eussent fait tant de si merveilleux & si extraordinaires exploits.

Le jour suivant de la trahison, le Comte de la Trinité occupa son armée, depuis le matin jusqu'au soir, à faire le dégât dans tous les lieux de la Vallée de Lucerne, dont il s'étoit rendu Maître. Après quoi il marcha avec sept ou huit mille hommes choisis, jusques au haut d'Angrône, vers le lieu qu'on appelle le pré du Tour, où la plus-part des familles de ces povres Vaudois s'étoient retirées, comme à leur plus - fort azile qu'elles peussent choisir dans toute la Vallée de Lucerne. Il attaqua ce lieu par trois divers endroits, & ne leur donna

D 2 ja-

jamais aucun relâche l'espace de quatre jours entiers; un assaut n'étoit pas plutôt repoussé, qu'il en faisoit donner un autre par de nouvelles troupes, sans pouvoir emporter aucun avantage. Dans ces assauts il y perdit deux Colonels, huit Capitaines & 7 à 800 Soldats.

Le cinquième jour il voulut encore s'opiniâtrer, à se rendre Maître de ce poste, pour cet effet, il se servit des troupes Espagnoles qui étoient toutes fraîches, & qui n'avoient point encore combattu, pour faire l'attaque. Les Soldats Espagnols voians qu'ils n'avançoient rien, & qu'ils tomboient comme la pluie, se mutinerent contre les Officiers, qui vouloient qu'on continuât les attaques. Les Vaudois aiant apperçu la confusion où étoient leurs ennemis, se jetterent sur eux avec tant de courage, & si à propos, qu'ils mirent toute l'armée en déroute, & il y eût une

une si grande épouvante , que plusieurs de frayeur se précipiterent par les rochers ou dans la riviere d'Angrogne , & se noyerent dans des gouffres, ils poursuivirent leurs ennemis jusqu'au bas d'Angrogne l'espace de deux lieuës, & en tuerent un fort-grand nombre.

Pour montrer que la France aidoit le Duc de Savoye, en la guerre qu'il avoit alors contre les Vaudois. D'aubigni raporte dans son Histoire Universelle, que ce Prince aiant prié le Roi de France, de lui prêter Mr. de Maugiron avec dix compagnies de gens de pied, & Mr. de la Motte Gondrin avec d'autres troupes, toutes composés de Soldats choisis & bien expérimentés, cela lui fut accordé, & les troupes furent jointes à l'armée commandée par le Comte de la Trinité. Les Vaudois à la veüe de cette armée renforcée des troupes de France, se confians au secours du ciel, alla

D 3 for-

de tendresse pour les Vaudois, leur donna la paix, avec l'exercice libre de leur Religion, par ses Lettres Patentés données à Cavor le 5. Juin 1561. Leurs biens leur furent rendus, les Prisonniers relâchés, & ceux qui avoient été conduits en galere (pour leur Religion) délivrés. On les réablit aussi dans tous leurs Droits, Libertés & Priviléges.

En 1565. quatre ans après cét Edit, on publia à l'instance du Pape, un nouvel ordre par toutes les Vallées. Que tous les Sujets du Duc de Savoye, qui dans dix jours après la publication dudit ordre, n'auroient déclaré devant leur Magistrat, qu'ils promettoient d'aller à la messe, eussent à sortir de tous les Etats du Duc dans deux mois. Et en même temps les Magistrats reçurent un commandement exprés, de faire une liste exacte de tous ceux, qui n'obéiroient point à cét ordre, &

D 4 de

forcer la Forteresse du Bourg de Villar, au cœur de la Vallée de Lucerne, que le Duc avoit fait depuis peu construire, & cela pour couper le passage à leurs ennemis.

Le Comte de la Trinité fortifié des troupes de France & de nouvelles troupes du Duc, entreprit par diverses fois de les attaquer : mais dans tous les combats qu'il livroit aux Vaudois, il y faisoit toujourns des notables pertes, quelques fois il perdoit jusques à 900. hommes, lors que les Vaudois n'en perdoient pas 15. des leurs. L'Armée du Duc s'étant extrêmement affoiblie, tant par les continuelles pertes, qu'elle faisoit tous les jours dans les combats, que par les desertions des Soldats, qui voians qu'ils ne gaignoient que des coups en cette guerre, desertoient sans cesse. Le Duc sollicité par la Duchesse sa femme, qui comme nous avons dit, avoit connoissance de la vérité, & beaucoup de

de l'envoyer incessamment à son Altesse.

Cette nouvelle vexation fût fort-sensible aux Princes Protestants d'Allemagne, qui par leurs lettres se plainquirent au Duc, du mauvais traitement qu'on faisoit aux Vaudois, au préjudice & contre la teneur de sa Patente, & le prierent de remédier à ce qu'à l'avenir, ils jouissent de l'effet de sa concession. Même le Prince Palatin lui envoya un de ses principaux Conseillers en Ambassade, pour procurer la paix à ces povres affligés. Marguerite de France femme du Duc, qui étoit une pieuse & vertueuse Princesse, & qui avoit des tendresses pour les Vaudois, adoucissoit autant quelle pouvoit l'Esprit de son mari, lors que par des faux rapports, les ennemis de la vérité l'avoient irrité contre eux.

Le jour de la St. Barthelemy de l'année 1572. On fit un cruel massacre

facre des Protestants à Paris, & en divers autres lieux du Royaume de France. Castrocara Gouverneur des Vallées, menacoit d'en faire autant aux Vaudois de Piemont. Le Duc de Savoye soit qu'il n'approuvat pas la crüelle boucherie, qu'on avoit fait des Protestants en France, ou que poussé par les continuelles sollicitations de la Duchesse son Epouse, qui portoit autant qu'elle pouvoit l'Esprit du Duc, à la douceur & à la clémence envers les Vaudois, fit savoir à tous les Sujets des Vallées, qui pour crainte du Gouverneur les avoient abandonnées, qu'ils eussent à venir librement chez eux, qu'ils n'eussent rien à craindre ni appréhender, qu'il ne leur seroit fait aucun tort. Il leur donna aussi ordre de recevoir leurs Frères de France, les assurant qu'ils y seroient en toute sûreté. Il leur tint la parole qu'il leur avoit donnée; car jusques à sa mort,

D 5 qui

pour le porter à les exterminer, quand il en trouveroit le tems, sans considérer qu'ils avoient été forcés par les armes du Roi, à faire ce serment, leur Prince n'ayant peu leur donner aucun secours.

La guerre s'étant allumée entre Henri IV. Roi de France, & Charles Emanuel Duc de Savoye, à l'occasion du Marquisat de Saluces, le Roi se rendit Maître de toute la Savoye dans une campagne. Ce que voyant l'Empereur & le Roi d'Espagne, ils prièrent le Pape, qui venoit de faire le mariage de Marie de Medecis sa niéce avec le Roi de France, de travailler à faire la paix entre ces deux Princes, ce qu'il fit, & par le Traité fait entr'eux, le Roi rendit au Duc de Savoye, tout ce qu'il avoit pris de ses Etats, à la reserve de la Bresse, qui fût échangée avec le Marquisat de Saluces.

Les ennemis des Vaudois ne manquerent pas, dès que le Duc fût

D 6 en

82 *Abrégé de l'Histoire*
qui arriva le 13. d'Aoust 1580, ils eurent du relâche & jouirent de quelque repos.

C H A P I T R E IX.

Cinquième guerre contre les Vaudois sous Charles Emanuel I. Duc de Savoye, & principalement contre ceux du Marquisat de Saluces.

C H A R L E S E M A N U E L son Fils lui succeda, qui peu de tems après le decés de son Père, s'empara du Marquisat de Saluces, qui appartenoit au Roi de France. Mr. de l'Esdiguières s'empara par droit de Représailles des Vallées de Piemont, & on obligea les habitans de ces Vallées de prêter serment de fidélité au Roi. Les ennemis des Vaudois ne manquerent pas de prendre ce prétexte, pour irriter l'esprit du Duc contre ces povres gens,

pour

84 *Abrégé de l'Histoire*
en paix, de le solliciter à leur faire la guerre: mais considérant que son père avoit mal réussi, en la guerre qu'il avoit entrepris contre eux, bien qu'il fût assisté de l'Espagne & de la France, ne voulut point leur faire une guerre ouverte: mais permit qu'on les inquiétât en leur faisant des affaires. Et quand les Inquisiteurs avoient mis quelqu'un en prison, pour la Religion, si on sollicitoit envers le Duc son élargissement, il répondoit qu'il ne se méloit point de ces affaires.

Il agit bien autrement envers les Vaudois du Marquisat de Saluces, qu'envers ceux des Vallées. Contre ceux-ci il se contenta de laisser agir leurs ennemis: mais contre ceux du Marquisat, il se déclara un Persécuteur ouvert, dès qu'il en fût le Maître absolu. Car à la fin du mois de Juin 1601. il fit un Edit, par lequel il ordonnoit. Que chacun eût à déclarer à son Magistrat ordi-

ordinaire, dans le terme de quinze jours, s'il étoit resolu de renoncer à la Religion & aller à la Messe: auquel cas non seulement il pourroit continuer de jouir paisiblement de ses maisons & biens; mais aussi de plusieurs autres grands privilèges. Mais que pour ceux qui s'opiniâtreroient, à demeurer dans leur Religion, il leur étoit absolument enjoint, de sortir de ses Etats dans deux mois, après la publication de l'Edit, & de n'y jamais plus revenir sous peine de la vie, & de la confiscation de tous leurs biens.

Il y avoit huit florissantes Eglises dans ce Marquisat, mais cet Edit aiant été exécuté avec beaucoup de rigueur, toutes ces povres Eglises furent dissipées: car les fidèles qui les composoient voiant, que le Duc ne vouloit point revoquer son Edit, bien qu'il en fût instantment prié par plusieurs Princes Protestants, se retirerent du Marquisat avec seule-

ment ce qu'ils pûrent emporter, & allerent habiter en des lieux, où ils pouvoient jouir du libre exercice de leur Religion.

Victor Amedée son Fils & son Successeur, ne fit point aussi une guerre ouverte aux Vaudois, il en fût empêché par les guerres qu'il eût avec ses voisins, & principalement avec l'Espagne, il permit pourtant aux Inquisiteurs de Rome, & aux Moines de les persécuter sous le manteau de la Justice, en leur faisant des affaires, & par ce moien, plusieurs qui tombèrent entre leurs mains perdirent la vie, ou furent condamnés aux galeres, ou aux prisons perpetuelles, pour ne vouloir pas aller à la Messe.

CHAPITRE X.

Contenant les moyens abominables dont la Duchesse de Savoie, & le conseil de la Propagation se servirent, pour détruire les Vaudois de Piemont.

APrès la mort de Victor Amedée, la Duchesse sa femme fût Regente de l'Etat, à cause que son Fils Charles Emanuel II. étoit jeune. La Cour de Rome aiant fait un Conseil de propaganda fide & de extirpandis hæreticis, on établit de semblables Conseils dans tous les Etats des Princes, qui faisoient profession de la Religion Romaine.

Celui de Turin fût établi en 1650. qui fut divisé en deux corps, dont l'un étoit appelé le Conseil des hommes, & l'autre le Conseil des fem-

femmes, l'Archévêque étoit le Président du premier, & la Marquise de Pianesse du second. Les femmes faisoient de grandes quêtes, pour ceux qu'elles appeloient Nouveaux Convertis: & les hommes entretenoient des Espions par toutes les Vallées, pour savoir & connoître les Vaudois qui étoient povres, ou qui avoient des procès. Aux povres necessiteux on leur offroit exemption de tailles, & de logement de gens de guerre pour plusieurs années. A ceux qui avoient de procès à la Cour de Turin ou ailleurs, on promettoit de le leur faire gagner, pourveu qu'ils se fissent Catholiques Romains, par ce trafic ils gagnerent quelques personnes.

Mais le Conseil de la Propagation voiant, que quelques soins, que les Moines & eux prinrent, pour porter les Vaudois à embrasser la Religion Romaine, ils n'attiroient dans leur parti, que quelques

ques misérables ou quelques scelerats, ils s'aviserent d'un stratagème abominable, pour les perdre tous à la fois, en les faisant égorgés par l'armée du Roi de France, qui étoit en Italie, & qui étoit commandée par le Maréchal de Grancé. En l'année 1653. le Roi avoit assigné à son armée pour ses quartiers d'hyver les Provinces du Daupiné, de Provence, du Languedoc, & de Bourgogne. Ces Provinces offrirent au Maréchal des sommes considérables, pour s'exempter de logements effectifs, il en étoit d'autant plus content, que la Duchesse de Savoie offroit de loger dans ses Etats l'Armée du Roi, pour une partie de ces sommes. En conséquence de cette offre, le Maréchal fit marcher l'armée vers les Vallées, qui étoit le lieu, que la Duchesse lui avoit assigné, pour ses quartiers d'hyver. Cependant bien que le Conseil de la Propagation, sceut le Traité fait

recevroient sans aucune opposition ni résistance son armée. A quoi le Maréchal donna les mains, & envoya en même tems à Turin, pour avoir le billet, que le Ministre avoit demandé, qui lui fût expédié incontinent, & dès que les Vaudois le virent, ils reçurent sans difficulté l'armée. Il faut considérer, que l'armée du Roi étoit puissante, & composée de troupes aguerries, que le Maréchal étoit piqué au jeu, à cause qu'il trouvoit son conte dans le Traité, qu'il avoit fait avec Madame Royale, par les grandes sommes qu'il recevoit des Provinces, qui lui étoient assignées, & que les Vaudois qui étoient en armes, avoient laissé entrer l'armée dans la Vallée de Lucerne sans s'y être opposés, & qu'ils ne s'étoient point préparés, pour une longue défense, ni n'avoient point pensé à se retrancher dans les lieux, qui leur pouvoient ser-

fait entre la Duchesse & le Maréchal, il ne laissa pas de faire agir les Capucins, & quelques Seigneurs des Vallées, & même les Ministres de la Duchesse, pour persuader aux Vaudois, que ce n'étoit point l'intention de Madame Royale, que les Troupes étrangères logeassent dans ses Etats, & par leurs discours artificieux & pleins de malice & de fraude les porterent à prendre les armes, pour s'opposer à l'armée du Roi, qui étoit déjà entrée dans la Vallée de Lucerne, & en état de forcer ces povres gens par les armes à les recevoir, & qui même menaçoit de mettre tout à feu & à sang. Et cela n'auroit point manqué, si un Ministre des Vaudois ne se fût allé jeter aux pieds du Maréchal, & ne lui eût découvert la malice diabolique de leurs ennemis, & prié d'avoir un billet de la Duchesse, avec promesse que dès qu'on verroit ce billet, toutes les Vallées re-

fervir d'azile. Et ainsi il n'y a point de doute, que la plus-part n'eussent succombé aux attaques de cette armée, & que les François y entrant par force, & avec perte de quelques Officiers, ce qui ne pouvoit arriver autrement, il est certain qu'ils auroient fait passer au fil de l'épée, tout ce qu'ils auroient rencontré de Vaudois, sans épargner âge ni sexe. Mais Dieu se servit du zèle & de la prudence de ce Ministre, pour dissiper le malheureux complot de leurs ennemis.

CHAPITRE XI.

Contenant un autre méchant moyen, dont la Duchesse de Savoye & Charles Emanuel II. son Fils se servirent, pour détruire les Vaudois de Piemont, & loger dans les Vallées les Irlandois chassés de leur pais.

EN l'année 1655. la Duchesse de Savoye & le Duc son Fils, sollicités, par la Cour de Rome & par le Conseil de la Propagation, de détruire les Protestants des Vallées, & d'y établir en leur place les Irlandois, qui servoient en Italie dans l'armée du Roi, & qui avoient été chassés de leur pais par Cromwel. Il faut remarquer qu'ils étoient du nombre de ceux, qui avoient massacré les Protestants d'Irlande en l'an-

des Vaudois. 95

ner Commission à Gastaldo son Conseiller en sa chambre des Comtes, de chasser tous les Protestans, qui étoient dans les lieux de Lucerne, de Lucernette; de St. Jean, de la Tour, de Bubbiane, de Fenil, de Campignon, de Briqueras & de St. Second. La Commission fût expédiée le 13. Janvier 1655. & le 25. du même mois, Gastaldo donna une ordonnance, portant commandement à tous les Protestants desdits lieux; de les abandonner & de se retirer avec toutes leurs familles dans trois jours prochains, depuis la publication, és lieux que son Altesse tolere, qui sont, Bobbi, Villar, Angrogne, Rorax & la contrée de Bonnets, sous peine de la vie, & de la confiscation de leurs biens, qui se rencontrent dans lesdites limites; si dans vingt jours ils ne sont paroitre devant nous, qu'ils se sont faits Catholiques, ou qu'ils ont

94 *Abrégé de l'Histoire*

l'année 1642., & les derniers qui avoient posé les armes, lors des soulèvemens arrivés dans ce Royaume, après la mort de Charles I. Pour donner les Vallées aux Irlandois, il falloit exterminer les Protestants, qui étoient les vrais & naturels habitans de ce pais-là, c'est ce qui fût resolu dans le Conseil de la Propagation, & puis dans le Conseil du Duc de Savoye, qui étoit composé de la plus-part de ceux qui composoient le premier Conseil.

Pour réussir dans leur méchant dessein, il fallut prendre quelque prétexte. On ne pouvoit pas se servir, de l'affaire de la maison des Capucins du Villar, que quelques Protestants poussés par des Papistes avoient brûlée, cette affaire avoit été accommodée quelques années auparavant, & les Complices avoient été punis. On prit donc une autre voye. On porta le Duc à donner

96 *Abrégé de l'Histoire.*

ont vendu leurs biens à des Catholiques.

Ceux qui donnerent ce pernicieux conseil au Duc, savoient bien que les Protestants étoient établis de tout tems immémorial, & même devant que les Ducs de Savoye fussent Princes de Piemont, és lieux qu'on leur commandoit d'abandonner, & que les Prédécesseurs de Charles Emanuel II. qui avoit donné la Commission à Gastaldo les avoient maintenus par diverses Déclarations & Concessions. Mais ils croyoient que les Vaudois, qui étoient bien fondés en la possession des lieux, qu'on leur commandoit d'abandonner, n'obéiroient point à l'ordonnance injuste de Gastaldo, & qu'ainsi on prendroit leur desobéissance, pour un prétexte pour les détruire. Ou s'ils obéissoient & qu'on ne peut pas les détruire, ou les chasser du reste des Vallées, les lieux qu'ils aban-

abandonneroient seroient assés suffisans, pour y loger les Irlandois, qui étant de gens aguerris depuis plusieurs années, tiendroient les Vaudois en bride, & les empêcheroient de recouvrer le país qu'ils abandonneroient.

Bien que les Protestants reconnussent l'injustice de cette ordonnance, & qu'ils fussent bien fondés à n'y obéir point, néanmoins pour ôter tous prétextes à leurs ennemis, de les rendre odieux à leur Prince, & les faire passer pour des Rebelles, ils abandonnerent les lieux marqués par l'ordonnance de Gastaldo & se retirerent dans ceux qu'on leur avoit indiqués. Après quoi ils envoierent des Députés au Duc, qui s'allerent jeter à ses pieds & par la tres-humble requête qu'ils lui présenterent, le supplierent avec un profond respect de revoquer l'ordre donné à Gastaldo, comme contraire à leurs privilèges & concessions;

E leur

98 *Abrégé de l'Histoire*
leur Requête fût sans aucune réponse.

Les Vaudois voyant que leur Prince n'étoit point touché de leurs misères, eurent recours à Madame Royale sa mère, à laquelle ils présentèrent une Requête toute pleine de respect & de soumission. Cette Princesse les renvoya au Conseil de la Propagation, leurs ennemis jurés & leurs cruels persécuteurs, & ce Conseil les renvoya au Marquis de Pianesse, qui déjà avoit reçu ordre de les aller massacrer, comme l'événement le fit voir.

CHA-

CHAPITRE XII.

Sixième guerre contre les Vaudois de Piemont par la Duchesse de Savoye, & par Charles Emanuel son fils.

Pendant que les Vaudois travailloient par leurs Requêtes & soumissions, à adoucir l'esprit de leur Prince, & à l'encliner à les maintenir dans leurs Droits & Privilèges, n'ayant rien fait qui les en rendit indignes, leurs ennemis travailloient auprès du Duc, de toute leur puissance pour les détruire. On dressa pour cela une armée de 15000. hommes, composée de toutes les troupes du Duc, de quatre Regimens François, d'un Regiment d'Allemans, & de douze cens Irlandois. C'étoit tout de vieilles troupes. Le Prince Thomas qui commandoit alors l'armée du

E 2 Roi

Roi en Italie, envoya au Duc son neveu les quatre meilleurs Regimens de l'armée avec les Irlandois, & le Duc de Baviere son beau-frère, lui envoya un de ses meilleurs Regimens. L'armée fût prête le 15. Avril 1655. & en état d'exécuter le méchant dessein qu'on avoit formé contre les Vaudois, qui voiant que l'armée ennemie s'approchoit des Vallées, commencerent à se mettre sur leurs gardes.

Cependant le Marquis de Pianesse, qui commandoit l'armée, amusoit leurs Députés à Turin, jusques à ce qu'elle fût proche des Vallées, & en état d'y entrer, le 16. il partit incognito; & avoit donné ordre avant son départ d'arrêter les Députés, dès qu'on auroit advis qu'il seroit dans les Vallées. Ce qui auroit été exécuté, si une personne de qualité, qui n'approuvoit pas les perfidies & les trahisons qu'on employoit, pour détruire ces pauvres gens,

gens, ne leur eût dit à l'oreille retirés-vous promptement, le Marquis est dans les Vallées. En éfet il arriva dans la Vallée de Lucerne avec l'armée, le lendemain de son départ, qui étoit le 17. du mois d'Avril. Le 18. l'armée fourragea & saccagea toutes les communautés & pais de St. Jean & de la Tour sans aucune résistance. Le 19. l'armée aiant voulu forcer les Vaudois, dans les lieux où ils avoient été maintenus par l'ordonnance de Gastaldo, après avoir imploré le secours & l'assistance du Dieu des batailles, ils se défendirent courageusement contre toute cette grande armée, qui les avoit attaqués par quatre endroits differens, la repousserent vigoureusement, & après avoir tué un grand nombre de leurs ennemis les mirent en déroute, bien qu'ils fussent cent contre un.

E 3 CHA-

Les Vaudois ne desirans rien tant que la paix, donnerent incontinent dans le piège que le Marquis leur tendoit, ils firent partir leurs Députés avec le Trompette, qui furent reçeus avec des grands témoignages de bien veuilance, Mr. de Pianesse les fit diner splendidement avec lui, leur fit mille protestations d'amitié & mille careffes; mais c'étoit pour les surprendre & les trahir, comme Judas Jesus-Christ par un baiser.

Après les avoir éblouis par ses protestations & careffes trompeuses, & pleines de pièges, il leur dit, qu'il n'en vouloit qu'aux habitans des lieux défendus par l'ordonnance de Gastaldo; mais que les autres n'auroient rien à craindre, si seulement en signe d'obéissance & de fidélité, ils vouloient recevoir & loger pour deux ou trois jours, en chacune de leur Communauté un Regiment d'Infanterie, & deux

E 4 Com-

C H A P I T R E XIII.

Contenant les moyens abominables dont le Marquis de Pianesse se servit, pour surprendre les Vaudois de Piemont & entrer dans les Vallées, & le cruel massacre qu'il fit de ces pauvres Innocens, après y être entré en l'an 1655.

LE Marquis de Pianesse voiant, qu'il ne pouvoit pas détruire les Vaudois par la force des armes, eût recours à la plus-étrange & abominable perfidie, que sajan ait jamais sugéré à ses Supots. Il leur envoya un Trompette, pour leur dire qu'ils lui envoyassent leurs Députés, pour apprendre de sa bouche la volonté de son A. R. le tout pour leur bien & avantage, & qu'ils pouvoient venir en toute assurance.

Les

Compagnies de Cavalerie. Les Députés qui croioient, que les protestations du Marquis de Pianesse étoient sincères, & exemptes de tout soupçon, de trahison & de perfidie, lors qu'ils furent de retour vers ceux qui les avoient députés, leur persuaderent si fort à faire, ce que Mr. de Pianesse leur avoit conseillé, qu'il n'y eût aucune Communauté, qui ne fût disposée à recevoir ces troupes, & qu'on les reçut par tout sans opposition ni résistance.

Les Regimens d'Infanterie, & les Compagnies de Cavalerie, dont on avoit convenu, ne furent pas plutôt receués & logées dans chaque Communauté, qu'elles se firent de tous les passages, & furent suivies de tout le reste de l'armée. On les pria de loger aux Bourgs & Villages plus-bas, comme leur étant plus-commode, avec offre de leur fournir tout ce qui leur

se-

feroit nécessaire : mais ils poussèrent tant que le jour le leur permit, jusqu'aux lieux les plus-hauts qui étoient habités. Une partie de l'armée monta par le chemin ordinaire d'Angrogne, une autre partie par celui du Villar & de Bobbi, & le troisième corps de l'armée par un chemin abrégé, s'alla jeter dans le pré du Tour, qui étoit le lieu le plus-fort d'Angrogne, & qui servoit comme de Donjon aux Vaudois, & en montant mit le feu par tout où il passa, & égorga tout ceux qu'il rencontra en son chemin. Ce procédé si étrange & si barbare découvrit la trahison. Chacun alors pensa à sauver sa vie. La plupart des hommes se jetterent sur les montagnes à la faveur de la nuit, sauvèrent une partie de leurs familles, qu'ils déroberent aux Massacreurs, & se glissèrent par l'autre pente de la montagne dans la Vallée de Perouse terre du Roi de France.

E 5 Cet-

roit aucun mal. Il y en eût d'assés crédules, qui se jetterent dans les filets, qu'ils avoient heureusement évité.

Au troisième jour, qui fût le 24. d'Avril, le signal aiant été donné sur la coline de la Tour, qu'on appelle le Castelas, toutes les innocentes créatures qui se trouverent en la puissance de cette armée de Bourreaux, furent égorgées, de la maniere la plus-cruelle, qu'on puisse penser ni imaginer. On ne les tua pas, comme de brébis qu'on tue à la boucherie, ou comme des ennemis vaincus, qu'on fait passer au fil de l'épée sans leur donner aucun quartier; mais d'une maniere bien plus-cruelle & plus-barbare. Les enfans furent impitoyablement arrachés des mammelles de leur mères, & froissés & écrasés par ces Bourreaux contre les rochers & les murailles, où souvent leurs cervelles restoient plâtrées.

E 6 Ou

Cette armée altérée du sang des Saints, trouva à la vérité les maisons d'Angrogne remplies de biens, tant des naturels habitants, que des Réfugiés des lieux, d'où ils avoient été chassés par l'ordonnance de Gastaldo: mais ils n'y trouverent que peu d'habitans, si ce n'est des femmes, des enfans, des vieillards, & des malades.

Les ennemis des Vaudois s'étant par cette trahison & perfidie, rendus Maîtres de toutes les Vallées, sans excepter les lieux les plus-forts, qui leur auroient servi d'azile & de forteresse contre leurs persécuteurs, demeurèrent deux jours sans exercer leur rage & leur cruauté projetée, feignans de ne vouloir faire autre chose, que se rafraîchir deux ou trois jours, selon l'ordre de leur logement, & cependant ils exhortoient puissamment ceux qui étoient restés, de rappeler les fugitifs avec assurance, qu'on ne leur fai-

roit

Ou bien un Soldat prennoit ces povres innocens par une jambe, & faisoit prendre l'autre jambe à un autre Soldat, & en les tirant chacun de son côté, les déchiroient misérablement par le milieu du corps, & s'elès jettoient les uns contre les autres, & même parfois en battoient les povres mères, & puis les jettoient à la Voirie.

Les malades & les Vieillards, tant hommes que femmes étoient ou brûlés dans leurs maisons, ou tranchés en pièces, ou liés tous nuds en forme de peloton la tête entre les jambes, & précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes.

Les femmes & les filles étoient violées, après on leur farcissoit le ventre de cailloux, ou on leur remplissoit la bouche & les oreilles de poudre, en suite on y mettoit le feu, & par cette sorte de mines on leur faisoit sauter la cervelle. D'autres

tres

tres étoient empalées toutes vives par la nature, & en cette effroyable posture dressées toutes nuës sur les grands chemins, comme des croix. D'autres enfin on leur coupoit la tête, les bras, les jambes & les mammelles, que ces barbares Margageas fricassoient & mangeoient.

Les hommes qui n'étoient ni vieux ni malades, qui tomberent entre les mains de ces cruëls Bourreaux, furent les uns écorchés vifs, les autres après qu'on leur avoit coupé le * * *, on leur coupoit en suite la tête, & on mettoit leur membre entre leurs dents. D'autres enfin furent tranchés tous vifs en pièces, membre après membre, ne plus ne moins que la chair de la boucherie. Ceux qui se signalerent le plus en cruauté furent les Irlandois, qui comme nous avons déjà dit, aiderent à massacrer leurs Compatriotes en l'année 1642.

Après cette grande boucherie
E 7 faite

quels le Duc de Savoye donna ce pais. On peut voir dans l'Histoire Générale de Jean Leger, le nom & le nombre des Massacrés, & la maniere en laquelle ils ont été massacrés.

Les Vaudois aiant été les uns cruëllement massacrés, les autres faits prisonniers, & les autres chassés de leur pais, & leurs ennemis s'étant entierement emparés des Vallées & en étant les Maîtres, & y aiant établi les Irlandois, qui étoient en plus-grand nombre que les Vaudois, qui étoient échappés du massacre, il n'y avoit point d'apparence, que ces povres gens peussent rentrer dans leur pais & s'y rétablir jamais. Mais Dieu à qui rien n'est impossible, prit leur cause en main, toucha le cœur des Princes & Etats Protestants, qui les aiderent par leurs charitables subventions, leur donna force & courage, combatit pour eux, & leur

110 *Abrégé de l'Histoire*
faite des Vaudois, les Massacreurs allerent le lendemain à la chasse des réchappés, dont plusieurs étoient errans dans les bois & dans les plus-hautes montagnes couvertes de néges, ou cachés dans les cavernes & trous des rochers, pour n'avoir peu se sauver, tant à cause de la quantité de néges, que de leur foiblesse, que parce que les ennemis s'étoient saisis des passages.

Cette armée meurtriere aiant achevé de massacrer, tout ce qu'elle avoit trouvé de Protestants dans les Vallées, ou errans dans les bois & dans les montagnes, ou cachés dans les cavernes & dans les trous des rochers. Elle mit en suite le feu par tout, & reduisit en cendres tant les maisons que les temples sacrés. On ne reserva que le Bourg & le Temple du Villar, qui est au centre de la Vallée de Lucerne, & quelques maisons de la plaine, pour le logement des Irlandois, auxquels

leur fit avec une poignée des gens, obtenir des grandes & miraculeuses victoires sur leurs ennemis, & par ces signalées victoires & les sollicitations des Princes & Etats Protestants, ils furent rétablis dans leurs pais & s'y sont maintenus jusques en l'année 1686. malgré tous les efforts & artifices de leurs ennemis.

CHAPITRE XIV.

Septième guerre contre les Vaudois de Piemont, après le massacre de 1655. en laquelle on voit visiblement, que Dieu combattoit pour eux & avec eux.

A Prés le cruël massacre dont nous venons de parler, il y eût une sanglante guerre entre les Vaudois, & ceux qui les avoient mas-

massacrés & chassés de leur pais, en laquelle on connut visiblement, que le Dieu des batailles étoit avec les Vaudois, qu'il combattoit avec eux, & pour eux, par les glorieux avantages qu'ils remportoient tous les jours sur leurs ennemis. Les premiers combats qui se firent furent à Roras, qui étoit une petite Communauté composée de 25. familles, & qui étoit écartée des autres Communautés. Le Comte Christoffe qui étoit Seigneur de ce lieu, & membre du Conseil de Propaganda fide, bien loin de conserver ses Vasseaux, comme son intérêt & son devoir l'y obligeoit, poussé d'un faux zèle, fit tout ce qu'il peut pour les perdre, & employa pour cela la force & la perfidie, puis que contre la parole solennelle qu'il leur avoit donnée, de la part du Marquis de Pianesse, qu'on les laisseroit en repos, le même jour qu'on avoit des-

sti-

Le Marquis de Pianesse qui commandoit l'armée ennemie, aiant appris le mauvais succès de ses gens, pour endormir & surprendre ceux de Roras, leur envoya dire. Que les Soldats qui étoient allés les attaquer, n'étoient que de Voleurs & de Vagabons, & non pas de ses troupes, protestant hautement qu'il n'avoit rien sçu de cette entreprise, & qu'ils lui auroient fait plaisir de les tailler tous en pièces. Cependant le lendemain, après qu'il leur eût envoyé ces belles protestations, il détacha 600. Soldats choisis, qui allèrent attaquer ceux de Roras par trois divers endroits, suivant l'ordre qu'il leur avoit donné. Le Capitaine Janavel les aiant découverts avec sa petite troupe, qui alors étoit composée de 18. hommes, 12. étoient armés de fusils, de pistolets, & de sabres, & les six autres de frondes & de caillous seulement, il la divisa en trois petites bandes,

&

stiné, pour la cruelle boucherie qu'on fit des Vaudois, il envoya quatre ou cinq cens Soldats à Roras, pour traiter les habitans de ce petit lieu, de la même maniere, qu'on a traité ceux des autres Vallées, & pour les mieux surprendre, il fit passer les Soldats par un chemin secret qu'il leur indiqua. Ce qui montre, qu'il n'y a ni n'échanceté, ni crime, dont un zèle aveugle ne soit capable. Le Capitaine Janavel qui s'étoit réfugié à Roras avec sa famille, aperçut de loin les ennemis, il n'avoit alors avec lui que six Paisans, avec cette petite troupe il alla les attendre en un poste avantageux, six furent tués sur le champ, & les autres prirent l'épouvante & s'enfuirent en confusion, extimans que les Vaudois fussent en plus-grand nombre qu'ils n'étoient, & en fuyant ils perdirent encore cinquante quatre de leurs.

Le

& les mit en embuscade CH. D. S. lieux avantageux. Ils chargerent si à propos leurs ennemis, qui se voiant attaqués avec un courage intrépide, par ceux qu'ils alloient surprendre, prirent de rechef la fuite, laissant sur le champ ou en fuyant soixante de leurs morts.

Ce second mauvais succès ne rebuta pas pourtant ce Général: mais comme les trahisons & les perfidies lui avoient réussi contre ceux des autres Vallées, il eût encore recours à la même voye. Il envoya à Roras le Comte Christoffe, qui étoit Seigneur de ce lieu, pour leur dire, que ce qui étoit arrivé, avoit été un mal entendu fondé sur un faux raport, mais que mieux informé par ledit Comte & à sa priere, il feroit désormais qu'ils seroient laissés en repos. Au préjudice d'une parole si positive, qui leur étoit portée de la part du Général de l'armée, & par la bouche

de

de leur propre Seigneur. On leur envoya le lendemain un détachement de 900. hommes choisis, pour les attaquer par divers endroits. Janavel avec ses 17. Païsans étant allé au devant d'eux, les attaqua avec tant de courage & de valeur, qu'il les mit encore en déroute, en tua un grand nombre sur le champ ou en les poursuivant.

Le Marquis de Pianasse crévant de dépit & de rage, pour ce troisième mauvais succès de ses gens, ramassa tout ce qu'il peut des troupes, qui étoient dans les Vallées, pour aller égorger ces povres agneaux, qui restoient dans cette petite Communauté. L'armée composée d'environ 8000. hommes avoit son rendez-vous marqué. Le Capitaine Mario vaillant Soldat & grand massacreur, conduisoit les troupes qui venoient du côté de Bagnols, il arriva le premier au ren-

chapeau & sans souliers, où à l'instant il fût saisi d'une effroyable maladie, pendant laquelle il souffroit des tourmens horribles, qui lui firent crier cent fois, qu'il sentoit le feu d'Enfer dans ses entrailles, pour les maisons, les temples, & les personnes, qu'il avoit fait brûler dans la Vallée de Lucerne, il mourut dans ces tourmens, & dans cet état il alla rendre conte de ses méchancetés, devant le Souverain Juge du monde.

Après un combat si long & une si glorieuse délivrance, Janavel avec sa petite troupe, s'étant retiré sur le sommet d'une coline, pour y prendre quelque resfection, ils n'eurent pas plutôt commencé de manger, qu'ils virent un autre corps d'armée qui venoit du côté de Villar, & grimpoit la montagne pour les surprendre par derriere. Dès qu'ils aperçurent ce corps, ils quitterent le manger pour se défendre,

rendez-vous avec un corps considérable, & se crurent assés fort pour se rendre Maître de Roras, sans attendre les autres troupes, il divisa les siennes en deux, & attaqua les Vaudois par devant & par derriere. Mais les Vaudois gagné rent une petite éminence, qui étoit au dessus des plus-hautes troupes de leurs ennemis, tellement qu'ils ne pouvoient être attaqués que par devant. De ce lieu ils firent une si vigoureuse résistance, qu'enfin la confusion & le desordre se mit parmi leurs ennemis, & dans cet état ils s'enfuirent, aiant laissé 65. morts sur la place, sans les blessés, ni ceux qui se noyerent, ou qui furent tués en fuyant. Le Capitaine Mario se jeta en fuyant dans un goufre, où sans doute il se seroit noyé, si deux ou trois de ses Soldats qui savoient mieux nager que lui, ne l'en eussent tiré. Il fût conduit à Lucerne en chemise, sans cha-

fendre, & se posterent en un lieu avantageux. Celui qui commandoit les ennemis fit un petit détachement, pour reconnoître les Vaudois, qui s'approcha de fort près d'eux, croiant qu'ils fussent de leurs. Les Vaudois tirèrent si à propos, sur ceux qui venoient les reconnoître, que chacun mit le sien par terre, ce qui causa une si grande fraieur & confusion parmi ceux qui resterent, qu'ils s'enfuirent en desordre, & porterent une telle épouvante dans le gros de l'armée, que sans se donner le loisir de reconnoître, qu'ils n'avoient à combattre que contre dixhuit hommes, ils se mirent en déroute, & s'enfuirent en confusion & en desordre. Janavel avec sa petite troupe les poursuivit & tua grand nombre de ces fuyards, après quoi il rendit graces à Dieu d'une si glorieuse délivrance, ainsi qu'il avoit accoûtumé de faire, toutes les fois qu'il

qu'il remportoit quelque avantage sur ses ennemis.

Trois jours après les deux derniers combats, le Marquis de Pianesse fumant de colère, & se rongeanant les ongles de rage & de honte, pour le pitoyable succès de toutes ses entreprises, envoya par un exprés une lettre aux gens de Roras, par laquelle il leur commandoit de la part du Duc, d'aller à la Messe dans 24. heures, à peine de la vie, & de voir reduire en cendres leurs maisons & couper leurs arbres.

A cette lettre ils répondirent. Qu'ils aimoient mieux mille fois la mort que la Messe, puis qu'on ne leur avoit jamais pû montrer, que Jesus-Christ, ni ses Apôtres l'eussent célébrée. Que si après l'incendie de leurs maisons, on venoit jusqu'à couper leurs arbres. Ils avoient un père au ciel, qui étoit un bon pourvoieur.

F Après

dans la Vallée de Queiras, terre du Roi de France.

L'opiniâtreté avec laquelle les ennemis des Vaudois, s'attachèrent à détruire le petit lieu de Roras, fait voir clairement à tout le monde, la passion violente qu'un faux zèle produit dans le cœur de ceux, qui persécutent la vérité sans la connoître. Ceux qui sont animés d'un vrai zèle, ne violent jamais les promesses, ni les serments faits à leurs ennemis. Mais ceux qui sont poussés d'un faux zèle, ne gardent ni promesse ni serment, ils ne regardent qu'à assouvir leur haine, & à contenter leur brutale & aveugle passion. Pour perdre 25. pauvres familles des Vaudois, on ne se contenta pas d'employer la force, on y joignit encore la trahison & la perfidie, on leur fit des promesses & des serments, qu'on les laisseroit en repos, tant de la part du Duc, que du Général de l'armée,

F 2 &

Après ces menaces, le Marquis assembla son armée, composée de dix mille hommes, savoir 8000. de Vieilles troupes, & 2000. Paisans Piémontois, qu'il ramassa de toutes les Communautés circonvoisines. Il divisa son armée en trois corps, dont l'un eût ordre, d'attaquer les Vaudois du côté du Villar, un autre du côté de Bagnols, & le troisième du côté de Lucerne. Janavel avec sa petite troupe, alla au devant du corps d'armée, qui se présenta le premier, & combattit vaillamment, & avec un succès incroyable, aiant mis par terre plusieurs des ennemis: Mais quand il vit, que les autres deux corps avoient gagné le poste, où les pauvres familles étoient refugiées, & qu'il ne pouvoit plus les secourir, se sauva avec ces 17. Paisans & son fils âgé de 7. à huit ans, qu'il emporta sur ses épaules, & se retira dans

& dès le lendemain on commande aux troupes de les aller égorger, & n'ayant peu avec cinq cens hommes les détruire, on y'envoye après six cens, puis 900. cens, puis 8000. & en fin dix mille. Et ce qui est remarquable, c'est qu'il ni la honte d'avoir été repoussés par diverses fois, ni la perte de plusieurs centaines de leurs, ne les rebuta pas.

L'Intrépidité avec laquelle, le Capitaine Janavel & sa petite troupe soutint, & repoussa les attaques de ses ennemis, & les merveilleuses Victoires qu'il remporta sur eux, donnent à connoître à toute la terre, que les Dieu des batailles combattoit avec lui & pour lui. Car comment dans le premier combat, sept hommes en auroient baru & mis en fuite cinq cens; & dans les autres combats 17. ou 18. hommes, dont six n'étoient armés que des frondes & des caillous, en auroient

roient battu & mis en déroute, tantôt six cens, tantôt neuf cens, & tantôt plusieurs milles, si Dieu n'eût été avec eux, ne leur eût donné force & courage, & si au contraire il n'eût ôté la force & le courage à leurs ennemis, & n'eût mis la fraieur dans leur cœur, d'où s'ensuivoit leur confusion & leur desordre. Enfin comment est-ce, que Janavel & ses gens, après tant de si rudes combats se seroit sauvé avec sa troupe, sans qu'aucun des siens ait été tué ni blessé, bien qu'ils aient été attaqués par devant & par derriere de leurs ennemis; si Dieu ne les eût couvert de son boucher, & n'eût écarté de leurs personnes les traits de leurs ennemis.

L'armée ennemie s'étant renduë Maître de Roras, exerça les mêmes cruautés envers les familles de ce petit lieu, qu'elle avoit exercé envers celles des autres Vallées mettant tout à feu & à sang, sans épar-

F 3 gner

la prise & massacre de Roras, ne se fit qu'au commencement de Mai. Le Capitaine Janavel après s'être rafraîchi quelques jours dans Queiras, & ramassé quelques-uns de ses confrères, qui s'y étoient réfugiés; retourna dans les Vallées avec quelques provisions, & vint se poster sur une montagne nommée le Palea de Jaimet, d'où avec sa troupe il partit le 22. dudit mois de Mai sur le soir, à dessein d'aller à Lucernette, qui est un village entre les villes de Lucerne & de Bobiane, pour y enlever du bétail pour vivre, & y faire des prisonniers, pour faire rendre sa femme & ses filles qui étoient prisonnières. Son entreprise n'eût pas le succès qu'il avoit espéré, à cause que ce lieu se trouva rempli de gens de guerre. Il retourna à son poste, & aiant appris que le Capitaine Jayer, avec ce qu'il avoit peu ramasser des réchappés du massacre, réfugiés dans les

F 4 Val-

gnior ni âge ni sexe. Mais le Général fût fâché, de ce qu'avec une si puissante armée, il n'avoit peu triompher que de femmes, filles, enfans, & Viellards, qui étoient sans défense, sans que Janavel ni aucun de ses gens, fût tombé entre ses mains. La Femme & les filles de Janavel furent emmenées prisonnières, on les conserva pour lui faire poser les armes, par les menaces qu'on lui fit, de brûler sa femme & ses filles, s'il continuoit dans sa rebellion, c'est ainsi qu'on appelloit sa juste défense.

Toutes les Vallées & leurs dépendances étant entre les mains des ennemis des Vaudois, il sembloit que ces povres gens seroient pour jamais exilés de leur patrie: mais Dieu qui vouloit conserver encore, le flambeau de sa parole dans ces montagnes & Valons, ne tarda pas à les y rétablir. Le massacre des Vallées se fit le 24. Avril: mais

la

Vallées de Peirouse & de Pragela terre de France, s'étoit jetté dans la Vallée de Lucerne du côté d'Angrogne, le pria par lettre de lui assigner le tems & le lieu pour se joindre, ce qu'ils firent le 27. du susdit mois de Mai.

CHAPITRE XV.

Contenant la jonction de Jayer & de Janavel Capitaines Vaudois & les merveilleux exploits qu'ils firent dans les Vallées.

Ces deux Capitaines ne furent pas plutôt joints, qu'ils entreprirent d'aller forcer le Bourg de Gursillane tenu par leurs ennemis; qu'ils trouverent extrêmement fortifié, l'alarme aiant été donnée, les ennemis qui étoient en grand nombre dans les lieux circonvoisins,

ains, tant Cavalerie qu'Infanterie, avertis par le son de la cloche, coururent au secours de ce Bourg, & environnerent les Vaudois, qui en combattant vaillamment & courageusement se retirèrent du milieu de leurs ennemis, & en se retirant ils enleverent d'un Village voisin de ce Bourg, six paires de bœufs & quantité d'autre bétail, & firent quelques prisonniers, sans faire perte que d'un seul homme.

Le 28. de Mai, ils se rendirent au point du jour près du Bourg de St. Segond pour le surprendre. Après avoir fait la prière selon leur coutume, & s'être encouragés les uns les autres, ils attaquèrent ce Bourg avec tant de vigueur & d'adresse, qu'ils s'en rendirent bien tôt les Maîtres.

La garnison qui étoit composée d'Irlandois & de Piemontois fût toute passée, au fil de l'épée, le Bourg fût brûlé avec ses Eglises,

F 5 après

qu'un Vaudois tué & deux ou trois blessés.

Quelques jours après le combat de St. Jean, les ennemis envoyèrent un convoi au fort de Mirebouc, situé au haut de la Vallée de Lucerne, escorté par trois cens hommes. Le Capitaine Janavel se rencontra par hazard à un détroit, qui étoit sur le chemin de ce convoi, suivi seulement de huit Soldats, à la faveur du lieu il les arrêta pendant cinq à six heures, en tua & blessa plusieurs sans perdre aucun des siens.

Après ces glorieux exploits, Janavel ayant renforcé sa troupe, se retira detaché sur la montagne appelée la Palea de Jaimer, & envoya de là à ceux de la Tour & de Bobbi, qui s'étoient revoltés pour éviter les cruautés & les barbaries de leurs ennemis, & qui s'étoient retirés au Bourg du Villar, que si dans 24. heures ils ne se retiroient

F 6 tous

après que les Vaudois en eurent retiré sept cloches, & tout le bétail qui y étoit, ils firent aux maisons & Eglises, ce que leurs ennemis avoient fait à leurs maisons & à leurs temples. En la prise de ce Bourg il y eût huit cens Irlandois tués, & 650. Piemontois. Les Vaudois n'y eurent que sept hommes tués & six légèrement blessés. Ils n'étoient qu'environ 600. hommes & leurs ennemis étoient pour le moins 1500. retranchés & fortifiés.

Le 2. de Juin les Vaudois allerent brûler les Meteries & les Cassines de la plaine de Briqueiras, & après s'être retirés par le chemin de St. Jean & s'être rencontrés au rendez vous, ils chargerent si bien & si à propos leurs ennemis par trois côtés, qu'ils les mirent en fuite, laissant 150. morts sur la place, sans ceux qu'ils emportèrent & les blessés. En ce combat il n'y eût qu'un

tous vers lui, il les traiteroit comme des Apostats & des Traîtres à leur Patrie. Ils ne manquèrent pas de venir avec autant de joye, de voir quelque esperance à leur liberté, que de témoignage de tristesse, pour la lâcheté qu'ils avoient commise.

Les Capitaines Jayer & Janavel s'étant joints pour la deuxième fois, résolurent d'attaquer le Bourg de la Tour, où étoit la plus forte garnison des ennemis, qui aiant quelque vent qu'on venoit les attaquer, se mirent de bonne heure en défense, & tuerent le premier Vaudois qui parut sur le Pont devant la porte du Bourg, & ensuite ils firent une grande sortie sur les assaillans, qui reçurent leurs ennemis avec tant de vigueur, qu'ils en couvrirent la terre de corps morts. Le combat dura jusques à la nuit, les Vaudois se battoient d'une petite éminence, & de quel-

ques

ques masurez qu'ils avoient gagné, d'où leurs ennemis ne peuvent jamais les chasser, bien qu'ils fussent en beaucoup plus grand nombre qu'eux, & qu'ils fussent renforcés par le secours qui leur venoit de la Ville de Lucerne. A l'entrée de la nuit les ennemis se retirèrent dans le Bourg, sans pouvoir enlever leurs morts, qui étoient plus de trois cens. Cet heureux succès donna tant de courage aux Vaudois, que le lendemain ils s'allèrent poster devant les portes de ce Bourg, sans que leurs ennemis eussent l'assurance de fortir.

Après l'attaque de la Tour, les Vaudois se retirèrent en un lieu d'Angrogne appelé le Verné, où étoient restés deux ou trois couverts, qui avoient résisté aux flammes. Là ils résolurent dans le conseil de guerre, d'envoyer 450. hommes, qui faisoient les trois quarts de leurs troupes, pour se jeter sur la Commu-

F 7 naï-

134 *Abregé de l'Histoire*
nauté de Crusol, dont les habitants leur avoient fait tant de mal au temps des Massacres. Au premier bruit de leur approche, ceux de Crusol se retirèrent dans une grande caverne, qui étoit en une montagne voisine. Les Vaudois ne pouvant les forcer-là, se contenterent d'enlever quatre cens bœufs ou Vaches, & six cens brebis ou chevres, & tout l'autre butin qu'ils peurent emporter, parmi lequel ils reconnurent beaucoup des choses, qu'on avoit auparavant enlevé de leurs maisons.

Pendant que les 450. Vaudois étoient en chemin, pour l'expédition de Crusol, les Papistes de St. Second, de Lucerne, de la Tour, & de Briquéiras, brûlerent quelques maisons, qui étoient demeurées de reste dans Roche plate, & delà passèrent en Angrogne, pour y surprendre la petite troupe, qu'on y avoit laissé pour garder ce Poste, sous

sous le commandement des Capitaines Laurens & Benet. Ils découvrirent leurs ennemis, qui venoient à eux pour les attaquer par divers endroits, cela les obligea à partager leur petite troupe en deux corps, dont l'un gagna promptement le sommet de la montagne, & l'autre se tint un peu plus-bas sur une petite coline. Ils mirent en suite 17. bons Soldats en embuscade en un lieu avantageux, où les ennemis venoient se joindre. Ceste embuscade s'étant jettée sur eux à l'impourveu, & mis par terre sept de leurs, cela leur fit tellement fondre le cœur, qu'ils se retirèrent sur leurs pas sans oser rien entreprendre.

Au retour de Crusol, le Capitaine Jayer alla à la Vallée de Pragas pour y vendre une partie du butin. N'étant pas revenu au jour marqué. Le Capitaine Janavel avec trois cens hommes qu'il avoit, en-

136 *Abregé de l'Histoire*
entreprit de forcer la Ville de Lucerne; il se rendit au point du jour auprès de cette Ville, s'étoit le 6. de Juin, dès qu'il y fût arrivé il détourna les canaux, qui conduisoient l'eau dans la Ville, & abattit le pont, qui n'étoit qu'à la portée du mousquet, pour empêcher le secours d'y entrer, après quoi il fit son attaque, & défit deux corps de garde. Mais le soir précédent Maroles qui en étoit Gouverneur, y étant entré avec un nouveau Regiment, il ne lui fût pas possible de se rendre Maître de cette place avec si peu de monde. Il se contenta de ce qu'il avoit fait, & se retira sans perte.

Le 15. de Juin, le Capitaine Janavel se trouvant dans Angrogne avec les trois-cens hommes qu'il commandoit, fût rudement attaqué par l'armée ennemie composée de trois-mille hommes, & qui étoit partagée en quatre corps, dont l'un devoit

devoit gagner le haut de la montagne, un autre devoit l'attaquer à droite, l'autre à gauche, & le quatrième de front. Le Trompette qui devoit donner le signal aux ennemis, pour fondre tous en même tems sur les Vaudois, aiant sonné un peu plutôt qu'il ne falloit, donna loisir à Janavel de se poster sur une Coline voisine & avantageuse, où avec l'assistance de Dieu qu'il implora, il résista depuis le matin jusques à deux heures après midi à toutes les attaques des ennemis, & après en avoir tué un grand nombre, ils lâchèrent le pied, & s'enfuirent en confusion & en desordre. Janavel les poursuivit jusqu'au bas d'Angrogne, & tua plusieurs de ces fuyards. Les ennemis suivant leur propre aveu, perdirent en cette occasion cinq cens hommes, & eurent beaucoup de blessés. Des Vaudois il n'y en eût qu'un de tué & deux blessés.

In-

jugement de prier le Capitaine Jayet, de ne plus rien entreprendre ce soir-là, à cause que ses Soldats n'en pouvoient plus, & lui donna même ses avis, touchant ce qu'il croioit qu'il devoit entreprendre. Il se fit ensuite porter à Pinache, & sur la fin du mois de Juillet il fût guéri de sa blessure.

Les ennemis des Vaudois ne pouvant subsister devant eux dans les montagnes, se servirent d'un Traître, pour attirer le Capitaine Jayet dans la plaine. Ce perfide le vint trouver après le combat, dont nous venons de parler, il lui dit, qu'il n'y avoit point de troupes du côté d'Osacq, où il pouvoit faire un bon butin, & rendre la pareille à ses ennemis sans danger, en brûlant leurs maisons & leurs cassines. Il prit 150. Soldats de cette petite armée, & mit le feu à quelques cassines allés proches d'Osacq, & fit quel-

Incontinent après ce combat, le Capitaine Jayet arriva avec sa troupe, ce qui donna un tel courage à Janavel & aux siens, qui bien qu'ils fussent extrêmement fatiguez, pour avoir combattu tout le jour sans avoir pris aucune nourriture, aiant remarqué que les ennemis ne se doutoient de rien, & ne pensoient qu'à se partager, pour se retirer chacun à son quartier, ils résolurent de les aller attaquer, ils fondirent sur eux avec tant de vigueur & de courage, Jayet d'un côté & Janavel de l'autre, qu'ils les mirent en déroute, & en tuèrent plus de cent, entre lesquels il y avoit trois Officiers de marque. Mais par mal'heur pour les Vaudois, le Capitaine Janavel à la fin du combat, fût percé d'une balle, qui entrant par la poitrine, sortoit entre les deux épaules, ce qui le mit en tel état, qu'on croioit qu'il mourroit sur l'heure. Il eût pourtant le ju-

quelque butin, mais pourtant en des lieux, où la Cavalerie ne pouvoit avoir aucun avantage. Le Traître qui le menoit à la boucherie, lui fit entendre qu'il y avoit un peu plus-bas en des cassines qu'il lui enseigneroit, quantité du betail, qui ne lui coûteroit que le prendre, le persuada d'y aller. Il ne fût pas plutôt arrivé au lieu où on le menoit, qu'il se vit envelopé de l'Escadron de Savoye, qui le défit avec quarante Soldats qui l'avoient suivi. Se voiant trahi, il tua le Traître de sa propre main, & trois Capitaines de cette Cavalerie, son fils, & ses Soldats vendirent chèrement leur vie: mais aiant à faire à tant d'ennemis, ils furent tous taillés en pièces, à la reserve d'un qui se sauva dans un marais.

La mort du Capitaine Jayet & la blessure du Capitaine Janavel, qu'on croioit mortelle, survenus en un même jour, causerent une grande

grande consternation dans l'Esprit des Vaudois. Ils reprirent pourtant courage, & sous la conduite du Capitaine Laurens & du frère du Capitaine Jayer, qui lui succéda en sa charge, se rassemblèrent sur la montagne de la Vachere, où ils résolurent d'aller au devant de leurs ennemis, qui venoient pour les attaquer. Ils se jetterent sur eux avec tant de résolution, de courage & d'adresse, qu'ils les mirent en fuite, & les obligèrent de se retirer en desordre, après avoir laissé plus de deux cens morts sur la place, entre lesquels étoit le Lieutenant Colonel du Regiment de Baviere, & plusieurs Officiers de marque, outre les blessés & les Prisonniers. Les Vaudois ne perdirent en ce combat, que le Capitaine Bertin & un Soldat, & ce qui est étonnant ils n'étoient que 550. hommes, & leurs ennemis étoient 6000., au rapport des prisonniers. Ceci aussi est di-

gne

renforcèrent leur armée de nouvelles troupes, pour faire un dernier effort pour les détruire, avant que les Ambassadeurs d'Hollande & d'Angletere arrivassent à la Cour de Savoye. Le onze du mois de Juillet toute l'armée les vint attaquer sur la montagne de la Vachere, où ils s'étoient postés auparavant. Le Colonel Anderson de Geneve & Jean Leger Ministre étoient nouvellement arrivés dans les Vallées, ils virent que les Vaudois avoient leurs logements fort-écartés, pour se servir des couverts de quelques étables, où les Paisans mettoient ordinairement leur bétail, il les exhorterent pour éviter les surprises, de s'assembler tous en un même lieu de la montagne, où ils avoient fait quelques barricades pour se mieux défendre; mais il fut impossible de les y obliger. Le lendemain qui fut le jour de l'attaque, ils envoyerent quatre Soldats

gne de remarque & d'admiration tout ensemble. C'est que tout aussitôt, que le Capitaine Berrin fut mis par terre, son fils héritier de sa piété & de sa charge, aiant fait emporter promptement le corps de son père, se mit à la tête de sa Compagnie, & commença sa fonction par ces paroles. Prenés bon courage mes frères, bien que mon père soit mort, nôtre père celeste peut me donner le même courage & la même adresse pour vous conduire, comme par la grace il ma rempli d'un même zèle.

Le jour suivant les Vaudois furent en de continuelles escarmouches avec leurs ennemis à la Tour & au Tailleret, où plusieurs de leurs ennemis furent tués ou blessés, & les Vaudois n'eurent qu'un Soldat légèrement blessé.

Les ennemis sachans, que toutes les Puissances Protestantes s'intéressoient pour les Vaudois, ils ren-

ren-

datés deux heures avant le jour, pour observer l'ennemi, dont deux sans y penser, s'allèrent jeter dans leur armée, qui faisoit alte auprès du temple d'Angrogne. Ils parloient Piemontois, ce qui fut cause qu'ils les prirent, pour être des leurs; mais peu après s'étant écoulés, comme ils prennoient avec précipitation le chemin de la montagne, où leur lâcha deux coups de fusil, qui ne servirent qu'à donner l'alarme aux Vaudois, qui en même tems s'assemblerent pour se défendre. Les ennemis se partagerent en quatre corps, pour les attaquer par quatre endroits differents, comme ils firent incontinent après. Le combat fut rude & dura environ dix heures, les ennemis étant forts se rafraichissoient & se foulagoient les uns les autres. Ils s'étoient déjà emparés des premières barricades, & crioient victoire. Mais les Vaudois qui s'étoient re-

tirés

tirés dans leur dernier rétranchement, après une courte mais ardente priere qu'ils firent à Dieu, en fortirent & se jetterent avec tant de vigueur sur leurs ennemis, qu'ils les obligerent à se retirer, ce qu'ils firent pourtant sans desordre. Le Colonel Andrion ne voulut pas permettre de les poursuivre de peur de la Cavalerie, qui les attendoit en un lieu plus bas. En ce combat les ennemis y perdirent environ quatre cens hommes, entre lesquels il y avoit plusieurs Officiers de marque, & 180. Soldats du Regiment de Baviere. Les Vaudois n'y eurent que quelques Soldats légèrement blessés.

Après ce combat, les ennemis aiant perdu l'esperance, de pouvoir moissonner les bleds d'Angrogne, comme ils avoient fait ceux de la plaine, entreprirent de les brûler, mais les Vaudois y accoururent si promptement & si à propos, qu'ils

G les

lément peu résister à tant de puissans & si forts ennemis, comme nous voions qu'ils ont fait jusques au 15. de Juillet, qu'ils ont combattu seuls, sans l'aide ni l'assistance d'aucune puissance étrangere. Et ce qui est considérable, ils avoient à faire à leur Prince, que les Emissaires du Pape avoient armé contre eux, seulement en haine de leur Religion. Leur Prince étoit assisté du Roi de France & du Duc de Baviere, dont le dernier étoit son beaufrère, & l'autre son cousin germain. Les Vaudois ne faisoient pas la centième partie des Sujets du Prince, ni de ses Etats. Le Prince & tous les autres Sujets étoient armés contr'eux, & cependant ils ne purent remporter sur eux aucun avantage; au contraire ils furent toujours battus, & mis honteusement en fuite en presque toute sorte d'ocasions.

Les Protestants de France aiant

G 2

apris

les obligerent de quitter leur entreprise. Car après avoir mis par terre douze de ces Incendiaires, ils se jetterent sur les autres & les mirent en fuite, dont une partie en fuyant abandonna ses armes pour sauver sa vie. Le Capitaine Bertin les poursuivit jusqu'à la Four, & en tua & blessa plusieurs. Il tua aussi la sentinelle & quatre Soldats, qui paroissoient sur les rempars du Fort, & y jetta une si grande épouvante, que les ennemis ont avoué depuis, que s'il eût poursuivi sa pointe il s'en feroit rendu Maître.

Dans tous ces combats dont nous venons de parler, il paroissoit visiblement que Dieu y présidoit, & qu'il s'étoit déclaré le Protecteur & le Defenseur des Vaudois, autrement comment est-ce qu'une poignée de gens, qui n'étoient point dressés au métier de la guerre, auroient, je ne veux pas dire, remporté tant de victoires, mais seulement

lement

apris le cruel Massacre, qu'on avoit fait de leurs frères de Piemont, firent des Prieres extraordinaires à Dieu pour eux, & des collectes pour assister les réchappés. Plusieurs Provinces même célébrerent un jeune en leur faveur; celle des Cevennes le celebra de l'ordre de son Synode, assemblé au lieu de la Sale au mois de Juin de l'adite année 1655. Sur la nouvelle qu'on eût, que les rechappés du Massacre, étoient rentrés dans les Vallées & s'y défendoient courageusement, plusieurs Officiers & Soldats des Cevennes & bas Languedoc allerent au secours de leurs frères, qui par petites bandes & par divers chemins se rendirent dans les Vallées, & ainsi l'armée des Vaudois qui n'avoit été jusques au 14. ou 15. de Juillet que de cinq à six cens hommes se trouva composée de dixhuit cens le 17. ou le 18. du même mois. Le St. Des Combies de la Ville d'Anduse

duse en Cevennes, fût du nombre de ceux qui allerent au secours de leurs frères; & comme il avoit eü des charges considérables dans les armées du Roi de France, il fût d'un commun consentement créé Général de l'armée. A l'exemple de ceux du bas Languedoc & des Cevennes, plusieurs Soldats du Dauphiné se jetterent dans les Vallées.

L'armée étant fortifiée de deux tiers, on résolut dans le Conseil de guerre d'aller forcer le Bourg & le Fort de la Tour, on partit la nuit du 18. de Juillet pour cette expedition, & on arriva le lendemain avant le jour à un cart d'heure de la Tour, où on fit halte jusqu'au point du jour, que le Sr. Des Combes envoya reconnoître le Fort, ceux qui furent envoyés aiant fait le raport, & jugé la place imprénable à une plus-grande armée le dit Sr. Commandant fit sonner la

G 3 re

150 *Abrégé de l'Histoire*
traite, appréhendant de réussir mal dans sa première action.

Le Capitaine Bertin qui étoit d'avis contraire, ne voulut pas se retirer, mais avec sa Compagnie s'alla jeter à corps perdu contre le Bourg. Il fût bien tôt suivi de tout le reste des Vaudois, & de deux ou trois François. Ce Capitaine qui étoit de ce Bourg, & qui n'ignoroit pas les endroits foibles du lieu, perça incontinent la muraille du côté du Convent des Capucins, avant que les ennemis s'en aperçussent, se rendit Maître du Bourg, & ensuite du Convent & y mit le feu. Il n'y a point de doute que si toute l'armée des Vaudois eût suivi le Capitaine Bertin, qu'on auroit aussi pris le Fort, nonobstant le secours, que M. de Lucerne y amena, dès qu'ils eût avis de l'attaque. Le Sr. Descombes aiant veu ce que le

Ca-

Capitaine Bertin avoit fait, fût fâché d'avoir fait sonner la Rétraite.

C'est ici que finit la guerre de 1655., qui fût suivie du cruel massacre, qu'on fit des Vaudois le mois d'Avril de la même année. Avant que nous parlions de la paix, il est nécessaire, que nous fassions quelques réflexions sur cette guerre.

CHAPITRE XVI.

*Reflexions sur la guerre de 1655
& sur la paix qui s'en ensui-
vit faite à Pignerol par l'entre-
mise de l'Ambassadeur de
France, & des Ambassadeurs
des Cantons Protestans.*

IL est certain que les Ducs de Savoie n'avoient point de meilleurs ni de plus fidèles Sujets que les Vaudois, qui ont toujours suivi le parti de leurs Princes dans tou-

G 4 res

152 *Abrégé de l'Histoire*
tes les guerres, qu'ils ont eu, tant contre leurs ennemis du dedans, que contre ceux de dehors. Ils n'ont jamais pris les armes, que lors qu'on a voulu forcer leurs consciences, & les priver de l'exercice libre de leur Religion. Cela paroît en ce que toutes les fois, qu'on leur a fait la guerre, on leur a fait commandement auparavant de renoncer à leur Religion, & d'aller à la Messe, & qu'on a laissé en repos ceux qui ont obéi, & même on leur a donné des exemptions & des récompenses. Tout le crime des Vaudois, pour lequel on les a massacrés & si cruellement persécutés, est parce qu'ils n'ont pas voulu abandonner leur Religion, qu'ils avoient conservée de pere en fils depuis le tems des Apôtres, & qui étoit conforme en tout & par tout à leur Doctrine.

Ceux qui échaperent du massa-
cre

cre avoient un juste Sujet de prendre les armes. On avoit injustement massacré aux uns, leurs pères & mères, aux autres leurs femmes & enfans, & aux autres, leurs frères & soeurs, & on en auroit fait de même d'eux, si leur fuite ne les eût derobés aux yeux des cruels Bourreaux, qui firent le Massacre. Tant de sang injustement répandu crioit vengeance au ciel, & Dieu se voulut servir des mains des réchappés pour le vanger, comme lévé-nément la fait voir, par les Victoires qu'ils ont remporté sur leurs massacreurs, & par le carnage qu'ils en ont fait, quoi qu'ils fussent de beaucoup inférieurs en nombre. Qui plus est ils étoient chassés de leurs maisons, de leurs biens & de leur patrie, contre les Droits de la nature & de toutes les Nations du monde, qui veulent que chacun jouisse en paix de ce qui est sien, s'il n'a commis de crimes qui l'en-

154 *Abrégé de l'Histoire*
 rendent indigne. Or ces povres gens n'avoient point commis de crime, ils étoient de la Religion qu'ils professoient, avant que les Ducs de Savoye eussent rien dans le Piemont, & même ils les y avoient maintenus depuis par diverses concessions & declarations.

Si Dieu n'eût pas voulu les rétablir dans leur pais, leur auroit-il donné le courage d'y retourner, sans y être rappelés par le Prince, après en avoir été chassés par un cruel massacre, & par une puissante armée. Lors que le Capitaine Janavel y retourna, qui fût environ quinze ou vingt jours après qu'il fût chassé de Roras, il n'avoit qu'environ deux cens hommes, & on avoit établi dans les Vallées douze cens Irlandois, tous gens de guerre. Il y avoit outre cela plus de trois-mille hommes de vieilles troupes du Duc, & tous les habitans Papistes; de sorte qu'ils étoient plus

plus de cent contre un. Mais quoi que leurs ennemis fussent en si grand nombre, & qu'ils fussent Maîtres du pais, Janavel ne laissa pas d'y retourner; & même dés qu'il y fût arrivé, il alla faire des courses & chercher du butin à Lucernette, qui étoit un lieu tout rempli d'ennemis, & situé entre les Villes de Lucerne & de Bobiane, où le Duc tenoit de fortes garnisons. Si Dieu n'eût donné courage aux Vaudois, comment auroient-ils entrepris d'aller forces St. Segond, où il y avoit 800. Irlandois & 650. Piemontois en garnison fortifiés & retranchés, ils n'étoient que 5. à 600. tout au plus. Un si petit nombre auroit-il forcé ce Bourg, si Dieu n'eût été avec eux, s'il n'eût combattu pour eux; & n'eût voulu livrer entre leurs mains les massacreurs de leurs frères, & vanger le sang qu'ils avoient inhumainement & sans cause répandu.

Bien que cette guerre n'ait duré que trois mois, elle a été pourtant fort-sanglante, puis que les ennemis des Vaudois y ont perdu dans les combats dont nous avons parlé, où en diverses rencontres qui se sont faites, plus de quatre mille hommes, dont la plus-part étoient du nombre des Massacreurs, & qui n'ont guere tardé à aller rendre compte à Dieu, des barbaries, des cruautés & des inhumanités, qu'ils avoient exercées contre tant d'innocentes créatures. Les Vaudois dans toute cette guerre n'ont perdu, que 95. hommes, y compris les 40. qui furent tués avec le Capitaine Jaye, par une insigne trahison, ainsi que nous l'avons ci-devant montré.

Ceci est digne de remarque, c'est que les ennemis des Vaudois n'ont jamais eu aucun avantage sur eux, que par leurs trahisons & perfidies, en violant leur foi, leurs promesses

& leurs traités. Mais quand ils se font tenus sur leurs gardes, & ont voulu combattre pour le soutien de leur Religion, ils ont été toujours victorieux de leurs ennemis. Comme ils soutenoient la vérité celeste contenuë dans les Saintes Ecritures, aussi le Ciel les prenoit sous sa protection, & defendoit leur cause. Il les couvroit de son bouclier par tout où ils alloient, & combattoit pour eux en leur dominant courage, & en mettant l'effroi, la confusion & le désordre parmi leurs ennemis, autrement ils n'auroient pas remporté, comme ils ont fait, des si miraculeuses victoires sur leurs ennemis, qui étoient souvent cent contre un, ainsi que nous avons dit.

Le Duc de Savoye voiant, que le Massacre, qu'il avoit fait faire des Vandois, ni la guerre qui avoit suivi le Massacre, ne lui avoient pas réussi selon son espérance souhaitoit

G 7 la

la paix, & étoit bien aise d'être sollicité par les Princes & Etats Protestans à la donner; car il y a apparence, que si on eût tardé encore trois mois à la faire, il auroit été obligé à la demander. Son armée s'étoit extrêmement affoiblie & celle des Vaudois s'étoit grandement renforcée. De douze cens Irlandois qu'il y avoit au commencement, huit cens avoient été tués par les Vaudois à S. Segond, & le reste étoit presque péri de maladie, où dans les autres combats, où ils s'étoient trouvés depuis. Les troupes Françoises s'étant retirées, le Lieutenant Colonel du Regiment Allemand de Baviere, & plusieurs de ses meilleurs Officiers, & plus de 200. Soldats avoient été tués en cette guerre, & outre cela il avoit perdu plus de trois mille hommes de ses troupes. L'armée des Vaudois, lors que la paix se fit, étoit composée de 1800. hommes, & s'aug-

s'augmentoit tous les jours, par la jonction de plusieurs Officiers & Soldats Protestants François, qui s'y jettoient, & si les Vaudois lors qu'ils n'étoient que cinq à six cens, avoient battu toujours les troupes du Duc, & avoient recouvré en dépit d'elles, tout ce dont ils avoient été chassés, il étoit à esperer, qu'elles auroient dans ces trois mois fait perir l'armée ennemie, où du moins l'auroient entierement chassée des Vallées.

Les Ambassadeurs des Cantons Protestants étoient depuis long tems à Turin, pour mettre en repos ces povres gens, ils offrirent de se rendre Médiateurs de la paix, mais le Duc s'en excusa, disant, qu'il avoit déjà donné cette affaire au Roi de France, & qu'il n'oseroit la tirer des mains d'un si grand Roi. Ce qui l'obligeoit de parler ainsi, est, qu'il voioit que la France étoit dans ses intérêts, & lui avoit prêté

ses troupes, & qu'étant arbitre de la paix, elle se feroit à son avantage, plutôt qu'à celui des Vaudois. Monsieur de Servient Ambassadeur du Roi de France auprès du Duc, fût le Médiateur de la paix; & ce Seigneur sachant que les Ambassadeurs d'Angleterre & des Etats d'Hollande étoient en chemin pour s'employer pour les Vaudois; que dans ces deux Etats on y avoit fait de grandes Collectes pour eux, & que le Protecteur d'Angleterre s'intéressoit grandement en leur faveur, précipita cette paix, & la conclut avant leur arrivée à Turin. Il n'y a point de doute qu'si ces Ambassadeurs, feussent arrivés avant la conclusion, qu'elle auroit été plus avantageuse aux Vaudois qu'elle ne fût: On leur auroit fait rendre tout ce dont on les avoit dépossédés injustement par l'ordonnance de Gastaldo, & abattre le Fort de la Tour sans en pouvoir bâtir un autre.

tre. Il est vrai que par un article secret on leur promit d'abattre le fort, & on le fit en effet après la paix; mais ce fût pour en bâtir un plus-fort au lieu ou étoit l'ancien, que les Prédécesseurs des Vaudois avoient fait abattre, & même ce fût contre la promesse qu'on leur avoit fait, de n'en point bâtir d'autre. Le Duc leur accorda une Patente qui fût donnée à Pignerol le 9. Aoust 1655. par laquelle il donnoit Amnistie aux Vaudois, de ce qu'ils avoient pris les armes contre lui, les rétabliſſoit dans leurs biens & Droits, & dans l'exercice libre de leur Religion, à la reserve de quelques lieux, nommés dans la Patente. L'Ambassadeur de France avec les Ministres du Duc dressèrent ainsi la Patente, pour mettre à couvert disoient-ils l'honneur de son A. R. Mais pour couvrir l'honneur du Prince, on faisoit passer des Sujets Innocens, qu'on avoit inju-

CHAPITRE XVII.

Contenant les artifices méchans & abominables dont les ennemis des Vaudois se servirent pour achever de détruire les rechapés du massacre & de la guerre de 1655. avec la rupture de la paix de Pignerol.

LE Duc de Savoye & son Conseil n'ayant pû détruire les Vaudois, ni par le Massacre qu'ils en firent faire, ni par la cruelle & continuelle guerre qu'on leur fit en suite. Au lieu de les laisser en paix après le Traité de Pignerol, comme on l'avoit promis aux Ambassadeurs, on prit d'autres voyes plus subtiles, mais qui n'étoient pas moins diaboliques & dangereuses, pour

162 *Abrégé de l'Histoire*
injustement massacrés & chassés de leurs maisons, pour des Rebelles & des Criminels. Et on les privoit de certains lieux, dont ils avoient jouï de père en fils depuis plusieurs siècles, avant même que les Ducs de Savoye fussent Princes du Piemont, & dans lesquels lieux ils avoient été maintenus par les Concessions & Déclarations des Prédécesseurs de son Altesse, & qu'elle avoit confirmé en 1653.

CHA-

164 *Abrégé de l'Histoire*
pour perdre ce qui étoit resté de ces povres massacrés & persécutés.

Le premier artifice ou moien, dont leurs ennemis se servirent pour les perdre, fût de tacher de mettre la division entr'eux à raison des charitables Collectes, qu'on avoit fait pour eux dans les Pais étrangers, & de semer par tout de faux bruits, du prétendu abus qu'on avoit fait, en l'administration de l'argent qui en étoit provenu. Pour cela ils se servirent d'un Jesuite nommé Longueil, insigne imposteur, qui vint dans les Vallées & feignit de venir du Languedoc, où il avoit, ainsi qu'il disoit, abjuré la Religion Romaine. Ce loup se d'gusta si bien en brebis, qu'on lui donna l'Ecole du Villar qui est au centre de la Vallée de Lucerne. Là il s'associa avec un Michel Bertram de Ville neuve en Piemont ancien Serviteur du Marquis de Pianesse, avec

avec Jean Vertu de Lucerne & avec Jean Magnan de Provence, qui depuis quelque tems habitoit dans les Vallées. Ce Jesuite avec ses Associés firent tout ce qu'ils pûrent, pour gagner les plus-simples & les plus-pôvres des Vallées, leur suggerant que les sommes qui en étoient provenuës, étoient si grandes, que si on les eût distribuées selon l'intention de ceux qui les avoient données, il y auroit eu pour chacun 14. ou 1500. livres, & par ces discours séditieux, ils prétendoient de les armer les uns contre les autres, & de les perdre par eux-mêmes. Et non contents de cela, ils écrivirent aux Païs étrangers en France, en Suisse, en Hollande & en Angleterre, d'où ces Collectes étoient venuës, que les principaux habitants avoient partagé entr'eux cet argent & en faisoient bonne chere, pendant que les pôvres mourroient de faim, pour n'y avoir point

qui s'étoit signalé au massacre de 1655.

Le troisiéme-artifice qu'on employoit, pour détruire les Vaudois après le Traité de Pignerol, fût de faire des procès criminels aux principaux d'entr'eux sur de fausses accusations, devant la cour de Turin, au préjudice de leurs libertés, qui portoient que leurs affaires se jugeroient dans les Vallées par leurs Juges ordinaires. S'ils se remettoient pour purger les decrets laxés contr'eux, on les tenoit un ou deux ans en prison sans les ouïr, & là on leur faisoit consumer tous leurs biens, où on les laissoit mourir de faim. S'ils ne se remettoient point, on les condamnoit à la mort, où aux galeres, & leurs biens étoient confisqués. Ceux qui étoient condamnés par défaut, s'ils n'abandonnoient leurs biens & leurs maisons, étoient saisis par les Soldats de la garnison de la Citadelle, & con-

point de part, & par ces menfonges & impostures, ils pretendoient d'empêcher, que les Etrangers ne fussent plus touchés à l'avenir de leurs miseres.

Le second artifice de leurs ennemis, fût de faire bâtir une Citadelle au lieu de la Tour, contre & au préjudice de l'article secret de Pignerol, dans laquelle on mit une forte garnison incontinent qu'elle fût construite, qui commit toute sorte d'excès & de violences contre les Vaudois, en levant leurs fruits qui étoient en terre, & leur vin de leurs Caves, prenans & pillant les meubles de leurs maisons, battant & tuant ceux qu'il leur plaisoit, violant femmes & filles, & commettant toute sorte de voeries & de brigandage, sans qu'on y apportat aucun rémède, ni qu'on leur fit aucune justice. Et pour comble de malheur on donna le gouvernement des Vallées au Comte de Bagnols, qui

conduits dans la forteresse, où on leur faisoit souffrir mille maux pires que la mort.

Le quatriéme artifice dont les ennemis des Vaudois se servoient pour les perdre, fût l'interdiction de leurs Ecoles & de l'exercice de leur Religion en divers lieux, où il avoit été maintenu par la Patente de Pignerol, & établi de tems immemorial.

Les Vaudois voiant que le Traité de Pignerol étoit violé presque en tous ses chefs, eurent recours à leur Prince & à ses Ministres, auxquels ils firent de tres-humbles Remonstrances, réitérées par diverses fois. Mais reconnoissans que c'étoit inutilement, ils s'adresserent à Mr. de Servient Ambassadeur de France, qui étoit encore à Turin, & qui avoit été le Médiateur du Traité. Ils écrivirent aussi aux Ambassadeurs des Cantons Protestants qui y furent présents & pie-

prièrent tres-humblement tant l'Ambassadeur de France, que ceux de Suisse d'interceder pour eux envers son A. R.

Au lieu de faire justice à ces pauvres gens injustement opprésés, on prépara des autres armées pour achever de les détruire; & pendant qu'elles s'approchoient pour exécuter leur méchant dessein, Mr. Rica Thrésorier Général du Duc se rendit à Pignerol, Ville du Roi de France & voisine des Vallées, où il fit appeler les principaux Agens de toutes les Communautés des Vallées, & leur dit en pleurant, (comme le Crocodile envers ceux qu'il veut devorer) qu'il étoit extrêmement marri de les voir précipiter dans une ruine inévitable, que le seul & unique moien de l'éviter étoit, de faire une bonne & ample deputation à Turin vers son A. R. qui étoit resoluë de mettre fin à leurs miseres, & que moyenant une

H sou

170. *Abrégé de l'Histoire*
soumission, qu'ils pouvoient & devoient faire sans scrupule, ils obtiendroient toutes les provisions, qu'ils pouvoient souhaiter.

Pendant que le Thrésorier Général amuse & retient par de belles paroles les principaux Agens des Vallées à Pignerol, les Généraux de l'armée qui étoient en la Vallée de Lucerne, font appeler vers eux tout le reste des Conducteurs des Vallées, & leur déclarent que si seulement, en signe d'obéissance & de confiance, ils font escorte à un convoi, qu'ils vouloient envoyer au fort de Mirebouc, ils pourront tous s'en retourner en sûreté habiter en leurs maisons.

Les Vaudois qui ne desiroient que la paix & le repos de leurs familles, firent ce que ces Généraux leur commandoient, croians que ce qu'ils disoient fût véritable. Mais la suite fit voir, que ce n'étoit que pour les surprendre & les perdre.

dre. Car pendant qu'une partie de leurs gens est employée à faire cette Escorte, que les autres travaillent à ramasser leurs familles & à les ramener dans leurs maisons, suivant l'ordre publié de la part de S. A. R. Que chacun eût à se retirer chés soi, & y ramener sa famille. Que les principaux Agens & Conducteurs des Vaudois sont amusés & arrêtés, les uns à Pignerol auprès du Thrésorier, & les autres par les Généraux de l'armée, les Troupes du Duc commandées par les Marquis de Fleuri, & d'Angrogne, & par le Comte de Bagnols en nombre de plus de huit mille hommes, se jettent au point du jour avec grande furie dans les Vallées, par quatre differens endroits, pour surprendre & égorger les Vaudois, comme on avoit fait en l'année 1655. & ce qui les faisoit esperer de réussir dans leur méchant dessein est, qu'ils voioient, que ces povres gens

H 2 étoient

172 *Abrégé de l'Histoire*
étoient dispersés en divers lieux, & endormis sur la confiance de l'ordre de S. A. R. & des belles promesses des Généraux de l'armée & ne s'attendoient pas à une telle trahison & perfidie. Mais si d'un côté on les separoit les uns des autres, & on leur ôtoit leurs Conducteurs, pour les vaincre plus aisément, d'un autre côté on munit d'hommes & de munitions le fort de Mirebouc, qui étoit au haut de la Vallée de Lucerne, pour leur fermer le passage du Dauphiné, & les empêcher de se sauver dans les terres de France, comme ils firent lors du massacre de 1655. Et les employer pour escorter ceux qui alloient pour munir & garder ce fort, étoit une double trahison & perfidie.

CHAPITRE XVIII.

Contenant la huitième guerre faite contre les Vaudois en 1662 & 1663. par Charles Emanuel II. Duc de Savoie.

Les Marquis de Fleuri & d'Angrogne, qui les attaquèrent, l'un par Saint Segond, & l'autre par Briqueiras se joignirent sur le sommet d'une coline, qui est entre la Vallée de Lucerne & la Vallée de Perouse, d'où l'on peut facilement gagner le lieu appelé le Bal, sur la montagne de la Vachere, au sommet d'Angrogne, qui est comme un Donjon tres important, & comme le centre des trois Vallées, duquel on descend librement en celle de Lucerne, de Perouse & de St. Martin, ils arriverent au sommet de cette coline au point du

H 3 jour,

des Vaudois. 175

Détroit, qui étoit gardé par les soixante Vaudois.

L'autre partie de l'armée commandée par le Comte de Bignols, consistant en pareil nombre, étoit aussi partagée en deux corps, dont l'un vint du côté du Chabas, & l'autre du côté de St. Jean. Ces deux corps agissans en même tems gagerent la coline de St. Jean, & une partie de celle d'Angrogne. Les Vaudois furent contraints de reculer, bien qu'ils eussent là leur plus grandes forces. Ils se battirent pourtant en retraite jusqu'à Rochemanant, qui étoit un poste plus-avantageux bien haut vers Angrogne, là à la faveur des rochers & de quelques masures ils firent ferme & arrêterent leurs ennemis, sans qu'ils pussent jamais les arracher de ce poste. Après avoir donne plusieurs assauts & s'être lassés à combattre & perdu trois cens hommes dans ces assauts, pour forcer ce

H 4 lieu,

174 *Abrégé de l'Histoire*
jour, & voulans se saisir du Donjon de la Vachere, ils furent arrêtés par un Corps de Garde de soixante hommes, qui étoit posté à un détroit appelé la portè d'Angrogne, sans celi c'étoit fait des povres Vaudois. Car s'ils eussent perdu ce poste ils étoient perdus, parce que c'étoit le seul lieu, qui leur servoit d'azile & de dernier refuge, contre les grands efforts de leurs ennemis.

Ceux qui étoient commandés par les Marquis de Fleuri & d'Angrogne, qui étoient pour le moins quatre mille, se voiant arrêtés par ce Corps de Garde, se posterent au sommet de la coline qu'ils avoient occupé, & avec des gazons y firent un rétranchement de la hauteur d'un homme, sans que les Vaudois le peussent empêcher. Et pendant que les uns travailloient à fortifier ce poste, les autres faisoient tous leurs efforts pour gagner le

Dé-

176 *Abrégé de l'Histoire*
lieu, la frajeur de Dieu tomba sur eux d'une telle maniere, qu'ils s'enfuirent en déroute, se jettans à corps perdu par ces colines pour se sauver. Les Vaudois les poursuivirent jusques au pied de la Coline, où étoit leur Cavalerie & en tuerent plusieurs. Et après avoir pourveu suffisamment à garder le côté, dont ils avoient honteusement chassé leurs ennemis, coururent au secours de leurs frères, qui combattoient du côté où étoient les Marquis de Fleuri & d'Angrogne, ce qu'ils firent heureusement.

Les soixante Vaudois qui gardoient le Détroit d'Angrogne étoient déjà las, pour avoir combattu plus de la moitié du jour. Dès qu'ils virent que leurs frères venoient à leur secours, ils reprirent courage. Deux d'ent eux en se trainans sur le ventre à la faveur d'un rocher s'aprocherent du rétranchement

ment

ment des ennemis, tuerent deux sentinelles, & se jetterent le sabre à la main dans leur camp, ils furent aussi tôt suivis du reste, qui donnant de tous côtés s'en rendirent bien tôt les Maîtres, tuans & taillans en pièces tout ce qui s'opposoit à eux, & mettant en fuite le reste, qui se sauva en desordre. Les Marquis de Fleuri & d'Angrogne qui commandoient, ne furent pas des derniers à fuir. Les Vaudois poursuivirent leurs ennemis jusqu'à Braqueiras, & en les poursuivant en tuèrent plusieurs. Il y eût plus de six cens des ennemis tués & beaucoup de blessés qui moururent la plus part de leurs blessures. Les Vaudois ne perdirent que cinq à six hommes & n'en eurent qu'une douzaine legerement blesez. Ainsi Dieu délivra glorieusement les Vaudois, & punit la perfidie & la trahison de leurs Persecuteurs. Et on peut dire que comme autrefois l'épée

178 *Abrégé de l'Histoire*
de l'Eternel fût avec celle de Geodeon, aussi en cette rencontre elle fût avec celle du Capitaine Janavel & de la petite troupe. Autrement comment est-ce que cinq cens hommes, qui étoient extrêmement fatigués, pour avoir combattu plus de la moitié du jour, auroient chassé quatre mille de leurs ennemis de leur camp, retranché & fortifié de la hauteur d'un homme. Les Vaudois n'étoient pas plus de cinq cens alors, parce qu'ils avoient laissé une partie de leurs gens, pour garder le côté dont ils avoient chassé le Comte de Bagnols, & ils n'avoient en tout qu'environ sept cens hommes. Après avoir battu leurs ennemis, ils rendirent des actions de grâces à Dieu de leur délivrance, & de la victoire qu'il leur avoit donnée & lui en attribuerent toute la gloire.

Les Vaudois après avoir vigoureusement repoussé & battu leurs

ennemis, faisoient souvent des partis, pour les aller chercher par tout, où la Cavalerie ne pouvoit pas les incommoder, ni les surprendre, & par ce moien leur armée diminuoit, puis qu'il n'y avoit presque point de jours, qu'un bon nombre de Savoyards ou Piemontois ne tombat entre les mains des Vaudois.

Depuis le 6. de Juillet jusqu'au 10 du mois d'Août, ce tems-là se passa en Escarmouches, où les Vaudois avoient d'ordinaire avantage sur leurs ennemis.

Les Marquis de Fleuri & d'Angrogne qui commandoient l'armée du Duc, la grossirent derechef de toutes les milices des Etats de son A. R. ou des troupes tirées des garnisons. Et avec cette grande armée, firent une entreprise memorable. Ils attaquèrent le lieu de Roras, où quelques Vaudois s'étoient retirés. Cette communauté comme nous l'avons remarqué ci-

180 *Abrégé de l'Histoire*
devant étoit séparée du reste des Vallées, & par conséquent ne pouvoit pas être secourüe. Avant le massacre & la guerre de 1655. elle n'étoit composée que de vingt & cinq familles. Les ennemis qui étoient plus de cent contre un, attaquèrent ce petit lieu par tant d'endroits, qu'enfin ils s'en rendirent les Maîtres. Ils tuerent vingt trois Vaudois qui le défendoient; mais il y perdirent plus de deux cens hommes. Ça été la plus-grande perte que les Vaudois aient fait en cette guerre de 1663. Et le plus-grand exploit des Généraux du Duc de Savoie.

Après que les ennemis se furent rendus Maîtres des rochers & du desert de Roras, avec une perte si considerable, ils firent le lendemain une course à Sainte Marguerite, qui est un petit Village de la Communauté de la Tour, composé de 20. ou 25. maisons qu'ils

reduisirent en cendres. Les Vaudois s'étant alors rencontrés en quelque nombre sur les montagnes de la Tour, y accoururent dès qu'ils virent cet embrasement, avec tant de vitesse & de résolution, qu'ils mirent ces Incendiaires en fuite, couvrirent la terre de leurs corps morts, & en tüerent plus qu'ils n'avoient brûlé de poutres. Du côté des Vaudois il n'y en eut aucun de tüé, ni de blessé. Aussi on remarqua que ces Incendiaires étoient si effrayés, qu'il sembloit, qu'il n'avoient ni mains pour combattre, ni pieds pour fuir.

Vers la fin du mois d'Aouft le Capitaine Janavel défit entierement une embuscade que les ennemis avoient fait au lieu des Vignes pour le surprendre. Mais ils furent eux mêmes surpris & taillés en pieces.

Le Conseil de la Propagation voiant que le Marquis de Fleuri a-

H 7 voit

voit été malheureux en toutes ses entreprises, trouva bon de changer de Général. On rappela à la Cour ce Marquis, & on mit à sa place le Marquis de St. Damian, qui d'abord fit une grande levée de boucliers, & ramassa de nouvelles & grandes troupes, qui firent moins que les premieres. Les Soldats considerans qu'il n'y avoit à gagner pour eux que des coups, les premiers aiant emporté tout le butin, n'alloient que par force au combat, & des qu'ils trouvoient quelque resistance, ils tournoient le dos aux Vaudois, sans que leurs Officiers les pussent retenir.

CHA-

CHAPITRE XIX.

Seconde paix faite entre Charles Emanuel II. & les Vaudois par l'entremise des Ambassadeurs des Cantons Protestants au mois de fevrier 1664. qui a duré jusques à 1686. pendant lequel tems les Vaudois ont rendu des services signalés aux Ducs de Savoye.

LA guerre de 1663. aiant aussi mal réussi au Duc de Savoye que celle de 1655. il auroit été bien aise de faire la paix, mais il n'osoit la demander aux Vaudois, de peur de faire voir sa foiblesse, ou de n'être pas obligé de leur accorder plus, qu'il ne leur avoit accordé par la Patente de Pignerol, à cause des avantages qu'ils avoient obtenu sur lui.

lui. Car ce Prince avoit épuisé ses finances, ruiné par cette guerre civile une partie de ses Etats, perdu plus de quatre mille hommes, & les Vaudois n'en avoient perdu que soixante. On n'osoit plus les aller chercher dans leurs montagnes, & ils descendoient souvent dans la plaine, pour attaquer leurs ennemis, qui étant épouvantés par les continuelles victoires qu'ils avoient remporté sur eux, fuioient devant les Vaudois comme les brebis devant le loup. Les Suisses aiant eu quelque vent, que le Duc étoit las de cette guerre, lui firent une belle & ample Ambassade, pour le solliciter à mettre en repos ses Sujets Vaudois. Les Ambassadeurs arriverent à Turin le 15. Decembre 1663. & y furent tres bien receus du Duc & de toute la Cour; ce qui n'étoit point arrivé ni en l'année 1655. apres le massacre, ni n'arriva pas aussi en 1686. lors que le

le Duc se ligu avec le Roi de France pour détruire les Vaudois, ou les forcer d'aller à la Messe, de la manière qu'on avoit l'année précédente forcé les Protestants de France. Ce bon accueil fait aux Ambassadeurs fait voir clairement qu'on étoit las de la guerre, & qu'on étoit bien aise de faire la paix. Après avoir eu audience, ils envoyèrent leur Secrétaire aux Vallées, pour dire aux Vaudois qu'ils fissent venir leurs Deputés à Turin, qui y étant arrivés, on leur fit d'abord une promesse solemnelle, qu'on ne feroit aucun acte d'hostilité contre les Vaudois pendant le Traité.

La suite a fait voir qu'on ne leur faisoit cette promesse que pour les endormir, afin de les surprendre, pendant qu'on travailleroit au Traité de paix. Car par une perfidie inouïe parmi les Nations les plus barbares, au prejudice de cette promesse,

pele & mele avec eux dans le Bourg, & en sortirent sans avoir reçu aucune blessure, au grand étonnement de tout le monde, & à la confusion de leurs ennemis.

Du côté d'Angrogne, les ennemis ne peurent pas faire reculer les Vaudois d'un pas, quelque assauts qu'ils donnassent, mais après avoir fait inutilement leurs efforts, pour les contraindre à abandonner leur poste, & avoir perdu beaucoup de leurs gens sans rien avancer, ils prirent honteusement la fuite. Les Vaudois les poursuivirent jusqu'à la plaine, & en tuèrent encore un grand nombre, & se camperent auprès de la plaine, où leurs ennemis n'osèrent plus les attaquer.

Tout le plus grand mal des Vaudois fût du côté de St. Germain, qui étoit un poste tres avantageux & tres important, par le moyen duquel ils avoient jusqu'alors entreteuu libre, le passage de la Vallée de

messe, faite en presence des Ambassadeurs, le 21. du même mois, douze mille hommes du bas Piemont se joignirent à l'armée du Marquis de St. Damian, & le 25. à la pointe du jour ils attaquèrent le Taillaret, Angrogne, Rocheplate & St. Germain, sans les avertir qu'on retiroit la parole solemnelle, qu'on leur avoit donnée, qu'on n'attenteroit rien pendant qu'on travailleroit au Traité. La premiere & la plus forte attaque fut au Taillaret, où les Vaudois qui étoient la faillirent à être accablés. Ceux d'Angrogne leur aiant envoyé cent hommes, ce secours les encouragea si fort, qu'ils rompirent les troupes ennemies commandées par le Comte de bagnols, & les contraignirent de s'enfuir & de se sauver en desordre dans le Bourg & dans la Citadelle de la Tour. On les poursuivit avec tant de chaleur, que plusieurs Vaudois entrerent

pele

de Lucerne à celle de la Perouse & de St. Martin. Les ennemis surprirent malheureusement ce lieu, qui étoit sans garde, parce que la faim avoit obligé les Paisans, qui ne croioient pas qu'il y eut rien à craindre, pendant qu'on étoit en traité, d'aller chercher des vivres pour eux & pour leurs familles; ils y tuèrent un homme & deux femmes, le reste se sauva miraculeusement. Ils brulérent aussi la plus part des maisons, & coupèrent, ou écorchèrent presque tous les arbres fruitiers.

Les Vaudois eurent ce jour-là grande matiere de joye, en ce que quoi qu'ils fussent dispersés en divers lieux, & ne fussent pas sur leurs garde, se confians en la promesse solemnelle qu'on leur avoit fait de ne rien attenter pendant le Traité; Dieu non seulement les délivra de la main de leurs ennemis, mais encore leur fit remporter sur

eux une signalée victoire. L'armée ennemie étoit composée de dix huit mille hommes, savoir 6000. que le Marquis de St. Damian avoit dans son armée, & douze mille Piémontois, qui vinrent le joindre. Et les Vaudois n'avoient qu'environ sept cents hommes. En ce jour là les derniers ne perdirent que six hommes, mais les premiers suivant leur propre relation en perdirent quinze cens, entre lesquels furent les Comtes de St. Front & de la Trinité & plusieurs Officiers de marque.

Les Deputés des Vaudois qui étoient à Turin depuis six jours, aiant eu la nouvelle de cette perfide attaque, faite contre la parole donnée, prièrent Messieurs les Ambassadeurs des Cantons Suisses, d'en porter leurs justes plaintes au Duc, ce qu'ils firent avec beaucoup de chaleur & de ressentiment. Mais cela ne produisit qu'une Trêve de douze

douze jours, qui par diverses reprises fût prolongée jusqu'à ce que les Seigneurs Ambassadeurs eurent terminé leur négociation par l'accord contenu dans la Patente du 14. Fevrier 1664. par laquelle les Vaudois furent rétablis dans tous leurs biens, & dans l'exercice de leur Religion dans tous les lieux, où ils avoient été rétablis par le Traité de Pignerol fait en l'année 1655.

Cette Patente ne fut pas exécutée de meilleure foi que la précédente, quoi que le Duc se fût engagé envers les Cantons Protestans, par une lettre du 28. Fevrier 1664. de la faire ponctuellement observer. On ne sauroit représenter les detours dont le Conseil de la Propagation se servit, pour rendre cette Patente inutile aux Vaudois. Il suffit de dire qu'il leur auroit été impossible de se défendre contre tant de subtilités, & tant de malices; si Dieu qui tient dans sa main le

COEUR

cœur des Princes & des Rois, n'eût changé en leur faveur, celui de Charles Emanuel II. Ce Prince aiant examiné la conduite des Vaudois, connut, que c'étoit sans raison qu'on les lui avoit rendus odieux, & se souvenant du zèle qu'ils avoient temoigné pour son service en diverses occasions, & particulièrement en 1638. & 1640. que la plus part de ses Etats s'étoient revoltés contre lui, & que le Cardinal de Savoye & le Prince Thomas ses Oncles se rendirent chefs des Revoltés, & assistés des troupes d'Espagne s'emparerent presque de tout le Piémont, & même de la Ville de Turin, & assiégèrent Madame R. sa mere dans la Citadelle où elle s'étoit sauvée, & sans le secours de Louis XIII. son oncle maternel & des Vaudois, il est croyable qu'on auroit depouillé ce Prince de tous ses Etats.

En l'année 1671. le Duc de Savoye

voye eût guerre contre les Genoïs, les Vaudois le servirent en cette guerre avec tant de zèle & de courage, que ce Prince ne se contenta pas de donner des éloges à leur vigueur & à leur fidélité, par une lettre qu'il leurs écrivit du 5. Novembre de la même année. Il leur donna encore des marques tres sensibles de sa protection & de sa bienveillance jusques à sa mort, qui arriva vers la fin de l'année 1678. Madame Royale sa veuve les traita à son imitation, non seulement avec beaucoup de douceur & de bonté, mais elle s'engagea encore envers les Cantons Protestans par une lettre du 28. Janvier 1679. de maintenir les Vaudois dans l'exercice de leur Religion & dans leurs autres privilèges.

CHAPITRE XX.

Neuvieme guerre contre les Vaudois par Louis XIV. Roi de France & Victor Amedée II. Duc de Savoye avec les perfidies, trahisons & manque de foi de leurs ennemis, qui furent cause de leur ruine & de leur dispersion.

LA douceur dont les Vaudois avoient joui depuis la guerre contre les Génois, jusques à la mort de Charles Emanuel II. Et depuis la mort de ce Prince sous la Regence de Madame Royale sa veuve, jusques à l'année 1685. leur faisoit espérer de jouir de quelque tranquillité, sous le regne de Victor Amedée II. qui est à present Duc de Savoye, & ce qui les flatoit encore de cette espérance, étoit

I toît

194 *Abrégé de l'Histoire*
toit les services considerables, qu'ils lui avoient rendu en 1684. dans la guerre contre ceux de Mondovi, dans laquelle ils avoient signalé leur courage & leur zele. Ce Prince même leur avoit donné des assurances authentiques de sa satisfaction & de sa bienveillance, par une lettre qu'il leur fit écrire à cette occasion, ils se repaissoient de cette espérance, lors que le Gouverneur des Vallées fit publier, sur la fin de l'an 1685. une ordonnance qui défendoit à tous étrangers d'aller habiter dans les Vallées, & d'y demeurer plus de trois jours sans sa permission, & aux habitans de les loger, sous des grosses peines. Les Vaudois avoient déjà appris les violences qu'on exérçoit en France, pour forcer les gens à changer de Religion. Ils avoient encore appris que le Roi avoit cassé l'Edit de Nantes, & ils jugeoient bien, que la defence qu'on leur faisoit, de

de

des Vaudois.

de donner retraite à leurs frères, étoit d'une dangereuse consequence, mais ils ne prevoyoient pas les malheurs, qui leur sont arrivés, ni les maux qu'on leur preparoit.

Ils furent fort surpris, lors qu'on publia dans les Vallées, une ordonnance du Duc de Savoye, du 31. Janvier 1686. qui défendoit généralement l'exercice de la Religion, à peine de la vie & de confiscation des biens, condamnoit tous les temples à être demolis, & tous les Ministres au banissement, ordonnoit que tous les enfans, qui naîtroient seroient baptisés & élevés dans la Religion Rom., à peine des Galères contre les peres. On ne sauroit exprimer les craintes & les douleurs, dont les Vaudois furent penetrés à la veuë d'une ordonnance si surprenante, si injuste, si rigoureuse & si contraire, à leurs droits & a leurs privileges. Les precedentes ordonnances ne ten-

I 2 doient

196 *Abrégé de l'Histoire*
doient qu'a les reserrer dans des limites plus étroites, mais celle du 31. Janvier, les privoit entierement de l'exercice de leur Religion, & de la liberté de conscience. Dans ce piteux état où ils se trouvoient, ils eurent recours aux plaintes & aux supplications selon leur coutume. Ils presentèrent quatre requetes au Duc de Savoye, pour demander la révocation de cette ordonnance. Mais comme ils ne peurent obtenir que quelque delai, pour se préparer à l'executer, ils virent que leur malheur étoit sans ressource: ils en furent encore plus certains, lors qu'ils aprirent que le Roi de France, qui par des raisons d'interet & de politique, les avoit toujours protegés, & qui même s'étoit déclaré le garand des Patentes de 1655. & de 1664., avoit non seulement obligé le Duc à donner cet ordre, mais encore faisoit avancer les troupes vers

le

le Piemont , pour le faire exécuter.

Les Cantons Protestants aiant été informés de cet ordre , & des mesures qu'on avoit prises pour le faire exécuter , crurent qu'ils ne dévoient pas abandonner un Peuple persécuté pour la Religion , & qu'ils dévoient paroître dans cette occasion comme ils avoient fait dans les précédentes. Ils résolurent dans une assemblée tenue à Bade , au mois de Février 1686. , d'envoyer encore des Ambassadeurs au Duc de Savoye , pour intercéder pour les Vaudois. Ces Ambassadeurs arrivèrent à Turin au commencement du mois de Mars , & firent leur proposition tendante à la révocation de l'ordonnance du 31. Janvier. Ils firent voir que les Cantons étoient interressés en cette affaire , non seulement comme frères des Vaudois , faisans profession d'une même Religion , mais encore

re parce que les Patentes de 1655. & 1664. que cette ordonnance détruisoit étoient les fruits de leur médiation , & ils appuyèrent leur demande de plusieurs considérations fortes & solides. La Cour de Turin ne combatit pas ces raisons , elle se contenta de faire dire aux Ambassadeurs , que les engagemens où le Duc de Savoye étoit entré avec le Roi de France , s'opposoient au succès de leur négociation. Celi les obligea à représenter dans un memoire qu'ils donnerent pour ce Sujet. Que les Predecesseurs de S. A. aiant engagé leur parole Royale à plusieurs Souverains , & particulièrement aux Cantons Protestants , pour l'observation des patentes accordées aux Vaudois , elle ne pouvoit pas renoncer à des engagemens si formels & si authentiques , soit parce que les Patentes n'étoient pas de simples tolérances , mais des Concéssions per-

perpétuelles , & des Loix irrevocables , soit parce que ces Patentes aiant été données à l'intercession de plusieurs Souverains , & selon la Loi des Nations , elles sont des monumens éternels de la foi publique , soit enfin parce que les paroles des Souverains , doivent être sacrées & inviolables. Ils firent voir aussi par plusieurs raisons de politique , que le Duc de Savoye devoit maintenir les Vaudois dans leurs privileges , & que celles de la justice & de la clémence ne lui permettoient pas de porter dans ses propres Etats le feu , le sang & le carnage ; & qu'il détruisit un Peuple , lequel imploroit sa grace & sa misericorde , & qui n'avoit rien fait pour lui attirer l'ordre funeste , qui causoit son desespoir. Mais ni les raisons des Ambassadeurs , ni leurs pressantes Sollicitations , ni les lettres d'intercession , que plusieurs Princes Protestants écrivirent en faveur des

Vaudois , ne produisirent aucun effet , & ne firent que confirmer les Ambassadeurs , dans l'assurance des engagemens où le Duc de Savoye étoit entré avec le Roi de France , pour éteindre la Religion Protestante dans les Vallées , comme on avoit fait en France , & employer les mêmes moyens dont on s'étoit servi pour réussir dans un si funeste dessein.

Cependant les Vaudois ignoroient ce qui se passoit à Turin , parce qu'on avoit pris & arrêté sur les passages deux hommes , qui alloient dans les Vallées pour en porter les nouvelles. Bien est vrai , qu'ils avoient sçeu en suite par un bruit commun , que les Ambassadeurs Suisses étoient à Turin , pour demander la révocation de l'ordre du 31. Janvier , mais ils ne savoient rien de positif de leur négociation. Ils ne pouvoient pas même s'en aller informer , parce qu'aucun d'eux n'osoit

n'osoit aller à Turin, depuis que les délais qu'on leur avoit donnés, pour exécuter l'ordre, furent expirés. Qui plus est, on avoit refusé aux Ambassadeurs un sauf-conduit, pour faire venir les Deputés des Vallées, pour soutenir leur droit, comme on l'avoit pratiqué dans les précédentes négociations.

Le Duc de Savoye fit rendre réponse à la demande des Ambassadeurs, par le Marquis de St. Thomas, un de ses Ministres d'Etat, qui avoit la direction des affaires étrangères, qui leur protesta que le Duc ne pouvoit pas révoquer l'ordre qu'il avoit donné, parce qu'il n'en étoit pas le maître, mais pourveu que l'ordre fût exécuté son A. R. ne refuseroit pas d'entrer dans quelque expédient. Il leur fit même sentir qu'à leur considération, elle ne refuseroit pas aux Vaudois la permission de sortir

donner leur Religion, de la maniere qu'on avoit contraint les Protestants de France, & de perdre & détruire tous ceux, qui ne voudroient point l'abandonner. Et on ne consentoit à accorder la sortie aux Vaudois que pour les diviser, ils savoient qu'il y en avoit plusieurs, qui ne voudroient point abandonner leur bien, & leur patrie, pour aller mener une vie languissante & vagabonde dans un pais étranger, que ceux là aimeroient mieux abandonner leur Religion, que se soumettre à un condition si dure. Quand à ceux qui se refoudroient à sortir, on trouveroit des moyens pour les chicaner sur leur sortie, ou en reténant leurs enfans pour les élever dans la Religion Romaine, ou en leur empêchant de disposer de leurs biens, ou en emprisonnant les uns, où en massacrant les autres, comme on fit en 1655. & comme on fit encore cette fois, même contre

Les Ambassadeurs considérans que les Vaudois, n'avoient ni chef, ni troupes réglées, ne pouvoient pas soutenir une guerre contre le Roi de France & le Duc de Savoye, qui s'étoient unis pour les détruire. Ils crurent que pour détourner l'orage dont ils étoient menacés, ils leur devoient procurer une retraite avec la disposition de leurs biens. Mais avant qu'entrer dans cette négociation, il falloit consulter le sentiment des Vaudois, les Ambassadeurs prirent des mesures avec la Cour de Turin, pour aller faire un voyage dans les Vallées, même le Duc de Savoye leur donna une lettre sur ce Sujet, pour le Gouverneur de ce pais là. L'événement a fait voir que le sentiment de la Cour n'étoit pas, de laisser sortir les Vaudois du Piemont, mais de les forcer d'abandon-

tre la foi & les promesses solennelles, qu'on leur donna per diverses fois.

Les Ambassadeurs arrivèrent dans les Vallées le 22. de Mars, & le lendemain ils firent assembler les Communes par Deputés, auxquels ils racontèrent ce qu'ils avoient fait. Ils leur dirent en suite, que dans l'état où les Vaudois étoient, dénués de l'esperance de tout secours, ils n'avoient point d'autre parti à prendre, que celui de la retraite, en cas qu'on peut l'obtenir avec la disposition de leurs biens, & que s'ils vouloient prendre ce parti, ils en porteroient la proposition comme venant d'eux. Les Deputés des Communes furent fort surpris d'apprendre, qu'ils ne devoient attendre aucun secours dans une occasion, où ils croioient que toute l'Europe Reformée devoit s'intéresser, dirent aux Ambassadeurs qu'ils étoient persuadés, qu'on ne pou-

voit pas mieux faire que de suivre leur avis, mais que pour prendre une delibération, sur un affaire de cette importance, il falloit faire une assemblée générale.

Les ordres étant donnés pour cela, les Ambassadeurs retournèrent à Turin, & informerent le Marquis de St. Thomas du succès de leur voyage, qui les assura que cette negociation étoit fort agreable à la Cour. Après quoi ils demandèrent un saufconduit pour faire venir quelques habitants des Vallées, pour apporter les delibérations, qui seroient prises dans cette assemblée, qu'on leur refusa sous deux pretextes frivoles. L'un que le Duc de Savoye ne vouloit pas qu'aucun Vaudois parut à la suite de la Cour. L'autre qu'il ne pretendoit faire aucune chose dans cette occasion, qu'à la seule consideration des Ambassadeurs. Ce qui fût cause qu'ils envoierent leur Secretai-

I 7 cretai-

taire dans les Vallées, pour aller querir ces deliberations. Il trouva les Communes assemblées à Angrogne, le 28. Mars, fort irresolues sur le parti qu'elles devoient prendre, car si d'un côté elles voyoient les suites funestes d'une guerre, elles voioient des dangers & des difficultés insurmontables, dans l'exécution de la sortie. Mais enfin elles prirent le parti d'envoyer aux Ambassadeurs un memoire, des dangers & des difficultés, qui s'opposoient à leur sortie, & en même tems elles leur écrivirent une lettre, par laquelle, après les avoir suppliés de faire reflexion sur ces obstacles, elles leur declaroient qu'elles s'en remettoient à leur prudence & à leur conduite.

En vertu de cette lettre les Ambassadeurs agirent pour obtenir aux Vaudois la permission de sortir des Etats du Duc de Savoye, & de disposer de leurs biens. Mais le Duc à

à qui la proposition en fût portée, leur fit dire qu'avant que d'y répondre, il pretendoit que les Communes des Vallées lui envoyassent des Deputés, avec un ample pouvoir, pour lui faire les soumissions, qui lui étoient deües, & pour lui demander la permission de sortir de ses Etats, comme une grace qu'elles imploroient de lui. Ce changement fait voir clairement, qu'on n'avoit consenti à la sortie des Vaudois, que pour les diviser, comme cela arriva, au grand contentement de leurs ennemis. Les Ambassadeurs trouvèrent fort étrange ce prealable, & virent qu'on se jouoit d'eux, & qu'on se moquoit des Vaudois. On leur avoit refusé le saufconduit, qu'ils avoient demandé, pour faire venir à Turin des Deputés des Vallées. On les avoit assureés plusieurs fois, que si l'on accordoit la retraite aux Vaudois, ce ne seroit qu'à la consideration

tion & mediation des Ambassadeurs. Cependant on ne veut plus que ce soient les Ambassadeurs, qui demandent la permission de la sortie, comme une proposition venue de leur part, on veut au contraire que ce soient les Vaudois, qui fassent eux mêmes cette demande. Et que des gens qui n'ont rien fait, que servir Dieu selon la pureté de son St. Evangile, demandent comme une grace, d'être banis de leur Patrie, & d'abandonner leurs maisons, & leurs biens, pour aller mendier dans un país étranger. Le mauvais traitement qu'on faisoit aux Ambassadeurs ne les rebuta pas pourtant, pour ôter tout pretexte aux ennemis des Vaudois, ils demanderent un saufconduit, pour faire venir les Deputés qu'on demandoit, & l'envoyèrent aux Vallées par leur Secretaire, qui fit assembler les Communes afin de nommer les Deputes.

Mais

Mais comme d'un côté il y en avoit plusieurs, qui n'avoient jamais été dans le dessein de sortir. Et que de l'autre les nouvelles démarches de leurs ennemis leur paroissent suspectes, les Communes ne furent pas toutes dans un même sentiment, ni les ordres qu'elles donnèrent à leurs Deputés conformes les uns aux autres. Les uns portoient de demander la permission de sortir, & de disposer de leurs biens, & les autres la maintenue de l'exercice de leur Religion & de leurs autres droits. Les Deputés étant arrivés à Turin, les Ambassadeurs ne trouvèrent pas à propos qu'ils parussent à la Cour ainsi divisés, ils les renvoyèrent dans les Vallées pour tâcher de s'unir, & cependant ils travaillèrent à leur obtenir un délai.

Les ennemis des Vaudois, qui avoient dans les Vallées des gens à

g1-

gages pour les diviser, furent bien aises d'apprendre leur division, ils virent que c'étoit un moyen assuré pour les détruire, pour fomenter cette division, ils firent donner un Edit le 9. d'Avril, qui leur permettoit de sortir & de disposer de leurs biens, sous certaines conditions. Il faut remarquer que les Deputés des Vallées ne demandoient pas la sortie, ni les Ambassadeurs ne la demandoient pas alors non plus, mais seulement un délai pour faire rassembler les Communes, pour délibérer sur ce qui leur seroit expedient de faire.

Cet Edit fit un effet contraire au sentiment de leurs ennemis, il fit unir les Vaudois, au lieu qu'on espéroit qu'il les diviseroit d'avantage, ou du moins qu'il fomenteroit la division parmi eux. Car l'ayant examiné ils virent, que c'étoit un piège qu'on leur avoit tendu, pour les détruire avec moins

de

de peine. 1. Cet Edit ne révoquoit point l'ordonnance du 31. Janvier, qui leur ordonnoit de démolir tous leurs temples dans huit jours, mais la confirmoit, il falloit ou qu'ils les demolissent eux mêmes dans ce délai & on ne leur donnoit que ce même tems, pour se préparer à sortir de leur pais, & à abandonner pour jamais leur Patrie, & on voioit bien qu'ils ne se refoudroient point à le faire. Ou bien il falloit que leurs ennemis les demolissent pendant ce délai, autrement ils étoient par l'Edit déchus de toutes les graces, qu'on leur faisoit, il n'y avoit plus d'amnistie pour le passé. Leurs ennemis n'auroient osé démolir les temples des Vaudois, que l'armée ne fut entrée dans les Vallées, & ne s'en fut rendue la maîtresse. 2. L'edit portoit encore qu'ils mettroient bas les armes, & se retireroient dans leurs maisons dans huit jours, sans qu'il

qu'il leur fut permis de faire aucun atroupement, ni assemblée en façon quelconque. Ils n'avoient pas oublié ce qui leur arriva en 1655., car pour avoir donné entrée à l'armée du Duc dans les Vallées, pour y loger seulement deux ou trois jours, comme on leur demandoit pour marque de leur soumission & obeissance, on y fit le massacre dont nous avons parlé ci devant.

Et les suites font voir, que l'ordre de mettre bas les armes, & la defense de faire des atroupemens ne tendoient, qu'à les pouvoir contraindre à abandonner leur Religion, ou à les massacrer comme on fit en divers lieux, après que les troupes y furent entrées. 3. On obligeoit les Vaudois de sortir en trois brigades séparées, & de se rendre sans armes dans les lieux, où les troupes étoient campées, & ainsi s'exposer à la discretion des Soldats, & s'offrir à la boucherie. 4. Ils voioient que

que

que la permission que l'Edit leur donnoit de vendre leur bien, leur étoit inutile. Car outre que la vente n'en pouvoit être faite, qu'après leur sortie, à des Catholiques, & par le ministère des Procureurs, il falloit sur le prix des mêmes biens, indemniser les Moines, les Missionnaires & les Catholiques tant anciens, que modernes, des dommages & intérêts qu'ils pretendoient avoir souffert, & qu'ils auroient fait monter au delà de la valeur des biens. 5. Si on leur vouloit permettre de sortir sans obstacle, pourquoi ne sursoit pas jusques après leur sortie, à l'exécution de l'ordre du 31. Janvier, pourquoi les obliger à démolir leurs temples dans les huit jours, qui leur étoient donnés pour se préparer à abandonner pour jamais leur patrie; il falloit être aveugle pour ne voir pas, que c'étoit pour rendre leur retraite impossible. 6. Les Ambassadeurs n'étoient

l'idole. Et par conséquent le Duc de Savoye ne le pouvoit pas donner sans une injustice manifeste & sans empiéter sur le droit de Dieu, qui seul est maître de la conscience des hommes. Les Vaudois étoient établis dans les Vallées, & y possédoient les biens qu'ils possédoient lors que cet ordre fût donné, & faisoient profession de la même Religion qu'ils professoient plusieurs siècles avant que les Ducs de Savoye fussent Princes du Piémont. Car ce ne fût qu'en l'année 1233. que Thomas Comte de Savoye se rendit maître de la Ville de Pignerol & des Vallées, sous prétexte que la race des Princes de Piémont étoit éteinte. Mais les Vaudois ont possédé les Vallées, depuis que ce pays là a été habité, puis que c'est des Vallées qu'ils empruntent leur nom, comme les Grecs de la Grece, & les Italiens de l'Italie, & quand à leur Religion nous avons montré, qu'ils

n'étoient point nommés dans l'Edit, & les Vaudois n'avoient aucune feureté, pour l'exécution des choses, qui y étoient contenues, ils avoient donc Sujet d'être dans une grande défiance. 7. Le Duc de Savoye avoit déclaré aux Ambassadeurs, qu'il n'étoit pas maître de cette affaire, à cause des engagements qu'il avoit pris avec le Roi de France. Il étoit donc à presumer, que ce Monarque de qui la chose dependoit, ne voudroit téoir à legard des Vaudois autre conduite, que celle qu'il avoit tenuë envers ses propres sujets. Enfin cet Edit faisoit passer les Vaudois pour les plus grands scelerats, & les plus grands criminels du monde, pour n'avoir pas obéi à l'ordre du 31. Janvier, qui étoit un ordre, lequel renversoit tous leurs droits & leurs privileges, qui leur ôtoit la liberté de conscience, & leur ravissoit leurs enfans pour les immeler à l'idole.

qu'ils l'ont conservée de pere en fils depuis les Apôtres, si les Peuples ne peuvent pas priver leurs Souverains de leurs droits & privileges, pour quelle raison les Souverains pourroient ils priver leurs Sujets de leurs libertés & privileges, s'ils n'ont pas commis des crimes qui les en rendent indignes.

Le Souverain est établi pour gouverner & conduire leurs Sujets & pour empêcher qu'aucune injustice ne leur soit faite, & non pas pour les perdre, ni pour les dépouiller de leurs biens & de leurs privileges, mais pour les y maintenir, & défendre leurs droits & leurs libertés.

L'Edit fût publié dans les Vallées le 11. d'Avril & il falloit dans huit jours abattre leurs temples, banir leurs Ministres, baptiser à la Messe leurs enfans, qui n'auroient jusqu'à leur départ, & faire instruire les autres dans la Religion Romaine,

ne , il falloit encore pofer les armes , & ne faire point d'assemblée ni d'atroupement , recevoir les Moines, les Miffionnaires, & les anciens & nouveaux Catholiques, & même toute l'armée ennemie. On ne voulut point auffi donner d'affurance aux Ambaffadeurs , que les troupes n'entreroient point dans les Vallées, que les Vaudois n'en fuflent partis , & l'armée étoit à l'entrée & prête a y entrer avant que l'Edit fût donné. Et quelques jours après que la publication en fût faite, le Duc de Savoye fe rendit au camp, pour intimider les Vaudois par fa prefence, & les obliger à subir les conditions, qu'il leur avoit impofées. Il falloit avoir exécuté le 19, tout ce qui étoit porté par l'ordre du 31. Janvier & partir, ceux de Lucerne le 21. Ceux d'Angrogne le 22. & ceux de St. Martin & de la Peroufe le 23. du mois d'Avril. Il ne falloit qu'avoir

K man-

manqué à un feul point de l'ordre, pour être arreté & privé de la liberté de fortir, & condamné comme criminel d'une rebellion énorme & confumée, car c'eft ainfi que parle l'Edit.

Les Communes qui s'étoient aflemblées à Rocheplate le 14. du mois, après avoir examiné les termes & les conditions de l'Edit, jugérent que leurs ennemis n'avoient rien de plus éloigné de la penfée, que de leur permettre de bonne foi la fortie, qu'on faisoit feignant de leur accorder, & que cet Edit n'étoit qu'un piège, qu'on leur avoit tendu, pour les enveloper & pour les perdre plus facilement. Elles réfolurent donc de ne le point accepter, pour les raifons que nous avons dites, qu'ils envoyèrent avec leur refolution aux Ambaffadeurs; qui employèrent tous les foins imaginables, pour procurer aux Vaudois, des conditions plus sûres & plus

plus avantageufes, que celles qui étoient conténues dans l'Edit, mais leurs raifons ni leurs follicitations ne produifirent aucun effet. On leur dit toujours que tant que les Vaudois féroient fous les armes, on ne leur pouvoit rien accorder, ni même rien promettre de positif.

Les Vaudois étant perfuadés qu'on ne les vouloit defarmer, que pour les détruire fans peine & fans refiftance, ne voulurent point y donner les mains, & il perfiftèrent dans la refolution de fe défendre, fi on les venoit attaquer.

Ce qui les confirma dans cette refolution, c'eft que deux ou trois jours après la publication de l'Edit, quinze ou feize Vaudois allèrent trouver l'Intendant des Vallées, pour lui déclarer qu'eux, & leurs familles avoient deffein de fortir, & le prièrent de leur donner un faufconduit, qu'il leur refufa fous prétexte qu'ils dévoient attendre de

K 2 for-

fortir avec les autres. Il ne fe contenta pas de leur refufer le faufconduit; qui leur étoit neceffaire pour obéir à l'Edit, il les follicita encore de changer de Religion, & parce qu'il ne le voulurent pas faire, il les fit mettre en prifon, où quelques uns font morts de mifere & de langueur, & les autres y ont demeuré fept a huit mois, jufques à ce que les autres prifonniers furent delivrés. Cela fait voir qu'on avoit pour but de faire perir les Vaudois, qui ne voudroient pas changer de Religion.

Il arriva encore que les Dirécteurs de l'Eglife de Ville feche dans la Vallée de St. Martin écrivirent aux Ambaffadeurs, qui étoient encore à Turin fur le point de leur de part une lettre du 29. d'Avril, par laquelle ils déclaroient qu'ils vouloient exécuter l'Edit, & les prièrent de leur procurer un faufconduit, & quelque délai pour

pouvoir se retirer. Un des Ambassadeurs prit la peine d'aller au camp pour demander un saufconduit; mais on le lui refusa, sous pretexte, qu'on ne l'avoit pas demandé dans le tems. Il étoit toujours trop tôt ou trop tard, & jamais le tems n'étoit propre pour obtenir des saufs conduits.

Il y avoit deux armées pour attaquer les Vaudois. Celle du Duc qui étoit commandée par Dom Gabriel de Savoye oncle du Duc, & celle du Roi de France commandée par Catinat Gouverneur de Casal, l'armée du Duc étoit composée de sa maison, de toute sa Cavalerie & Infanterie, de la milice de Mondovi, de Barjes, de Bagnols & autres lieux de Piemont. Celle de France étoit composée de plusieurs Regimens de Cavalerie, & de Dragons, de huit bataillons d'Infanterie, qui avoient passé les Monts, & d'une partie de la garnison de Ca-

222 *Abrégé de l'Histoire*
zal & de Pignerol. Le Duc avant que partir du camp fit la revue tant du ses troupes, que de celles de France, & disposa toutes choses, pour attaquer les Vaudois, dès que le délai qu'on leur avoit donné seroit expiré, aiant destiné son armée pour forcer la Vallée de Lucerne & la Communauté d'Angrogne, & l'armée de France pour forcer les Vallées de St. Martin & de la Perouse.

Les Vaudois avoient pris quelques mesures pour se defendre. Ils ne ténoient qu'une partie de la Vallée de Lucerne, & une partie de la Communauté d'Angrogne. Ils n'occupoient dans la Vallée de la Perouse que quelques postes dans les lieux qui dependent du Duc de Savoye, y aiant une partie de cette Vallée qui depend de la France; mais ils ténoient toute la Vallée de St. Martin, la plus forte de toutes par sa situation. Ils s'étoient fortifiés dans cha-

cune de ces Vallées de plusieurs retranchemens de gazon & de pierre sèche, & étoient environ 2500. hommes sous les armes, deux tiers plus qu'il n'étoient dans les guerres de 1655. & 1663. Ils avoient fait leurs Chefs & leurs Officiers des plus considerables d'entreux, ils n'y avoit point d'Etrangers & ils attendoient les ennemis avec assés de resolution. Mais il leur manquoit des troupes réglées & des Chefs & Officiers entendus. Il y en avoit même plusieurs corrompus; ou qui s'étoient ralentis pendant la négociation. La plus grande faute qu'ils firent, ce fut de vouloir garder tous leurs postes. Car s'ils eussent abandonné les plus avancés, & qu'il se fussent retirés dans les retranchemens qu'ils avoient dans les montagnes, il n'y a pas apparence qu'on les y eut forcés.

Le 22. d'Avril les deux Armées attaquèrent les Vaudois par divers

224 *Abrégé de l'Histoire*
endroits. L'armée du Duc s'étant rendu à la plaine du St. Jean, se partagea en plusieurs corps, qui attaquèrent en même tems divers retranchemens que les Vaudois avoient dans les Vallées de Lucerne & d'Angrogne. Les Vaudois ne pouvant résister au canon des ennemis, à cause qu'ils étoient dans des postes trop découverts, furent contraints apres quelque résistance d'abandonner une partie de ces retranchemens, & de s'aller jeter dans un fort plus avantageux par dessus Angrogne, où ils se trouvèrent environ 500. hommes. Les ennemis apres avoir brûlé toutes les maisons, qu'ils rencontrèrent sur leur passage, vinrent attaquer le fort: les Vaudois se defendirent si vigoureusement contre toute l'armée, qu'ils conserverent ce poste tout un jour, sans perdre que cinq hommes, & les ennemis en perdirent plus de trois cens, quoi qu'ils les eussent couverts d'un re-

tranchément à la portée du pistolet. Les Vaudois craignans de ne pouvoir plus conserver ce poste, s'allèrent jeter dans un autre, qui étoit à deux cens pas au dessus, & dans un lieu plus favorable, là ils attendoient avec beaucoup de resolution l'armée ennemie, qui s'avançoit pour les y venir attaquer, lors qu'on leur donna avis le 24. d'Avril que la Vallée de St. Martin s'étoit renduë aux François, qui venoient les prendre par derriere. Cette Vallée étoit comme nous avons dit la plus forte de toutes, & delà on pouvoit facilement entrer dans celles de Lucerne & d'Angrogne, ils ne savoient pas mêmes sous qu'elles conditions elle s'étoit rendue, ni quel traitement les François avoient fait à leurs freres. Cette facheuse nouvelle obligea les Vaudois d'entrer en composition avec Dom Gabriel de Savoye, oncle du Duc, & General de l'armée, & avec les autres Generaux, les

K 5 quels

quels apres avoir feu le sentiment de S. A. R. qui étoit à Lucerne promirent positivement de sa part & de la leur, que tout seroit pardonné aux Vaudois, & qu'ils seroient remis aux termes de l'Edit du 9. Avril, pourveu qu'ils se rendissent à sa clemence. Mais comme les Vaudois faisoient quelque difficulté de se fier sur cette promesse: Dom Gabriel, qui en fut averti, leur envoya un billet écrit & signé de sa main au nom de S. R. A. conçu en ces termes. Posés promptement les armés, & remettés vous à la clemence de son Altesse R. moyénant quoi, assurez vous, qu'elle vous fait grace, & qu'on ne touchera, ni à vos personnes, ni à celles de vos femmes & de vos enfans. Une assurance de cette nature devoit donner une entiere seureté pour la vie & pour la liberté des Vaudois. Cette promesse avoit été faite au nom & de la part du Duc, mais quand bien elle

elle n'auroit été faite que par Dom Gabriel, & par les Officiers Generaux, elle ne devoit pas être moins inviolable. Aussi on ne voit point parmi les Turcs, ni parmi les autres Nations pour barbares qu'elles soient, que de telles promesses aient jamais été violées. Les Vaudois mirent bas les armes, sur la foi de cette promesse, & s'allèrent rendre pour la plus part à leurs ennemis. Mais tous ceux qui se mirent entre leurs moins, furent faits prisonniers, & conduits à la Ville de Lucerne, sous pretexte qu'on les ménoit à son A. R. pour lui faire leurs soumissions. Les ennemis se saisirent aussi tôt de tous les postes, que les Vaudois avoient occupés dans la Communauté d'Angrogne. Et non contents d'avoir violé la foi qu'on leur avoit donnée qu'on ne toucheroit point à leurs personnes. En les faisant prisonniers, ils s'accagerent, pillèrent & brulérent les mai-

K 6 sons

sons de ces povres gens, & firent passer au fil de l'épée un grand nombre des Vaudois de tout age & de tout sexe, & violèrent plusieurs femmes & filles, & commirent des actions si brutales, qu'elles font frémir d'horreur tous ceux qui ont quelque pudeur & quelque sentiment d'humanité.

Après cette composition plusieurs Vaudois se retirèrent à l'écart, & ne voulurent pas se livrer entre les mains de leurs ennemis, sans savoir que deviendroient les premiers qui s'étoient rendus. Ceux ci voians que l'armée exerceoit des cruautés épouvantables par tout, où elle passoit, & qu'on reténoit tous ceux qui s'alloient rendre, se cachèrent dans les bois, & envoyèrent à Dom Gabriel une Requete par un homme de St. Jean, pour le supplier de relacher leurs freres, que l'on reténoit contre la parole donnée, & de faire cesser les actes

d'hor

d'hostilité, que l'armée exerçoit avec tant de barbarie.

Dom Gabriel ne repondit point à cette Requete. Mais quelques Officiers repondirent à celui qui l'avoit portée, que l'on ne mendoit les Vaudois, que pour aller demander pardon a S. A. R. & qu'après cela on les relâcheroit, ce qu'on ne fit pas pourtant. Le Traité fait avec Dom Gabriel portoit encore que les Vaudois étoient remis aux termes de l'Edit du 9. Avril, qui leur permettoit de sortir des Etats du Duc, & d'emporter avec eux les hardes, & effets qu'ils voudroient, & de vendre les effets & biens qu'ils laifferoient. Toutes ces conditions furent encores violées, on leur enleva & pillà tous leurs effets, & l'ennemi brula leurs maisons & tout ce qu'il ne peut emporter.

Les Vaudois qui étoient dans le Poste dont nous avons parlé, s'étant rendus à leurs ennemis au con-

K 7 de

ditions susdites. Dom Gabriel fit gagner les hauteurs de la Vallée d'Angrogne par un corps d'armée, qui ne trouvant plus de résistance vint jusques au pré du Tour, le plus considerable fort des Vaudois, & dans lequel ils avoient la plus part de leurs bestiaux. Le Marquis de Parelle qui commandoit ce Corps, fit savoir aux Vaudois qui étoient dans ce fort, que la paix étoit faite par la Capitulation d'Angrogne, & qu'il ne tiendrait qu'à eux de jouir des fruits de cette paix. Il les assura en même temps sur la foi d'un Gentilhomme d'honneur, que s'ils vouloient se remettre entre ses mains, on ne toucheroit ni à leurs personnes, ni à celles de leurs femmes & de leurs enfans, qu'ils pourroient emporter avec eux tout ce qu'ils voudroient sans crainte, qu'on leur prit aucune chose, qu'ils n'avoient qu'à venir à Lucerne, où étoit S. A. R. pour lui faire leurs sou-

soumissions. Que moyénant cela, ceux qui voudroient se faire Catholiques retourneroient en toute secreté dans leurs maisons & dans leurs biens, & ceux qui voudroient sortir des Etats de son A. auroient la liberté de se retirer, conformément à l'Edit du 9. Avril.

Les Vaudois qui étoient dans le pré du Tour, se rendirent encore, sur la foi des promesses du Marquis de Parelle, qui ne furent pas mieux observées, que celles de Dom Gabriel. Car les ennemis ne furent pas plutôt entrés dans le pré du Tour, que tout ce que les Vaudois y avoient, fût abandonné au pillage des Soldats, & des bandits de Mondovi, leurs ennemis capitaux, qui s'enrichirent de leurs depouilles. Et ceux qui étoient dedans, dont la plus part étoient des Vieillards, des malades, des femmes & des enfans, furent faits prisonniers avec quelques Ministres, & conduits avec

avec tant de fureur, que ceux à qui l'âge, ou la maladie, ne permettoient pas de marcher assés vite, au gré des Soldats furent égorgés ou précipités des rochers en bas dans des precipices. Voila qu'elles ont été les prouesses & la bonne foi de l'armée du Duc, voions qu'elles ont été celles de l'armée de France.

Au même tems que l'armée du Duc attaquoit les Vallées de Lucerne & d'Angrogne. Celle de France commandée par Catinat attaquoit celles de la Perouse & de St. Martin. Le 22. d'Avril elle marcha deux heures avant le jour à la clarté des Flambeaux, & suivit pendant quelque tems la riviere du Cluson sur les terres de France. Ce Général fit un détachement d'infanterie commandé par Villevielle Lieutenant Colonel du Regiment du Limosin, qui aiant passé la riviere sur un pont, entra dans la Val-

Vallée de la Perouse appartenant au Duc, se saisit de St. Germain, Village que les Vaudois avoient abandonné, & vint pour forcer un retranchement, qu'ils avoient au dessus, dans lequel il y avoit deux cens hommes. Les Vaudois après quelque résistance, quittèrent ce poste & s'allèrent jettet dans un autre plus avantageux. Cependant un nouveau détachement de Cavalerie & de Dragons aiant passé la riviere, vint soutenir l'Infanterie qui avoit attaché le combat. Ils firent ensemble tous leurs efforts pour gagner le retranchement des Vaudois, qu'ils croyoient d'emporter d'emblee étant dix contre un; mais-ils y trouvèrent tant de resistance, qu'après avoir perdu beaucoup de monde, ils se retranchèrent eux mêmes à la portée du pistolet, on fit un feu continuel de part & d'autre pendant plus de dix heures: mais enfin les Vaudois

for-

fortirent de leurs retranchemens l'épée à la main, surprirent les François, qui ne s'attendoient pas à une action si hardie, & les chassèrent jusques dans la plaine au dela du Cluson, où favorablement ils trouverent un pont, qui les empêcha de se noyer. Dans cette occasion il y eut plus de cinq cens François de tués, ou de blessés. Et les Vaudois n'eurent que deux hommes de tués & quelques uns blessés. Dans cette deroute Ville vielle se jetta dans le temple de St. Germain, avec soixante & dix Soldats, & quelques Officiers; on le somma de se rendre & on lui offrit bon quartier, mais il le refusa & temoigna beaucoup de résolution, quoi qu'on lui eut tué ou blessé une partie de son monde. Les Vaudois l'auroient sans doute forcé, mais la nuit étant venue, ils se trouverent si accablés des fatigues qu'ils avoient eues pendant tout le jour, qu'ils furent con-

traints

traints après avoir laissé quelque monde à la porte du temple, d'aller chercher du rafraichissement. Ville vielle fût degagé le lendemain au point du jour, par quelques troupes que le Gouverneur de Pignerol fit filer toute la nuit. Les Vaudois se remirent dans leur retranchement croyans qu'on les y vient droit attaquer, mais les ennemis s'étans ramassés en plus grand nombre que le jour précédent, se contentèrent de se retrancher hors de la portée du pistolet. Sans tirer pendant deux jours de part ni d'autre, que quelques coups perdus.

Pendant que les choses se passoient ainsi dans la Perouse, le Corps de l'armée de France remonta la riviere du Cluson jusques au fort de la Perouse sur les terres de France, Catinat fit alors un détachement de Cavalerie commandé par Mélac, qui aiant passé la riviere

sur

sur deux ponts, alla en contournant gagner les hauteurs qui séparent la Vallée de St. Martin du Dauphiné. Le reste de l'armée aiant aussi passé la riviere, alla camper avec Catinat, au Clos de Bolards une partie de la nuit, & le lendemain 23. il attaqua la Vallée de St. Martin, par un Village nomme Rioclarét. Mais comme ceux qui commandoient dans cette Vallée ne croyoient pas qu'on les deut attaquer, après les démarches qu'ils avoient faites, de se soumettre aux conditions de l'Edit du 9. Avril, sur tout puis que le jour marqué pour la sortie de cette Vallée n'étoit pas encore passé. Les Vaudois qui y étoient ne s'étoient point mis en état de se defendre, aussi ils ne firent aucune resistance, ils prirent le parti de mettre les armes bas, & d'implorer la pitié & la clemence du Vainqueur. Mais les François irrités, de ce qui s'étoit passé au-

prés

près de St. Germain, ne se contentèrent pas de bruler, de violer, & de piller, ils massacrèrent sans distinction d'âge & de sexe, avec une furie inouïe, tous ceux que la fuite ne peut pas dérober à leur barbarie.

On doit remarquer que la Vallée de St. Martin étoit entrée dans tous les engagemens des autres Vallées, par une délibération faite dans l'assemblée générale tenuë à Angrogne le 14. d'Avril, & cette Vallée qui étoit la plus forte de toutes, aiant changé de sentiment quelques jours apres, & envoyé à la Cour qu'elle acceptoit l'Edit du 9. Avril, ce changement inespéré porta grand préjudice aux autres, qui voyans que l'ennemi s'étoit emparé de cette Vallée, d'où on pouvoit facilement passer dans les autres, perdirent esperance de se pouvoir défendre, cette facheuse nouvelle obligea les Vandois d'entrer en composition.

Si

Si les habitans de cette Vallée se fussent défendus comme ils pouvoient & dévoient, & que ceux des autres Vallées se fussent contentés de garder les lieux les plus forts de leurs montagnes, il eût été malaisé à leurs ennemis de les en tirer. Et deux puissantes armées comme étoient celle de France & celle du Duc de Savoie, n'auroient pas peu subsister long temps dans ce pais là sans perir, ou par la famine, ou par les armes des Vandois, comme avoient fait les armées qui dans les guerres précédentes, on leur avoit envoyé pour leur faire la guerre, & les détruire par les armes.

Catinat apres avoir ravagé toute la contrée de Rioclarët d'une manière la plus étonnante, laissa quelques troupes dans la Vallée de St. Martin, puis traversa avec un corps d'armée les Montagnes qui séparent cette Vallée de celle de la Perouse, & alla camper sans trouver aucune

resistance.

resistance, dans la Communauté de Pramol dans la Vallée de la Perouse. Les Soldats massacrèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains, sans pitié des femmes ni des enfans, des vieillards, ni des malades. Le détachement que Mélac commandoit aiant campé une nuit sur les hauteurs de la Vallée de St. Martin, entra par divers endroits dans cette Vallée, par des chemins inconnus à tous autres qu'aux habitans du pais, sans trouver aussi aucune résistance. Il laissa par tout où il passa des marques d'une cruauté sans exemple, & alla joindre le corps de l'armée, qui étoit campé à Pramol. On ne fera pas ici le detail des barbaries, & des inhumanités exercées tant par le Corps de l'armée de France que par le détachement commandé par Mélac, cela n'étant pas convenable à un abrégé d'histoire, il suffit de dire que les François ne cédèrent en rien en cruauté, barbarie,

barie, & inhumanité aux Savoyards & Piemontois. Mais ceci est étonnant, qu'ils ont commis ces fureurs infernales, contre des gens soumis à un ordre donné par leur Souverain, contre des gens qui avoient mis bas les armes, & qui ne se défendoient point.

L'armée du Roi de France étoit campée dans un cartier de la Communauté de Pramol, appelé la Rua, a demi lieuë d'un autre cartier appelé Peumian, où une partie des Communautés de Pramol, de St. Germain, de Prarustin & de Rocheplates'étoient retirées, au nombre de 1500. personnes, tant hommes que femmes & enfans. Les Vandois qui s'étoient si vaillamment défendus contre Villevielle, voyans que les François campés à Rua pouvoient venir fondre sur eux par derrière, quittèrent leur poste, & s'allèrent jeter dans Peumian, où étoient leurs frères. Pendant qu'ils

qu'ils délibéroient sur les moyens de se défendre contre les François, qui se préparoient à les venir attaquer, quelques habitans des Vallées apostés & gagnés par les ennemis, leur vinrent dire que les Vallées d'Angrogne & de Luzernes s'étoient soumises à la volonté de leur Prince, qui leur avoit fait grace, & qu'il les avoit remis aux termes de l'Edit du 9. Avril. Ils leur dirent aussi qu'il ne tiendrait qu'à eux de finir une guerre, dont ils ne pouvoient pas soutenir le fardeau tous seuls, & de se procurer une paix qui leur seroit avantageuse. Cette nouvelle ôta aux Vaudois une partie de leur résolution, & les porta à envoyer des Deputés avec un Tambour au Général de l'armée de France, pour composer avec lui. Ce Général qui ne désiroit pas mieux, leur dit, que l'intention de S. A. R. étoit de leur pardonner, & leur promit positivement tant de la part

L de

de ce Prince, que de la sienne la vie & la liberté, avec la permission de retourner en toute sûreté dans leurs maisons & dans leurs biens, pourveu qu'ils missent promptement les armes bas. Et sur ce que les Deputés lui dirent, qu'ils craignoient que les François irrités de ce qui s'étoit passé à St. Germain, ne se vangeassent sur les Vaudois, lors qu'ils les auroient déarmés. Il leur fit des grandes protestations avec des horribles sermens, que quand toute l'armée passeroit près de leurs maisons elle ne leur tueroit pas seulement une poule. Cette Composition faite, Catinat retint auprès de soi un des Deputés, & renvoya les autres pour en donner avis aux Vaudois, & pour obliger tous ceux qui s'étoient écartés de se rendre le lendemain 25. Avril à Peumian, afin que chacun peut retourner dans sa maison, apres avoir été informé de la paix. Pen-

dant

dant que les Vaudois faisoient assembler à Peumian les familles dispersées, Catinat donna avis de cette capitulation à Dom Gabriel, qui lui envoya le même jour un Courier, qui passa par Peumian, & assura les Vaudois qui y étoient, qu'il portoit la paix, & le lendemain à son retour leur dit, que la paix étoit faite. Ils en étoient si persuadés que le jour précédent ils avoient posé les armes, suivant les conditions du Traité, se confians entierement aux promesses de Catinat. Ils attendoient dans cet état de ses nouvelles à Peumian, mais ce Général François n'observa pas mieux le Traité fait avec les Vaudois, qui s'étoient retranchés dans Peumian, que le General de l'armée du Duc, le Traité fait avec ceux d'Angrogne. Car il leur envoya un Capitaine de la Garnison du Fort de la Perouse, suivi de plusieurs Dragons, il étoit fort connu

L 2 des

des Vaudois, d'abord il leur réitéra les assurances de la paix, mais ce furent des assurances trompeuses, comme celles des Généraux. Il fit en suite mettre les hommes en un cartier, les femmes, & les enfans en un autre. Les Troupes Françaises étant arrivées dans le même tems, dirent aux hommes, qu'elles avoient ordre de les ramener dans leurs maisons, & les firent filer quatre à quatre. Ces povres gens aiant été contraints, de laisser leurs femmes & leurs filles exposées à la discrétion des Soldats, furent conduits, non dans leurs maisons comme on leur avoit dit, mais à Dom Gabriel, qui étoit campé sur la montagne de la Vachere, & qui les fit mener prisonniers à Luzerne. Pendant qu'on traitoit ainsi les hommes, les femmes éprouvoient tout ce que la furie, & la brutalité

des

des Soldats ont de plus abominable & de cruel. Ces barbares ne se contentèrent pas de voler tout l'argent qu'elles portoient, ils violèrent encore plusieurs femmes & filles, avec des circonstances qui font honte à la nature, & massacrèrent celles, qui se fauvoient pour conserver leur honneur. Catinat ne fut point presant à ce qui se passa à Peumian, il laissa la conduite de cet affaire à quelques Officiers, pour nouïr pas le plaintes que les Vaudois avoient droit de lui faire, de sa manque de foi, & de sa perfidie, ou pour n'être pas spectateur de tant de vilaines actions, qu'on avoit formé le dessein de leur faire, contre & au prejudice des Traités. Quoi qu'il en soit, il est certain, qu'à la reserve des femmes, qui furent tuées, & de celles qui se déroberent par la fuite à la persécution de ces Mon-

246 *Abrégé de l'Histoire*
fites, & se sauvèrent dans les bois voisins au peril des mousquetades, qu'on leur tiroit pour les arrêter, tout le reste fut trainé dans diverses prisons avec une extreme inhumanité.

La Vallée de la Perouse étant reduite par la capitulation de Peumian, une partie de l'armée de France quitta cette Vallée, & alla joindre celle du Duc, qui étoit campée à la montagne de la Vachere, & ce fut alors que de tous côtés, on ramassa les Vaudois dispercez, que l'on traina dans diverses prisons ou Chateaux, sous pretexte qu'on les ménoit à S. A. R. pour lui demander pardon; Ce qu'il y eut de plus touchant & de plus pitoyable, est qu'on refusa à leurs prieres & à leurs l'armes, de mettre les familles ensemble. On voulut séparer un pere de son enfant, & un mari de sa femme, pour leur ôter tous les moyens de se fortifier &

& de se secourir, les uns les autres. Leurs ennemis ne se contentent pas de violer la foi des Traités, & des Sermens, qui de tout temps ont été des choses sacrées entre les hommes, ils violent encore les liens de la nature & du sang, afin qu'ils fussent moins en état de soutenir les tentations, & les autres maux qu'on leur avoit préparés. Il y eut quantité de jeunes garçons & filles, que l'on ne mit point en prison, & que l'on dispersa par le Piemont dans des maisons particulieres, mais ce ne fut pas par un motif d'equité ou de compassion, ce fut pour les faire changer de Religion, pour les faire instruire dans la Religion Romaine, & par ce moyen les ravir à leurs peres & à leurs meres.

Il y avoit encore alors un grand nombre de Vaudois, qui ne s'étoient point rendus, ou qui n'avoient point été pris. Ceux de Villars, de Bobbi & de quelques

248 *Abrégé de l'Histoire*
autres lieux de la Vallée de Luzerne, n'avoient pas voulu composer comme les autres, pour ne pas éprouver le même sort: Plusieurs de ceux d'Angrogne s'étoient jetés avec eux, aiant veu le manquement de parole de leurs ennemis. Quantité de Vaudois de la Vallée de St. Martin avoient cherché des aziles & des retraites dans les bois & dans les rochers, pour se dérober à la barbarie des François, qui ne donnoient point de quartier. Les ennemis résolurent de se rendre maîtres par la force ou par la ruse de ces Vaudois, comme ils avoient fait des autres. Pour cet effet pendant qu'un corps de l'armée du Duc étoit occupé contre ceux, qui étoient encore en armes dans la Vallée de Luzerne, les François retournèrent dans celle de St. Martin, avec le Marquis de Parelle fort connu par les Vaudois, & fort propre à les persuader. Ce Marquis favoit

avoit par experience, que la ruse étoit un moyen plus assuré pour réussir que la force ouverte. Voici la ruse ou plutôt la perfidie dont il se servit. Il y avoit quelques uns des principaux d'entre les Vaudois qui s'étoient rendus sur la foi des Traités, & auxquels, le peuple avoit de la confiance, il les fit marcher à la tête de l'armée, & les força le pistolet à la gorge, non seulement de servir de guide aux François, pour découvrir les Vaudois dans leurs retraites les plus cachées, mais encore à écrire plusieurs billets dans la Vallée de St. Martin, pour exhorter leurs Compatriotes à se rendre à la clémence de leur Prince, dont la grace étoit offerte à tous ceux qui en voudroient profiter. Et parce que la conduite qu'on avoit tenuë à legard de ceux qui s'étoient rendus, pouvoit ôter creance à cette sollicitation, on ajoûta dans

L 5 plu-

250 *Abrégé de l'Histoire*
 plusieurs de ces billets, que les prisonniers s'éroient bien tot relâchés. Sur la foi de ces billets dont on connoissoit le caractere, & sur l'assurance que les Marquis de Parelle, & les autres Officiers donnèrent aux Vaudois de la paix, & de la grace du Prince, plusieurs de ces povres gens se rendirent entre leurs mains. Plusieurs autres furent pris ou massacrés par les Soldats, mais ceux qui se rendirent, & ceux qui furent pris eurent la même destinée, & furent également menez prisonniers en diverses prisons.

Pendant que la ruse & la cruauté dépouilloient la Vallée de St. Martin de ses habitans, il faut savoir ce qui se passoit dans la Vallée de Lucerne. Les Vaudois y occupoient encore deux postes, l'un appelé Jaimet, & l'autre Chamruma, au dessus de la Tour, dans lequel une partie de ceux qui s'étoient sauvés d'Angrogne s'étoient jet-

jettés. Ces deux postes couvroient Villars, où il y avoit environ mille personnes, tant Vieillards, que femmes & enfans. Un détachement de l'armée du Duc de Savoye soutenu des bandits du Mondovi, vint attaquer ces deux postes, où les Vaudois se defendirent tout un jour avec un courage & valeur extraordinaire. Ils tuèrent un grand nombre de leurs ennemis, entre lesquels il y avoit plusieurs Officiers de marque, le Commandant des bandits, y perdit aussi la vie dans ce combat. Les Vaudois n'eurent quë six hommes de tués & autant de blessés.

Les ennemis étoient fort fatigués & n'avoient plus de quoi tirer, ils méditoient leur retraite, mais comme on pouvoit les poursuivre facilement & les défaire en se retirant, ils s'aviserent de cet stratagème. Plusieurs Officiers ayant mis les armes & leurs chapeaux à terre s'apro-

L 6 ché-

chèrent sur le soir du retranchement de Chamruma, avec un mouchoir au bout d'un baton, & demandèrent à parler pour faire des propositions de paix. Ils montrèrent aussi un papier & dirent aux Vaudois, qu'ils venoient de recevoir des lettres, qui portoient que la paix étoit faite dans toutes les Vallées, que S. A. R. avoit fait grace généralement à tous ses Sujets, & qu'il ne tiendrait, qu'à ceux qui étoient encore en armes, d'y être compris comme les autres. Ils ajouterent qu'ils avoient ordre de ne tirer plus & de faire retraite, & exhorterent les Vaudois à en faire de même, & d'accepter une grace que leur Prince leur offroit, & dont le Podesta Prat qui étoit la presant les pouvoit assurer. Ce Podesta qui étoit fort connu des Vaudois ayant joint ses protestations à celle des Officiers, & tous ensemble leur ayant promis avec serment

la

la vie & la liberté pourveu qu'ils se retirassent. Les Vaudois se confians en ces promesses, non seulement ils ne tirèrent plus, mais encore ils donnèrent à leurs ennemis, qu'ils pouvoient defaire la liberté de la retraité, même ils abandonnèrent leur poste, étant tous persuadés que la paix étoit faite. Plusieurs de la Communauté d'Angrogne, qui se rendirent à la Tour pour jouir des fruits de cette paix, furent aussi tot arrêtés & conduits dans les prisons. Les Vaudois n'eurent pas plutôt abandonné Chamruma qui étoit un poste tres avantageux, que les ennemis s'en emparèrent.

Ceux qui étoient à Jaimet, & qui n'étoient pas entrés dans la composition furent obligés d'abandonner le leur, parce qu'il étoit commandé par l'autre, & s'allèrent jeter aux cotaux de Villars. Les ennemis marchèrent sur leurs traces

ces, & allerent camper à Bonnet, sur les avenues de Villars, & de Bobbi, & y demeurèrent deux jours sans insulter les Vaudois, qui s'étoient joints; & qui pouvoient faire quatre ou cinq cens hommes. Les Officiers de l'armée employèrent ce tems là, à leur faire des propositions de paix, accompagnées de belles promesses s'ils se rendoient, & de terribles menaces s'ils se defendoient. Les Vaudois répondirent à ces propositions, qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix: mais que celle qu'on leur présente étoit plus funeste que la guerre, puis qu'on ne la pouvoit achepter qu'au prix de la liberté, que malgré la paix, qu'on avoit promise à ceux de Chamruma, & sous la foi de laquelle ils avoient abandonné leur poste, on n'avoit pas laissé d'emprisonner ceux qui s'étoient rendus, que l'exemple de leurs frères leur aprenoit, ce qu'ils de-

dévoient attendre de ces propositions. Cela n'empêcha pas, que plusieurs de ces povres innocens, ne se rendissent entre les mains de leurs ennemis, sur ce qu'on leur jura, que ceux qui s'étoient rendus retourneroient bien tôt dans leurs maisons, & qu'ils n'avoient été conduits à S. A. R. que pour lui demander pardon. Mais ces povres crédules furent encore menés en prison & traités de la même maniere que les autres.

Les Vaudois étant fort affoiblis, abandonnèrent Villars, dont l'ennemi s'en faitit d'abord. On les laissa en repos jusques au 4. Mai, que les troupes s'étant renforcées allèrent attaquer Bobbi, où les Vaudois s'étoient retirés, mais elles furent repoussées par 130. Vaudois, qui étoient sur la montagne de Subjusque, & qui sans perdre un seul homme, tuèrent quelques Officiers, & un grand nombre de

Soldats. Le 12. du même mois les deux armées s'étant jointes voulurent forcer Bobbi, mais les Vaudois le défendirent si bien, qu'après un combat qui dura tout le jour, leurs ennemis furent contrains de se retirer avec beaucoup de perte. Le lendemain le Marquis de Parelle, qui venoit de la Vallée de St. Martin avec un grand détachement, passa le col de Julien, qui est une montagne qu'on croyoit alors inaccessible, & étoit en état d'attaquer les Vaudois par dessus, cela les obligea d'abandonner Bobbi, & de s'aller jeter dans les bois & dans les rochers. Le Marquis de Parelle & le Comte de Brichanteau aiant occupé les postes, que les Vaudois venoient de quitter, leur envoyèrent dans leurs retraites diverses personnes pour les exhorter à se rendre, & leur offrir la grace du Prince, une partie de ces gens accablés de fatigues, &

pressés par la faim & par la misère, se rendirent à cette offre, mais ils perdirent la liberté comme les autres. Il y en eut aussi qui se rendirent au Gouverneur du fort de Miribouc, sur l'assurance qu'il leur donnoit la vie & la liberté; ce Gouverneur paya leur confiance d'une rigoureuse prison. Ceux qui s'étoient jettés dans la montagne de Vandélin, après s'être battus durant quelque tems, avec beaucoup de resolution & de bonheur, se laissèrent enfin seduire, par le Comte de la Roche Gouverneur dans les Vallées. Il leur promit positivement par un billet écrit de sa main, qu'ils retourneroient dans leurs maisons en toute liberté, mais ils n'eurent pas plutôt abandonné leur poste, qu'il les fit saisir & conduire en prison, & leur fit ôter le billet qu'il leur avoit donné. Le mauvais traitement qu'on faisoit à ceux qui se rendoient, fût cau-

gnés, les uns passèrent dans ce piteux état un mois & les autres deux, selon le tems qu'ils s'étoient cachés.

Les ennemis des Vaudois aiant par leurs perfidies & trahisons, ôté la vie à plus de trois mille Vaudois, privé de la liberté plus de dix mille, & enlevé & dispersé environ deux mille enfans, ils crurent qu'ils n'avoient plus rien à ménager, & pouffans l'injustice à bout, ils confisquèrent tous les biens des Vaudois.

cause, qu'il y eut une petite partie de Vaudois, qui aimèrent mieux souffrir la faim & la misère dans les bois & dans les rochers où ils s'étoient cachés que de se mettre entre les mains de leurs ennemis, on fit marcher des troupes pour les aller chercher & les tirer de là, on en trouva quelques uns, qui furent ou massacrés en se voulant sauver, ou pris & pendus sur le champ en de arbres, ou conduis à Luzerne dans les prisons, d'où on les tira ensuite pour les mener à la potence, entre lesquels fût Leidet ministre dans la Vallée de St. Martin, qui fit une mort fort Chrétienne.

Ceux qui ne tombèrent pas entre les mains de leurs ennemis, menèrent une vie languissante dans les bois, ou dans les rochers où ils s'étoient cachés, ne vivant que des racines & des herbes sauvages, qu'ils cueilloient dans les montagnes,

CHAPITRE XXI.

Contenant la juste defiance d'une partie des Vaudois, qui fut cause de leur conservation, leur courage leur valeur & leur ferme resolution à se bien defendre, qui operèrent leur sortie des Etats du Duc de Savoye avec succès.

Vers la fin du mois de Juin l'armée de France & les Bandits de Mondovise retirèrent. Les Vaudois qui n'avoient pas voulu écouter les propositions de la paix frauduleuse qu'on leur presentoit, ni se fier aux promesses trompeuses de leurs ennemis, n'étant pas si pressés par l'armée du Duc, qui seule étoit restée dans les Vallées, sortirent de leurs retraites pour aller

ler chercher des vivres, afin de soutenir leur vie languissante. Il y en avoit environ quatre vingts dans la Vallée de Luzerne, & cinquante dans celle de St. Martin avec quelques femmes & enfans, lors qu'ils furent assemblés ils se faifirent de quelques postes avantageux, que leurs ennemis avoient abandonné apres ils firent plusieurs courses dans la plaine, & remportèrent toujours des vivres & du butin, battirent en diverses occasions plusieurs detachemens des ennemis, tuèrent ou chassèrent un grand nombre de Savoyards, qui étoient venus habiter dans les Vallées, & firent pendant quelques mois des actions si belles, si hardies & si vigoureuses, qu'ils mirent leurs ennemis à contribution, & les forcèrent à leur fournir des vivres, pour les empêcher de continuer leur courses dans la plaine. La

Cour

Cour de Turin aiant employé inutilement la force pour les chasser des Vallées, leur fit offrir sous main des fauf-conduits en bonne forme, & des ôtages pour la seureté de leur retraite. Ceux qui en portèrent la proposition aux Vaudois n'avoient garde d'avoüer, qu'ils agissoient par ordre de la Cour de Turin, au contraire ils disoient qu'ils ne parloient que de leur mouvement, & de celui de quelques personnes, qui se promettoient de leur obtenir ces faufs conduits & de leur faire donner des ôtages. Il est certain que ces demarches ne se faisoient pas sans la participation de la Cour. Car outre qu'aucun particulier n'auroit osé entreprendre de son chef une semblable negociation, les faufs conduits qui furent expédiés dans la suite justifient clairement, que tout se faisoit par les ordres de la Cour. Les

Vau-

Vaudois refusèrent d'abord d'écouter ces propositions, soit parce qu'ils ne croyoient pas devoir prendre aucune confiance aux paroles qu'on leur donnoit, soit parce qu'ils avoient resolu de mourir ou de tirer les prisonniers de la captivité, la mort leur étant plus douce que la vie, tandis que leurs frères gemissoient dans les fers. Pour obliger les Vaudois à accepter ces offres, on leur dit que le Duc de Savoye avoit déclaré, que tant qu'ils seroient sous les armes, on ne relacheroit point les prisonniers: mais on leur promit positivement que dés qu'ils seroient sortis, on donneroît la liberté à leurs frères. Les Vaudois considerans d'un côté que leur resistance pourroit fournir un pretexte à la détention des prisonniers, crurent qu'ils devoient se retirer des Etats du Duc de Savoye. Et fut convenu & arrêté qu'ils sortiroient des Vallées

avec

avec leurs femmes, & leurs enfans, armes & bagage, en deux troupes, ou brigades, qu'ils seroient defrayés & conduits jusques en Suisse, en deux divers temps, par un Capitaine de S. A. R. nommé Perret avec des faufs conduits en bonne forme: Que pour la sureté de la premiere troupe qui partiroit, on laisseroit des ôtages dans les Vallées entre les mains de la seconde, qui les garderoit jusques à ce qu'elle eut apris l'arrivée de la premiere, & que lors que cette premiere troupe seroit arrivée, ce Capitaine lui donneroît un Officier de ses parens pour ôtage, jusques à ce que la seconde troupe fut de même arrivée. Si les Vaudois qui traitèrent avec Dom Gabriel ou avec Catinat eussent eü ces precautions, de ne quitter point les armes, & de se faire bailler des ôtages, pour la seureté des promesses qu'on leur faisoit, on ne les

auroit

auroit pas menés par milliers dans des prisons ni enlevé leurs enfans, ni violé comme on fit leurs femmes, & leurs filles.

Les Vaudois qui étoient dans la Vallée de St. Martin firent à peu pres la même chose qu'avoient fait ceux qui étoient dans la Vallée de Lucerne, car encore qu'ils fussent en plus petit nombre, ils se défendirent pourtant avec tant de vigueur & de résolution, qu'ils forcèrent leurs ennemis, à leur accorder des faufscouverts & des sûretés pour passer en Suisse avec leurs femmes & leurs enfans, armes & bagage. Ceux qui étoient dans une de ces Vallées ne savoient pas ce qui se passoit dans l'autre, parce que l'armée ennemie s'étant emparée des passages, leur empêchoit toute communication. S'ils avoient pu se joindre ou apprendre des nouvelles les uns des autres, ils auroient sans doute fait

M une

une composition plus avantageuse, & peut être auroient ils arraché leurs frères de la captivité. Car soit que la Cour de Turin fut obligée d'entretenir une armée dans les Vallées, pour empêcher les courses des Vaudois, soit qu'elle eut dessein de repeupler ce pais-là de Savoyards, qui n'avoient garde d'y aller habiter, tant qu'il y auroit eu de Vaudois sous les armes, il y a apparence que pour les en faire sortir, elle auroit consenti à la delivrance des prisonniers.

CHA-

CHAPITRE XXII.

Contenant le mauvais traitement fait aux Vaudois qui avoient posé les armes sur la foi des Traités, qu'on fit prisonniers, avec les cruautés qu'on exerça contre eux dans les prisons, & enfin leur élargissement à la sollicitation des Cantons Protestants.

Pendant que ces braves Vaudois se défendent vigoureusement, & se procurent par leur valeur des faufscouverts & des otages, pour se retirer en sûreté dans la Suisse, les Cantons protestants poussés de zèle & de charité convoquèrent une assemblée à Arau au mois de septembre de la même année 1686. dans laquelle ils résolurent de de-

M 2 man-

mander le relâchement des prisonniers. Pour cet effet ils envoyèrent deux Deputés au Comte de Govon Résident du Duc de Savoye à Lucerne en Suisse. Ces Deputés en ayant porté la proposition à ce Résident, & lui ayant fait voir les raisons, qui engageoient les Cantons Protestants à s'intéresser pour les Vaudois, firent un Traité avec lui, au commencement d'octobre sous l'agrément de leurs Supérieurs. Ce Traité portoit que le Duc de Savoye donneroit la liberté à tous les Vaudois prisonniers, pour venir en Suisse en toute sûreté, & qu'il les feroit habiller, conduire & défrayer à ses dépens, jusques sur les frontieres de Suisse, où les Cantons les feroient recevoir & conduire dans le cœur de leur pais. Les Suisses ratifièrent incontinent ce Traité, mais le Duc ne le ratifia, que quelque tems apres. On chicana meme sur la route

roïte que dévoient prendre les prisonniers; qui étoit par des montagnes alors inaccessibles, à cause des néges dont elles étoient couvertes & par le país de Vélai, qui n'est ni Duc de Savoye, ni des Suiffes, mais de l'Evéque de Sion. Les Cantons voians qu'on formoit des obstacles à l'exécution du Traité, s'en plainirent au Comte de Govon, qui en écrivit à la Cour de Turin. Le Duc donna enfin la roïte par la Savoye, qui limite le Canton de Berne, ou qui separe le terroir de Geneve avec la Savoye. Il fit ouvrir les prisons, mais ce ne fût qu'au cœur de l'hyver, & dans une saison si rigoureuse, que selon toutes les aparences, ceux qui avoient échapé aux souffrances de la prison, dévoient périr dans les chemins.

Les Vaudois qui par leur Valeur s'étoient procuré des saufs conduits arrivèrent en Suisse à la fin du mois

M 3 d'octo

d'octobre, mais les prisonniers n'arrivèrent à Geneve, en diverses brigades, que vers la Noël, ou à la fin de decembre.

Il seroit mal aisé de représenter toutes les misères & les calamités, que les prisonniers ont souffert pendant leur captivité. Ils furent menés en prison en divers tems, & à mesure qu'ils s'étoient rendus, ou qu'ils avoient été pris. Ils furent dispersés au nombre d'environ dix mille, tant hommes que femmes, dans quatorze prisons, ou Châteaux des Etats de Piémont, & ils furent plus ou moins mal traités selon l'humeur de ceux, qui commandoient dans les prisons. Il est pourtant certain qu'ils ont été par tout exposés à des grandes incommodités, & à des grandes souffrances.

Ils n'avoient dans chaque prison, que du pain & de l'eau pour leur nourriture ordinaire, encore n'en avoient

avoient ils pas ce qui leur étoit nécessaire. Dans quelques prisons on leur donnoit de fort mauvais pain noir, & sans substance, petri avec de l'eau bourbeuse, qu'on prénoit dans les égouts des rues, & dans lequel on a souvent trouvé du platre, du verre & d'autres ordures. En d'autres lieux on leurs donnoit de l'eau puante & corrompue, dont ils ne pouvoient boire qu'avec peine. Ils étoient même obligés en quelques endroits d'en aller prendre dans une auge, où l'on abreuvoit les bêtes & où l'on faisoit baigner des chiens dans le tems qu'ils la prénoient. En certains lieux on ne vouloit pas permettre, qu'ils prissent de l'eau au sortir du puits, on la faisoit passer par des tuyaux, exposés, aux rayons du soleil, & à la chaleur de l'Eté; afin qu'ils ne la bûssent que tiède. En d'autres on ne leur donnoit de léau, qu'à des heures ré-

M 4 glées,

glées, hors desquelles on ne leur auroit pas permis d'en prendre, quand ils auroient crevé de soif, ce qui a fait, que quantité de pauvres malades ont expiré faute d'un verre déau pour rafraichir leurs entrailles. Ils étoient presque par tout couchés sur des briques, dont les chambres sont pavées en Piémont, sans paille, ou si on leur en donnoit dans quelques lieux, c'étoit de la paille reduite en poussiere, ou de la paille pourrie.

Ils étoient si serrés & si pressés dans quelques prisons, qu'ils avoient de la peine à se rémuër, & quand il en mouroit, ce qui arrivoit tous les jours, on les remplaçoit par d'autres dont on vuidoit les chambres, afin qu'ils fussent toujours également pressés. La chaleur étoufante qu'il faisoit en Eté, & la corruption dont les chambres étoient infectées à cause des malades, avoient engendré une grande quan-

quantité de poux, qui ne laissoient dormir les prisonniers, ni la nuit, ni le jour. Il y avoit même des gros vers qui leur dechiroient la peau. On a veu plusieurs malades, qui bien qu'ils fussent vivans; ne laissoient pas d'être la pâture des vers. Ces pauvres gens ne pouvans se lever, ils en étoient si fort mangés, que leur peau déjà pourrie se détachoit de leur chair, & s'en alloit en pieces. Ils n'ont pas seulement enduré toutes les incommodités d'une chaleur excessive, telle qu'on sent dans le Piémont; mais encore celle d'un froid horrible, puis que dans le cœur de l'hyver, on ne leur a jamais donné ni du feu pour se chauffer, ni de couverture pour se couvrir, encore qu'ils fussent dans des chambres hautes, dont la plus part étoient sans fenestres. On ne leur a, ni l'été ni l'hyver donné aucune lumiere, pour les éclairer pendant la nuit, quoi qu'ils en aient

M 5 de

de Savoye fit publier dans les prisons, l'ordre, qui leur permettoit d'en sortir, & de se retirer en Suisse. Cette publication ne fut pas faite par tout de la même maniere, ni dans un même temps, mais successivement & à mesure que les prisonniers devoient partir. Elle étoit faite par un Auditeur qui faisoit venir les prisonniers en sa présence, & leur annonçoit que tous ceux qui voudroient se retirer des Etats de S. A. R. pour s'en aller en Suisse en avoient la permission, même ceux qui avoient promis de changer de Religion, parce que les promesses qui avoient été faites dans les prisons devoient être considérées comme forcées, & par consequent nulles. Il ajoutoit qu'ils étoient dans la liberté, ou de s'en aller ou de changer de Religion. Tout ce que l'Auditeur leur disoit n'étoit que pour les éprouver, puis que les Moines &

M 6 des

demandé souvent, pour avoir le moyen de secourir leurs malades, dont plusieurs sont morts faute de secours. Un grand nombre de femmes ont aussi expiré dans les douleurs de l'enfantement, pour n'avoir pas peu être assistées dans l'obscurité, & leur perte a été suivie de celle de leurs enfans, qui ont reçu la mort dans le moment qu'ils devoient recevoir la vie. Mais comme si ce n'eut pas été assez des souffrances dont leurs corps étoient affligés, ils ont encore été persécutés en leur ame d'une maniere épouvantable. Car les Moines & les Prêtres ont employé tous les moyens imaginables, pour les obliger à changer de Religion, Dieu leur a pourtant fait la grace de persister dans sa verité, & il y en a eu peu, qui aient succombé sous l'effort de la tentation.

Les Vaudois prisonniers étoient dans ce piteux état, lors que le Duc de

de

des les Commandans des prisons faisoient apres leur possible pour en détourner l'effet. Car ils leur disoient que la rigueur de la saison, & la cruauté des Soldats en feroient perir une partie sur la route, ce qui arriva aux prisonniers qui étoient au Mondovi, qu'on fit partir à cinq heures du soir, le même jour qu'on leur publia la liberté de sortir. Ces miserables étoient tous accablés de maladies & de langueurs, ils partirent en une nuit tres froide & incommode, firent sans s'arrêter quatre ou cinq lieues sur la nege, & sur les glaçons, qui fut cause que plus de cent cinquante succombèrent sous cette fatigue; & moururent en chemin, sans que leurs frères leur pussent donner aucun secours. La même chose arriva aussi aux prisonniers qui étoient à Fossan, il y eut une brigade, qui avoit couché au pied du mont Senis, qui aperçût

çût

çeut le lendemain en partant qu'il s'étoit élevé un grand orage sur cette montagne. Quelques uns firent remarquer l'orage à l'Officier qui les conduisoit, & le prièrent d'attendre, qu'il fut passé, & d'avoir pitié de tant de personnes, dont la plus part étoient sans vigueur & sans force. Mais cet Officier plus insensible qu'un rocher, eut la cruauté de les faire partir sur le champs, & d'en sacrifier une partie à la barbarie. Car il y en eut quatre vingts & six, qui moururent sur le mont Senis accablés par l'orage. C'étoient des Vieillards, des malades, des femmes & des petits enfans, qui n'eurent pas la force de résister à la rigueur du mauvais temps, & que leurs parens furent contraints de laisser en proye aux bêtes farouches, parce que cet Officier ne voulut pas souffrir, qu'on leur rendit aucun devoir. Plusieurs marchands qui

M 7 pas-

niers. Et enfin en ce qu'on avoit promis de les habiller avant que de sortir, ce qui étoit tres juste, puis qu'on leur rétenoit tout leurs biens, & qu'on les envoyoit en un exil perpetuel, & dans une saison tres rigoureuse, au lieu de les habiller on ne leur bailla que quelques méchans juste-au-corps, & quelques paires de bas.

Ces pauvres misérables arrivèrent à Geneve vers Noël, en divers tems, & en diverses brigades, qui ne composoient en tout que deux mille cinq cens personnes. On peut juger combien rigoureuse & cruelle étoit leur prison, par le nombre des morts qui ont expiré dans ce pitoyable état, puis que de dix mille, prisonniers, il n'en est échappé que deux mille cinq cens, le reste a péri dans les prisons ou dans la route, par le mauvais traitement qu'on leur a fait. Ils étoient tous dans un état si triste & si déplorable

lors

passèrent quelque temps apres sur cette montagne, virent les corps de ces miserables étendus sur la nege, les meres aians leurs enfans entre les bras. En d'autres lieux on battoit les prisonniers qui ne vouloient point changer de Religion, comme il arriva dans les prisons d'Ast.

Les Officiers qui conduirent les autres brigades en usèrent plus doucement & plus charitablement, soit qu'ils y fussent portés par leur naturel, ou que les plaintes que les Deputés de Cantons firent à la Cour de Turin, fissent changer les ordres, qu'on avoit donné à ceux qui les conduisoient.

On viola encore le Traité qu'on avoit fait avec le Comte de Govon en diverses manieres. Premièrement en ce qu'on enleva sur la route plusieurs enfans des Vaudois ; Secondement en ce qu'on ne voulut pas donner la liberté de sortir aux Ministres qu'on tenoit prison-

niers.

lors qu'ils arrivèrent, que quelques uns expirèrent entre les deux portes de la ville, & trouvèrent la fin de leur vie dans le commencement de leur liberté. Il y en avoit, qui étoient si accablés de maladie & de douleur, qu'on croyoit à tout moment, les voir mourir entre les bras de ceux, qui avoient la charité de les soutenir. D'autres étoient si gélés du froid, qu'ils n'avoient pas la force de parler, les uns chanceloient sous le poids d'une extreme lagueur, & les autres étoient perclus d'une partie de leurs membres, & ne pouvoient se servir de leurs mains, pour recevoir l'assistance qu'on leur offroit. La plus part étoient nuds & sans souliers. Enfin les uns & les autres portoient tant de marques d'une excessive souffrance, & d'une extrême misere, que le cœur le plus insensible a la pitié auroit été penetré d'une vive douleur. Comme les brigades restoient

stoient quelque tems à Geneve , pour y prendre du repos & du rafraichissement , avant que partir pour la Suisse , les premiers arrivés alloient à la rencontre de ceux qui vénoient , pour s'informer de leurs parens , dont ils n'avoient point appris de nouvelles , depuis la reddition des Vallées. Un pere demandoit son enfant & un enfant son pere , un mari cherchoit sa femme & une femme son mari , & chacun tâchoit d'apprendre des nouvelles de ses amis & de ses proches : mais comme c'étoit toujours en vain ; puis que la plus part étoient morts dans les prisons , cela faisoit un spectacle si triste , & si lugubre , que tous les assistans fondonnent en larmes , pendant que ces malheureux opprésés & abatus de l'exces de leurs douleurs , n'avoient pas la force de plûrer ni de se plaindre.

Par le recit veritable que nous vénons de faire on voit que les Vaudois

lors qu'ils faisoient quelque Traité avec leurs ennemis , dont ils connoissoient la mauvaise foi , ils ne demandoient point des ôtages pour assurance de l'observation de ces Traités , comme cela se fait ordinairement , mais se confioient en leurs paroles , ou en leurs écrits , qu'ils faisoient gloire de violer.

Ceux qui pour excuser la Cour de Turin disent , que les Vaudois étoient des Sujets rebelles , qui avoient pris les armes contre leur Prince , sont ridicules & impertinens. Car quand les Vaudois ont pris les armes , on les y a forcés ; On avoit dressé des armées , & de grandes armées pour les détruire. Or les loix tant de la nature que de toutes les nations du monde , nous permettent de defendre nôtre vie , lors qu'on nous la veut injustement ôter. Et les Princes sont établis de Dieu , non pour détruire leurs Peuples , mais pour les con-

server

dois avoient la simplicité des colombes , mais qu'ils n'avoient pas la prudence des serpens , puis qu'ils se sont laissés tant de fois & si facilement tromper à leurs ennemis. Mais autant que les Vaudois étoient simples & innocens dans leur conduite , autant leurs ennemis étoient méchans , malicieux , pleins de fraude , cruels & barbares , ne gardant ni foi ni loi.

Les avantages que les Vaudois ont remporté sur leurs ennemis l'année 1686. en defendant les postes avantageux , qu'ils avoient dans leurs montagnes , montrent évidemment que s'ils se fussent contentés de garder ces postes , ils auroient fait périr tant l'armée de France que celle du Duc de Savoie , avant qu'on les eut tirés de là , mais leur malheur vint de ce qu'ils voulurent conserver plus de pais , qu'ils n'en pouvoient garder. Ils firent encore une seconde faute ; en ce que

lors

server & pour les defendre. Et si Dieu qui est le Maître , le Seigneur & le Createur du monde , tient neantmoins les promesses qu'il fait aux hommes , & ne viole jamais sa parole , combien plus les Princes qui ne sont que les Ministres & les Serviteurs de Dieu , doivent tenir leurs paroles à leurs Sujets , qui sont hommes comme eux , & qui sont assujettis à la Loi de Dieu de même que le moindre de leurs peuples.

CHAPITRE XXIII.

Contenant le bon acueil que les Vaudois de Piemont injustement chassés de leur pais receurent de la Republique de Geneve, des Cantons Protestans & des Princes Protestans d'Allemagne.

MAis autant que les ennemis des Vaudois ont été cruels, inhumains & barbares envers eux, autant les Gênois leur ont été humains & charitables. Car dès qu'ils seurent qu'ils arrivoient, ils allèrent au devant d'eux avec empressement, pour les mener dans leurs maisons; Chacun regardoit à qui auroit les plus malades & les plus affligés, pour avoir plus de matiere d'exercer sa charité. On les traitoit non seulement
comme

286 *Abrégé de l'Histoire*
comme des chers & des tendres enfans, mais encore comme des personnes qui portoient la paix & la bénédiction dans les familles. Tous ceux qui avoient besoin d'être habillés, furent vêtus, ou par ceux qui les logeoient, ou par la bourse de l'Eglise Italienne, dont les Directeurs ont donné depuis le commencement jusques à la fin, des marques d'une tendre compassion & d'une ardente charité. Ce n'est pas seulement à Genève où les Vaudois ont trouvé de la consolation, ils en ont aussi reçu beaucoup dans la Suisse, où les Cantons Protestans leur ont ouvert leur pais, & les entrailles de leurs compassions, de la maniere du monde la plus généreuse, la plus Chrétienne, & la plus charitable. L'Electeur de Brandebourg aiant appris leur arrivée en Suisse, pria les Cantons Protestans de lui en envoyer une partie, qu'il feroit subsister dans ses Etats. Et les

les Provinces Unies firent une grande & considerable collecte en leur faveur, qui leur fût envoyée de tems en tems, & distribuée selon leur necessite & leur besoin.

Voilà comment les Vallées de Piemont ont été depueplées de leurs anciens habitans, & comment le flambeau de l'Evangile qui y avoit éclairé tant de siccles y fut éteint. Que la perfidie & la trahison triomphèrent de la bonne foi des Vaudois, que le Conseil de la Propagation & leurs autres ennemis exécutèrent le me-haut dessein, qu'ils avoient formé depuis long-tems de les exterminer, & que les Vaudois ont souffert injustement, & pour la seule cause de la Religion, cette horrible persécution & cette funeste dissipation.

Après que les Vaudois furent chassés de leur pais, le Duc de Savoye & le Conseil de la Propagation employèrent tout leur soin,
pour

288 *Abrégé de l'Histoire*
pour répeupler ce pais de Savoyards & de Piémontois, & afin que les Vaudois qui par apprehension de la mort, ou de la prison avoient eu la foiblesse d'abjurer leur Religion, ne peussent aider ceux qui avoient été exilés, à retourner dans les Vallées, on les transporta dans le terroir ou diocese de Verceil pour y habiter, contre la promesse qu'on leur avoit fait de les rétablir dans leurs maisons.

Les Vallées étant répeuplées de nouveaux habitans de la Religion Romaine, les Vaudois Protestans exilés, ou en prison, & ceux qui avoient abandonné leur Religion transportés ailleurs, il n'y avoit personne qui creut que ces gens là peussent jamais se rétablir, non pas même rentrer dans leur pais, il falloit traverser le lac de Geneve & toute la Savoye, passer par plusieurs défilés, grimper des hautes montagnes, & forcer divers passages étroits,

des Vaudois. 289
trois, où dix hommes étoient ca-
pables d'arrêter une armée.

CHAPITRE XXIV.

*Contenant le retour des Vaudois
dans leur patrie leur coura-
ge & leur valeur, & les
exploits qu'ils ont fait, ou
plutôt que Dieu a fait pour
leur rétablissement dans leur
pays.*

LES Vaudois voyoient tous ces
obstacles, mais cela n'empêcha
pas, après qu'ils eurent méne une
vie triste & languissante pendant
environ trois ans, dans la Suisse,
ou dans l'Allemagne, qu'il ne leur
monta dans l'esprit de retourner
dans leur pays, & de surmonter
toutes ces difficultés. Ces gens
étoient la plus part des ménagers
qui travailloient leur bien, & vi-
voient

des Vaudois. 291
stres nommé Arnaud, & l'autre
étoit un Masson appelé Turel, tous
deux braves & intrepides mais sans
expérience au metier de la guerre.
Ils mirent pied à terre sans aucune
résistance, & eurent la prudence
de faire investir deux villages, qui
étoient voisins du lieu, où ils fi-
rent leur descente, les habitans des
qu'ils les eurent découverts, vou-
loient sonner le Tochin, & don-
ner l'alarme au pays, mais ils mé-
nacèrent de les brûler, s'ils le fai-
soient, & les obligèrent à leur don-
ner des vivres en payant. Ils eurent
encore la précaution d'envoyer un
détachement pour se saisir du pont
des Tremblières, avant que leurs
ennemis s'en aparceussent, & ainsi
ils passèrent sans obstacle la rivière
d'Arve, qui est profonde & rapide.
Mais s'ils ne trouvèrent point de
difficulté dans le commencement,
il n'en fut pas de même dans la sui-
te. La Cour de Savoye & celle de

290 *Abrégé de l'Histoire*
voient du revenu qu'il produisoit,
ils n'avoient point de bien en Suisse,
ni en Allemagne, où ils peussent
s'occuper, & ainsi bien qu'ils ne
manquassent de rien, leur vie étoit
languissante & ennuyeuse. Ils s'as-
semblèrent en nombre de 8 à 9000.
dans le bois de Nion, à quatre
lieues de Geneve, entre lesquels il
y avoit plus de trois cens Réfugiés
François, ils le firent si secreté-
ment, que les Seigneurs de Ber-
ne, ni les Savoyards n'en seurent
rien, jusques à ce qu'ils eurent passé
le lac, & qu'ils furent entrés dans la
Savoye, ils traversèrent le lac de nuit
sur douze bateaux qu'ils avoient
loué, ou qu'ils avoient trouvé à
Nion, ou aux environs, & dont ils s'é-
toient saisis. Ce fut au commencé-
ment de Septembre 1689, qu'ils en-
trèrent dans la Savoye. Ils n'avoient
point de chef, ils en élurent deux
pour les conduire & les comman-
der, l'un étoit un de leurs Mini-
stres

292 *Abrégé de l'Histoire*
France furent incontinent avertiés
de leur marche, & on donna ordre
aux Gouverneurs des places, qui
étoient proches de leur passage, de
se mettre en devoir de les arrêter
dans plusieurs défilés, par où ils
devoient nécessairement passer. Ils
surmontèrent neantmoins tous ces
obstacles, & se firent jour par tout
l'épée à la main. Ils eurent quatre
ou cinq combats à essuyer avant
qu'arriver à leur pays, mais le plus
rude fût contre le Marquis de La-
rée, qui voulut les arrêter à un pas-
sage étroit pres de Salbetran, il avoit
avec soi un Regiment de Dragons
& beaucoup d'infanterie. Il arri-
va pourtant qu'après un combat
fort long, où ils perdirent quel-
ques gens, ils forcèrent ce passage
comme les autres. Le Marquis de
Larée y fut blessé à mort, plusieurs
autres Officiers François y perdi-
rent la vie, & plus de deux cens
Soldats y furent tués. Après avoir
sur-

surmonté toutes ces difficultés, ils entrèrent dans leurs païs, chassèrent ceux qui s'étoient emparés de leurs biens, & tuèrent ceux qui ne vouloient pas les leurs rendre.

CHAPITRE XXV.

Où on fait voir comme le Roi de France & le Duc de Savoye se joignent ensemble pour s'opposer au retour des Vaudois dans leur païs, comme ils s'étoient joints en l'année 1686. pour les en chasser.

LE Roi de France, & le Duc de Savoye aiant appris que les Vaudois étoient arrivés dans les Vallées, & qu'ils s'en étoient rendus les Maitres, ne manquèrent pas de faire marcher aussitôt leurs trou-

rent entièrement un Regiment de Dragons François, qui avoit entrepris de les chasser d'un de leur postes. Au mois de Janvier 1690. le Marquis de Parelle qui commandoit l'armée du Duc, fortifiée de quelques Regimens François, leur fit diverses attaques, mais sans beaucoup d'effet, dans le mois de Février & de Mars ce Marquis continua à les attaquer, mais il perdit beaucoup de son monde, sans pouvoir chasser les Vaudois des Vallées, ainsi qu'il l'avoit fait esperer au Duc de Savoye. Au mois d'Avril la Cour de France informée que les Vaudois faisoient des courtes dans le Dauphiné, & que les Alliés se dispoient à leur envoyer du secours, que les Vaudois qui étoient en Brandebourg & dans le Wittemberg, se préparoient d'aller joindre leurs frères, envoya le Marquis de Fequieres, avec cinq à six mille hommes d'In-

pes pour les en chasser. On les contraignit d'abandonner une de leurs Vallées, & le fort de Bobbi, apres l'avoir défendu long tems, & tué un grand nombre de Savoyards, qui avoient attaqué ce fort. Apres quoi ils se retirèrent sur une montagne appelée la Sczarina, où ils se retranchèrent. Ce poste étoit dans la Vallée de Luzerne, mais ils en avoient d'autres dans la Vallée de St. Martin, qui étoient tres avantageux, & dont on n'a peu les tirer, quelques efforts qu'on ait fait pour y recueillir. Apres huit combats qu'ils avoient souténu depuis leur depart de Suisse, jusques au mois de décembre ils n'avoient pas encore perdu cent hommes & ils avoient tué plus de mille de leurs ennemis. Et dans les lieux où ils s'étoient retranchés, ils ne manquoient point de munition, de bouche, ni de guerre. Vers la fin de décembre ils dis-

fanterie, ou de Dragons, pour conjointement avec les Troupes de S. A. R. chasser les Vaudois des Vallées, avant qu'ils fussent secourus. Ce Marquis les obligea à abandonner quelques postes; mais il ne peut quelques efforts qu'il fit, les chasser des Vallées, ils se maintindrent malgré lui dans les postes, qu'ils avoient dans leurs hautes montagnes, où ils étoient retranchés.

CHAPITRE XXVI.

Contenant la division du Roi de France & du Duc de Savoie, qui causa le rétablissement des Vaudois dans leur pays par ordre de leur Prince & les merveilles que Dieu a fait pour leur rétablissement.

LE Duc de Savoie voyant que les Alliés étoient en état de secourir les Vaudois, & que l'Empereur & le Roi d'Espagne le sollicitoient d'embrasser leur parti, creut qu'en se déclarant neutre, il pourroit empêcher ce secours. Mais la Cour de France, qui jusques alors avoit été maîtresse du Duc de Savoie & de ses États, ne voulut point ouïr parler de cette neutralité, & vouloit à toute force

N 5

que

des Vaudois.

299

sa personne, il demanda du tems pour répondre aux demandes du Roi, il offrit même de lui bailler trois mille hommes de ses meilleures troupes, savoir mille hommes de cheval, & deux mille hommes de pied pour assurance de la neutralité. Et cependant il envoya aux Alliés pour s'assurer de leur secours, en cas qu'il fût attaqué par la France. Les Espagnols comme les plus voisins à cause du Milanois, offrirent de lui envoyer huit mille hommes, dès que les François aprochèroient de ses États. La hauteur avec laquelle la France le traitoit fût la cause qu'il se jeta dans le parti des Alliés, & qu'il fit divers Traités avec eux, & sur tout avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. Et étant fortifié des troupes d'Espagne qui étoient dans le Milanois, il déclara la guerre à la France, & fit commandement à Catinat, qui commandoit l'ar-

N 6

mée

298 *Abrégé de l'Histoire*

que le Duc se déclarat entièrement pour la France. Et pour l'y obliger le Roi lui demanda, pour assurance qu'il garderoit inviolablement la neutralité, qu'il lui baillat toutes ses troupes, & lui rémit entre ses mains la citadelle de Turin & Verceil, pour en faire une place d'armes, esperant que le Duc aimeroit mieux se déclarer pour la France, que se soumettre à de si dures conditions, mais voyant que le Duc balançoit, il fit marcher Catinat avec quinze ou seize mille hommes vers la Piémont, avec ordre d'y entrer, & de contraindre le Duc, à faire ce qu'on lui demandoit.

Le Duc de Savoie considérant que si le Roi de France avoit une garnison Françoisse dans la citadelle de Turin, & dans Verceil, & toutes ses troupes au service de la France, le Roi seroit non seulement Maître de ses États, mais aussi de

sa

300 *Abrégé de l'Histoire*

mée du Roi de sortir de ses États.

Il faut considérer que le Duc de Savoie est Prince de l'Empire, que l'Empereur & ses Alliés étoient puissans & ses voisins, sur tout l'Espagne, qu'ils pouvoient lui faire bien du mal, en secourant & assistant les Vaudois, comme leur intérêt les y obligeoit, à cause qu'ils étoient voisins de la France, & que par leur moyen on pourroit faire une grande diversion, au moyen des courses qu'ils feroient dans le Daupiné, qui étoit une Province de France voisine des Vallées, où il y avoit beaucoup de Protestans, qui se joindroient aux Vaudois, ou qui du moins les favoriseroient. Et pour empêcher ces courses, il faudroit que la France entretint une puissante armée dans le Daupiné. Le Duc savoit encore que les Cantons Protestans gardoient des mesures avec la France

ce

ce, & sur tout celui de Berne, qui avoit fait trancher la tête au nommé Bourgeois, pour avoit fait des levées dans ce Canton pour les Vaudois sans leur ordre, & ainsi qu'il n'y avoit point d'apparence, que les Bernois donnaissent passage à ceux qui iroient au secours des Vaudois, pour les Cantons Catholiques Romains il étoit assuré, que les Vaudois ni ceux qui iroient à leur secours ne passeroient point dans leurs terres, puis qu'ils s'étoient saisis des Vaudois, qui avoient entrepris d'y passer, & les avoient remis entre ses mains. Il n'y avoit plus que les Grisons qui pussent favoriser leur passage; mais cela ne leur suffisoit pas, parce que pour aller des Grisons dans le Piémont il falloit traverser le Milanois. Or le Duc espéroit qu'en se déclarant neutre il empêcheroit que les Espagnols ne

N 7 don-

donneroient point de passage aux Vaudois, & que la France lui aidéroit toujours comme elle avoit fait par le passé, à réchasser les Vaudois des Vallées. Et il n'y a point de doute que si la France se fut contentée, de laisser le Duc de Savoye dans la neutralité qu'il demandoit, qu'il l'auroit inviolablement gardée, parce que son intérêt vouloit qu'il ne rompit point avec la France. Ce Prince avoit des habiles Conseillers, qui voioient que le Roi de France lui tendoit le pied sur la gorge, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. La Savoye étoit ouverte aux troupes de France par le fort de Barraüe que le Roi tenoit, & par divers autres lieux, & n'y aiant qu'une seule place forte dans la Savoye, qui est Montmelian, il seroit facile au Roi de France de se rendre Maître dans peu de tems de la Savoye. Et
quand

quand au Piémont le Roi y tenoit Pignerol à huit lieües de Turin; & à l'entrée du Piémont, & de l'autre côté li tenoit Casal & tout le Montferrat, & ainsi les Etats de ce Prince étoient enclavés entre les places du Roi de France, & par consequent il ne pouvoit se déclarer pour les Alliés sans risquer de les perdre.

Si le Duc de Savoye eut traité avec les Alliés avant que l'armée de France entrat dans le Piémont, il est certain que ce Prince, qui ne manque ni d'esprit ni de bon conseil, se seroit precautionné contre les attentats de la France, qu'il auroit rappelé ses troupes, qui étoient au service du Roi, pour les employer contre les Vaudois, ou contre les Espagnols, en cas qu'ils entreprisent quelque chose dans le Milanois, & leurs armes étant jointes contre les Vaudois, la France n'auroit point eu d'ombrage de
cette

cette demande. Mais où sont les Traités que le Duc a fait avec l'Empereur ou avec l'Espagne, en a ton produit aucun, tous ceux qu'on a veu sont postérieurs à l'entrée de l'armée de France dans le Piémont, & ainsi tout ce qu'on a dit pour excuser la France de sa conduite envers S. A. R. sont des impostures & des inventions forgées à plaisir & sans fondement.

Ce qui a obligé ou plutôt forcé le Duc de Savoye, à embrasser le parti des Alliés, est le mauvais traitement du Roi de France, qui le traitoit, non pas comme un Prince Souverain, mais comme un ~~me~~ petit Vassal. Cette hauteur avec laquelle la Cour de France agissoit envers lui, l'irrita si fort, qu'il le porta à hazarder tout plutôt que de faire les bassesses, qu'on exigeoit de lui, & dans cet Etat, il eut recours aux Alliés & à ses Voisins, comme cela se verifie
par

par les lettres qu'il leur écrivit, qui ont été rendues publiques.

Le Duc de Savoye étant forcé de rompre avec la France, par la dure loi qu'on lui imposoit, cette rupture causa la liberté & la délivrance de tous les Vaudois. Car aiant appris que la France les sollicitoit d'embrasser son parti, avec offre de les rétablir dans leur pais, & de leur donner liberté de conscience & l'exercice libre & public de leur Religion, ce qui auroit été grandement prejudiciable à ses interets, parce qu'au lieu d'un ennemi il en auroit eu deux sur les bras, & se seroit privé du secours que les Princes Protestans avoient promis de donner aux Vaudois, & du service considérable qu'ils lui pouvoient rendre en gardant les passages, & en empêchant la communication des troupes, qui étoient dans le Daupiné avec l'armée commandée par Capinat. Ce Prince se

Roi de France, comme sur le véritable auteur de tout ce qui leur étoit arrivé. Et parce que le nombre des Vaudois étoit de beaucoup diminué, & qu'à peine il en étoit resté deux mille des dernières persécutions, Le Duc de Savoye déclara, que tous les Réfugiés de France, qui voudroient venir habiter dans les Vallées, & se joindre aux Vaudois, le pourroient faire, qu'il les mettoit sous sa protection, & fit distribuer les passeports nécessaires pour ce sujet. Il ordonna aussi qu'en entrant dans la Savoye, on fournit tint aux Vaudois qu'aux Réfugiés de France, des armes & les choses nécessaires pour passer dans les Vallées, ce qui fut promptement exécuté.

Le retour des Vaudois dans leur Patrie, leur entrée dans les Vallées, & leur subsistance pendant huit mois dans ce pais là, sont tout autant de prodiges. N'est ce

se résolut, de les attirer dans son parti. Pour cet effet il mit en liberté tous les Vaudois qui étoient en prison tant Ministres que autres. Il envoya une amnistie générale à ceux qui étoient en armes dans les Vallées, & à ceux qui étoient dans les pais étrangers, la permission de retourner dans leur patrie, avec les passeports nécessaires, avec ordre aux uns & aux autres de tourner leurs armes contre les François, qu'ils devoient regarder comme leurs véritables persécuteurs, & comme la cause de tous leurs maux. Il fit mener devant lui tous ceux qui étoient prisonniers à Turin, il leur dit qu'il étoit touché de leur misère, & commanda en leur présence qu'on les habillat, & qu'on leur fournit de tout ce qui leur étoit nécessaire. Il leur fit même des excuses, de ce qu'il les avoit traités si rudement, & en rejeta la cause sur le Roi

ce pas une merveille que 8 a 900 hommes entreprennent de traverser un pais ennemi de 14. ou 15. journées de chemin, où il falloit grimper des hautes montagnes, forcer plusieurs passages étroits, où cent hommes étoient capables non seulement d'arrêter, mais aussi de battre deux ou trois mille hommes. Et ce qui est étonnant ces passages étoient gardés & défendus par des troupes plus nombreuses, & plus aguerries, que celles des Vaudois. Ils forcèrent neantmoins tous ces passages l'épée à la main, & mirent en desordre & en déroute, ceux qui les gardoient, apres en avoir tué plusieurs.

C'est encore une merveille qu'ils soient entrés dans les Vallées, les entrées en sont difficiles, elles étoient repeuplées de Catholiques Romains, qui pouvoient leur en défendre l'entrée, ils étoient en plus

plus grand nombre qu'eux, ou du moins ils pouvoient s'emparer des postes les plus avantageux, qui étoient dans les montagnes, & s'y défendre aisément en attendant le secours, que la Cour de France & celle de Turin leur préparoient. Mais la frayeur de Dieu tomba tellement sur ces nouveaux habitans des Vallées, qu'ils n'eurent ni la force ni le courage de se défendre contre les Vaudois, qui sans peine & sans résistance les chassèrent des Vallées. N'est ce pas encore une grande merveille, qu'une poignée de gens sans chefs expérimentés au métier de la guerre, ait subsisté huit mois dans les Vallées, & ait essuyé neuf à dix combats, contre l'armée de France & de Savoye, qui étoient vingts & le plus souvent trente contre un, sans les pouvoir chasser de leurs postes, & aient tué plus de deux mille de leurs ennemis. Tant d'heu-

1690. de leur envoyer quelque argent, & de leur faire filer quelques Réfugiés de France, qui étoient en Suisse ou en Brandebourg pour les secourir;

Si les Vaudois ne fussent entrés dans leur pais & ne s'y fussent généreusement défendus contre leurs ennemis. Le Duc de Savoye lors qu'il a rompu avec la France n'auroit pas pensé à tirer des prisons ceux qui y étoient injustement retenus, ni à rapeler ceux, qui étoient dispersés dans les pais étrangers. Et les Alliés se seroient contentés, que le Duc se fût déclaré pour eux, & eut embrassé leur parti, sans exiger qu'il rétablît les Vaudois dans leur pais, bien qu'on les en eut chassés contre toute sorte de droit.

La conduite de Dieu dans le rappel des Vaudois est admirable, & fait voir à l'oeil, que sa sage providence a des ressorts, incompréhensibles à l'esprit humain. Le Roi de

310 *Abrégé de l'Histoire*
d'heureux succès font voir, que le Dieu des batailles, leur avoit inspiré la généreuse résolution de retourner dans leur pais, pour y rallumer le flambeau de la parole, que les Emisaires de Satan y avoient éteint, qu'il marchoit à leur tête, & combattoit pour eux, sans quoi ils n'auroient pas pu, forcer tant de passages, ni repousser leurs ennemis dans tant de combats, qu'ils leur ont livré.

Le Roi d'Angleterre aiant appris leur retour dans leur pais, blâma leur entreprisse comme téméraire, & hors de saison, & crut que ces 900. Vaudois ou Réfugiés étoient de gens perdus. Les États d'Hollande en avoient la même pensée, & ne vouloient point les secourir, estimans que ceci étoit inutile; mais quand ils ont vu que contre l'espérance de tout le monde, ils se maintenoient dans ce pais, on commença le mois de Mai dernier 1690.

312 *Abrégé de l'Histoire*
de France en 1688. pousse le Duc de Savoye à contraindre les Vaudois, à abandonner leur Religion, par les mêmes voyes, qu'il avoit contraint les Protestants de son Royaume, ils joignent leurs armes ensemble pour les y forcer, pour en venir à bout, ils violent non seulement les Traités que les Prédécesseurs du Duc avoient fait avec les Vaudois, mais aussi tous les Traités, promesses & sermens, que les Commandans de leurs armées leur ont fait, les prennent prisonniers contre la foi promise, les tuent, les massacrent, violent leurs femmes & leurs filles, égorgent leurs petits enfans, & usent contre des innocens, apres leur avoir fait poser les armes, de toute sorte de cruautés & de barbaries. Et en 1690. Dieu envoie un esprit de division entre le Roi de France & le Duc de Savoye, en sorte qu'ils travaillent à l'envi, qui aura les Vaudois

dois dans son parti. Et par cette division le Duc de Savoye est forcé de rétablir les Vaudois, dans leurs biens, droits, & privilèges, de mettre en liberté les prisonniers qu'il tenoit, depuis environ quatre ans, & de rapeler ceux qui étoient dispersés dans le pais étranger. Et ainsi le Roi de France qui avoit été le principal instrument de leur ruine, devient contre sa volonté la cause de leur rétablissement, en forçant le Duc de Savoye par sa mauvaise conduite à se jeter dans le parti des Alliés. Cela nous montre que Dieu se moque des desseins & des conseils, que les Rois & les Princes prennent contre Jesus-Christ, & contre son Eglise, d'un seul souffle, il dissipe tous leurs desseins, & réduit en fumée toutes leurs entreprises. Bien souvent il se sert des ennemis de son Eglise, pour la protéger & pour la défendre. Henri II. Roi de France

O Pen

contre Henri, le chassa de Paris, se saisit de ses Gardes, & le contraignit malgré lui, de se jeter entre les mains des Protestants, & d'implorer leur secours & leur assistance. Sans quoi il étoit perdu, le Duc l'auroit mis dans un Cloître, comme Charles Martel Chilperic III. & se seroit emparé de sa couronne. Henri en reconnaissance des services qu'il reçoit des Protestants, ou qu'il esperoit d'en recevoir à l'avenir, leur donna des places de furté, des Chambres de l'Edit & plusieurs autres privilèges, & nomma Henri de Bourbon, qui étoit Protestant, pour son legitime successeur à la couronne.

Et ainsi Dieu par une voye imperceptible & inespérée, d'un ennemi cruel & implacable des Protestants, il en fit malgré lui leur Défenseur & leur Protecteur. Le Roi Henri, & le Duc de Guise étoient tous deux armés contre les

O 2 Pro.

pendant qu'il persecute les Protestants de son Royaume, secourt les Princes Protestants d'Allemagne contre l'Empereur Charles V. Louis XIII. en fait de même contre Ferdinand II. Et Louis XIV. pendant qu'il s'applique de toute sa puissance à détruire les Protestants de son Royaume secourt les Protestants d'Hongrie contre l'Empereur Leopold. Henri III. Roi de France, lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, conseilla dans une assemblée qui se tint à St. Clou, de faire le massacre de la St. Barthelemi, & apres qu'il fût Roi de France, il employa toutes ses forces à achever de détruire ceux, qui étoient restés du massacre, tandis qu'il s'applique de toute sa puissance, à exécuter son méchant & pernicieux dessein, Dieu lui suscite le Duc de Guise pour ennemi, qui sous pretexte de détruire les Protestants de France fit une Ligue con-

Protestans, ils leur faisoient conjointement la guerre, & avoient également juré leur ruine. Dieu permet qu'ils se divisassent, & se servits de leur division, pour les perdre l'un par l'autre, & pour délivrer les Protestants, qui étoient fort pressés & persécutés. Il est arrivé à peu près de même en la délivrance des Vaudois, Dieu a mis la division entre le Roi de France & le Duc de Savoye, pour les punir des maux qu'ils ont fait aux Protestants. Ces deux Princes étoient également les ennemis des Vaudois, ils leur faisoient conjointement la guerre, & avoient entre eux arrêté & juré leur perte. Et lors qu'ils sont les plus acharnés & envenimés contre ces pauvres innocens, Dieu souffle sur leur méchant dessein, & fait qu'ils tournent leurs armes l'un contre l'autre pour les perdre l'un par l'autre, comme il perdit le Duc de Guise par Henri, qui

qui le fit assassiner dans Blois, à la veüe de toute la France, asssemblée en la personne de ceux qui composoient les Etats Généraux. Et apres que Dieu eut puni le Duc de Guise des maux qu'il avoit fait aux Protéstans de France, il punit aussi Henri, qui fut assassiné dans le Chateau de St. Clou, par un Moine, & dans la même sale, où on avoit tenu le conseil, qu'on prit de faire le massacre de la St. Barthelemi, dont Henri & le Duc de Guise étoient les principaux Conseillers, & les plus portés à faire cette horrible boucherie.

les dogmes & les ceremonies des Payens & a communiqué sa corruption aux autres Eglises d'Occident. Les seules Eglises de Piemont s'étoient conservées dans leur pureté, il faut necessairement, que les Vallées où Dieu les avoit recueillies soit le lieu qu'il avoit assigné à son Eglise, fuyant devant le Dragon. Et cette corruption a commandé de se glisser dans l'Eglise au commandement du cinquieme siècle, sans avoir souillé ni infecté les Eglises de Piemont, qui depuis cette corruption ont été publiquement nourries du pain de la parole de Dieu, sans aucun mélange des traditions humaines, ni des ceremonies Payennes. Or depuis que la corruption s'est glissée dans l'Eglise jusques à l'année 1686., que ces povres Eglises ont été dissipées, se sont passés 1260. ans, marqués par les 1260. jours prophetiques, que l'Eglise devoit être nourrie

CHAPITRE XXVII.

Ou on voit deux Propheties de l'écriture accomplies dans l'Histoire des Vaudois de Piemont, l'une contenue dans le Chap. XI. & l'autre dans le Chap. XII. de l'apocalypse.

L'Histoire des Vaudois nous fait voir clairement l'accomplissement de deux propheties de l'écriture, l'une est contenue au chapitre onze de l'apocalypse & l'autre au Chapitre XII. du même livre. Nous avons parlé de la dernière lors que nous avons montré, que les Eglises de Piemont ont conservé la Doctrine des Saints Apôtres dans sa pureté, depuis le tems des Apôtres jusques à nos jours, & que l'Eglise Romaine s'est corrompue en adoptant & recevant les

dans le desert, sans que pendant un si long espace de tems, Satan, ni ses Supots, aient peu par leurs ruses & subtilités introduire leurs erreurs dans ces Eglises. Et ce qui nous persuade puissamment de cette verité, & nous confirme dans le sentiment que c'étoit là le lieu que Dieu avoit préparé à son Eglise pour la conserver, c'est que ni l'inquisition que les Papes ont établi depuis tant de siècles dans l'Italie & dans le Piemont, ni la Croisade que le Pape Innocent VIII. fit pour detruire ces Eglises, en l'année 1487. ni tant de guerres que l'Antechrist & ses Emissaires leur ont suscitées, ni tant de sanglans combats qu'elles ont essayés, ni les persécutions, ni les massacres, qu'on a fait de ceux qui composoient ces Eglises, n'ont pas peu les obliger d'abandonner la saine doctrine, ni dissiper ces Eglises, jusques à l'année 1686. Ce fût a lors que finit le tems que Dieu avoit

avoit marqué, dans la prophétie du chapitre douze de l'apocalypse, qui regardoit ces Eglises. Si Dieu n'avoit préparé ce lieu pour y conserver son Eglise, comment auroit il fait tant de merveilles pour l'y faire subsister tant de temps, malgré tous les efforts de Satan & du monde. Comment se seroit elle conservée pure dans ces montagnes, si Dieu ne se fut déclaré son Protecteur & son Conservateur, n'eut combattu pour elle & avec elle, & n'eut dissipé les complots de Satan & de l'Antechrist, qui se sont tant de fois joints ensemble, pour exterminer, & pour perdre ces pauvres Eglises.

Les deux temoins du Chapitre 11. de l'apocalypse sont les fideles, qui depuis que la corruption s'est glissée dans l'Eglise, ont enseigné, ou de vive voix, ou par écrit la saine & pure doctrine de l'Evangile, & ont combattu les erreurs

O 5 que

jours prophétiques comme l'événement le fait voir, puis que les fausses doctrines se sont introduites en l'Eglise dans le cinquieme siecle. Ce fut alors qu'Innocent premier Evêque de Rome s'éleva par dessus les autres Evêques, qu'il fit l'office d'Evêque Ecuménique, en recevant les appellations des sentences des Evêques d'Asie & d'Afrique, & en ce qu'il excommunia Arcadius Empereur d'Orient, qui n'étoit pas de sa juridiction, mais de celle du Patriarche de Constantinople. Et en ce aussi qu'il déclara, que l'Eglise Romaine étoit préférée à toutes les autres, & ne relévoit d'aucune autre. Et enfin en ce qu'il ordonna par une Bulle que nul ne présumât de juger le Pape. Ce fut encore pendant la vie de ce Pape, que l'Eucharistie commença d'être appelée du nom de Messe, & que Pelagius s'éleva en Angleterre, qui enseignoit le merite des œuvres,

d'où

que les faux Docteurs introduisoient dans l'Eglise, à mesure qu'elles s'y établissoient, ou depuis qu'elles s'y sont établies. Et comme on voit par les écrits de plusieurs Docteurs Protestans, il ne s'est point passé de siecle, où Dieu n'ait suscité des Saints personnages, qui ont fortétement écrit ou prêché contre ces erreurs, depuis le commencement du cinquieme siecle jusques à nôtre temps. Et ces Saints personnages nous sont représentés par deux témoins, parce qu'ils ont emprunté leur témoignage du vieux & du nouveau Testament, qui sont les véritables témoins, les véritables depositaires de la verité celeste, & avec le vieux & le nouveau Testament ont combattu l'erreur & le mensonge, & confondu les faux Docteurs.

Il est dit de ces deux Témoins qu'ils prophétiseront par mille deux cens soixante jours, qui sont des jours

d'où sont venues les indulgences, les pèlerinages, le Celibat & l'abstinence des Viandes. Ce fut en ce temps là que la corruption tant de la doctrine que des mœurs commença à s'introduire dans l'Eglise. Si on conte depuis la mort d'Innocent I. jusques à l'an 1686. les mille deux cens soixante ans, que le deux témoins devoient prophétiser se sont écoulés. Or le St. Esprit dit que quand ils auront achevé leur prophétie, ou le tems que Dieu avoit marqué pour prêcher & écrire contre les erreurs de l'Eglise Romaine, pour la rendre inexcusable, avant que verser sur elle les phioles de sa juste colere, il est dit que la Bête qui monte de l'abime fera la guerre aux deux témoins, les vaincra & les tuera. Or cela est arrivé premierement en France & puis apres dans le Piémont. En France les Témoins y ont été vaincus & tués, par la cruele guerre qu'on leur a fait, les Ministres ont été bannis,

nis , & les autres qui n'ont point voulu abjurer leur Religion sont morts dans les souffrances, ou ont été emprisonnés ou condamnés aux Galères perpétuelles, ou banis pour jamais: Ceux qui ont abjuré leur Religion sont morts au regard du ciel, s'ils ne se rélevent par une serieuse & véritable repentance, le bannissement perpétuel & les galères, ou prisons perpétuelles sont des morts civiles, selon le sentiment de tous les Jurisconsultes. Ceux à qui Dieu a fait la grace de se rélever, & qui sont morts en France leurs corps ont été traînés par les ruës & apres avoir été exposés publiquément, ont été jettés à la voirie. En Piémont les Témoins y ont été vaincus, & tués, de même qu'en France, les Ministres y ont été pendus, ou emprisonnés, & les autres ont été massacrés, & ceux qui sont restés, ont été condamnés aux galères, ou à un bannissement perpétuel;

nations, peuples & langues, & ceux qui les ont recueillis on tempeché, que leurs corps condamnés à la mort par un bannissement perpétuel, aient été mis dans le sepulcre qui est rétat de la corruption, & d'une perte totale du corps, par les charitables subventions dont ils les ont secourus, & ces mêmes peuples les ont veus dans le pitoyable état que nous avons représenté, les uns massacrés, les autres exposés à de cruels supplices ou tourmens, les autres emprisonnés, ou condamnés aux galères ou à un bannissement perpetuel, & cela par trois jours & demi, qui sont des jours prophetiques, chaque jour étant conté pour un an, comme les douze cens soixante jours de leur prophetie.

Il est dit qu'apres ces trois jours la & demi, l'esprit de vie venant de Dieu entrera en eux & se tiendront sur leurs pieds, & grande crainte saisira ceux qui les auront

tuel; Plusieurs ont été massacrés de sang froid, d'autres en fuyant pour ne tomber pas entre les mains de leurs ennemis, & leurs corps ont été sans sepulture. Un grand nombre a péri dans les prisons, des maux qu'on leur faisoit souffrir. Et le reste a été exilé, la Religion à été alors entièrement éteinte dans les Vallées. Et dans l'état où étoient les Vaudois on pouvoit dire qu'ils avoient été tués.

La prophetie dit en second lieu, que les corps morts des Témoins seront gifans en la place de la grande Cité. Et que ceux des Tribus, des Peuples, des langues, & des Nations, veront leurs corps morts par trois jours & demi, & ne permettront point que leurs corps morts soient mis dans le sepulcre. Ceux tant de France que des Vallées qui sont échapés de la persécution, ont été banis & dispersés dans les pais étrangers, parmi diverses

veus. Et ils orront une grande voix du ciel, leur disant; Montés ici, & ils monteront au ciel, en une nuée & leurs ennemis les verront. Ce qui est précisément arrivé au regard des Vaudois, qui apres trois ans & demi, se sont tenus sur leurs pieds, & sont resuscités, en sortant heureusement & glorieusement de l'état pitoyable, où leurs ennemis les avoient réduits. Car les prisonniers ont été mis en liberté, les exilés ont été rapelés, & tous généralement ont été rétablis par ordre de leur Prince, dans un état beaucoup meilleur, qu'ils n'avoient jamais été; En l'année 1686. le Duc de Savoye à la sollicitation des Cantons Protestans, tira des prisons la plus part des Vaudois, mais ce fut pour les envoyer en exil dans un pais étranger, mais ceux qu'il à tirés de la prison au mois de Juin dernier, ça été pour les renvoyer dans leur pais en paix, & y jouir de plus grands

grands privilèges & avantages que jamais; Il avoit promis de faire habiller ceux qu'il tira de la prison en 1686. ce qu'il ne fit pas pourtant; mais ceux qu'il a tirés de prisons apres les trois ans & demi, il les a fait tres bien habiller; Ceux qu'il tira de prison en 1686. ce fut pour les faire périr en chemin, puis qu'il les en tira dans la saison la plus rude, au cœur de l'hyver, le pouvant faire plutôt. Il les fit partir la plus part, pieds nus, sans souliers, & mal habillés, aussi plusieurs périrent, comme nous l'avons raconté de misere, dans leur sortie; mais le Duc a fait des excuses à ceux qu'il a tiré en dernier lieu de la prison, du mauvais traitement qu'ils ont reçu, & en a imputé la cause au Roi de France, qui le lui faisoit faire. Le Duc de Savoye & ses predécesseurs depuis deux cens ans se sont appliqués de touté leur puissance, à dépeupler les Vallées de Protestans, com-

des perfidies. Cela nous fait voir que le rétablissement des Vaudois, est un ouvrage du ciel. & non des hommes. Aussi la Prophetie dit, que l'esprit de vie venant de Dieu entrera en eux, & qu'ils se tiendront sur leurs pieds.

L'Auteur du Cinquieme Empire imprimé à la Haye par Meyndert Uytwerf Marchand Libraire a merveilleusement bien rencontré l'Epoque des trois ans & demi de la mort des deux Témoins. Car voici comme il parle dans le chapitre 13. de son livre.

Le tems que les deux Témoins doivent demeurer, dans l'état que nous avons représenté dans le chapitre précédent, est limité à trois jours & demi, apres quoi ils resusciteront. Ces trois jours & demi sont des jours prophétiques, comme les 1260. jours que devoit durer leur prophétie, chaque jour étant pris pour un an. On ne peut pas savoir si les trois ans & demi de la mort des Témoins, designés par les trois jours & demi, doivent commencer lors que l'Edit de Nantes fut cassé & revoqué, & les Ministres de France condamnés à un banissement perpétuel, ou lors que les fideles des Vallées de Piémont, qui depuis les Apô-

me nous l'avons montré ci devant; mais depuis que les trois ans & demi, de la mort des témoins se sont écoulés, il s'applique avec un soin extraordinaire, à repeupler ce pais de Protestans, puis que non seulement il a rétabli tous les Vaudois tant prisonniers que exiles, mais encore a donné permission aux Protestans de France Refugies dans le pais étranger, de venir habiter dans les Vallées, & a fait expedier des passeports pour ce sujet. Le Duc de Savoye & son Conseil ont employé les moyens les plus étranges & les plus mechans, pour faire cesser dans les Vallées l'exercice de la Religion Protestante; mais depuis les trois ans & demi de la mort des Témoins le Duc & son Conseil, n'ont pas seulement donné la permission aux Vaudois de faire l'exercice de leur Religion par toutes les Vallées; mais aussi dans Turin la ville capitale de tous ses Etats. Et ce merveilleux changement est arrivé dans un instant au grand étonnement & crainte de leurs ennemis, qui les croioient pour jamais perdus, & s'en réjouissoient, au lieu qu'on avoit employé des siecles pour les détruire, sans en pouvoir venir a bout qu'en l'année 1686. Et encore on n'y réussit que par des trahisons & des

tres ont soutenu & conservé la verité parmi eux, ont été chassés de leur pais. Apres quoi, L'Auteur dudit livre dit son sentiment en cette maniere. Il y a apparence que ces trois ans & demi doivent commencer, lors que les Eglises de Piémont ont été de truites, puis qu'elles ont été toujours les visibles depositaires & consevatrices de la verité, qui a été toujours prêchée & enseignée à ceux qui les composoient. L'événement a fait voir, que cet Auteur avoit trouvé la vraie Epoque, par laquelle les trois ans & demi devoient commencer, puis qu'apres trois ans & demi, qu'elles avoient été dissipées, elles ont été glorieusement retablies. Car les Vaudois ne furent entierement chassés des Vallées qu'à la fin du mois d'Octobre de l'an 1686. que ceux qui s'étoient caches dans les cavernes & rochers, ou dans les bois pour ne tomber pas entre les mains de leurs cruels ennemis, étant fortis de leurs cachettes, apres que l'armée de France se fut retirée, & que les troupes de Mondovi, & des autres lieux du Piémont furent retournées en leur pais, se saisirent de quelques postes avantageux, dans les Vallées de Lucerne & de St. Martin, firent

furent des courses sur leurs ennemis, & les obligèrent de leurs fournir des vivres & les autres choses nécessaires, & leurs ennemis ne pouvans les chasser de leurs postes, on leur accorda des passeports pour se retirer en Suisse. Avant la sortie de ceux là, on ne peut pas dire que les Vaudois fussent morts puis qu'ils faisoient payer des contributions à leurs ennemis. Or ils ont été rétablis par ordre de leur Prince au commencement du mois de Juin 1670. trois ans & demi apres leur entiere dilipation, puis que ce fut un mois seulement apres les trois ans & demi écoulés. Aussi la prophétie ne parle de leur rétablissement, qu'apres que ce tems sera accompli. Qui plus est dès le mois de Mai les Vaudois commencèrent a se tenir sur pieds, l'esprit de vie venant de Dieu étoit déjà entré en eux. Car aiant en ce mois là reçu du secours des Allies, tant d'hommes, que d'argent, au lieu que leurs ennemis les avoient chassés dans les hautes montagnes, ils commencèrent à chasser leurs ennemis des postes qu'ils avoient pris sur eux. Et ainsi nous voyons qu'a leur egard, la prophétie du Chap. XI. de l'Apocalypse,

peaux dispersés, il délivrera les captifs, & ramènera, ceux qui se sont égarés de la verité, & apres cet heureux rétablissement, Israel & Juda habiteront en assurance.

Depuis que les Vaudois ont été rétablis, par ordonnance de leur Prince, ils ont chassé les François des Vallées, ont battu le Marquis de Fequines. & tué quatorze à 1500. hommes de son armée, entre lesquels, il y a deux Colonels, quarante Capitaines & un grand nombre d'Officiers subalternes.

Ils ont encore défait tantôt trois cens, tantôt deux cens & tantôt 150. Dragons du Roi de France, pris divers convois qu'on conduisoit à l'armée commandée par Catinat, & fait diverses courses dans le Dauphiné, & fait du butin & des prisonniers. On peut dire sans hyperbole, que les Vaudois depuis leur rétablissement, ont fait dans une campagne plus de mal à la France, que n'ont fait toutes les grandes armées des Allies. Les grands services qu'ils ont rendu & rendent au parti, obligera sans doute le Duc de Savoye, à augmenter leurs privilèges. Et tous les Princes Allies à faire un bon Traité,

qui

Les Eglises de Piémont étant le tronc des Eglises Protestantes, elles ont été rétablis les premières. Les Eglises de France, d'Hongrie & d'ailleurs n'étant que les branches elles seront rétablis ensuite; Dieu ne tardera pas de faire son œuvre à la honte & confusion de ses ennemis. Il en arrivera de même de l'établissement des Eglises Protestantes, que de l'établissement des Eglises d'Israel. Celles de la Judée retourneront les premières de la captivité, bien que transportées les dernières; mais Dieu ne tarda pas de ramener les autres de la captivité, elles furent toutes délivrées en divers tems & à diverses reprises. Il en sera sans doute de même des Eglises Chretiennes, qui gémissent sous la captivité de l'Antechrist, que des Eglises d'Israel captives sous la Babilone de Caldée. Dieu les délivrera en divers tems & à diverses reprises, il a commencé à délivrer la mere, & il ne laissera pas la fille gémir plus long tems dans la captivité. Il achèvera ce qu'il a glorieusement commencé, il ne laissera pas son œuvre imparfaite. Il rassemblera les troupeaux

336 *Abrégé de l'Histoire &c.*
qui soit ferme & estable à perpétuité entre le Duc & les Vaudois, en cas qu'on fasse la paix entre la France & les Allies, dont les Princes Protestants se rendront garands. Nous n'avons étendu l'Histoire des Vaudois que Jusques au commencement d'Octobre 1690., s'ils font quelque chose de grand & de considérable dans les années suivantes, nous continuerons leur Histoire, si le Seigneur le permet.

F I N.

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
DES
VAUDOIS
OU

On voit leur origine, comme Dieu à conservé la Religion Chrétienne en sa pureté parmi eux, depuis le tems des Apôtres jusques à nos jours, & les merveilles qu'il a faites pour leur conservation, avec les signalées & miraculeuses victoires, qu'ils ont remportées sur leurs ennemis. Comment ils ont été dispersés & leurs Eglises dissipées, & enfin comment ils ont été rétablis contre l'espérance de tout le monde.

Par P. BOYER, Ministre.



A LA HAYE,
Chez MEINDERT UUTWIRF, Mar-
chand Libraire, M. DC. XCI.

(3)
A U R O I
DE LA GRANDE
B R E T A G N E.

SIRE,

L*Es merveilles que Dieu a faites par le Ministère de V^{otre} Majesté en Angleterre & en Irlande, me font espérer qu'elle aura pour agréable l'Histoire des Vaudois, que je prens la liberté de lui présenter. Elle y verra les merveilles que Dieu a faites pour la conservation des Eglises de Piémont; & le calme dont elles ont joui depuis le tems des Apôtres qu'elles reçurent la Doctrine de l'Evangile jusques à l'an-*

(4)

née 1488. que le Pape Innocent VIII. fit faire une Croisade contre les Vaudois. Les Croiséz au nombre de dixhuit mille hommes de troupes réglées & d'environ huit mille Volontaires de Piemont furent par eux entierement defaits. Depuis ce tems là on na cessé de les persécuter & de leur faire la guerre. Mais comme ils combattoient pour la cause de Dieu en defendant & soutenant sa verité, aussi on connoit visiblement que le Dieu des batailles étoit avec eux & combattoit pour eux, sans quoi ils n'auroient pas remporté tant de signalées Victoires sur leur ennemis, qui étoient souvent vingt & trente & quelque fois cent contre un. Vòtre Majesté y verra aussi les cruelles persécutions que
les

(6)

pouvois, SIRE adresser mieux ce petit ouvrage qu'à Vòtre Majesté qui a veu l'Eternel des armées marcher devant lui comme il marchoit autrefois devant son ancien Israel, & comme il a marché & marche encore devant ceux qui font le sujet de cette Histoire. Vous soutenés comme eux Sire, la cause de Dieu & vous combattés pour sa verité. Et il ne faut pas douter qu'il ne soit avec vous & qu'il ne combatte avec vous & pour vous; les heureux succès de vos entreprises le font voir à toute la terre. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il conserve vòtre personne sacrée, qu'il vous donne un regne florissant & heureux, qu'il benisse vos justes desseins & les fasse reussir à sa grande
gloi-

(5)

les ennemis de l'Evangile leur ont fait souffrir, & la constance avec laquelle leurs Martyrs ont scélé de leur sang la verité céleste. Si leurs ennemis ont eu quelque avantage sur eux, ça été seulement en violant la foi des Traités, qui doivent être inviolables entre les hommes. Enfin Vòtre Majesté s'étonnera comment si peu de gens ont peu subsister dans les Vallées de Piemont jusques en 1686 environnes de tant d'ennemis puissans, cruels, pleins de ruses & d'artifices diaboliques, sans foi & sans loy. Mais si leur subsistance est miraculeuse, leur retour & leur rétablissement dans leur pais ne l'est pas moins. On voit par tout que c'est l'ouvrage de Dieu & non celui des hommes. Je ne
* 3 pou-

(7)

gloire, c'est le souhait ardent de celui qui est avec un profond respect.

SIRE

De Vòtre Majesté

Le tres-humblé, tres-fidèle &
tres-obeissant Serviteur.

P. BOYER.

* 4 AVIS

A V I S.

DE tous les Peuples qui ont été au monde depuis la création jusqu'à à nos jours, il n'y en a point si on excepte l'ancien Peuple des Juifs, dont l'histoire contient tant de merveilles, que celle des Vaudois de Piémont. Car soit qu'on considère leur persévérance en la profession de la saine doctrine des Apôtres. Soit qu'on regarde les guerres qu'ils ont soutenues pendant près de deux cens ans,

A V I S.

Peuples du monde, pour être son peuple, & en faveur duquel, il avoit fait tant de merveilles, en Egypte, en la Mer Rouge & au Desert, est souvent tombé dans l'idolatrie & s'est plusieurs fois souillé dans les abominations des Nations Payennes, qui habitoient autour de lui. Mais on ne trouve point, que les Vaudois aient jamais idolâtré, depuis que Dieu les a appelés à la connoissance de l'Évangile. Nous voyons encores que plusieurs hérésies

A V I S.

ans, pour conserver parmi eux la pureté de la Religion Chrétienne, on y voit tant de merveilles de la bonté, de la sagesse, & de la puissance de Dieu, qu'il est impossible de ne reconnoître pas, que Dieu s'étoit déclaré ouvertement le Dieu de ce Peuple, qu'il en étoit le Protecteur & le Défenseur, aussi bien que de leur Religion.

Nous apprenons de l'histoire sainte, que la Peuple Juif, que Dieu avoit choisi par dessus tous les

* 5 Peu-

A V I S.

fies se sont introduites dans la primitive Eglise, par les ruses de Satan, celles des Eutichiens & des Néstoriciens, & sur tout celle des Arriens; mais on ne voit point que ces hérésies se soient introduites dans les Vallées de Piémont. Et lors que toute la terre courroit après la Bête de l'apocalypse, après cette grande paillarderie avec laquelle les Rois de la terre ont paillardé, & du vin de la quelle ont été enivrés les habitans de la terre, les

A V I S.

les seules Eglises de Piémont suivoient Jésus Christ, & se tenoient inviolablement attachées à sa sainte doctrine. Aussi les Vallées avoient anciennément pour armes un flambeau allumé, environné de ténèbres avec cette devise LUX LUCET IN TENEBRIS. *La lumière luit entre les ténèbres.* Et comme autrefois lors que toute l'Egypte étoit couverte d'épaisses ténèbres, le seul terroir de Gosçen étoit éclairé d'une vive lumière. Ainsi tandis que

le

A V I S.

le monde Chrétien étoit plongé dans les ténèbres grossières de l'idolatrie & de l'erreur, il n'y avoit que les seules Eglises de Piémont, qui fussent éclairées de la lumière de l'Évangile. Or comment est ce que la vérité céleste se seroit conservée pure dans ces Vallées jusqu'à nôtre temps, si Dieu par sa puissance & par sa sagesse adorable, n'eût empêché Satan de semer son ivroye dans ce champ mystique de son Eglise, pour y corrompre comme

il

A V I S.

il avoit fait ailleurs la bonne semence de sa parole, par le mélange des dogmes & des cérémonies du Paganisme, qui ont corrompu la saine doctrine. Et ce qui est étonnant, c'est, que ces Vallées sont situées dans l'Italie, où la grande pailarde a son siège, & que les Princes de Piémont sont sujets à son Empire.

Quant aux guerres que les Vaudois ont souténu, que leurs ennemis leur ont suscité pour les détruire, ou pour éteindre

parmi

A V I S.

parmi eux le flambeau de l'Évangile, elles sont toutes plaines de miracles. On voioit une poignée de gens mal armés, conduits par des Chefs, qui n'avoient nulle expérience de la guerre, battre & mettre en fuite de grandes armées, commandées par des Capitaines vaillans & consommés au métier de la guerre. Leurs ennemis étoient ordinairement vingt ou trente, & quelque fois cent contre un. Or comment les auroient-ils tant de fois

bat.

A V I S.

battus & mis en fuite ,
comme ils ont fait , si le
Dieu des batailles n'eût
été avec eux , & n'eût
combattu pour eux? com-
ment auroient-ils rem-
porté tant de glorieuses
& de signalées victoires
sur leurs ennemis , si Dieu
ne leur eût donné de la
force & du courage , &
n'eut mis l'effroi & la con-
fusion parmi leurs enne-
mis.

Et ce qui est plein de
merveilles , & qui doit
causer l'étonnement de
tout le monde, c'est que ni
tant

A V I S.

Vaudois dans les Vallées,
pendent un si long espace
de tems , & parmi tant
d'obstacles , est pleine de
miracles , leur retour &
leur rétablissement n'est
pas moins miraculeux.

Le Roi de France & le
Duc de Savoye , qui s'é-
toient joints pour les per-
dre , ou pour les châtier
des Vallées, se joignirent
encore ensemble pour
s'opposer à leur retour &
à leur rétablissement.
Neuf cens Vaudois , ou
Refugiés de France pas-
sent le lac de Geneve , en
trent

A V I S.

tant de guerres que leurs
ennemis leur ont susci-
tées , pendant deux cens
ans , ni tant de combats
qu'ils ont essuié durant
ces longues & sanglantes
guerres , ni les cruèles
persécutions qu'ils ont en-
duré , ni les artifices Dia-
boliques des Emissaires
de l'Antechrist , n'ont peu
détruire ni dessiper ces
pauvres Eglises jusques en
l'année 1686. que la per-
fidie & la trahison triom-
phèrent de l'innocence de
ceux qui les composoient.

Si la subsistance des
Vau-

A V I S.

trent dans la Savoye , tra-
versent un pais ennemi ,
de 14. ou quinze journées
de chemin , forcent plu-
sieurs passages & défilés ,
qui étoient gardés par
leurs ennemis avec des
forces plus-grandes que
les leurs , & malgré tous
les obstacles qu'on leur
oppose, ils se rendent dans
leur pais & en chassent
leurs ennemis. Et lors que
ces deux Princes sont le
plus acharnés & envéni-
més contre les Vaudois ,
& ne respirent que leur
extirpation & leur ruine

to-

A V I S.

totale, & qu'ils joignent leurs armes pour exécuter ce qu'ils ont projeté, Dieu souffle sur leurs desseins & les réduit en fumée. Il se me la division entreux; de grands amis, ils deviennent de passionnés ennemis, & ils tournent leurs armes l'un contre l'autre. Enfin, malgré qu'ils en aient Dieu rétablit les Vaudois dans leur Patrie, même par ordonnance de leur Prince, qui s'excusa envers eux du mauvais traitement qu'ils avoient souffert, & en im-

pu-

A V I S.

vée pure depuis le tems des Apôtres, jusques à nôtre tems. III. du calme dont ils ont jouï pendant plusieurs siècles, à savoir depuis qu'ils eurent embrassé la Doctrine des Apôtres jusques vers la fin du quinzième siècle. IV. De la Croisade que le Pape Innocent VIII. fit pour les détruire en 1488. V. Des guerres que les Ducs de Savoye Princes du Piemont leur ont fait depuis Philippe VII. jusques à Charles Emanuel II. VI. Du massacre qu'on fit

A V I S.

puta la cause au Roi de France. Et de ceux que le Duc de Savoye vouloit perdre, il en fait dans un instant ses défenseurs, son rempart & son principal appui.

Les grandes merveilles que Dieu a fait pour les Vaudois, & les changemens surprénans qui leur sont arrivés, sont représentés brièvement & naïvement dans ce livre, dans lequel nous parlons premièrement. De leur origine. II. De leur Religion, qu'ils ont conser-

vée

A V I S.

fit par surprise de ces pauvres gens, en 1655. & de la guerre qui s'en suivit. VII. De la guerre de 1663 & 1664. VIII. De la guerre de 1686. & des Suites funestes de cette guerre. Des massacres qu'on fit alors d'une partie de ces Innocens, & de l'emprisonnement des autres contre la foi promise. IX. Du rigoureux traitement qu'ils reçurent dans les prisons. X. De leur retour & de leur rétablissement contre toute esperance. XI. Et enfin nous ferons voir

A V I S.

voir que deux prophéties de l'écriture ont été accomplies à leur égard, l'une est contenue au Chap. XI. & l'autre au Chap. XII. de l'Apocalypse.

A B E-

CHAP. T A B L E.

X. Contenant les moyens abominables dont le Duchesse de Savoye, & le conseil de la Propagation se servirent, pour détruire les Vaudois de Piemont. 87

XI. Contenant un autre méchant moyen, dont la duchesse de Savoye & Charles Emanuel II. son fils se servirent, pour détruire les Vaudois de Piemont, & loger dans les Vallées les Irlandois chassés de leur pais. 93

XII Sixieme guerre contre les Vaudois de Piemont par la Duchesse de Savoye, & par Charles Emanuel son fils 99

XIII Contenant les moyens abominables dont le Marquis de Pianesse se servit, pour surprendre les Vaudois de Piemont & entrer dans les Vallées, & le cruel massacre qu'il fit de ces povres Innocens, apres y être entre en l'an 1655. 102

XIV. Septieme guerre contre les Vaudois de Piemont, apres le massacre de 1655. en laquelle on voit visiblement, que Dieu combattoit pour eux & avec eux. 112

XV. Contenant la jonction de Jayer & de Janavel Capitaines Vaudois, & les merveilleux exploits qu'ils firent dans les Vallées. 128

XVI. Reflexions sur la guerre de 1655. & sur la paix qui s'en ensuyvit faite à Pignerol par l'entremise de l'Ambassa-

T A B L E

DES CHAPITRES.

CHAP.

I. De l'origine des Vaudois de Piemont pag: 1

II. De la Religion des Vaudois de Piemont. 5

III. Du Gouvernement Ecclesiast que des Eglises Vaudoises de Piemont, & des Mœurs des Vaudois. 43

IV. Du calme dont les Eglises Vaudoises de Piemont, ont joui pendant plusieurs siècles. 49

V. Contenant la première guerre qu'on a fait aux Vaudois de Piemont, & la Croisade que fit contre eux le Pape Innocent VIII. 55

VI. Contenant la seconde guerre faite contre les Vaudois de Piemont par Charles I. Duc de Savoye. 62

VII. Contenant la troisième guerre faite contre les Vaudois de Piemont, & la persécution que leur fit le Parlement de Turin. 65

VIII. Contenant la quatrième guerre contre les Vaudois de Piemont, par Emanuel Philibert Duc de Savoye, apres la paix générale de 1559. 69

IX. Cinquième guerre contre les Vaudois sous Charles Emanuel I. Duc de Savoye, & principalement contre ceux du Marquisat de Saluces. 82

* *
— —

X. Con-

CHAP. T A B L E.

ambassadeur de France & des Ambassadeurs des Cantons Protestans. 151

XVII. Contenant les artifices méchants & abominables dont les Eumens des Vaudois se servirent pour achever de détruire les rechapez du massacre & de la guerre de 1655. avec la rupture de la paix de Pignerol. 163

XVIII. Contenant la huitième guerre faite contre les Vaudois en 1662. & 1663. par Charles Emanuel II. Duc de Savoye. 173

XIX. Seconde paix faite entre Charles Emanuel II. & les Vaudois par l'entremise des Ambassadeurs des Cantons Protestans au mois de fevrier 1664 qui a duré jusqu'à 1686. pendant lequel tems les Vaudois ont rendu des services signalés aux Ducs de Savoye. 183

XX. Neuvieme guerre contre les Vaudois par Louis XIV. Roi de France & Victor Amedée II. Duc de Savoye avec les perfidies, trahisons & manque de foi de leurs ennemis, qui furent cause de leur ruine & de leur dispersion. 193

XXI. Contenant la juste defiance d'une partie des Vaudois, qui fut cause de leur conservation, leur courage, leur valeur & leur ferme résolution à se bien défendre, qui opererent leur sortie des Etats du Duc de Savoye avec succès. 260

XXII. Contenant le mauvais traitement

* * 2

117

CHAP. TABLE.

- fait aux Vaudois qui avoient posé les armes sur la foi des Traités , qu'on fit prisonniers , avec les cruautés qu'on exerça contre eux dans les prisons , & enfin leur elargissement à la sollicitation des Cantons Protestans. 267
- XXIII. Contenant le bon acueil que les Vaudois de Piémont injustement chassés de leur pais receurent de la Republique de Geneve , des Cantons Protestans & des Princes Protestans d'Allemagne. 285
- XXIV. Contenant le retour des Vaudois dans leur patrie , leur courage , leur Valeur , & les exploits qu'ils ont fait , ou plutôt que Dieu a fait pour leur retrablissement dans leur pais. 289
- XXV. Où on fait voir comme le Roi de France & le Duc de Savoye se joignent ensemble pour s'opposer au retour des Vaudois dans leur pais , comme ils s'étoient joints en l'année 1686. pour les en chasser. 293
- XXVI. Contenant la division du Roi de France & du Duc de Savoye , qui causa le retrablissement des Vaudois dans leur pais par ordre de leur Princes , & les merveilles que Dieu a faites pour leur retrablissement. 297
- XXVII. Où on voit deux Prophettes de l'écriture accomplies dans l'Histoire des Vaudois de Piémont , l'une contenue dans le Chap. XI. & l'autre dans le Chap. XII. de l'apocalypse. 318.

ABRE-

2 *Abrégé de l'Histoire*

s'étoient faites en nos jours , & ne nous étoient racontées par des Témoins oculaires & dignes de foi.

Ils sont appelés Vaudois , non qu'ils soient descendus de Pierre Valdo de Lion , comme quelques Historiens ont pensé ; mais parce qu'ils étoient habitans ou originaires des Vallées. Car le mot de Vaudois ou de Valdenses vient du mot de Val , qui signifie Vallée. Ainsi nous voions , que les Protestans de Boheme , furent au commencement appelés Picards , parce qu'ils étoient venus de Picardie , où ils habitoient auparavant. Les Taborites étoient ainsi appelés de la Ville de Tabor , qui étoit leur demeure ordinaire. Et les Albigeois furent appelés de ce nom , parce qu'ils étoient habitans de la Ville d'Albi , & que toute cette Ville étoit remplie de Protestans , contre lesquels le Pape fit faire une puissante Croisade pour les détruire. C'est des Vaudois

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
DES
VAUDOIS,
OU
Des Eglises Vaudoises de
Piémont.

CHAPITRE PREMIER.

*De l'Origine des Vaudois de
Piémont.*

QU'on ne peut lire l'Histoire des Vaudois de Piémont , sans admirer les merveilles , que Dieu a fait de tems en tems , pour leur conservation & pour leur délivrance. Ces merveilles sont si grandes , que nous aurions de la peine à les croire , si une partie ne

A s'éto-

des Vaudois.

3
dois de Piémont , que sont descendus les Vaudois de Provence , qui est Voisine du Piémont , où quelques uns s'habituerent & y semerent leur doctrine , & de Provence s'espandirent dans le Languedoc & y firent de merveilleux progrès.

Ce qui montre que les Vaudois de Piémont , ne sont point sortis de Pierre Valdo , c'est qu'après que Valdo fut chassé de Lion par l'Archevêque , selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Pape , il ne se retira pas en Piémont , mais en Flandres , & y sema la Doctrine de l'Evangile , qui en suite s'espandit dans la Picardie , qui est voisine & joignante à la Flandre. Ces pauvres gens étant persécutés par le Roi de France , se retirerent en Boheme , & c'est pour cette raison qu'ils furent appelés Picards , comme nous avons dit , parce qu'ils étoient venus de Picardie. C'est-ce que nous apprend d'Aubigni dans son Histoire Universelle,

A 2 le,

4 *Abrégé de l'Histoire.*
 le, où il dit. Que ceux de la dispersion de Valdo, qui se sauverent en Picardie y planterent & multiplierent tellement leur doctrine, que pour l'en déraciner, ou du moins pour l'affoiblir, Philippe Auguste Roi de France, y fit abattre jusqu'à trois cens maisons de Gentilhommes.

Qui plus est, on vérifie par des bons actes, que les Vaudois de Piemont avoient protesté contre les Abus & les Erreurs de l'Eglise Romaine, plus de 70. ans, avant que Valdo commençât à paroître. Car Valdo ne commença à prêcher contre l'Eglise Romaine qu'en 1175. Or les Vaudois de Piemont produisirent divers actes en langue Vaudoise, qui ont été faits & dressés les uns en 1100. & les autres en onze cens vingt. 70. ou 75. ans avant Valdo. Ces actes furent sauvés de l'embrasement des Vallées, lors du Massacre de mil six cens cinquante

6 *Abrégé de l'Histoire*
 la Doctrine de l'Evangile dans le siècle des Apôtres, ou par leur ministère, ou par le ministère de ceux qui leur succederent immédiatement.

St. Paul étant mené prisonnier à Rome sous l'Empire de Neron y séjourna deux ans, pendant lesquels il eut la liberté d'aller par la Ville & de maison en maison avec une chaîne, qui étoit une marque qu'il étoit prisonnier. Il sema dans cette grande Ville Capitale & Métresse de l'Empire, l'Evangile de Christ, & y forma une belle & florissante Eglise, à laquelle il écrivit de Corinthe après son départ cette belle & excellente Epître, qui a pour titre. Epître de St. Paul aux Romains. Pendant sa prison, il écrivit plusieurs belles & doctes Epîtres aux Galates, aux Ephesiens, aux Philipiens, & aux Colossiens. Son nom & sa doctrine parvindrent jusqu'à la Cour de l'Empereur, ainsi que

des Vaudois. 5
 te cinq, & furent mis en original entre les mains du Seigneur Morland Ambassadeur d'Angleterre, & depuis on les a mis en dépôt à l'Academie de Cambrige. On en trouve des copies dans l'histoire générale des Eglises Vaudoises de Piemont, faite par Jean Leger Ministre des Vallées, imprimée à Leide en 1669. Et il ne faut pas douter, que les Vaudois de Piemont, n'eussent encore des Actes plus anciens de leur doctrine, qui furent enlevés par leurs ennemis, ou qui furent brûlés avec leurs temples. Dans ce livre nous ne parlerons, que des Vaudois de Piemont, & non des Descendants de Pierre Valdo.

CHAPITRE II.

De la Religion des Vaudois de Piemont.

LEs Vaudois ou les habitans des Vallées de Piemont, receurent

A 3 li

des Vaudois. 7
 que nous l'apprenons de l'Epître qu'il écrivit alors de Rome aux Philipiens, où il dit. (a) Que les choses qui lui sont venues, sont venues, à un tant plus grand avancement de l'Evangile, en sorte que ses liens en Christ ont été rendus célèbres par tout le Prétoriaire, qui étoit comme chacun fait la Cour de l'Empereur, & par tous les autres lieux, à savoir de la Ville de Rome, puis qu'il avoit la liberté d'y aller par tout. Ce grand Apôtre aiant fait plusieurs Disciples dans cette fameuse Ville, Dieu se servit d'eux pour épandre & semer la Religion Chrétienne dans l'Italie, & par même moyen dans le Piemont qui est une partie de l'Italie. Car l'histoire de l'Eglise nous apprend, que ceux que Dieu avoit au commencement éclairés de sa connoissance par le ministère des Saints Apôtres, brûloient d'un Saint desir de faire

A 4 faire

(a) Phil. 1, 12. & 13.

faire part aux autres de la grace salutaire, dont le Seigneur les avoit rendus participans.

S'il est vrai encore, que St. Paul ait fait le Voyage d'Espagne, comme il dit ^(a) qu'il en avoit formé le dessein, & qu'il passeroit par Rome, il n'y a point de doute s'il a fait le voyage par terre, qu'il passa par le Piemont, qui étoit sur son chemin de Rome en Espagne. Et s'il l'a fait par mer, il n'étoit pas nécessaire pour aller de Corinthe en Espagne qu'il passât par l'Italie. Or il étoit à Corinthe, lors qu'il écrivoit qu'il vouloit aller en Espagne. S'il a passé par le Piemont, comme il y a apparence, il est seur qu'il y a prêché, puis qu'il prêchoit par tout où il se rencontroit.

Depuis que les Vallées de Piemont ont été éclairées de la connoissance de l'Evangile, les habitans de ce Pais ont conservé la pureté de la

(a) Rom. 15. 24. & 28.

par les Actes qu'ils ont sauvé de l'embrasement de leurs temples & de leurs maisons, entre lesquels, il y a un écrit en leur langue vulgaire, de l'an 1100. intitulé Leçon, parce qu'il donne la Règle de bien & Saintement vivre, & exhorte un chacun à la Sanctification & à l'étude des bonnes œuvres. Plus un Catechisme de la même année, où en demandes & reponses sont enseignés tous les principaux mystères de la Religion Chrétienne, conformément à la parole de Dieu, sans aucun mélange des Traditions. Plus une explication de l'Oraison Dominicale de l'an 1120. Plus une explication du Symbole des Apôtres, avec des passages formels de l'Ecriture Sainte sur chaque article. Plus une explication des Commandemens de Dieu ou du Decalogue. Et enfin un livre qui a pour titre le livre ou Traité de l'Antechrist. Ces trois Actes sont de l'an onze cens vingt.

la Religion Chrétienne, sans aucun mélange de Doctrines ni de Traditions humaines. On n'a jamais vu d'Images, ni d'Autels dans leurs temples. Ils n'ont jamais invoqué les Anges, ni la Vierge, ni les Saints. Ils n'ont point creu au Purgatoire, ni prié pour les morts, ils n'ont jamais reconnu d'autre Mediateur ou Intercesseur que JESUS-CHRIST, ni d'autre mérite que celui de sa mort. On n'a jamais ouï parler entr'eux de Messe, ni de Confession auriculaire, ni de l'abstinence des Viandes, ni du Célibat des Prêtres, ni de la doctrine de la Transubstantiation. Ils ont toujours tenu l'Ecriture Sainte, pour la Règle perpetuelle de la Foi, & n'ont jamais voulu croire ni recevoir, que ce qu'elle enseigne. De tout tems ils ont fait le service en langue entendue, & leur Doctrine a été de tout tems, telle qu'elle est à présent. Cela se vérifie clairement

A 5 par

vingt. Le dernier de ces Traités montre, que tous ceux-là sont des Antechrists, qui enseignent des Doctrines, qui sont contraires à la parole de Dieu, ou qui n'y sont point contenuës. Ils refutent dans ce Traité la Priere pour les morts, le Purgatoire, la Messe, la Confession auriculaire, l'abstinence des Viandes, & rejettent toutes les Traditions, qui ne sont point dans la parole de Dieu, ou ne lui sont point conformes.

Lors que ces Actes furent dressés, la Religion Chrétienne n'étoit pas par tout corrompue, il y avoit même alors plusieurs personnes en France, en Allemagne & en Angleterre, qui écrivoient contre les erreurs, que Rome & ses Docteurs introduisoient en l'Eglise. Si la pureté de la Religion Chrétienne, ne se fut conservée dans les Vallées de Piemont, depuis le tems des Apôtres, jusqu'au commencement du

on-

onzième siècle, que ces Actes furent faits, comment auroient-ils alors dressé tant d'actes, où la pureté de la Religion Chrétienne y est si clairement enseignée. S'ils avoient auparavant reçu les erreurs de l'Eglise Romaine, comment est-ce qu'il y ont renoncé, par qui, quand & comment ces erreurs ont été retranchées des Eglises de Piemont, & qui est-ce qui a parmi eux reformé la Religion, où sont les Actes qui parlent de cette Reforme, ou de ce retranchement, qu'on les produise, s'il n'y en a point, il n'y a dont point eu dans ces Eglises de Reforme, & ainsi la Religion Chrétienne a demeuré, depuis le tems que les Vaudois l'ont reçue, telle qu'elle est contenuë dans ces Ecrits, jusqu'à ce que ces Ecrits furent faits.

Dans le neuvième siècle, environ deux cens ans avant ces Ecrits, vivoit Claude de Turin Evêque de Turin & des Vallées, qui écrivit
for-

Enfans. On ne faisoit point de prieres directes aux Saints, comme on a fait depuis. On donnoit tout à la grace, & à la misericorde de Dieu.

La Religion Chrétienne étant pure dans le Piemont au neuvième siècle, comme il paroît par les Ecrits de Claude de Turin, on ne peut pas douter, qu'elle ne s'y soit conservée pure jusques au onzième siècle, que les Ecrits dont nous avons parlé furent composés. Aussi nous n'apprenons pas par aucune histoire, qu'on l'y ait reformée avant le tems de cet Evêque, ni du depuis. Et nous voions deux cens ans après, par des Actes incontestables, que la même Religion étoit dans les Vallées en sa pureté sans aucun mélange des Doctrines humaines, ni de Cérémonies Payennes, mais telle qu'elle est puisée dans les Ecrits des Saints Apôtres. Et les Ennemis des Vaudois ne sauroient faire voir le contraire. Mais

fortement contre l'Eglise Romaine, cet Evêque condannoit l'invocation des Saints, le culte des Images, des Reliques & de la Croix. Il soutenoit la Doctrine de St. Augustin sur la grace, & par conséquent il rejettoit le mérite des œuvres, & faisoit entièrement dépendre le salut des hommes du mérite de la mort de Jesus-Christ. Il condannoit aussi les Pelerinages qu'on faisoit à Rome, que les Moines autorisoient. Son Diocèse suivoit si exactement sa Doctrine au rapport d'un Docteur, qu'on n'y faisoit aucune commémoration des Saints dans le service. La Doctrine de la Transsubstantiation n'étoit point encore reçue en France, que de quelques Evêques; le plus-grand nombre des Docteurs s'y opposoient fortement. On communioit sous les deux especes, on n'adoroit point le Sacrement, on lisoit l'Ecriture Sainte, on la faisoit apprendre aux

A 7

En-

Mais sur tout la pureté de leur Religion paroît, par leur confession de foi dressée en l'année 1120. plus de 50. ans avant que parut Valdo de Lion, en voici les Articles.

I. Nous croyons & tenons fermement tout le contenu, des douze Articles du Symbole appelé des Apôtres; tenans pour hérésie tout ce qui disorde ou ne convient pas avec les susdits douze articles.

II. Nous croyons en un Dieu Pere, Fils, & S. Esprit.

III. Nous tenons pour Saintes Ecritures & Canoniques, les Livres de la Sainte Bible. Les cinq livres de Moÿse, qui sont. La Genesè. l'Exode, le Levitique, le Nombres, le Deuteronomie. Josué. Judges. Ruth. 1 Samuel. 2 Samuel. 1 Des Rois. 11 Des Rois. 1 Des Croniques. 11 Des Croniques, 1 Eldras. Nehemie. Ester. Job. Le livre des Pseaumes. Les Proverbes de Salomon. L'Ecclesiaste. Le Cantique

16 *Abrégé de l'Histoire*
tique de Salomon. Esaie. Jeremie.
Les Lamentations de Jeremie. Eze-
chiel, Daniel, Osée, Joël, A-
mos, Abdias, Jonas, Michée,
Nahum, Abacuc, Sophonie, Ag-
gée, Zacharie, Malachie.

Maintenant suivent les Livres
Apocryphes, qui ne sont pas reçus
des Hebreux, mais nous les lisons
comme dit Jerome en sa Préface
sur les Proverbes, pour l'instru-
ction du Peuple, & non pas
pour confirmer l'autorité des Do-
ctrines Ecclesiastiques. Ces Livres
sont.

Le 3. d'Esdras, le 4. d'Esdras,
Tobie, Judith. La Sagesse, l'Ec-
clesiastique, Baruc, avec l'Épître
de Jeremie, Ester, depuis le 10.
chap. jusqu'à la fin. L'Histoire de
Susanne, l'Histoire du Dragon. Le
1. des Maccabées, le 2. des Macca-
bées.

Les

18 *Abrégé de l'Histoire*
a formé Adam à son image & sem-
blance, mais par l'envie du Diable,
& par la desobéissance dudit Adam,
le peché est entré au monde, &
que nous sommes pecheurs en A-
dam & par Adam.

V. Qu'il a été promis aux Pe-
res, qui ont reçu la Loi, à ce que
par la Loi connoissans leurs pechés,
leur défaut de justice, & leur im-
puissance, ils désirassent l'avene-
ment de Christ, pour satisfaire pour
leurs pechés, & pour accomplir la
Loi par lui-même.

VI. Que Christ est né au tems
ordonné par Dieu son Père, assa-
voir au tems que toute iniquité
abondoit. Et non pour les bonnes
œuvres seulement, car tous étoient
pecheurs: mais à ce qu'il nous fit
grace & misericorde, comme étant
le véritable.

Que Christ nous est vérité, vie,
justice & paix, Pasteur & Avocat,
Oblation & Sacrificateur, qu'il est
mort

des Vaudois. 17

*Les Livres du Nouveau
Testament*

L'Évangile de St. Matthieu, l'É-
vangile de St. Marc, l'Évangile de
St. Luc, l'Évangile de St. Jean,
les Actes des Apôtres, l'Épître de
St. Paul aux Romains. La I. aux
Corinthiens. La II. aux Co-
rinthiens, aux Galates, aux Ephe-
siens, aux Philippiens, aux Co-
lossiens, I. aux Theſſaloniffiens,
II. aux Theſſaloniffiens. I. à Timo-
thée. II. à Timothée, à Tite, à
Philemon, aux Hebreux. I. Épître
de St. Pierre, II. Épître de St. Pier-
re, la I. Épître de St. Jean. La II.
Épître de St. Jean, la III. Épître de
St. Jean. l'Épître St. Jude. l'Apo-
calypse de St. Jean.

IV. Les Livres susdits enseignent
ceci. Qu'il y a un Dieu tout puis-
sant, tout sage & tout bon, qui par
sa bonté a fait toutes choses. Car il

a

des Vaudois. 19

mort pour le salut de tous les
croyans, & resuscité pour nôtre ju-
stification.

VIII. Semblablement nous te-
nons fermement, qu'il n'y a au-
cun autre Mediateur & Avocat en-
vers le Pere que Jesus Christ. Mais
que la Vierge Marie a été Sainte,
humble & pleine de grace. Et le mê-
me croyons-nous de tous les autres
Saints, qu'ils attendent au ciel la
resurrection de leurs corps au ju-
gement.

IX. Item nous croyons qu'après
cette vie, il n'y a que deux lieux,
un pour les sauvés, que nous appe-
lons Paradis, & un pour les damnés
que nous nommons l'Enfer, re-
nonçans entierement à ce Purgatoi-
re, inventé par l'Antechrist & feint
contre la vérité.

X. Item nous avons toujourns
crû, que c'étoit une abomination,
dont il ne falloit point parler devant
Dieu, que de toutes les choses in-
ventées

ventées

ventées par les hommes, comme sont les Fêtes, & les Vigiles des Saints, & l'eau qu'on nomme benite, & de s'abstenir en certains jours de chair & autres viandes, & choses semblables, & sur tout les Messes.

XI. Nous avons en abomination les Traditions humaines, comme étant Antichrétiennes, pour lesquelles on nous trouble & qui sont préjudiciables à la liberté de l'Esprit.

XII. Nous croyons que les Sacrements sont les signes ou la forme visible des choses saintes : croyans qu'il faut, que les fidèles usent de tems en tems de ces signes ou formes visibles, s'il se peut faire. Mais nous croyons pourtant, que le fidèle peut être sauvé, quoi qu'il n'ait pas reçu les signes susdits, quand il n'a pas été en lieu, où ils fussent administrés, ni eu le moyen de se servir desdits signes.

XIII. Nous n'avons point connu d'autres Sacrements, que le Baptême, & l'Eucharistie. XIV.

l'onzième siècle qu'elle fut dressée, & depuis l'onzième siècle jusques à présent, puis qu'ils professent toujours une même foi, & qu'ils en seignent une même Doctrine, que celle qui est contenuë dans cette Confession. Toutes les autres Eglises d'Orient & d'Occident ont été infectées de diverses hérésies. Satan pour empêcher l'avancement du Regne de Jesus Christ a suscité de tems en tems des faux Docteurs, qui ont jetté des maudites semences dans le champ du Seigneur, & par leurs mauvaises doctrines, couvertes de l'apparence de piété, ont corrompu la saine Doctrine de l'Evangile. C'est aussi ce que le Sauveur du monde avoit prédit, disant à ses Disciples. Que faux Christ & faux Prophetes s'éleveroient, qui feroient des signes & des miracles, pour séduire les Eleus s'il étoit possible. St. Pierre a prédit la même chose. * Il y

a

XIV. Nous devons honneur à la puissance Seculière, en subjection, en obéissance, en promptitude & en contribution.

Il y a 570. ans, que cette confession de foi a été faite par les Eglises de Piemont ; auquel tems toutes les autres Eglises Chrétiennes c'étoient corrompuës, par le mélange des Doctrines & des Cérémonies des Payens, & que le monde étoit plongé dans une crasse ignorance, aussi tous les savans Ecrivains de nôtre tems de l'une & de l'autre Religion, appellent ce siècle auquel elle fut faite, un siècle ténébreux.

Cette Confession de foi étant tirée des écrits des Saints Apôtres, & conforme en tous ses chefs à leur Doctrine, il s'ensuit nécessairement, que la Religion des Vaudois est la Vraye & la pure Religion des Apôtres, & qu'ils l'ont conservée pure, depuis le tems qu'ils l'ont reçue, jusques au commencement de l'on-

l'on-

a eu de faux Prophetes entre le Peuple, comme il y aura aussi entre vous des faux Docteurs, qui introduiront couvertement des Sectes de perdition, & renieront le Seigneur qui les a rachetés, amenans sur eux une soudaine perdition ; & plusieurs ensuivront leur perdition, par lesquels la voye de vérité sera blasphémée. Mais ô merveille, Dieu par sa sage providence a conservé la pureté de l'Evangile dans les Vallées de Piemont, depuis le tems des Apôtres jusques à nous, & par un éfet singulier de sa bonté envers le Peuple de ces Vallées, a empêché que Satan par ses faux Docteurs, n'ayent semé dans ce champ mystique de son Eglise, les méchantes semences des fausses doctrines, quels soins qu'ils aient pris, pour les y semer & les y faire croître. Dieu malgré tous les efforts & les ruses du Diable, a conservé entre ces montagnes & parmi ces Deserts le flambeau de la vérité

* St. Pier. 2, ep. ch. 2, 1, 2, 3.

vérité celeste, & n'a jamais permis à Satan ni à ses Supots de l'éteindre. Et les grandes merveilles que Dieu a fait de tems en tems, pour tenir ce flambeau allumé, afin qu'il éclairât ces bien heureuses contrées, nous font voir à l'œil que c'étoit-là le lieu, que (a) Dieu avoit préparé, pour y conserver son Eglise contre la rage du Dragon infernal, qui donneroit son trône & sa puissance à la Bête, pour faire la guerre aux Saints & les vaincre. Car c'est-là le vrai desert, où la femme (b) revêtue du Soleil, sous les pieds de laquelle étoit la Lune, & qui avoit sur son chef une couronne de douze étoiles s'enfuit, où Dieu lui avoit préparé lieu, afin qu'on la nourrit-là 1260. jours prophétiques, qui font 1260. ans pendant lesquels Dieu la en ce lieu conservee & entretenue, sans que jamais Satan ni le monde l'ait peu chasser de-là, jusques en l'année

1686.

(a) *Apoc.* 12. & 13. (b) *Apoc.* 12. 6.

les Sacremens ils parlent ainsi au 9. Eschantillon de leur Doctrine. Le Sacrement selon le dire de St. Augustin au livre de la Cité de Dieu, est une grace invisible représentée par une chose visible; & disent qu'il y a une grande différence entre le signe & la chose signifiée. Le premier Sacrement est appelé Baptême, c'est-à-dire lavement d'eau, & faut qu'il soit administré au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit.

Voici encore ce qui se trouve au Livre de l'Antechrist touchant le Baptême, ce livre fut fait en l'année 1120. ainsi que nous l'avons dit.

Ce qui n'est point nécessaire en l'administration du Baptême, sont les exorcismes, le soufflement, le signe de la croix sur l'enfant, à la poitrine & au front, le sel qu'on lui met en la bouche, la salive mise aux oreilles & au nez, l'onction du chrême au sommet de la tête, & toutes les choses semblables consacrées

1686. que le terme de la prophétie des deux Témoins du Chap. 11. de l'Apocalypse fut accompli, aussi ce fut en ce tems-là, que la Bête qui monta de l'abîme les vainquit & les tua; Nous parlerons ailleurs de ces deux Témoins, quand nous ferons voir, lors que les Protestans des Vallées ont été chassés de leur pais, & quand est-ce qu'ils ont été en dernier lieu rétablis, par ordonnance du Duc de Savoye leur Prince Souverain.

Les Vaudois dans l'article 2. de leur Confession de foi, tiennent l'écriture sainte pour la règle de leur foi. Et ainsi ils enseignent, qu'on ne doit recevoir en la Religion que ce que l'écriture enseigne. Aussi dans les Articles 10 & 11 ils rejettent toutes les Traditions humaines, comme des choses abominables. Et ils ne recoivent & ne reconnoissent que deux Sacremens, le Baptême & l'Eucharistie, Article 13. Touchant

B les

créés par l'Evêque, de ce qu'ils mettent le ciergeés mains de l'enfant, le vêtent d'un vêtement blanc, qu'ils benissent l'eau, qu'ils plongent par trois fois, & ce qu'ils requierent des Parains. Toutes ces choses faites en l'administration de ce Sacrement, ne sont nullement nécessaires, n'étant tout cela ni de la substance, ni requis au Sacrement du Baptême.

Voici ce qu'ils disent touchant la Ste. Cene, dans le même livre de l'Antechrist. Comme le Baptême qui se prend visiblement est comme un enrollement entre les fidèles Chrétiens, lequel porte en soi protestation & promesse de suivre Jesus Christ, & de garder ses saintes ordonnances, & de vivre selon le St. Evangile. Semblablement la Ste. Cene & la Sainte Communion de notre Seigneur, la fraction du pain & l'action de grâces, est une visible Communion faite avec les membres

B 2 de

de Jesus Christ. Car ceux qui prennent & rompent un même pain, font un même corps, c'est-à-dire le corps de Jesus Christ, & sont membres l'un de l'autre, entés & plantés en lui, auquel ils protestent & promettent de persévérer en son service jusqu'à la fin, sans se departir de la foi de l'Evangile, ni de l'union qu'ils ont tous promis à Dieu par Jesus Christ. Et dans le livre de l'Ante. hrist.

La manducation du pain Sacramental, est la manducation du corps de Christ en figure, Jesus Christ aiant dit. Toutes fois & quantes que vous feréz ceci, faites-le en memoire de moi : car si ce n'étoit point manger en figure, Christ se seroit obligé a être mangé continuellement, car il est quasi toujours besoin, que le manger Spirituel soit fait : ainsi que dit St. Augustin. Celui mange Christ en Vérité, qui croit en lui. Et Christ dit que le manger, c'est demeurer en lui. D'où

D'où s'enfuit que les Vaudois, n'ont point crû la Transsubstantiation, ni la manducation orale & corporelle du corps de Christ, mais que les signes en la Cene du Seigneur demeuroient tels en leur Substance, qu'ils étoient avant qu' être employés à ce St. Usage, & qu'à mesure qu'ils recevoient ces signes visibles, de la main & de la bouche, ils recevoient par foi, la vertu & l'efficace du corps de Jesus Christ, rompu en la croix, signifié par la fraction du pain, & de son sang versé, signifié & représenté par le versement du vin dans la coupe, & que par cette action ils célébroient la memoire de la mort de Christ, & obéissoient à son commandement. Faites ceci en memoire de moi, paroles que S. Paul explique en cette maniere. Toutes fois & quantes que vous mangerés de ce pain, & boirés de cette coupe, vous annoncerés la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

B 3

Si

Si les Vaudois ont conservé la pureté de la Religion Chrétienne, depuis le tems des Apôtres jusqu'au commencement de l'onzième siecle, ainsi que nous avons montré, par la Confession de foi, qu'ils dresserent au commencement de ce siecle, & dont nous venons de parler. Ils ne l'ont pas moins conservé pure, depuis ce tems-là jusques à nos jours, comme nous allons voir par une autre Confession de foi, qu'ils dresserent en l'année 1655. après le massacre, dont toute la Chrétienté a ouï parler avec horreur, & dont nous parlerons ci-aprés.

Briève

Briève Confession de Foi des Eglises de Piemont publiée avec leur Manifeste, à l'occasion des effroyables massacres de l'année 1655. Articles.

Nous croions I. qu'il y a un seul Dieu, qui est une essence Spirituelle, éternelle, infinie, toute sage, toute misericordieuse & toute juste : en un mot toute parfaite : & qu'il y a trois personnes en cette seule & simple essence, le Père, le Fils, & le Sr. Esprit.

II. Que ce Dieu s'est manifesté aux hommes par ses œuvres, tant de la Création, que de la Providence, & par sa parole révélée au commencement par Oracles en diverses sortes, puis redigée par écrit és livres, qu'on appelle l'Ecriture Sainte.

III. Qu'il faut recevoir, comme nous recevons cette Ste. Ecriture pour Divine & Canonique, c'est-

B 4

à-

à-dire pour règle de nôtre Foi & de nôtre vie, & telle qu'elle est contenue es Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament : que dans l'Ancien Testament doivent être compris seulement les livres, que Dieu a commis à l'Eglise Judaïque, & qu'elle a toujours approuvé & reconnus pour divins, à savoir les cinq Livres de Moÿse, Josué, les Juges, Ruth, le 1. & le 2. de Samuel, le 1. & le 2. des Rois, le 1. & le 2. des Croniques, le 1. d'Esdras, Nehemie, Ester, Job, les Pseaumes, les Proverbes de Salomon, l'Eclesiaste, le Cantique des Cantiques, les 4 grands Prophetes & les 12. petits. Les Livres du Nouveau Testament, les 4. Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres de St. Paul, une aux Romains, deux aux Corinthiens, 1. aux Galates, 1. aux Ephesiens, 1. aux Philipiens, 1. aux Colossiens, 2. aux Thessalonissiens, 2. à Timothée, 1. à Tite,
1. à

VI. Qu'il les conduit & gouverne toutes par sa Providence, ordonnant & adressant tout ce qui arrive au monde, sans qu'il soit pourtant ni Auteur ni Cause du mal, que les créatures font, ou que la coulpe lui en puisse, ou doive en aucune façon être imputée.

VII. Que les Anges aiant été créés purs & saints, il y en a qui sont tombés dans une corruption & perdition irréparable : mais que les autres ont persévéré par un effet de la bonté divine, qui les a soutenus & confirmés.

VIII. Que l'homme qui avoit été créé pur & saint, à l'image de Dieu, s'est privé par sa faute de cet état bien-heureux, donnant ses assentimens aux discours captieux du Diable.

IX. Que l'homme a perdu par sa transgression, la justice & la sainteté qu'il avoit reçue, encourant avec l'indignation de Dieu, la mort
&

1. à Philemon, 1. aux Hebreux, 1. de St. Jaques, 2. de St. Pierre, 3. de St. Jean, 1. de St. Jude & l'Apocalypse.

4. Que nous reconnoissons la divinité de ces Livres Sacrés, non seulement par le témoignage de l'Eglise, mais principalement par l'éternelle & indubitable vérité de la Doctrine qui y est contenue, & par l'excellente Sublimité & Majesté du tout divine qui y paroît, & par l'opération du St. Esprit, qui nous fait recevoir avec reverence le témoignage, que l'Eglise nous en rend, qui ouvre nos yeux, pour découvrir les rajons de la lumière celeste, qui éclatent, en l'écriture, & rectifie nôtre goût, pour discerner cette viande par la faveur divine qu'elle a.

V. Que Dieu a fait toutes choses de rien, par sa volonté toute libre, & par la puissance infinie de sa parole.

B 5 VI. Qu'il

& la captivité, sous la puissance de celui qui a l'empire de la mort, à savoir le Diable, à ce point que son franc arbitre, est devenu serf & esclave du péché, tellement que de nature tous les hommes, & Juifs, & Gentils sont enfans d'ire, morts en leurs fautes & péchés, & par conséquent incapables d'avoir aucun bon mouvement pour le salut, ni même former aucune bonne pensée sans la grace, toutes leurs imaginations & pensées n'étant que mal en tout tems.

X. Que toute la posterité d'Adam est coupable en lui de sa desobéissance, infectée de sa corruption, & tombée dans la même calamité, jusques aux petits enfans dès le ventre de leur mère; d'où vient le nom de péché originel.

XI. Que Dieu retire de cette corruption & condamnation, les personnes qu'il a élues par sa miséricorde en son Fils Jesus Christ, y

B 6 laif-

laissant les autres par un droit irréprochable de sa liberté & justice.

XII. Que Jesus Christ aiant été ordonné de Dieu, en son décret éternel, pour être le seul Sauveur & l'unique Chef de son Corps, qui est l'Eglise, il la rachetée par son propre sang, dans l'accomplissement des tems, & lui offre & communique tous ses bénéfices par l'Evangile.

XIII. Qu'il y a deux natures en Jesus Christ, la Divine & l'Humaine, vrayement en une même personne, sans confusion, sans division, sans séparation, sans changement; chaque nature gardant ses propriétés distinctes, & que Jesus Christ est vrai Dieu & vrai homme tout ensemble.

XIV. Que Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son fils, pour nous sauver par son obéissance tres-parfaite, nommément par celle qu'il a montré en souffrant la

corde de Dieu, pour s'appliquer le mérite de Jesus Christ.

XIX. Que Jesus Christ est nôtre vrai & unique Médiateur, non seulement de redemption, mais aussi d'intercession, & que par ses mérites & sa médiation, nous avons accès au Père, pour l'invoquer avec la sainte confiance d'être exaucés, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à aucun autre intercesseur que lui.

XX. Que comme Dieu nous promet la régénération en Jesus-Christ, ceux qui sont unis à lui par une vive foi, doivent s'adonner, & s'appliquer de tout leur cœur à faire des bonnes œuvres.

XXI. Que les bonnes œuvres sont si nécessaires aux fidèles, qu'ils ne peuvent parvenir au Royaume des Cieux sans les faire, étant vrai que Dieu les a préparées, afin que nous y cheminions, qu'ainsi nous devons fuir les vices, & nous adonner aux vertus chrétiennes, em-

la mort maudite de la croix, & par les victoires qu'il a remporté sur le Diable, le péché, & la mort.

XV. Que Jesus Christ aiant fait l'entière expiation de nos péchés par son Sacrifice tres-parfait, une fois offert en la croix, il ne peut, ni ne doit être réitéré, sous quelque prétexte que ce soit.

XVI. Que le Seigneur Jesus nous aiant pleinement reconcilié à Dieu par le sang de sa croix, c'est par son seul mérite, & non par nos œuvres, que nous sommes absous & justifiés devant lui.

XVII. Que nous avons union avec Jesus-Christ & communion à ses bénéfices par la Foi, qui s'appuye sur les promesses de vie, qui nous sont faites en son Evangile.

XVIII. Que cette foi vient de l'opération gracieuse & efficace du St. Esprit, qui éclaire nos ames, & les porte à s'appuyer sur la miseri-

B 7 corde

employant les jûnes & tous autres moyens, qui peuvent nous servir à une chose si sainte.

XXII. Que bien que nos œuvres ne puissent pas mériter, nôtre Seigneur ne laissera pas de les récompenser de la vie éternelle, par une continuation misericordieuse de sa grâce, & en vertu de la constance immuable des promesses, qu'il nous en fait.

XXIII. Que ceux qui possèdent la vie éternelle, en suite de leur foi, & de leurs bonnes œuvres, doivent être considérés comme saints, & glorifiés, loués pour leurs vertus, imités en toutes les belles actions de leur vie, mais non adorés, ni invoqués, puis qu'on ne doit prier qu'un seul Dieu, par Jesus Christ.

XXIV. Que Dieu s'est recueilli dans le monde une Eglise, pour le salut des hommes, qu'elle n'a qu'un seul Chef & fondement, qui est Jesus-Christ.

XXV.

XXV. Que cette Eglise est la compagnie des fidèles, qui aiant été élus de Dieu, devant la fondation du monde, & appelés par une sainte vocation, s'unissent pour suivre la parole de Dieu, croians ce qu'il nous y enseigne, & vivans en sa crainte.

XXVI. Que cette Eglise ne peut defaillir, ou être anéantie, mais qu'elle doit être perpetuelle.

XXVII. Que tous s'y doivent ranger, & se tenir dans sa communion.

XXVIII. Que Dieu ne nous y instruit pas seulement par sa parole; mais que de plus il a institué des Sacremens, pour les joindre à cette parole, comme des moiens pour nous unir à Jesus-Christ, & pour communiquer à ses bénéfices, & qu'il n'y en a que deux communs à tous les membres de l'Eglise, sous le Nouveau Testament, à savoir le Baptême & la Sainte Cene.

XXIX.

XXIX. Qu'il a institué celui du Baptême, pour un témoignage de nôtre adoption, & que nous y sommes lavés de nos péchés au sang de Jesus-Christ, & renouvelés en Sainteté de Vie.

XXX. Qu'il a institué celui de la Sainte Cene ou Eucharistie, pour la nourriture de nôtre ame, afin que par une vraie & vive foi, par la vertu incompréhensible du St. Esprit, mangeans effectivement la Chair, & beuvans son sang, & nous unissant tres-étroitement & inséparablement à Christ, en lui & par lui, nous aions la vie éternelle.

XXXI. Qu'il est nécessaire, que l'Eglise ait des Pasteurs, jugés bien instruits, & de bonne vie, par ceux qui en ont le droit, tant pour prêcher la parole de Dieu, que pour administrer les Sacremens, & veiller sur le troupeau de Jesus-Christ, suivant les règles d'une bonne & sainte discipline, conjointement

AVEC

avec les Anciens & les Diacres, selon la pratique de l'Eglise ancienne.

XXXII. Que Dieu a établi les Rois & les Magistrats, pour la conduite des peuples, & que les peuples leur doivent être sujets & obéissans, en vertu de cet ordre, non seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience, en toutes les choses qui sont conformes à la parole de Dieu, qui est le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs.

XXXIII. Qu'il faut recevoir le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, & le Decalogue, comme pièces fondamentales de nôtre créance, & de nos dévotions.

Nous pourrions faire voir encore, par les Témoignages tirés des livres des Aversaires des Vaudois, que leur Doctrine a été telle, qu'elle est représentée dans cette Confession, & dans la précédente, ceux qui desireront de voir ces témoignages, les

pour-

pourront lire dans l'Histoire générale, faite par Jean Leger.

Les Vaudois aiant conservé de Père en Fils, la pureté de la Doctrine des Apôtres, depuis le tems qu'ils l'ont receuë jusques à nos jours, & fait une profession constante, ouverte & publique de cette celeste Doctrine, ils sont par conséquent les vrais Successeurs des Apôtres.

CHAPITRE III.

Du Gouvernement Ecclesiastique des Eglises Vaudoises de Piemont, & des Mœurs des Vaudois.

MAis s'ils ont succédé aux Apôtres quand à la Doctrine, ils leur ont aussi succédé quand à l'ordre & gouvernement de l'Eglise. (a) Dans la primitive Eglise, les Apôtres établirent pour le Régime

me

(a) *Ad. 20.*

me de l'Eglise des Pasteurs, (a) des Anciens, & des Diacres, ainsi que nous l'apprenons tant du Livre des Actes, (b) que des Epîtres des Apôtres. (c) Les Pasteurs sont aussi appelés Evêques & Anciens, ils sont appelés Pasteurs, parce qu'ils doivent paître les fidèles, qui sont les brébis de Jesus Christ, de la bonne pâture de la parole de Dieu, ils sont appelés Evêques qui signifie Inspecteurs ou Surveillans, parce qu'ils doivent veiller, & prendre garde au troupeau, qui leur est commis. Ils sont appelés Anciens, parce qu'ils doivent être sages & prudents, & édifier ceux qui leur sont commis, par leur bonne vie & sage conduite. Et ainsi il y avoit deux sortes d'Anciens dans la primitive Eglise, les uns travailloient au Régime & gouvernement de l'Eglise seulement, & les autres outre le soin qu'ils avoient

(a) *Epl. 4. 11.* (b) *Tim. 1. 5, 6.*
(c) *1 Tim. 3.*

nir les scandales. Et il falloit, que ces Conducteurs de l'Eglise, fussent d'une bonne vie & sainte conversation, pour édifier les autres par leur bon exemple. On tenoit des Ecoles pour instruire la jeunesse en la piété. Il y avoit aussi une Ecole, pour instruire ceux qui prétendoient au ministère. On leur faisoit des leçons sur la Ste. Theologie. On leur faisoit apprendre par cœur, tous les chapitres des Evangiles selon St. Matthieu & selon St. Jean, & toutes les Epîtres Canoniques, une bonne partie des Ecrits de Salomon, de David & des Prophetes; on envoyoit à cette Ecole, des Jeunes gens de Bohême, & des autres lieux où il y avoit des fidèles, qui rétenoient la profession de la vérité de l'Evangile, pour les faire instruire au St. Ministère.

Les Vaudois n'étoient pas seulement purs, quand à la Doctrine, ils étoient encore purs & honnêtes quand

voient des affaires de l'Eglise, ils travailloient aussi en la parole & en doctrine. 1 Tim. 5. 17. Les Diacres avoient soin des povres, & tous ensemble, les Pasteurs, Anciens, & Diacres avoient le gouvernement de l'Eglise. C'est cette Discipline, que les Eglises de Piemont ont retenuë, ainsi qu'on le peut voir dans un de leurs Anciens manuscrits, traduit de leur langue en François, & contenu au chap. 31. de la 1. partie de l'Histoire générale des Eglises Vaudoises. Dans lequel écrit on trouve, que ces Eglises ont eu de tout tems des Pasteurs, Anciens & Diacres, pour les conduire & gouverner, comme elles ont eu jusques à l'année 1686. qu'elles ont été dispercées. Les Pasteurs s'emploioient, à instruire & à exhorter le Peuple, à bien & saintement vivre, & tous ensemble Pasteurs, Anciens, & Diacres à veiller sur tout le troupeau, pour en chasser le vice & banir

quand à leurs mœurs. Leurs Aversaires mêmes leur rendent ce témoignage. Reynerus Sacco qui a été un des premiers Inquisiteurs, que Rome ait employé contre ceux des Vallées, parle ainsi des Vaudois dans la Relation, qu'il en fit à la Cour de Rome. Après avoir dit, que la Secte des Vaudois étoit la plus ancienne de toutes les Sectes, qui eussent été, la commençant dès le tems des Apôtres ou du moins de Sylvestre, il ajoûte touchant leur vie, qu'au lieu que toutes les autres Sectes donnent de l'horreur, en ce qu'elles blasphèment contre Dieu, celle-ci a grandé démonstration de piété; car ils vivent justement devant les hommes. Et dans le Chap. 7. de son livre, il dit, que les Vaudois sont chastes. Le Président du Thou au livre 27. de son Histoire dit, que les Vaudois observent les dix Commandemens de la Loi, qui donnent la règle de vivre pieusement

48 *Abrégé de l'Histoire*
 fement & tantement, ils ne don-
 nent aucune entrée chés eux, ni en
 leurs assemblées à aucune sorte de
 méchanceté, ils ont en horreur, &
 detestent de tout leur cœur les ser-
 ments illicites, les parjures, les
 mauvaises imprécations, les injures,
 les querelles, les séditions, les dé-
 bauches, les yvrougeries, les
 paillardises, les devinemens, les
 sacrileges, les enchantemens, les
 larrecins, les usures; les prestiges
 & choses semblables.

Et Claude de Seiffel Archevêque
 de Turin, au livre qu'il fit contre les
 Vaudois en 1500, confesse en ter-
 mes formels: Que pour leur vie &
 leurs mœurs, ils ont été sans repro-
 che parmi les hommes, s'adonnant
 de tout leur pouvoir à l'observation
 des Commandemens de Dieu. Nous
 pourrions alleguer, plusieurs autres
 témoignages des ennemis des Vau-
 dois, qu'ils rendent à leur bonne
 vie & mœurs, mais les Curieux les
 pour :

30 *Abrégé de l'Histoire.*
 bois, dans des montagnes, & se ca-
 choient dans des cavernes, & parmi
 des rochers. pour se garantir des
 mains cruelles & impitoyables
 des Dragons, & éviter par leur
 fuite, de renoncer à leur Sainte Re-
 ligion. Aussi l'Eglise figurée par
 une femme nous est représentée au
 ch. 12. de l'Apoc. s'enfuiant dans
 un desert, & y a-t-il un desert plus-
 affreux, que les montagnes des
 Alpes, qui sont couvertes de néges
 pendant 8 à 9 mois de l'année, par-
 mi lesquelles ces Vallées sont enfer-
 mées. Il est dit qu'en ce desert, la
 femme y avoit un lieu préparé de
 Dieu, afin qu'on la nourrisse-là
 1260 jours. Les Vallées n'ont elles
 pas été le lieu, que Dieu avoit pré-
 paré pour y conserver son Eglise.
 Puis que la vraie Eglise s'est main-
 tenuë dans ce lieu, depuis le tems
 des Apôtres jusques à nos jours,
 sans aucune interruption ni interval-
 le. Et que pendant que toute la ter-
 re

des Vaudois. 49
 pourront voir dans l'Histoire géné-
 rale, si ceux que nous avons alle-
 gué ne leur fussent.

CHAPITRE IV.

*Du calme dont les Eglises Vau-
 doises de Piemont, ont joui pen-
 dant plusieurs siècles.*

ON ne trouve point dans l'Hi-
 stoire Eclésiastique, que les
 Vaudois ou Chrétiens, des Vallées
 de Piemont, aient été persécutés
 sous les Regnes de Neron, de Do-
 mitien & des autres Empereurs
 Payens, qui ont cruëlement per-
 sécuté l'Eglise Chrétienne. Il est
 pourtant croyable, que lors de ces
 cruëles persécutions, plusieurs fi-
 dèles Chrétiens se retirerent dans
 ces Vallées, pour éviter la persécu-
 tion, & se garantir des mains san-
 guinaires, de leurs cruels Bourreaux,
 comme on a veu en France dans la
 dernière persécution, que plusieurs
 Reformés s'enfuyoient dans des
 C bois,

des Vaudois. 51
 re couroit après la Bête, les seuls
 habitans de ces Vallées suivoient
 Jesus Christ, & cheminoient selon
 la vérité de son St. Evangile. C'étoit
 la nouvelle Gossen, qui seule étoit é-
 clairée de la lumiere celeste, pendant
 que la nouvelle Egypte, étoit toute
 couverte de ténèbres épaisses d'ig-
 norance & d'erreurs. Aussi ils a-
 voient pour armes, un flambeau al-
 lumé environné de ténèbres avec
 cette inscription. *Lux lucet in te-
 nebris.*

Ce qui nous persuade encore,
 que les Vallées de Piemont étoient
 le lieu, que Dieu avoit préparé,
 pour y conserver son Eglise. C'est
 premièrement, que les Eglises de ces
 Vallées par une grace spéciale de
 Dieu, ont joui de paix & de repos,
 depuis le commencement du cin-
 quième siècle, que l'Empire Papal
 commença à s'élever, jusques vers
 la fin du quinziesme, assavoir jus-
 ques à l'année 1487. que le Pape In-

nocent VIII. fit faire une Croisade pour les détruire. Secondement, c'est que lors que leurs ennemis les ont voulu détruire par la force des armes, ce qu'ils ont entrepris par plusieurs fois; Dieu leur a donné de si grandes & si miraculeuses victoires, qu'il paroissoit visiblement, que l'Eternel des armées & le Dieu des batailles étoit à leur tête, & combattoit avec eux & pour eux. Et enfin quand sous des prétextes de Traités de paix, ou de paroles solennelles, qu'on leur donnoit de ne rien attenter, on les endormoit & surprenoit, on faisoit de cruels massacres de ces povres innocens, trompés par les perfidies & trahisons de leurs ennemis. Nonobstant tous ces massacres, cruautés & barbaries, qu'on a exercé contre leurs personnes, & les ravages faits contre leurs maisons qu'on a brûlées & contre leurs biens qu'on a pillés ou gâtés, on n'a jamais pû, les perdre ni les détruire.

steurs & les principaux habitans, & dressé de grosses informations, & procédé contre eux jusques à l'excommunication, ces procédures ne leur firent pas grand mal, ni ne troublèrent pas leur repos, parce qu'ils ne comparurent point devant les Inquisiteurs, ils se soucient peu de leurs citations & de leurs informations, & receurent leur excommunication, pour une marque de la bénédiction de Dieu, qui les avoit distingués des autres Peuples de la Chrétienté, qui suivoient la Bête & adoroient son image, au lieu qu'eux seuls suivoient & adoroient Jesus-Christ.

Ceci est aussi digne de remarque, c'est qu'ils jouissoient de paix & de repos, tandis que leurs Confrères les Vaudois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne & d'Italie, étoient grandement persécutés, par les ennemis de la Vérité de l'Évangile; mais au lieu que les autres

détruire. Ils ont toujours persisté en leur sainte Religion, & sont demeurés fermes en la foi de Jesus, de Pere en Fils & de génération en génération, & comme ils ont été fidèles à Dieu, Dieu les a toujours soutenus & relevés glorieusement de toutes leurs pertes. Dieu par sa puissance infinie a confondu leurs ennemis, & rendu tous leurs efforts inutiles.

Nous avons dit que les Vaudois de Piemont, avoient vécu en paix & en repos dans leurs Vallées, jusques à l'année 1487. Ce qui est tres-véritable, nonobstant l'inquisition du Pape contre eux. Car encore que les Archévêques de Turin & d'Ambrun, auxquels le Pape avoit donné commission, d'informer contre les Vaudois, & de procéder par toute sorte de voyes à leur extirpation, se fussent transportés dans ces Vallées, & cité devant eux en divers tems, les Pasteurs;

C 3

tres Vaudois ont été dissipés & dispersés par les guerres & les persécutions, que leurs ennemis leur ont suscité. Les Vaudois de Piemont par un éfet singulier & particulier, de la bonté de Dieu, se sont toujours conservés & maintenus dans les Vallées, quelques guerres & persécutions qu'on leur ait fait, jusques à l'année 1686, que les deux Témoins du chap. 11. de l'Apoc. ont été entièrement vaincus & tués.

CHAPITRE V.

Contenant la première guerre qu'on a fait aux Vaudois de Piemont, & la Croisade que fit contre eux le Pape Innocent VIII.

LA première guerre qu'on a fait aux Vaudois de Piemont, fut en l'année 1487. Qu'Albert de Capita-

C 4

pitaneis Archidiacre de l'Eglise de Cremona & Nonce du Pape Innocent VIII. aiant reçu Commission de son Maître, de faire une Croisade, pour l'extirpation des povres Vaudois. Ce Commissaire Papal porta & excita, en vertu de sa Bulle, le Duc de Savoye Prince de Piemont, le Roi de France, & les autres Princes circonvoisins à fournir & prêter leurs troupes, pour perdre & détruire les Protestants des Vallées. Il dressa une armée de 18000. hommes, sans y comprendre cinq à six mille Volontaires du Piemont, qui vindrent en foule, pour se joindre à cette armée, parce qu'outre que le Pape promettoit, à tous ceux qui iroient en cette guerre, pleine & entiere indulgence & remission de leurs péchés, on faisoit encore esperer de leur donner le pillage des Vallées, & la confiscation des biens de ceux qu'on depoussederoit, ou qu'on détruiroit.

Cette

Cette grande Armée se partagea en divers corps, pour attaquer les Vaudois par plusieurs & differens endroits, ce qu'ils firent avec une grande furie. Mais quoi que les Vaudois fussent en petit nombre eu égard à leurs ennemis, & qu'ils ne fussent pas expérimentés au métier de la guerre, aians vécu plusieurs siecles en paix, néantmoins ils soutindrent par tout avec un courage intrépide, les efforts de leurs ennemis. Et Dieu qui combattoit pour eux lequel ils avoient ardenment invoqué, jetta une terreur panique, dans le cœur de ceux, qui venoient pour les détruire, tellement que par l'aide du ciel, cette armée fut non seulement repoussée & dispersée, mais presque toute défaite. Le débris de cette armée, qui se tenoit sur la frontiere, n'osa plus les attaquer dans leurs rochers, elle se contenta pendant presque une année, de faire des courses dans le

C 5 plat

plat pais, & de les tenir toujours en alarme, ce qui leur étoit extrêmement préjudiciable, parce qu'étant obligés d'avoir incessamment les armes à la main, pour se garder de surprise, ils ne pouvoient pas cultiver leurs terres, dont ils tiroient leur subsistance & celle de leurs familles.

Philippe VII. Duc de Savoye & Prince de Piemont, considérant que cette guerre étoit peu honorable pour lui, veu le mauvais succès qui s'en étoit ensuivi, & qu'elle étoit tres-préjudiciable à ses Sujets, & sur tout aux Catholiques Romains, dont un grand nombre avoient péri en cette guerre, & les autres avoient été extrêmement foulés par les troupes, qu'ils avoient entretenu & fait subsister, se resolut d'y mettre fin. Pour cet éfet il ordonna, que douze d'entr'eux, eussent à venir à Pignerol, où il faisoit alors sa demeure, ce qu'aiant

fait,

fait, il les reçût benignement, & leur fit dépêcher une Amnistie générale, de tout ce qui s'étoit passé pendant cette guerre, & leur avoia qu'il reconnoissoit, qu'il avoit été mal informé, tant de ce qui regardoit leurs personnes, que leur Religion, & déclara hautement, qu'il n'avoit point de si bons, si fidèles & si obéissans Sujets, que les Vaudois. Il leur confirma leurs privileges & immunités, & leur promit qu'il feroit en sorte qu'à l'avenir, on les laisseroit en paix.

Les Inquisiteurs établis par le Pape, n'aiant pas réüssi contre les Vaudois par une guerre ouverte, prindrent d'autres voyes pour les inquiéter & les détruire. S'ils sortoient de leur pais, ils les faisoient saisir & mettre en prison, & se faisoient aider par le bras seculier. Quand ils les tenoient, ils les faisoient perir dans la prison, ou les faisoient condamner à la mort.

C 6 Les

Les Inquisiteurs portèrent encore par leurs menées, Marguerite de Foix, Dame du Marquisat de Saluces, à persécuter les Vaudois, qui étoient dans ce Marquisat. La persécution fût si grande & si cruelle, que ces povres gens furent contraints, d'abandonner leurs maisons & leurs biens, & de se sauver dans la Vallée de Lucerne, sans emporter autre butin que leurs ames. Ils demurerent cinq ans entiers dans ce piteux état, pendant lesquels ils ne cessèrent de supplier son Altesse le Duc de Savoye, qu'il lui plût de faire en sorte, qu'ils pussent retourner en paix dans leur Patrie, & que les Usurpateurs de leurs biens, fussent obligés à les leur rendre. Mais voiant que toutes leurs prieres & soumissions ne leur servoient de rien, à cause des oppositions du Pape, du Clergé, & sur tout des Inquisiteurs, ils résolurent entr'eux de prendre les armes, & de tenter de

de rentrer dans leurs biens, & ce qui leur donnoit cette hardiesse, c'est qu'ils en avoient été chassés par force, sans aucun ordre de leur Souverain. Cette entreprise fût accompagnée d'un heureux succès; ils se jetterent à l'improviste sur les Usurpateurs de leurs biens, les chasserent tous, & leur donnerent une telle fraieur, qu'ils n'osèrent plus chercher les moiens de s'y rétablir, & ces povres Vaudois après cét heureux exploit, jouirent plus de cent ans de leurs biens, & de la liberté de leur Religion dans ce Marquisat.

CHAPITRE VI.

Contenant la seconde guerre faite contre les Vaudois de Piemont par Charles I. Duc de Savoye.

PHILIPPE VII. Duc de Savoye étant mort, Charles son Fils lui succeda. Ce Prince étant fort-importuné par l'Archévêque & Inquisiteur de Turin, de livrer au bras seculier ses Sujets de la Religion; il donna Commission à Pantaleon Bressour Seigneur de Rocheplate, de leur faire la guerre en 1534.

Ce Gentilhomme aiant choisi 1500. hommes sur toutes les troupes du Duc, lors que les Vaudois croyoient être dans une profonde paix, & qu'ils n'étoient point sur leurs gardes, ni ne se défioient point de leurs ennemis, les vint atta-

attaquer, les surprit, tua & massacra tout ce qu'il rencontra, sans épargner ni âge ni sexe, ce qui jetta une grande frayeur & consternation dans toutes les Vallées. Ces gens étant revenus à eux la nuit suivante, se rallierent si bien, que le lendemain comme leurs ennemis, pensoient de continuer leur boucherie le long de la Vallée de Lucerne, ils les chargerent si courageusement par derriere, par devant, & en flanc, que plusieurs de ces Massacreurs furent tués sur le champ, & les autres se sauverent en fuyant, & abandonnerent le butin & les prisonniers, qu'ils avoient fait sur les Vaudois.

Quand le Duc de Savoye vit, que la peau d'un Vaudois, lui coutoit vingt de celles des Catholiques Romains, il ne voulut pas permettre, qu'on les persécutat plus à force d'armes: mais qu'on employat des voyes plus-cachées & moins

moins dangereuses. Pour cet éfet on établit des bandes de Voleurs & Aſſaſſins, qui ſe mettoient en embuche en des lieux propres, & quand les Vaudois deſcendoient de leurs montagnes ou ſortoient des Vallées pour leurs affaires, on les faiſoit. Pluſieurs à la longue & par ſucceſſion de tems, tomberent dans ces funeſtes pièges, & furent la proye de ces Brigands, qui après les avoir rançonnés, ne laiſſoient pas de leur ôter la Vie par des cruels tourmens. Catalan Girard de St. Jean en la Vallée de Lucerne, fût un de ceux qui tomberent entre leurs mains, il fût brûlé vif à Revel Ville de Piemont, & ſouffrit la mort avec une conſtance admirable.

CHA-

Maître, & ce d'autant plus, que c'eſt la coûtume des Princes, de répandre des graces à de nouveaux Sujets; pour les engager davantage à leur ſervice. Mais cela ne fit qu'empirer leur condition: car le Roi leur commanda de vivre, ſelon les Loix de l'Eglise Romaine, leur déclarant que ſ'ils n'obéiſſoient à cet ordre, il ne manqueroit pas de les faire punir, comme des obſtinés hérétiques: ajoutant pour raiſon, qu'il ne les faiſoit pas brûler en France, pour les ſupporter dans les Alpes.

Le Parlement de Turin encouragé par cette réponſe, enjoignit incontinent aux Vaudois, de chaffer tous leurs Miniſtres, & de recevoir en leur place, les Prêtres qui leur ſeroient envoyés, pour célébrer la Meſſe. Ils répondirent qu'il leur étoit impoſſible d'obéir, à des ordres ſi contraires à la parole de Dieu. Qu'ils vouloient bien rendre

C H A P I T R E VII.

Contenant la troiſième guerre faite contre les Vaudois de Piemont, & la perſécution que leur fit le Parlement de Turin.

FRANCOIS I. Roi de France ſ'étant rendu Maître du Piemont, & dépouillé le Duc de Savoie de cette Principauté en l'année 1536. Tant lui que le Pape inciterent le Parlement de Turin, de procéder contre les Vaudois, comme contre des pernicioeux Hérétiques; en ſuite de quoi ce Parlement leur ſuscita des grandes Véxations, imitant en cela les Parlements de France, qui perſécutoient criuellement les Reformés. Ces pauvres gens eurent recours au Roi par une tres-humble requête, qu'ils lui préſenterent, eſperans d'obtenir quelque grace de ce nouveau. Maſ-

dre à Ceſar ce qui apartenoit à Ceſar, comme ils avoient toujours fait. Mais qu'ils vouloient auſſi rendre à Dieu ce qui apartenoit à Dieu, & qu'en ce cas ils étoient réſolus à l'exemple des Apôtres, d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, & de ſe tenir plutôt à la parole de Dieu, qu'aux traditions des Papes.

Le Roi ayant alors pluſieurs affaires ſur les bras, le Parlement ne jugea pas à propos, d'entreprendre contre eux une guerre ouverte: mais ſe contenta de donner ordre aux Juges & Magiſtrats, d'aſſiſter vigoureuſement les Moines & les Inquiſiteurs, & de faire brûler tout autant de Vaudois, qu'ils fairoient tomber entre leurs mains. Pluſieurs perdirent encore la vie par cette voye, mais avec une conſtance admirable, ſur tout Barthelemi Hector, qui fut publiquement brûlé à Turin en l'année 1555. qui par

une

une mort édifiante, tira un ruisseau de larmes, d'une multitude d'Assistans Papistes, qui non contents de verser de l'armes murmurèrent encore grandement, & usèrent d'invectives poignantes contre la cruauté des Moines & des Inquisiteurs.

En 1557. Monsr. Varaille excellent Ministre d'Angrougne, étant malheureusement tombé entre leurs mains, fût brûlé publiquement à Turin dans la place du château, chantant hautement les loüanges de Dieu dans les flammes, jusqu'à son dernier soupir. Cette même année Nicolas Sartoris étudiant en Théologie à Geneve, voulant aller visiter sa Patrie, fût pris dans la Vallée d'Auste, & accusé d'hérésie, les ennemis de la vérité voyant, qu'il ne pouvoit point être gagné par promesses, ni effraïé par les menaces, ni ébranlé par la guerre, le firent brûler vif dans la Ville d'Auste.

CHA-

Prince, & lui présentèrent une tres-humble requête tendant à ce, qu'il les laissât vivre dans le libre exercice de leur Religion, ils en présentèrent une autre aux mêmes fins à la Duchesse sa femme, qui avoit beaucoup de connoissance de la vérité, & qui témoignoit avoir une grande tendresse pour eux.

Mais tout cela inutilement. Le Pape & le Roi des Espagnes, auxquels le Duc de Savoye avoit des grandes obligations, à cause qu'ils avoient beaucoup contribué à le rétablir dans ses États, sollicitèrent puissamment ce Prince à détruire les Vaudois, qui contre ses intérêts se laissa aisément persuader au desir des Moines, qui le sollicitoient incessamment à leur faire la guerre.

Pendant qu'ils tâchoient d'adoucir leur Prince, & de détourner par leurs humbles requêtes, l'orage qui les menacoit, les Soldats des Villes circonvoisines surprirent le Bourg

CHAPITRE VIII.

Contenant la quatrième guerre contre les Vaudois de Piemont, par Emanuel Philibert Duc de Savoye, après la paix générale de 1559.

EMANUEL PHILIBERT Duc de Savoye & Successeur de Charles, aiant recouvré ses Etats par la paix générale de l'année 1559. fût poussé par les Moines de Pignerol à condamner les Vaudois à être brûlés, & leurs biens confisqués & donnés pour recompense aux instruments de leur ruine.

Ces povres gens se voiant derechef à la veille d'une désolation entière, après leur recours à celui qui tient le cœur des Rois en sa main, par prières, jûnes & humiliations extraordinaires, s'allèrent jeter aux pieds du Duc de Savoye leur Prin-

Bourg de St. Germain à la faveur de la nuit. Les Protestants de ce lieu dans un tel effroi, ne penserent qu'à sauver leurs personnes, la plupart se jetterent même en chemise dans la montagne voisine, à la réserve de 25. qui se trouvant en de maisons plus écartées, étoient par conséquent plus éloignés de cette retraite. Ceux-ci voyans qu'il n'étoit plus tems de fuir, se résolurent à vendre chèrement leur vie, & s'étant jettés à genoux & fait une courte, mais ardente prière à Dieu, à la vue de leurs ennemis, les allerent attaquer avec tant de courage & de résolution, qu'ils les mirent tous en fuite, il y en eût plusieurs qui furent tués sur le champ, la frayeur de Dieu étant tombée sur les fuyards, un grand nombre se précipita dans la riviere de Cluson, & y perit misérablement.

Le Duc de Savoye assisté du Pape, de l'Espagne, & de la France, dressa

dressa une puissante armée contre les Vaudois, & en donna la conduite, au Comte de la Trinité, qui voyant ce povre Peuple affoibli & ébranlé par tant de secousses, de combats, & de persecutions qu'il avoit souffert, & souffroit depuis long-tems, creut de venir à bout du pernicieux dessein qu'on avoit formé, d'extirper entièrement les Vaudois. Il eût recours aux ruses & aux finesses, avant que d'employer la force. En éfet il envoya chercher les Conducteurs des Eglises. Il les exhorta à mettre bas les armes. Et à congédier leurs Pasteurs, & pour les y porter, il leur représenta d'un côté, le malheur dans lequel ils alloient tomber, s'ils ne se soumettoient à la volonté du Prince, veu les grandes forces qu'il avoit en main, pour les y contraindre, auxquelles ils ne pouvoient résister. Que le Pape, le Roi d'Espagne, & le Roi de France avoient

avoient engagé le Duc dans cette guerre, & lui prêtoient leurs troupes. Que la paix générale étant faite, tous ces Princes employeroient toutes leurs forces pour les détruire, s'ils n'obéissoient. D'autre côté il leur fit de belles & avantageuses promesses, leur faisant esperer qu'en se soumettant à la volonté de leur Prince, il leur donneroit la paix, & les laisseroit vivre en liberté. Plusieurs furent ébranlés & intimidés par le discours trompeur de ce Seigneur : qui les voyant divisés, les uns se voulant soumettre, pour conserver leurs biens & leur vie, à la volonté du Prince, & les autres étant d'un sentiment différent, à cause des suites facheuses, qu'ils prévoioient, que cette soumission aveugle auroit. Dans cet état il prit son tems, il leur dressa des embûches en divers lieux, & après les avoir surpris en plusieurs endroits, il en fit une grande boucherie, sans

D ren-

rencontrer aucune résistance, exerçant toute sorte de cruautés contre d'innocentes brébis, qui s'étoient fiées à sa parole.

Cette barbare trahison, jetta d'abord ce povre peuple dans une consternation inconcevable, mais troiscens des Réchappés du massacre, s'étant rassemblés à la faveur de la nuit, & fortifiés peu à peu de leurs Confrères, qui s'étoient déliés des promesses du Comte, s'étoient sauvés dans les montagnes, pour ne tomber pas entre ses mains. Avec cette petite troupe de Vaudois, Dieu fit de si grandes merveilles, qu'on auroit peine à les croire aujourd'hui, si ce que nous avons veu que leurs Successeurs ont fait, és guerres de 1655. de 1663. & 1664. & l'année dernière, lors que sept ou 800. Vaudois ont traversé la Savoye, qui étoit toute en armes, ont forcé divers passages, gardés par des troupes réglées de France & de

de Savoye, sont entrés malgré leurs ennemis dans leurs païs, y ont soutenu quinze ou seize combats, ne nous persuadoient que Dieu étoit avec ce Peuple, combattoit pour eux & avec eux, sans quoi il étoit impossible, qu'ils eussent fait tant de si merveilleux & si extraordinaires exploits.

Le jour suivant de la trahison, le Comte de la Trinité occupa son armée, depuis le matin jusqu'au soir, à faire le dégât dans tous les lieux de la Vallée de Lucerne, dont il s'étoit rendu Maître. Après quoi il marcha avec sept ou huit mille hommes choisis, jusques au haut d'Angrône, vers le lieu qu'on appelle le pré du Tour, où la plus-part des familles de ces povres Vaudois s'étoient retirées, comme à leur plus - fort azile qu'elles peussent choisir dans toute la Vallée de Lucerne. Il attaqua ce lieu par trois divers endroits, & ne leur donna

D 2 ja-

jamais aucun relâche l'espace de quatre jours entiers; un assaut n'étoit pas plutôt repoussé, qu'il en faisoit donner un autre par de nouvelles troupes, sans pouvoir emporter aucun avantage. Dans ces assauts il y perdit deux Colonels, huit Capitaines & 7 à 800 Soldats.

Le cinquième jour il voulut encore s'opiniâtrer, à se rendre Maître de ce poste, pour cet effet, il se servit des troupes Espagnoles qui étoient toutes fraîches, & qui n'avoient point encore combattu, pour faire l'attaque. Les Soldats Espagnols voians qu'ils n'avançoient rien, & qu'ils tomboient comme la pluie, se mutinerent contre les Officiers, qui vouloient qu'on continuât les attaques. Les Vaudois aiant apperçu la confusion où étoient leurs ennemis, se jetterent sur eux avec tant de courage, & si à propos, qu'ils mirent toute l'armée en déroute, & il y eût une

une si grande épouvante, que plusieurs de frayeur se précipiterent par les rochers ou dans la riviere d'Angrogne, & se noyerent dans des gouffres, ils poursuivirent leurs ennemis jusqu'au bas d'Angrogne l'espace de deux lieues, & en tuèrent un fort-grand nombre.

Pour montrer que la France aidoit le Duc de Savoye, en la guerre qu'il avoit alors contre les Vaudois. D'aubigni raporte dans son Histoire Universelle, que ce Prince aiant prié le Roi de France, de lui prêter Mr. de Maugiron avec dix compagnies de gens de pied, & Mr. de la Motte Gondrin avec d'autres troupes, toutes composés de Soldats choisis & bien expérimentés, cela lui fut accordé, & les troupes furent jointes à l'armée commandée par le Comte de la Trinité. Les Vaudois à la veüe de cette armée renforcée des troupes de France, se confians au secours du ciel, alla

D 3 for-

forcer la Forteresse du Bourg de Villar, au cœur de la Vallée de Lucerne, que le Duc avoit fait depuis peu construire, & cela pour couper le passage à leurs ennemis.

Le Comte de la Trinité fortifié des troupes de France & de nouvelles troupes du Duc, entreprit par diverses fois de les attaquer: mais dans tous les combats qu'il livroit aux Vaudois, il y faisoit toujours des notables pertes, quelques fois il perdoit jusques à 900. hommes, lors que les Vaudois n'en perdoient pas 15. des leurs. L'Armée du Duc s'étant extrêmement affoiblie, tant par les continuelles pertes, qu'elle faisoit tous les jours dans les combats, que par les desertions des Soldats, qui voians qu'ils ne gagnoient que des coups en cette guerre, desertoient sans cesse. Le Duc sollicité par la Duchesse sa femme, qui comme nous avons dit, avoit connoissance de la vérité, & beaucoup de

de tendresse pour les Vaudois, leur donna la paix, avec l'exercice libre de leur Religion, par ses Lettres Patentés données à Cavor le 5. Juin 1561. Leurs biens leur furent rendus, les Prisonniers relâchés, & ceux qui avoient été conduits en galere (pour leur Religion) délivrés. On les rétablit aussi dans tous leurs Droits, Libertés & Privilèges.

En 1565. quatre ans après cet Edit, on publia à l'instance du Pape, un nouvel ordre par toutes les Vallées. Que tous les Sujets du Duc de Savoye, qui dans dix jours après la publication dudit ordre, n'auroient déclaré devant leur Magistrat, qu'ils promettoient d'aller à la messe, eussent à sortir de tous les Etats du Duc dans deux mois. Et en même temps les Magistrats reçurent un commandement exprés, de faire une liste exacte de tous ceux, qui n'obéiroient point à cet ordre, &

D 4 de

80 *Abrégé de l'Histoire*
de l'envoyer incessamment à son
Altesse.

Cette nouvelle vexation fût fort-
sensible aux Princes Protestants
d'Allemagne, qui par leurs lettres
se plainquirent au Duc, du mauvais
traitement qu'on faisoit aux Vau-
dois, au préjudice & contre la te-
neur de sa Patente, & le prièrent
de remédier à ce qu'à l'avenir, ils
jouissent de l'effet de sa concession.
Même le Prince Palatin lui envoya
un de ses principaux Conseillers en
Ambassade, pour procurer la paix
à ces povres affligés. Marguerite
de France femme du Duc, qui é-
toit une pieuse & vertueuse Prince-
se, & qui avoit des tendresses pour
les Vaudois, adoucissoit autant
quelle pouvoit l'Esprit de son mari,
lors que par des faux rapports, les
ennemis de la vérité l'avoient irrité
contre eux.

Le jour de la St. Barthelemy de
l'année 1572. On fit un cruel mas-
sacre

des Vandois. 81

sacre des Protestants à Paris, & en
divers autres lieux du Royaume de
France. Castrocara Gouverneur
des Vallées, menacoit d'en faire au-
tant aux Vaudois de Piemont. Le
Duc de Savoye soit qu'il n'approuvat
pas la crüelle boucherie, qu'on a-
voit fait des Protestants en France,
ou que poussé par les continuelles
solicitations de la Duchesse son E-
pouse, qui portoit autant qu'elle
pouvoit l'Esprit du Duc, à la dou-
ceur & à la clémence envers les
Vaudois, fit sçavoir à tous ses Su-
jets des Vallées, qui pour crainte
du Gouverneur les avoient aban-
données, qu'ils eussent à venir li-
brement chez eux, qu'ils n'eussent
rien à craindre ni appréhender,
qu'il ne leur seroit fait aucun tort.
Il leur donna aussi ordre de rece-
voir leurs Frères de France, les as-
surant qu'ils y seroient en toute sûr-
té. Il leur tint la parole qu'il leur
avoit donnée; car jusques à sa mort,

D 5 qui

82 *Abrégé de l'Histoire*
qui arriva le 13. d'Aoust 1580, ils
eurent du relâche & jouirent de
quelque repos.

CHAPITRE IX.

*Cinquième guerre contre les Vau-
dois sous Charles Emanuel I.
Duc de Savoye, & principale-
ment contre ceux du Marqui-
sat de Saluces.*

CHARLES EMANUEL son
Fils lui succeda, qui peu de
tems après le decés de son Père,
s'empara du Marquisat de Saluces,
qui apartenoit au Roi de France.
Mr. de l'Esdiguières s'empara par
droit de Représailles des Vallées de
Piemont, & on obligea les habitans
de ces Vallées de prêter serment de
fidélité au Roi. Les ennemis des
Vaudois ne manquerent pas de prend-
re ce prétexte, pour irriter l'es-
prit du Duc contre ces povres gens,
pour

des Vandois. 83

pour le porter à les exterminer,
quand il en trouveroit le tems, sans
considérer qu'ils avoient été forcés
par les armes du Roi, à faire ce ser-
ment, leur Prince n'ayant peu leur
donner aucun secours.

La guerre s'étant allumée entre
Henri IV. Roi de France, & Char-
les Emanuel Duc de Savoye, à l'oc-
casion du Marquisat de Saluces, le
Roi se rendit Maître de toute la Sa-
voye dans une campagne. Ce que
voiant l'Empereur & le Roi d'E-
spagne, ils prièrent le Pape, qui
venoit de faire le mariage de Marie
de Medecis sa niépce avec le Roi de
France, de travailler à faire la paix
entre ces deux Princes, ce qu'il fit,
& par le Traité fait entr'eux, le Roi
rendit au Duc de Savoye, tout ce
qu'il avoit pris de ses Etats, à la re-
serve de la Bresse, qui fût échangée
avec le Marquisat de Saluces.

Les ennemis des Vaudois ne
manquerent pas, dès que le Duc fût

D 6 en

en paix, de le solliciter à leur faire la guerre : mais considérant que son père avoit mal réussi, en la guerre qu'il avoit entrepris contre eux, bien qu'il fût assisté de l'Espagne & de la France, ne voulut point leur faire une guerre ouverte : mais permit qu'on les inquiétât en leur faisant des affaires. Et quand les Inquisiteurs avoient mis quelqu'un en prison, pour la Religion, si on sollicitoit envers le Duc son élargissement, il répondoit qu'il ne se méloit point de ces affaires.

Il agit bien autrement envers les Vaudois du Marquisat de Saluces, qu'envers ceux des Vallées. Contre ceux-ci il se contenta de laisser agir leurs ennemis : mais contre ceux du Marquisat, il se déclara un Persécuteur ouvert, dès qu'il en fût le Maître absolu. Car à la fin du mois de Juin 1601. il fit un Edit, par lequel il ordonnoit. Que chacun eût à déclarer à son Magistrat ordi-

ordinaire, dans le terme de quinze jours, s'il étoit résolu de renoncer à sa Religion & aller à la Messe : auquel cas non seulement il pourroit continuer de jouir paisiblement de ses maisons & biens ; mais aussi de plusieurs autres grands privilèges. Mais que pour ceux qui s'opiniâtroient, à demeurer dans leur Religion, il leur étoit absolument enjoint, de sortir de ses Etats dans deux mois, après la publication de l'Edit, & de n'y jamais plus revenir sous peine de la vie, & de la confiscation de tous leurs biens.

Il y avoit huit florissantes Eglises dans ce Marquisat, mais cet Edit aiant été exécuté avec beaucoup de rigueur, toutes ces povres Eglises furent dissipées : car les fidèles qui les composoient voiant, que le Duc ne vouloit point revoquer son Edit, bien qu'il en fût instantment prié par plusieurs Princes Protestants, se retirèrent du Marquisat avec seule-

D 7 ment

ment ce qu'ils purent emporter, & allèrent habiter en des lieux, où ils pouvoient jouir du libre exercice de leur Religion.

Victor Amedée son Fils & son Successeur, ne fit point aussi une guerre ouverte aux Vaudois, il en fût empêché par les guerres qu'il eût avec ses voisins, & principalement avec l'Espagne, il permit pourtant aux Inquisiteurs de Rome, & aux Moines de les persécuter sous le manteau de la Justice, en leur faisant des affaires, & par ce moien, plusieurs qui tombèrent entre leurs mains perdirent la vie, ou furent condamnés aux galeres, ou aux prisons perpetuelles, pour ne vouloir pas aller à la Messe.

C H A P I T R E X.

Contenant les moyens abominables dont la Duchesse de Savoie, & le conseil de la Propagation se servirent, pour détruire les Vaudois de Piemont.

A Prés la mort de Victor Amedée, la Duchesse sa femme fût Regente de l'Etat, à cause que son Fils Charles Emanuel II. étoit jeune. La Cour de Rome aiant fait un Conseil de propaganda fide & de extirpandis hæreticis, on établit de semblables Conseils dans tous les Etats des Princes, qui faisoient profession de la Religion Romaine.

Celui de Turin fût établi en 1650. qui fut divisé en deux corps, dont l'un étoit appelé le Conseil des hommes, & l'autre le Conseil des fem-

femmes, l'Archévêque étoit le Président du premier, & la Marquise de Pianelle du second. Les femmes faisoient de grandes quêtes, pour ceux qu'elles appeloient Nouveaux Convertis: & les hommes entretenoient des Espions par toutes les Vallées, pour savoir & connoître les Vaudois qui étoient povres, ou qui avoient des procès. Aux povres necessiteux on leur offroit exemption de tailles, & de logement de gens de guerre pour plusieurs années. A ceux qui avoient de procès à la Cour de Turin ou ailleurs, on promettoit de le leur faire gagner, pourveu qu'ils se fissent Catholiques Romains, par ce trafic ils gagnerent quelques personnes.

Mais le Conseil de la Propagation voiant, que quelques soins, que les Moines & eux prinrent, pour porter les Vaudois à embrasser la Religion Romaine, ils n'attiroient dans leur parti, que quelques

ques misérables ou quelques scelerats, ils s'aviserent d'un stratagème abominable, pour les perdre tous à la fois, en les faisant égorger par l'armée du Roi de France, qui étoit en Italie, & qui étoit commandée par le Maréchal de Grancé. En l'année 1653. le Roi avoit assigné à son armée pour ses cartiers d'hyver les Provinces du Daupiné, de Provence, du Languedoc, & de Bourgogne. Ces Provinces offrirent au Maréchal des sommes considérables, pour s'exempter de logements effectifs, il en étoit d'autant plus content, que la Duchesse de Savoie offroit de loger dans ses Etats l'Armée du Roi, pour une partie de ces sommes. En conséquence de cette offre, le Maréchal fit marcher l'armée vers les Vallées, qui étoit le lieu, que la Duchesse lui avoit assigné, pour ses cartiers d'hyver. Cependant bien que le Conseil de la Propagation, sceut le Traité fait

fait entre la Duchesse & le Maréchal, il ne laissa pas de faire agir les Capucins, & quelques Seigneurs des Vallées, & même les Ministres de la Duchesse, pour persuader aux Vaudois, que ce n'étoit point l'intention de Madame Royale, que les Troupes étrangères logeassent dans ses Etats, & par leurs discours artificieux & pleins de malice & de fraude les porterent à prendre les armes, pour s'opposer à l'armée du Roi, qui étoit déjà entrée dans la Vallée de Lucerne, & en état de forcer ces povres gens par les armes à les recevoir, & qui même menaçoit de mettre tout à feu & à sang. Et cela n'auroit point manqué, si un Ministre des Vaudois ne se fût allé jeter aux pieds du Maréchal, & ne lui eût découvert la malice diabolique de leurs ennemis, & prié d'avoir un billet de la Duchesse, avec promesse que dès qu'on verroit ce billet, toutes les Vallées

re-

recevroient sans aucune opposition ni résistance son armée. A quoi le Maréchal donna les mains, & envoya en même tems à Turin, pour avoir le billet, que le Ministre avoit demandé, qui lui fût expédié incontinent, & dès que les Vaudois le virent, ils reçurent sans difficulté l'armée. Il faut considérer, que l'armée du Roi étoit puissante, & composée de troupes aguerries, que le Maréchal étoit piqué au jeu, à cause qu'il trouvoit son conte dans le Traité, qu'il avoit fait avec Madame Royale, par les grandes sommes qu'il recevoit des Provinces, qui lui étoient assignées, & que les Vaudois qui étoient en armes, avoient laissé entrer l'armée dans la Vallée de Lucerne sans s'y être opposés, & qu'ils ne s'étoient point préparés, pour une longue défense, ni n'avoient point pensé à se retrancher dans les lieux, qui leur pouvoient

fer-

servir d'azile. Et ainsi il n'y a point de doute, que la plus-part n'eussent succombé aux attaques de cette armée, & que les François y entrant par force, & avec perte de quelques Officiers, ce qui ne pouvoit arriver autrement, il est certain qu'ils auroient fait passer au fil de l'épée, tout ce qu'ils auroient rencontré de Vaudois, sans épargner âge ni sexe. Mais Dieu se servit du zèle & de la prudence de ce Ministre, pour dissiper le malheureux complot de leurs ennemis.

C H A-

l'année 1642., & les derniers qui avoient posé les armes, lors des soulèvemens arrivés dans ce Royaume, après la mort de Charles I. Pour donner les Vallées aux Irlandois, il falloit exterminer les Protestans, qui étoient les vrais & naturels habitans de ce pais-là, c'est ce qui fût resolu dans le Conseil de la Propagation, & puis dans le Conseil du Duc de Savoye, qui étoit composé de la plus-part de ceux qui composoient le premier Conseil.

Pour réussir dans leur méchant dessein, il fallut prendre quelque prétexte. On ne pouvoit pas se servir, de l'affaire de la maison des Capucins du Villar, que quelques Protestans poussés par des Papistes avoient brûlée, cette affaire avoit été accommodée quelques années auparavant, & les Complices avoient été punis. On prit donc une autre voye. On porta le Duc à donner

ner

C H A P I T R E X I.

Contenant un autre méchant moyen, dont la Duchesse de Savoye & Charles Emanuel II. son Fils se servirent, pour détruire les Vaudois de Piemont, & loger dans les Vallées les Irlandois chassés de leur pais.

EN l'année 1655. la Duchesse de Savoye & le Duc son Fils, sollicités, par la Cour de Rome & par le Conseil de la Propagation, de détruire les Protestans des Vallées, & d'y établir en leur place les Irlandois, qui servoient en Italie dans l'armée du Roi, & qui avoient été chassés de leur pais par Cromwel. Il faut remarquer qu'ils étoient du nombre de ceux, qui avoient massacré les Protestans d'Irlande en l'an-

l'an-

ner Commission à Gastaldo son Conseiller en sa chambre des Comtes, de chasser tous les Protestans, qui étoient dans les lieux de Lucerne, de Lucernette; de St. Jean, de la Tour, de Bubbiane, de Fenil, de Campligon, de Briqueras & de St. Second. La Commission fût expédiée le 13. Janvier 1655. & le 25. du même mois, Gastaldo donna une ordonnance, portant commandement à tous les Protestans desdits lieux; de les abandonner & de se retirer avec toutes leurs familles dans trois jours prochains, depuis la publication, és lieux que son Altesse tolere, qui sont, Bobbi, Villar, Angrogne, Roras & la contrée de Bonnets, sous peine de la vie, & de la confiscation de leurs biens, qui se rencontrent dans lesdites limites; si dans vingt jours ils ne sont paroitre devant nous, qu'ils se sont faits Catholiques, ou qu'ils

ont

ont vendu leurs biens à des Catholiques.

Ceux qui donnerent ce pernicieux conseil au Duc, savoient bien que les Protestants étoient établis de tout tems immémorial, & même devant que les Ducs de Savoye fussent Princes de Piemont, es lieux qu'on leur commandoit d'abandonner, & que les Prédécesseurs de Charles Emanuel II. qui avoit donné la Commission à Gastaldo les avoient maintenus par diverses Déclarations & Concessions. Mais ils croyoient que les Vaudois, qui étoient bien fondés en la possession des lieux, qu'on leur commandoit d'abandonner, n'obéiroient point à l'ordonnance injuste de Gastaldo, & qu'ainsi on prendroit leur desobéissance, pour un prétexte pour les détruire. Ou s'ils obéissoient & qu'on ne peut pas les détruire, ou les chasser du reste des Vallées, les lieux qu'ils aban-

abandonneroit seroient assés suffisans, pour y loger les Irlandois, qui étant de gens aguerris depuis plusieurs années, tiendroient les Vaudois en bride, & les empêcheroient de recouvrer le pais qu'ils abandonneroit.

Bien que les Protestants reconnussent l'injustice de cette ordonnance, & qu'ils fussent bien fondés à n'y obéir point, néanmoins pour ôter tous prétextes à leurs ennemis, de les rendre odieux à leur Prince, & les faire passer pour des Rebelles, ils abandonnerent les lieux marqués par l'ordonnance de Gastaldo & se retirerent dans ceux qu'on leur avoit indiqués. Après quoi ils envoierent des Députés au Duc, qui s'allerent jeter à ses pieds & par la tres-humble requête qu'ils lui présenterent, le supplierent avec un profond respect de revoquer l'ordre donné à Gastaldo, comme contraire à leurs privilèges & concessions;

E leur

leur Requête fût sans aucune réponse.

Les Vaudois voyant que leur Prince n'étoit point touché de leurs misères, eurent recours à Madame Royale sa mère, à laquelle ils présenterent une Requête toute pleine de respect & de soumission. Cette Princesse les renvoya au Conseil de la Propagation, leurs ennemis jurés & leurs cruels persécuteurs, & ce Conseil les renvoya au Marquis de Pianesse, qui déjà avoit reçu ordre de les aller massacrer, comme l'événement le fit voir.

CHAPITRE XII.

Sixième guerre contre les Vaudois de Piemont par la Duchesse de Savoye, & par Charles Emanuel son fils.

Pendant que les Vaudois travailloient par leurs Requêtes & soumissions, à adoucir l'esprit de leur Prince, & à l'encliner à les maintenir dans leurs Droits & Privilèges, n'ayant rien fait qui les en rendit indignes, leurs ennemis travailloient auprès du Duc, de toute leur puissance pour les détruire. On dressa pour cela une armée de 15000. hommes, composée de toutes les troupes du Duc, de quatre Regimens François, d'un Regiment d'Allemans, & de douze cens Irlandois. C'étoit tout de vieilles troupes. Le Prince Thomas qui commandoit alors l'armée du

E 2 Roi

Roi en Italie, envoya au Duc son neveu les quatre meilleurs Regimens de l'armée avec les Irlandois, & le Duc de Baviere son beau-frère, lui envoya un de ses meilleurs Regimens. L'armée fût prête le 15. Avril 1655. & en état d'exécuter le méchant dessein qu'on avoit formé contre les Vaudois, qui voiant que l'armée ennemie s'approchoit des Vallées, commencerent à se mettre sur leurs gardes.

Cependant le Marquis de Pianesse, qui commandoit l'armée, amusoit leurs Députés à Turin, jusques à ce qu'elle fût proche des Vallées, & en état d'y entrer, le 16. il partit incognito; & avoit donné ordre avant son départ d'arrêter les Députés, dès qu'on auroit advis qu'il seroit dans les Vallées. Ce qui auroit été exécuté, si une personne de qualité, qui n'approuvoit pas les perfidies & les trahisons qu'on employoit, pour détruire ces povres gens,

CHAPITRE XIII.

Contenant les moyens abominables dont le Marquis de Pianesse se servit, pour surprendre les Vaudois de Piemont & entrer dans les Vallées, & le cruel massacre qu'il fit de ces povres Innocens, après y être entré en l'an 1655.

LE Marquis de Pianesse voiant, qu'il ne pouvoit pas détruire les Vaudois par la force des armes, eût recours à la plus-étrange & abominable perfidie, que l'on ait jamais sugéré à ses Supots. Il leur envoya un Trompette, pour leur dire qu'ils lui envoyassent leurs Députés, pour apprendre de sa bouche la volonté de son A. R. le tout pour leur bien & avantage, & qu'ils pouvoient venir en toute assurance.

Les

gens, ne leur eût dit à l'oreille retirés-vous promptement, le Marquis est dans les Vallées. En effet il arriva dans la Vallée de Lucerne avec l'armée, le lendemain de son départ, qui étoit le 17. du mois d'Avril. Le 18. l'armée fourragea & saccagea toutes les communautés & pais de St. Jean & de la Tour sans aucune résistance. Le 19. l'armée aiant voulu forcer les Vaudois, dans les lieux où ils avoient été maintenus par l'ordonnance de Gastaldo, après avoir imploré le secours & l'assistance du Dieu des batailles, ils se défendirent courageusement contre toute cette grande armée, qui les avoit attaqués par quatre endroits differens, la repousserent vigoureusement, & après avoir tué un grand nombre de leurs ennemis les mirent en déroute, bien qu'ils fussent cent contre un.

E 3 CHA-

Les Vaudois ne desirans rien tant que la paix, donnerent incontinent dans le piège que le Marquis leur tendoit, ils firent partir leurs Députés avec le Trompette, qui furent reçeus avec des grands témoignages de bien veuilance, Mr. de Pianesse les fit diner splendidement avec lui, leur fit mille protestations d'amitié & mille caresses; mais c'étoit pour les surprendre & les trahir, comme Judas Jesus-Christ par un baiser.

Après les avoir éblouis par ses protestations & caresses trompeuses, & pleines de pièges, il leur dit, qu'il n'en vouloit qu'aux habitans des lieux défendus par l'ordonnance de Gastaldo; mais que les autres n'auroient rien à craindre, si seulement en signe d'obéissance & de fidélité, ils vouloient recevoir & loger pour deux ou trois jours, en chacune de leur Communauté un Regiment d'Infanterie, & deux

E 4 Com-

Compagnies de Cavalerie. Les Députés qui croioient, que les protestations du Marquis de Pianesse étoient sincères, & exemptes de tout soupçon, de trahison & de perfidie, lors qu'ils furent de retour vers ceux qui les avoient députés, leur persuaderent si fort à faire, ce que Mr. de Pianesse leur avoit conseillé, qu'il n'y eût aucune Communauté, qui ne fût disposée à recevoir ces troupes, & qu'ils reçurent par tout sans opposition ni résistance.

Les Regimens d'Infanterie, & les Compagnies de Cavalerie, dont on avoit convenu, ne furent pas plutôt receuës & logées dans chaque Communauté, qu'elles se firent de tous les passages, & furent suivies de tout le reste de l'armée. On les pria de loger aux Bourgs & Villages plus-bas, comme leur étant plus-commode, avec offre de leur fournir tout ce qui leur

se-

Cette armée altérée du sang des Saints, trouva à la vérité les maisons d'Angrogne remplies de biens, tant des naturels habitants, que des Réfugiés des lieux, d'où ils avoient été chassés par l'ordonnance de Gastaldo: mais ils n'y trouverent que peu d'habitans, si ce n'est des femmes, des enfans, des vieillards, & des malades.

Les ennemis des Vaudois s'étant par cette trahison & perfidie, rendus Maîtres de toutes les Vallées, sans excepter les lieux les plus-forts, qui leur auroient servi d'azile & de forteresse contre leurs persécuteurs, demeurèrent deux jours sans exercer leur rage & leur cruauté projetée, feignant de ne vouloir faire autre chose, que se rafraîchir deux ou trois jours, selon l'ordre de leur logement, & cependant ils exhortoient puissamment ceux qui étoient restés, de rappeler les fugitifs avec assurance, qu'on ne leur fai-

roit

feroit nécessaire: mais ils poussèrent tant que le jour leur permit, jusqu'aux lieux les plus-hauts qui étoient habités. Une partie de l'armée monta par le chemin ordinaire d'Angrogne, une autre partie par celui du Villar & de Bobbi, & le troisième corps de l'armée par un chemin abrégé, s'alla jeter dans le pré du Tour, qui étoit le lieu le plus-fort d'Angrogne, & qui servoit comme de Donjon aux Vaudois, & en montant mit le feu par tout où il passa, & égorga tout ceux qu'il rencontra en son chemin. Ce procédé si étrange & si barbare découvrit la trahison. Chacun alors pensa à sauver sa vie. La plupart des hommes se jetterent sur les montagnes à la faveur de la nuit, sauverent une partie de leurs familles, qu'ils déroberent aux Massacreurs, & se glissèrent par l'autre pente de la montagne dans la Vallée de Perouse terre du Roi de France.

E 5 Cet-

roit aucun mal. Il y en eût d'assés crédules, qui se jetterent dans les filets, qu'ils avoient heureusement évité.

Au troisième jour, qui fût le 24. d'Avril, le signal aiant été donné sur la coline de la Tour, qu'on appelle le Castelas, toutes les innocentes créatures qui se trouverent en la puissance de cette armée de Bourreaux, furent égorgées, de la maniere la plus-cruelle, qu'on puisse penser ni imaginer. On ne les tua pas, comme de brébis qu'on tue à la boucherie, ou comme des ennemis vaincus, qu'on fait passer au fil de l'épée sans leur donner aucun quartier; mais d'une maniere bien plus-cruelle & plus-barbare. Les enfans furent impitoyablement arrachés des mammelles de leur mères, & froissés & écrasés par ces Bourreaux contre les rochers & les murailles, où souvent leurs cervelles restoient plâtrées.

E 6 Ou

Ou bien un Soldat prenoit ces povres innocens par une jambe, & faisoit prendre l'autre jambe à un autre Soldat, & en les tirant chacun de son côté, les déchiroient misérablement par le milieu du corps, & s'elès jettoient les uns contre les autres, & même parfois en battoient les povres mères, & puis les jettoient à la Voirie.

Les malades & les Vieillards, tant hommes que femmes étoient ou brûlés dans leurs maisons, ou tranchés en pièces, ou liés tous nuds en forme de peloton la tête entre les jambes, & précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes.

Les femmes & les filles étoient violées, après on leur farcissoit le ventre de cailloux, ou on leur remplissoit la bouche & les oreilles de poudre, en suite on y mettoit le feu, & par cette sorte de mines on leur faisoit sauter la cervelle. D'autres

tres

tres étoient empalées toutes vives par la nature, & en cette effroyable posture dressées toutes nuës sur les grands chemins, comme des croix. D'autres enfin on leur coupoit la tête, les bras, les jambes & les mammelles, que ces barbares Margageas fricassoient & mangeoient.

Les hommes qui n'étoient ni vieux ni malades, qui tomberent entre les mains de ces cruels Bourreaux, furent les uns écorchés vifs, les autres après qu'on leur avoit coupé le * * *, on leur coupoit en suite la tête, & on mettoit leur membre entre leurs dents. D'autres enfin furent tranchés tous vifs en pièces, membre après membre, ne plus ne moins que la chair de la boucherie. Ceux qui se signalerent le plus en cruauté furent les Irlandois, qui comme nous avons déjà dit, aiderent à massacrer leurs Compatriotes en l'année 1642.

Après cette grande boucherie

E 7

faite

faite des Vaudois, les Massacreurs allèrent le lendemain à la chasse des réchappés, dont plusieurs étoient errans dans les bois & dans les plus-hautes montagnes couvertes de néges, ou cachés dans les cavernes & trous des rochers, pour n'avoir peu se sauver, tant à cause de la quantité de néges, que de leur foiblesse, que parce que les ennemis s'étoient saisis des passages.

Cette armée meurtriere aiant achevé de massacrer, tout ce qu'elle avoit trouvé de Protestants dans les Vallées, ou errans dans les bois & dans les montagnes, ou cachés dans les cavernes & dans les trous des rochers. Elle mit en suite le feu par tout, & reduisit en cendres tant les maisons que les temples sacrés. On ne reserva que le Bourg & le Temple du Villar, qui est au centre de la Vallée de Lucerne, & quelques maisons de la plaine, pour le logement des Irlandois, auxquels

quels le Duc de Savoye donna ce pais. On peut voir dans l'Histoire Générale de Jean Leger, le nom & le nombre des Massacrés, & la maniere en laquelle ils ont été massacrés.

Les Vaudois aiant été les uns cruellement massacrés, les autres faits prisonniers, & les autres chassés de leur pais, & leurs ennemis s'étant entierement emparés des Vallées & en étant les Maîtres, & y aiant établi les Irlandois, qui étoient en plus-grand nombre que les Vaudois, qui étoient échappés du massacre, il n'y avoit point d'apparence, que ces povres gens peussent rentrer dans leur pais & s'y rétablir jamais. Mais Dieu à qui rien n'est impossible, prit leur cause en main, toucha le cœur des Princes & Etats Protestants, qui les aiderent par leurs charitables subventions, leur donna force & courage, combatit pour eux, & leur

leur fit avec une poignée des gens , obtenir des grandes & miraculeuses victoires sur leurs ennemis , & par ces signalées victoires & les sollicitations des Princes & Etats Protestants, ils furent rétablis dans leurs pais & s'y sont maintenus jusques en l'année 1686. malgré tous les efforts & artifices de leurs ennemis.

CHAPITRE XIV.

Septième guerre contre les Vaudois de Piemont, après le massacre de 1655. en laquelle on voit visiblement, que Dieu combattoit pour eux & avec eux.

A Prés le cruel massacre dont nous venons de parler, il y eût une sanglante guerre entre les Vaudois, & ceux qui les avoient
mas-

stiné, pour la cruelle boucherie qu'on fit des Vaudois, il envoya quatre ou cinq cens Soldats à Roras, pour traiter les habitans de ce petit lieu, de la même maniere, qu'on a traité ceux des autres Vallées, & pour les mieux surprendre, il fit passer les Soldats par un chemin secret qu'il leur indiqua. Ce qui montre, qu'il n'y a ni malice, ni crime, dont un zèle aveugle ne soit capable. Le Capitaine Janavel qui s'étoit réfugié à Roras avec sa famille, aperçut de loin les ennemis, il n'avoit alors avec lui que six Paisans, avec cette petite troupe il alla les attendre en un poste avantageux, six furent tués sur le champ, & les autres prirent l'épouvante & s'enfuirent en confusion, extimans que les Vaudois fussent en plus-grand nombre qu'ils n'étoient, & en fuyant ils perdirent encore cinquante quatre de leurs.

Le

massacrés & chassés de leur pais, en laquelle on connut visiblement, que le Dieu des batailles étoit avec les Vaudois, qu'il combattoit avec eux, & pour eux, par les glorieux avantages qu'ils remportoient tous les jours sur leurs ennemis. Les premiers combats qui se firent furent à Roras, qui étoit une petite Communauté composée de 25. familles, & qui étoit écartée des autres Communautés. Le Comte Christoffe qui étoit Seigneur de ce lieu, & membre du Conseil de Propaganda fide, bien loin de conserver ses Vasseaux, comme son intérêt & son devoir l'y obligeoit, poussé d'un faux zèle, fit tout ce qu'il peut pour les perdre, & employa pour cela la force & la perfidie, puis que contre la parole solennelle qu'il leur avoit donnée, de la part du Marquis de Pianesse, qu'on les laisseroit en repos, le même jour qu'on avoit de-

sti-

Le Marquis de Pianesse qui commandoit l'armée ennemie, aiant appris le mauvais succès de ses gens, pour endormir & surprendre ceux de Roras, leur envoya dire. Que les Soldats qui étoient allés les attaquer, n'étoient que de Voleurs & de Vagabons, & non pas de ses troupes, protestant hautement qu'il n'avoit rien sçeu de cette entreprise, & qu'ils lui auroient fait plaisir de les tailler tous en pièces. Cependant le lendemain, après qu'il leur eût envoyé ces belles protestations, il détacha 600. Soldats choisis, qui allerent attaquer ceux de Roras par trois divers endroits, suivant l'ordre qu'il leur avoit donné. Le Capitaine Janavel les aiant découverts avec sa petite troupe, qui alors étoit composée de 18. hommes, 12. étoient armés de fusils, de pistolets, & de sabres, & les six autres de frondes & de caillous seulement, il la divisa en trois petites bandes,
&

& les mit en embuscade CH. J. S. lieux avantageux. Ils chargerent si à propos leurs ennemis, qui se voiant attaqués avec un courage intrépide, par ceux qu'ils alloient surprendre, prinrent derechef la fuite, laissant sur le champ ou en fuyant soixante de leurs morts.

Ce second mauvais succès ne rebuta pas pourtant ce Général: mais comme les trahisons & les perfidies lui avoient réussi contre ceux des autres Vallées, il eût encore recours à la même voye. Il envoya à Roras le Comte Christoffe, qui étoit Seigneur de ce lieu, pour leur dire, que ce qui étoit arrivé, avoit été un mal entendu fondé sur un faux rapport, mais que mieux informé par ledit Comte & à sa priere, il feroit désormais qu'ils seroient laissés en repos. Au préjudice d'une parole si positive, qui leur étoit portée de la part du Général de l'armée, & par la bouche de

rendez-vous avec un corps considérable, & se creut assés fort pour se rendre Maître de Roras, sans attendre les autres troupes, il divisa les siennes en deux, & attaqua les Vaudois par devant & par derriere. Mais les Vaudois gagnèrent une petite éminence, qui étoit au dessus des plus-hautes troupes de leurs ennemis, tellement qu'ils ne pouvoient être attaqués que par devant. De ce lieu ils firent une si vigoureuse résistance, qu'enfin la confusion & le desordre se mit parmi leurs ennemis, & dans cet état ils s'enfuirent, aiant laissé 65. morts sur la place, sans les blessés, ni ceux qui se noyerent, ou qui furent tués en fuyant. Le Capitaine Mario se jeta en fuyant dans un goufre, où sans doute il se feroit noyé, si deux ou trois de ses Soldats qui savoient mieux nager que lui, ne l'en eussent tiré. Il fût conduit à Lucerne en chemise, sans cha-

de leur propre Seigneur. On leur envoya le lendemain un détachement de 900. hommes choisis, pour les attaquer par divers endroits. Janavel avec ses 17. Païsans étant allé au devant d'eux, les attaqua avec tant de courage & de valeur, qu'il les mit encore en déroute, en tua un grand nombre sur le champ ou en les poursuivant.

Le Marquis de Pianasse crévant de dépit & de rage, pour ce troisième mauvais succès de ses gens, ramassa tout ce qu'il peut des troupes, qui étoient dans les Vallées, pour aller égorger ces povres agneaux, qui restoient dans cette petite Communauté. L'armée composée d'environ 8000. hommes avoit son rendez-vous marqué. Le Capitaine Mario vaillant Soldat & grand massacreur, conduisoit les troupes qui venoient du côté de Bagnols, il arriva le premier au ren-

chapeau & sans souliers, où à l'instant il fût saisi d'une effroyable maladie, pendant laquelle il souffroit des tourmens horribles, qui lui firent crier cent fois, qu'il sentoit le feu d'Enfer dans ses entrailles, pour les maisons, les temples, & les personnes, qu'il avoit fait brûler dans la Vallée de Lucerne, il mourut dans ces tourmens, & dans cet état il alla rendre conte de ses méchancetés, devant le Souverain Juge du monde.

Après un combat si long & une si glorieuse délivrance, Janavel avec sa petite troupe, s'étant retiré sur le sommet d'une coline, pour y prendre quelque resfection, ils n'eurent pas plutôt commencé de manger, qu'ils virent un autre corps d'armée qui venoit du côté de Villar, & grimpoit la montagne pour les surprendre par derriere. Dès qu'ils aperçurent ce corps, ils quitterent le manger pour se défendre,

fendre, & se posterent en un lieu avantageux. Celui qui commandoit les ennemis fit un petit détachement, pour reconnoître les Vaudois, qui s'approcha de fort près d'eux, croiant qu'ils fussent de leurs. Les Vaudois tirèrent si à propos, sur ceux qui venoient les reconnoître, que chacun mit le sien par terre, ce qui causa une si grande fraieur & confusion parmi ceux qui resterent, qu'ils s'enfuirent en desordre, & porterent une telle épouvante dans le gros de l'armée, que sans se donner le loisir de reconnoître, qu'ils n'avoient à combattre que contre dixhuit hommes, ils se mirent en déroute, & s'enfuirent en confusion & en desordre. Janavel avec sa petite troupe les poursuivit & tua grand nombre de ces fuiards, après quoi il rendit grâces à Dieu d'une si glorieuse délivrance, ainsi qu'il avoit accoutumé de faire, toutes les fois qu'il

Après ces menaces, le Marquis assembla son armée, composée de dix mille hommes, savoir 8000. de Vieilles troupes, & 2000. Paisans Piemontois, qu'il ramassa de toutes les Communautés circonvoisines. Il divisa son armée en trois corps, dont l'un eût ordre, d'attaquer les Vaudois du côté du Villar, un autre du côté de Bagnols, & le troisième du côté de Lucerne. Janavel avec sa petite troupe, alla au devant du corps d'armée, qui se présenta le premier, & combattit vaillamment, & avec un succès incroyable, aiant mis par terre plusieurs des ennemis: Mais quand il vit, que les autres deux corps avoient gagné le poste, où les pauvres familles étoient réfugiées, & qu'il ne pouvoit plus les secourir, se sauva avec ces 17. Paisans & son fils âgé de 7. à huit ans, qu'il emporta sur ses épaules, & se retira dans

qu'il remportoit quelque avantage sur ses ennemis.

Trois jours après les deux derniers combats, le Marquis de Pianesse fumant de colère, & se rongant les ongles de rage & de honte, pour le pitoyable succès de toutes ses entreprises, envoya par un exprès une lettre aux gens de Roras, par laquelle il leur commandoit de la part du Duc, d'aller à la Messe dans 24. heures, à peine de la vie, & de voir reduire en cendres leurs maisons & couper leurs arbres.

A cette lettre ils répondirent. Qu'ils aimoient mieux mille fois la mort que la Messe, puis qu'on ne leur avoit jamais pû montrer, que Jesus-Christ, ni ses Apôtres l'eussent célébrée. Que si après l'incendie de leurs maisons, on venoit jusqu'à couper leurs arbres. Ils avoient un père au ciel, qui étoit un bon pourvoieur.

F Après

dans la Vallée de Queiras, terre du Roi de France.

L'opiniâtreté avec laquelle les ennemis des Vaudois, s'attacherent à détruire le petit lieu de Roras, fait voir clairement à tout le monde, la passion violente qu'un faux zèle produit dans le cœur de ceux, qui persécutent la vérité sans la connoître. Ceux qui sont animés d'un vrai zèle, ne violent jamais les promesses, ni les serments faits à leurs ennemis. Mais ceux qui sont poussés d'un faux zèle, ne gardent ni promesse ni serment, ils ne regardent qu'à assouvir leur haine, & à contenter leur brutale & aveugle passion. Pour perdre 25. pauvres familles des Vaudois, on ne se contenta pas d'employer la force, on y joignit encore la trahison & la perfidie, on leur fit des promesses & des serments, qu'on les laisseroit en repos, tant de la part du Duc, que du Général de l'armée,

F 2 &

& dès le lendemain on commande aux troupes de les aller égorger, & n'ayant peu avec cinq cens hommes les détruire, on y'envoye après six cens, puis 900. cens, puis 8000. & en fin dix mille. Et ce qui est remarquable, c'est qui ni la honte d'avoir été repoussés par diverses fois, ni la perte de plusieurs centaines de leurs, ne les rebuta pas.

L'Intrépidité avec laquelle, le Capitaine Janavel & sa petite troupe soustint, & repoussa les attaques de ses ennemis, & les merveilleuses Victoires qu'il remporta sur eux, donnent à connoître à toute la terre, que les Dieu des batailles combattoit avec lui & pour lui. Car comment dans le premier combat, sept hommes en auroient batu & mis en fuite cinq cens; & dans les autres combats 17. ou 18. hommes, dont six n'étoient armés que des frondes & des cailloux, en auroient

roient battu & mis en déroute, tantôt six cens, tantôt neuf cens, & tantôt plusieurs milles, si Dieu n'eût été avec eux, ne leur eût donné force & courage, & si au contraire il n'eût ôté la force & le courage à leurs ennemis, & n'eût mis la fraieur dans leur cœur, d'où s'enfuiroit leur confusion & leur desordre. Enfin comment est-ce, que Janavel & ses gens, après tant de si rudes combats se seroit sauvé avec sa troupe, sans qu'aucun des siens ait été tué ni blessé, bien qu'ils aient été attaqués par devant & par derriere de leurs ennemis; si Dieu ne les eût couvert de son boucher, & n'eût écarté de leurs personnes les traits de leurs ennemis.

L'armée ennemie s'étant renduë Maître de Roras, exerça les mêmes cruautés envers les familles de ce petit lieu, qu'elle avoit exercé envers celles des autres Vallées mettant tout à feu & à sang, sans épargner

F 3 gner

gnor ni âge ni sexe. Mais le Général fût fâché, de ce qu'avec une si puissante armée, il n'avoit peu triompher que de femmes, filles, enfans, & Vieillards, qui étoient sans défense, sans que Janavel ni aucun de ses gens, fût tombé entre ses mains. La Femme & les filles de Janavel furent emmenées prisonnières, on les conserva pour lui faire poser les armes, par les menaces qu'on lui fit, de brûler sa femme & ses filles, s'il continuoit dans sa rebellion, c'est ainsi qu'on appelloit sa juste défense.

Toutes les Vallées & leurs dépendances étant entre les mains des ennemis des Vaudois, il sembloit que ces povres gens seroient pour jamais exilés de leur patrie: mais Dieu qui vouloit conserver encore, le flambeau de sa parole dans ces montagnes & Valons, ne tarda pas à les y rétablir. Le massacre des Vallées se fit le 24. Avril: mais

la

la prise & massacre de Roras, ne se fit qu'au commencement de Mai. Le Capitaine Janavel après s'être rafraîchi quelques jours dans Queiras, & ramassé quelques-uns de ses confrères, qui s'y étoient réfugiés; retourna dans les Vallées avec quelques provisions, & vint se poster sur une montagne nommée le Palea de Jaimet, d'où avec sa troupe il partit le 22. dudit mois de Mai sur le soir, à dessein d'aller à Lucernette, qui est un village entre les villes de Lucerne & de Bobiane, pour y enlever du bétail pour vivre, & y faire des prisonniers, pour faire rendre sa femme & les filles qui étoient prisonnières. Son entreprise n'eût pas le succès qu'il avoit espéré, à cause que ce lieu se trouva rempli de gens de guerre. Il retourna à son poste, & aiant appris que le Capitaine Jayer, avec ce qu'il avoit peu ramasser des réchappés du massacre, réfugiés dans les

F 4 Val-

Vallées de Peirouse & de Pragela terre de France, s'étoit jetté dans la Vallée de Lucerne du côté d'Angrogne, le pria par lettre de lui assigner le tems & le lieu pour se joindre, ce qu'ils firent le 27. du susdit mois de Mai.

CHAPITRE XV.

Contenant la jonction de Jayer & de Janavel Capitaines Vaudois & les merveilleux exploits qu'ils firent dans les Vallées.

CEs deux Capitaines ne furent pas plutôt joints, qu'ils entreprirent d'aller forcer le Bourg de Gursillane tenu par leurs ennemis; qu'ils trouverent extrêmement fortifié, l'alarme aiant été donnée, les ennemis qui étoient en grand nombre dans les lieux circonvoisins,

sins, tant Cavalerie qu'Infanterie, avertis par le son de la cloche, coururent au secours de ce Bourg, & environnerent les Vaudois, qui en combattant vaillamment & courageusement se retirèrent du milieu de leurs ennemis, & en se retirant ils enleverent d'un Village voisin de ce Bourg, six paires de bœufs & quantité d'autre betail, & firent quelques prisonniers, sans faire perte que d'un seul homme.

Le 28. de Mai, ils se rendirent au point du jour près du Bourg de St. Segond pour le surprendre. Après avoir fait la prière selon leur coûtume, & s'être encouragés les uns les autres, ils attaquèrent ce Bourg avec tant de vigueur & d'adresse, qu'ils s'en rendirent bien tôt les Maîtres.

La garnison qui étoit composée d'Irlandois & de Piemontois fût toute passée, au fil de l'épée, le Bourg fût brûlé avec ses Eglises,

F 5 après

après que les Vaudois en eurent retiré sept cloches, & tout le betail qui y étoit, ils firent aux maisons & Eglises, ce que leurs ennemis avoient fait à leurs maisons & à leurs temples. En la prise de ce Bourg il y eût huit cens Irlandois tués, & 650. Piemontois. Les Vaudois n'y eurent que sept hommes tués & six légèrement blessés. Ils n'étoient qu'environ 600. hommes & leurs ennemis étoient pour le moins 1500. retranchés & fortifiés.

Le 2. de Juin les Vaudois allerent brûler les Meteries & les Cassines de la plaine de Briqueiras, & après s'être retirés par le chemin de St. Jean & s'être rencontrés au rendez vous, ils chargerent si bien & si à propos leurs ennemis par trois côtés, qu'ils les mirent en fuite, laissant 150. morts sur la place, sans ceux qu'ils emporterent & les blessés. En ce combat il n'y eût qu'un

qu'un Vaudois tué & deux ou trois blessés.

Quelques jours après le combat de St. Jean, les ennemis envoyèrent un convoi au fort de Mirebouc, situé au haut de la Vallée de Lucerne, escorté par trois cens hommes. Le Capitaine Janavel se rencontra par hazard à un détroit, qui étoit sur le chemin de ce convoi, suivi seulement de huit Soldats, à la faveur du lieu il les arrêta pendant cinq à six heures, en tua & blessa plusieurs sans perdre aucun des siens.

Après ces glorieux exploits, Janavel aiant renforcé sa troupe, se retira derechef sur la montagne appelée la Palea de Jaimer, & envoya de là à ceux de la Tour & de Bobbi, qui s'étoient revoltés pour éviter les cruautés & les barbaries de leurs ennemis, & qui s'étoient retirés au Bourg du Villar, que si dans 24. heures ils ne se retiroient

F 6 tous

tous vers lui, il les traiteroit comme des Apostats & des Traîtres à leur Patrie. Ils ne manquèrent pas de venir avec autant de joye, de voir quelque esperance à leur liberté, que de témoignage de tristesse, pour la lâcheté qu'ils avoient commise.

Les Capitaines Jayer & Janavel s'étant joints pour la deuxième fois, résolurent d'attaquer le Bourg de la Tour, où étoit la plus forte garnison des ennemis, qui aiant quelque vent qu'on venoit les attaquer, se mirent de bonne heure en défense, & tuerent le premier Vaudois qui parut sur le Pont devant la porte du Bourg, & ensuite ils firent une grande sortie sur les assaillans, qui reçurent leurs ennemis avec tant de vigueur, qu'ils en couvrirent la terre de corps morts. Le combat dura jusques à la nuit, les Vaudois se battoient d'une petite éminence, & de quel-

ques

ques mesures qu'ils avoient gagné, d'où leurs ennemis ne peuvent jamais les chasser, bien qu'ils fussent en beaucoup plus grand nombre qu'eux, & qu'ils fussent renforcés par le secours qui leur venoit de la Ville de Lucerne. A l'entrée de la nuit les ennemis se retirèrent dans le Bourg, sans pouvoir enlever leurs morts, qui étoient plus de trois cens. Cet heureux succès donna tant de courage aux Vaudois, que le lendemain ils s'allèrent poster devant les portes de ce Bourg, sans que leurs ennemis eussent l'assurance de sortir.

Après l'attaque de la Tour, les Vaudois se retirèrent en un lieu d'Angrogne appelé le Verné, où étoient restés deux ou trois couverts, qui avoient résisté aux flammes. Là ils résolurent dans le conseil de guerre, d'envoyer 450. hommes, qui faisoient les trois quarts de leurs troupes, pour se jeter sur la Commu-

F 7

naü-

nauté de Crusol, dont les habitans leur avoient fait tant de mal au temps des Massacres. Au premier bruit de leur approche, ceux de Crusol se retirèrent dans une grande caverne, qui étoit en une montagne voisine. Les Vaudois ne pouvant les forcer-là, se contenterent d'enlever quatre cens bœufs ou Vaches, & six cens brebis ou chevres, & tout l'autre butin qu'ils peurent emporter, parmi lequel ils reconnurent beaucoup des choses, qu'on avoit auparavant enlevé de leurs maisons.

Pendant que les 450. Vaudois étoient en chemin, pour l'expédition de Crusol, les Papistes de St. Segond, de Lucerne, de la Tour, & de Briquéiras, brûlerent quelques maisons, qui étoient demeurées de reste dans Roche plate, & delà passèrent en Angrogne, pour y surprendre la petite troupe, qu'on y avoit laissé pour garder ce Poste,

sous

sous le commandement des Capitaines Laurens & Benet. Ils découvrirent leurs ennemis, qui venoient à eux pour les attaquer par divers endroits, cela les obligea à partager leur petite troupe en deux corps, dont l'un gagna promptement le sommet de la montagne, & l'autre se tint un peu plus-bas sur une petite coline. Ils mirent en suite 17. bons Soldats en embuscade en un lieu avantageux, où les ennemis venoient se joindre. Ceste embuscade s'étant jettée sur eux à l'improvu, & mis par terre sept de leurs, cela leur fit tellement fondre le cœur, qu'ils se retirèrent sur leurs pas sans oser rien entreprendre.

Au retour de Crusol, le Capitaine Jayer alla à la Vallée de Pragalas pour y vendre une partie du butin. N'étant pas revenu au jour marqué. Le Capitaine Janavel avec trois cens hommes qu'il avoit,

en-

entreprit de forcer la Ville de Lucerne ; il se rendit au point du jour auprès de cette Ville, s'étoit le 6. de Juin, dès qu'il y fût arrivé il détourna les canaux, qui conduisoient l'eau dans la Ville, & abattit le pont, qui n'étoit qu'à la portée du mousquet, pour empêcher le secours d'y entrer, après quoi il fit son attaque, & défit deux corps de garde. Mais le soir précédent Maroles qui en étoit Gouverneur, y étant entré avec un nouveau Regiment, il ne lui fût pas possible de se rendre Maître de cette place avec si peu de monde. Il se contenta de ce qu'il avoit fait, & se retira sans perte.

Le 15. de Juin, le Capitaine Janavel se trouvant dans Angrogne avec les trois-cens hommes qu'il commandoit, fût rudement attaqué par l'armée ennemie composée de trois-mille hommes, & qui étoit partagée en quatre corps, dont l'un

devoit

devoit gagner le haut de la montagne, un autre devoit l'attaquer à droite, l'autre à gauche, & le quatrième de front. Le Trompette qui devoit donner le signal aux ennemis, pour fondre tous en même tems sur les Vaudois, aiant sonné un peu plutôt qu'il ne falloit, donna loisir à Janavel de se poster sur une Coline voisine & avantageuse, où avec l'assistance de Dieu qu'il implora, il résista depuis le matin jusques à deux heures après midi à toutes les attaques des ennemis, & après en avoir tué un grand nombre, ils lâchèrent le pied, & s'enfuirent en confusion & en desordre. Janavel les poursuivit jusqu'au bas d'Angrogne, & tua plusieurs de ces fuyards. Les ennemis suivant leur propre aveu, perdirent en cette occasion cinq cens hommes, & eurent beaucoup de blessés. Des Vaudois il n'y en eût qu'un de tué & deux blessés.

In-

Incontinent après ce combat, le Capitaine Mayer arriva avec sa troupe, ce qui donna un tel courage à Janavel & aux siens, qui bien qu'ils fussent extrêmement fatigués, pour avoir combattu tout le jour sans avoir pris aucune nourriture, aiant remarqué que les ennemis ne se doutoient de rien, & ne pensoient qu'à se partager, pour se retirer chacun à son quartier, ils résolurent de les aller attaquer, ils fondirent sur eux avec tant de vigueur & de courage, Mayer d'un côté & Janavel de l'autre, qu'ils les mirent en déroute, & en tuèrent plus de cent, entre lesquels il y avoit trois Officiers de marque. Mais par mal'heur pour les Vaudois, le Capitaine Janavel à la fin du combat, fût percé d'une balle, qui entrant par la poitrine, sortoit entre les deux épaules, ce qui le mit en tel état, qu'on croioit qu'il mourroit sur l'heure. Il eût pourtant le

ju-

jugement de prier le Capitaine Mayer, de ne plus rien entreprendre ce soir-là, à cause que ses Soldats n'en pouvoient plus, & lui donna même ses avis, touchant ce qu'il croioit qu'il devoit entreprendre. Il se fit ensuite porter à Pinache, & sur la fin du mois de Juillet il fût guéri de sa blessure.

Les ennemis des Vaudois ne pouvant subsister devant eux dans les montagnes, se servirent d'un Traître, pour attirer le Capitaine Mayer dans la plaine. Ce perfide le vint trouver après le combat, dont nous venons de parler, il lui dit, qu'il n'y avoit point de troupes du côté d'Osacq, où il pouvoit faire un bon butin, & rendre la pareille à ses ennemis sans danger, en brûlant leurs maisons & leurs cassines. Il prit 150. Soldats de cette petite armée, & mit le feu à quelques cassines assés proches d'Osacq, & fit quel-

quelque butin , mais pourtant en des lieux, où la Cavalerie ne pouvoit avoir aucun avantage. Le Traître qui le menoit à la boucherie, lui fit entendre qu'il y avoit un peu plus-bas en des cassines qu'il lui enseigneroit, quantité du betail, qui ne lui coûteroit que le prendre, le persuada d'y aller. Il ne fût pas plutôt arrivé au lieu où on le menoit, qu'il se vit envelopé de l'Escadron de Savoye, qui le défit avec quarante Soldats qui l'avoient suivi. Se voiant trahi, il tua le Traître de sa propre main, & trois Capitaines de cette Cavalerie, son fils, & ses Soldats vendirent chèrement leur vie : mais aiant à faire à tant d'ennemis, ils furent tous taillés en pièces, à la réserve d'un qui se sauva dans un marais.

La mort du Capitaine Jayet & la blessure du Capitaine Janavel, qu'on croioit mortelle, survenuës en un même jour, causerent une grande

grande consternation dans l'Esprit des Vaudois. Ils reprirent pourtant courage, & sous la conduite du Capitaine Laurens & du frèze du Capitaine Jayet, qui lui succéda en sa charge, se rassemblèrent sur la montagne de la Vachere, où ils résolurent d'aller au devant de leurs ennemis, qui venoient pour les attaquer. Ils se jetterent sur eux avec tant de résolution, de courage & d'adresse, qu'ils les mirent en fuite, & les obligerent de se retirer en desordre, après avoir laissé plus de deux cens morts sur la place, entre lesquels étoit le Lieutenant Colonel du Régiment de Baviere, & plusieurs Officiers de marque, outre les blessés & les Prisonniers. Les Vaudois ne perdirent en ce combat, que le Capitaine Bertin & un Soldat, & ce qui est étonnant ils n'étoient que 550. hommes, & leurs ennemis étoient 6000., au rapport des prisonniers. Ceci aussi est di-

gne

gne de remarque & d'admiration tout ensemble. C'est que tout aussitôt, que le Capitaine Berrin fût mis par terre, son fils héritier de sa piété & de sa charge, aiant fait emporter promptement le corps de son père, se mit à la tête de sa Compagnie, & commença sa fonction par ces paroles. Prenés bon courage mes frères, bien que mon père soit mort, notre père celeste peut me donner le même courage & la même adresse pour vous conduire, comme par la grace il ma rempli d'un même zèle.

Le jour suivant les Vaudois furent en de continuelles escarmouches avec leurs ennemis à la Tour & au Tailleret, où plusieurs de leurs ennemis furent tués ou blessés, & les Vaudois n'eurent qu'un Soldat légèrement blessé.

Les ennemis sachans, que toutes les Puissances Protestantes s'intéressoient pour les Vaudois, ils ren-

renforcèrent leur armée de nouvelles troupes, pour faire un dernier effort pour les détruire, avant que les Ambassadeurs d'Hollande & d'Angletere arrivassent à la Cour de Savoye. Le onze du mois de Juillet toute l'armée les vint attaquer sur la montagne de la Vachere, où ils s'étoient postés auparavant. Le Colonel Andriou de Geneve & Jean Leger Ministre étoient nouvellement arrivés dans les Vallées, ils virent que les Vaudois avoient leurs logements fort-écartés, pour se servir des couverts de quelques étables, où les Païsans mettoient ordinairement leur betail, il les exhorterent pour éviter les surprises, de s'assembler tous en un même lieu de la montagne, où ils avoient fait quelques baricades pour se mieux défendre; mais il fût impossible de les y obliger. Le lendemain qui fût le jour de l'attaque, ils envoyerent quatre Soldats

dats deux heures avant le jour, pour observer l'ennemi, dont deux fans y penser, s'allèrent jeter dans leur armée, qui faisoit alte auprès du temple d'Angrogne. Ils parloient Piemontois, ce qui fût cause qu'ils les prirent, pour être des leurs; mais peu après, s'étant écoulés, comme ils prenoient avec précipitation le chemin de la montagne, où leur lâcha deux coups de fusil, qui ne servirent qu'à donner l'alarme aux Vaudois, qui en même tems s'assemblerent pour se défendre. Les ennemis se partagerent en quatre corps, pour les attaquer par quatre endroits differents, comme ils firent incontinent après. Le combat fût rude & dura environ dix heures, les ennemis étant forts se rafraichissoient & se soulagoient les uns les autres. Ils s'étoient déjà emparés des premières barricades, & criaient victoire. Mais les Vaudois qui s'étoient re-

tirés

les obligerent de quitter leur entreprife. Car après avoir mis par terre douze de ces Incendiaires, ils se jetterent sur les autres & les mirent en fuite, dont une partie en fujant abandonna ses armes pour sauver sa vie. Le Capitaine Bertin les poursuivit jusqu'à la Tour, & en tua & blessa plusieurs. Il tua aussi la sentinelle & quatre Soldats, qui paroissoient sur les rempars du Fort, & y jetta une si grande épouvante, que les ennemis ont avoué depuis, que s'il eût poursuivi sa pointe il s'en feroit rendu Maître.

Dans tous ces combats dont nous venons de parler, il paroissoit visiblement que Dieu y présidoit, & qu'il s'étoit déclaré le Protecteur & le Défenseur des Vaudois, autrement comment est-ce qu'une poignée de gens, qui n'étoient point dressés au métier de la guerre, auroient, je ne veux pas dire, remporté tant de victoires, mais seu-

lement

tirés dans leur dernier retranchement, après une courte mais ardente priere qu'ils firent à Dieu, en fortirent & se jetterent avec tant de vigueur sur leurs ennemis, qu'ils les obligerent à se retirer, ce qu'ils firent pourtant sans desordre. Le Colonel Andriou ne voulut pas permettre de les poursuivre de peur de la Cavalerie, qui les attendoit en un lieu plus bas. En ce combat les ennemis y perdirent environ quatre cens hommes, entre lesquels il y avoit plusieurs Officiers de marque, & 180. Soldats du Regiment de Baviere. Les Vaudois n'y eurent que quelques Soldats légèrement blessés.

Après ce combat, les ennemis aiant perdu l'esperance, de pouvoir moissonner les bleds d'Angrogne, comme ils avoient fait ceux de la plaine, entreprirent de les brûler, mais les Vaudois y accoururent si promptement & si à propos, qu'ils

G les

lement peu résister à tant de puissans & si forts ennemis, comme nous voions qu'ils ont fait jusques au 15. de Juillet, qu'ils ont combattu seuls, sans l'aide ni l'assistance d'aucune puissance étrangere. Et ce qui est considérable, ils avoient à faire à leur Prince, que les Emissaires du Pape avoient armé contre eux, seulement en haine de leur Religion. Leur Prince étoit assisté du Roi de France & du Duc de Baviere, dont le dernier étoit son beaufrère, & l'autre son cousin germain. Les Vaudois ne faisoient pas la centième partie des Sujets du Prince, ni de ses Etats. Le Prince & tous ses autres Sujets étoient armés contre eux, & cependant ils ne purent remporter sur eux aucun avantage; au contraire ils furent toujours battus, & mis honteusement en fuite en presque toute sorte d'ocasions.

Les Protestants de France aiant

G 2 après

148 *Abrégé de l'Histoire*
 après le cruel Massacre, qu'on avoit
 fait de leurs frères de Piemont ;
 firent des Prières extraordinaires
 à Dieu pour eux, & des collectes
 pour assister les réchappés. Plusieurs
 Provinces même célébrèrent un
 jeûne en leur faveur ; celle des Ce-
 vennes le celebra de l'ordre de son
 Synode, assés au lieu de la Sale
 au mois de Juin de l'adite année
 1655. Sur la nouvelle qu'on eût,
 que les rechapés du Massacre, é-
 toient rentrés dans les Vallées & s'y
 défendoient courageusement, plu-
 sieurs Officiers & Soldats des Ce-
 vennes & bas Languedoc allèrent
 au secours de leurs frères, qui par
 petites bandes & par divers chemins
 se rendirent dans les Vallées, & ain-
 si l'armée des Vaudois qui n'avoit
 été jusques au 14. ou 15. de Juillet
 que de cinq à six cens hommes se
 trouva composée de dixhuit cens
 le 17. ou le 18. du même mois. Le
 St. Des Combies de la Ville d'An-
 duse

150 *Abrégé de l'Histoire*
 traite, appréhendant de réussir mal
 dans sa première action.

Le Capitaine Bertin qui étoit d'a-
 vis contraire, ne voulut pas se
 retirer, mais avec sa Compagnie
 s'alla jeter à corps perdu contre le
 Bourg. Il fût bien tôt suivi de
 tout le reste des Vaudois, & de
 deux ou trois François. Ce Capi-
 taine qui étoit de ce Bourg, & qui
 n'igneroit pas les endroits foibles
 du lieu, perça incontinent la ma-
 ralle du côté du Convent des Ca-
 pacins, avant que les ennemis s'en
 apperçussent, se rendit Maître du
 Bourg, & ensuite du Convent & y
 mit le feu. Il n'y a point de doute
 que si toute l'armée des Vaudois
 eût suivi le Capitaine Bertin, qu'on
 auroit aussi pris le Fort, nonobstant
 le secours, que Miroles Gouver-
 neur de Lucerne y amena, dès
 qu'ils eût avis de l'attaque. Le St.
 Descombies aiant veu ce que le
 Ca-

des Vaudois. 149

duse en Cevennes, fût du nombre
 de ceux qui allerent au secours de
 leurs frères ; & comme il avoit eü
 des charges considérables dans les
 armées du Roi de France, il fût
 d'un commun consentement créé
 Général de l'armée. A l'exemple
 de ceux du bas Languedoc & des
 Cevennes, plusieurs Soldats du
 Dauphiné se jetterent dans les Val-
 lées.

L'armée étant fortifiée de deux
 tiers, on resolut dans le Conseil de
 guerre d'aller forcer le Bourg & le
 Fort de la Tour, on partit la nuit
 du 18. de Juillet pour cette expé-
 dition, & on arriva le lendemain
 avant le jour à un cart d'heure de
 la Tour, où on fit alte jusqu'au
 point du jour, que le St. Des Com-
 bies envoya reconnoître le Fort,
 ceux qui furent envoyés aiant fait
 le rapport, & jugé la place impré-
 nable à une plus-grande armée le
 dit St. Commandant fit sonner la

G 3 re

des Vaudois. 151

Capitaine Bertin avoit fait, fût sa-
 ché d'avoir fait sonner la Rétraite.

C'est ici que finit la guerre de
 1655., qui fût suivie du cruel mas-
 sacre, qu'on fit des Vaudois le mois
 d'Avril de la même année. Avant
 que nous parlions de la paix, il est
 nécessaire, que nous fassions quel-
 ques réflexions sur cette guerre.

CHAPITRE XVI.

*Reflexions sur la guerre de 1655
 & sur la paix qui s'en ensui-
 vit faite a Pignerol par l'entre-
 mise de l'Ambassadeur de
 France, & des Ambassadeurs
 des Cantons Protestans.*

IL est certain que les Ducs de Sa-
 voye n'avoient point de meil-
 leurs ni de plus fidèles Sujets que
 les Vaudois, qui ont toujours sui-
 vi le parti de leurs Princes dans tou-

G 4 res

tes les guerres, qu'ils ont eu, tant contre leurs ennemis du dedans, que contre ceux de dehors. Ils n'ont jamais pris les armes, que lors qu'on a voulu forcer leurs consciences, & les priver de l'exercice libre de leur Religion. Cela paroît en ce que toutes les fois, qu'on leur a fait la guerre, on leur a fait commandement auparavant de renoncer à leur Religion, & d'aller à la Messe, & qu'on a laissé en repos ceux qui ont obéi, & même on leur a donné des exemptions & des récompenses. Tout le crime des Vaudois, pour lequel on les a massacrés & si cruellement persécutés, est parce qu'ils n'ont pas voulu abandonner leur Religion, qu'ils avoient conservée de pere en fils depuis le tems des Apôtres, & qui étoit conforme en tout & par tout à leur Doctrine.

Ceux qui échaperent du massacre

cre

rendent indigne. Or ces povres gens n'avoient point commis de crime, ils étoient de la Religion qu'ils professoient, avant que les Ducs de Savoye eussent rien dans le Piemont, & même ils les y avoient maintenus depuis par diverses concessions & declarations.

Si Dieu n'eût pas voulu les rétablir dans leur pais, leur auroit-il donné le courage d'y retourner, sans y être rappelés par le Prince, après en avoir été chassés par un cruel massacre, & par une puissante armée. Lors que le Capitaine Janavel y retourna, qui fût environ quinze ou vingt jours après qu'il fût chassé de Roras, il n'avoit qu'environ deux cens hommes, & on avoit établi dans les Vallées douze cens Irlandois, tous gens de guerre. Il y avoit outre cela plus de trois-mille hommes de vieilles troupes du Duc, & tous les habitans Papistes; de sorte qu'ils étoient plus

plus

cre avoient un juste Sujet de prendre les armes. On avoit injustement massacré aux uns, leurs pères & mères, aux autres leurs femmes & enfans, & aux autres, leurs frères & soeurs, & on en auroit fait de même d'eux, si leur fuite ne les eût derobés aux yeux des cruels Bourreaux, qui firent le Massacre. Tant de sang injustement répandu crioit vengeance au ciel, & Dieu se voulut servir des mains des réchappés pour le vanger, comme l'événement la fait voir, par les Victoires qu'ils ont remporté sur leurs massacreurs, & par le carnage qu'ils en ont fait, quoi qu'ils fussent de beaucoup inferieurs en nombre. Qui plus est ils étoient chassés de leurs maisons, de leurs biens & de leur patrie, contre les Droits de la nature & de toutes les Nations du monde, qui veulent que chacun jouisse en paix de ce qui est sien, s'il n'a commis de crimes qui l'en

G 5 ren-

plus de cent contre un. Mais quoi que leurs ennemis fussent en si grand nombre, & qu'ils fussent Maîtres du pais, Janavel ne laissa pas d'y retourner; & même dés qu'il y fût arrivé, il alla faire des courses & chercher du butin à Lucernette, qui étoit un lieu tout rempli d'ennemis, & situé entre les Villes de Lucerne & de Bobiane, où le Duc tenoit de fortes garnisons. Si Dieu n'eût donné courage aux Vaudois, comment auroient-ils entrepris d'aller forces St. Segond, où il y avoit 800. Irlandois & 650. Piemontois en garnison fortifiés & retranchés, ils n'étoient que 5. à 600. tout au plus. Un si petit nombre auroit-il forcé ce Bourg, si Dieu n'eût été avec eux, s'il n'eût combattu pour eux, & n'eût voulu livrer entre leurs mains les massacreurs de leurs frères, & vanger le sang qu'ils avoient inhumainement & sans cause répandu.

G 6 Bien

Bien que cette guerre n'ait duré que trois mois, elle a été pourtant fort-sanglante, puis que les ennemis des Vaudois y ont perdu dans les combats dont nous avons parlé, où en diverses rencontres qui se font faites, plus de quatre mille hommes, dont la plus-part étoient du nombre des Massacreurs, & qui n'ont guere tardé à aller rendre compte à Dieu, des barbaries, des cruautés & des inhumanités, qu'ils avoient exercées contre tant d'innocentes créatures. Les Vaudois dans toute cette guerre n'ont perdu, que 95. hommes, y compris les 40. qui furent tués avec le Capitaine Mayer, par une insigne trahison, ainsi que nous l'avons ci-devant montré.

Ceci est digne de remarque, c'est que les ennemis des Vaudois n'ont jamais eu aucun avantage sur eux, que par leurs trahisons & perfidies, en violant leur foi, leurs promesses &

& leurs traités. Mais quand ils se font tenus sur leurs gardes, & ont voulu combattre pour le soutien de leur Religion, ils ont été toujours victorieux de leurs ennemis. Comme ils soutenoient la vérité celeste contenue dans les Saintes Ecritures, aussi le Ciel les prenoit sous sa protection, & defendoit leur cause. Il les couvroit de son bouclier par tout où ils alloient, & combattoit pour eux en leur donnant courage, & en mettant l'effroi, la confusion & le désordre parmi leurs ennemis, autrement ils n'auroient pas remporté, comme ils ont fait, des si miraculeuses victoires sur leurs ennemis, qui étoient souvent cent contre un, ainsi que nous avons dit.

Le Duc de Savoye voiant, que le Massacre, qu'il avoit fait faire des Vaudois, ni la guerre qui avoit suivi le Massacre, ne lui avoient pas réussi selon son espérance souhaitoit

G 7 la

la paix, & étoit bien aise d'être sollicité par les Princes & Etats Protestans à la donner; car il y a apparence, que si on eût tardé encore trois mois à la faire, il auroit été obligé à la demander. Son armée s'étoit extrêmement affoiblie & celle des Vaudois s'étoit grandement renforcée. De douze cens Irlandois qu'il y avoit au commencement, huit cens avoient été tués par les Vaudois à S. Second, & le reste étoit presque perit de maladie, où dans les autres combats, où ils s'étoient trouvés depuis. Les troupes Françoises s'étant retirées, le Lieutenant Colonel du Regiment Allemand de Baviere, & plusieurs de ses meilleurs Officiers, & plus de 200. Soldats avoient été tués en cette guerre, & outre cela il avoit perdu plus de trois mille hommes de ses troupes. L'armée des Vaudois, lors que la paix se fit, étoit composée de 1800. hommes, & s'aug-

s'augmentoient tous les jours, par la jonction de plusieurs Officiers & Soldats Protestants François, qui s'y jettoient, & si les Vaudois lors qu'ils n'étoient que cinq à six cens, avoient battu toujours les troupes du Duc, & avoient recouvré en dépit d'elles, tout ce dont ils avoient été chassés, il étoit à esperer, qu'elles auroient dans ces trois mois fait perir l'armée ennemie, où du moins l'auroient entièrement chassée des Vallées.

Les Ambassadeurs des Cantons Protestants étoient depuis long tems à Turin, pour mettre en repos ces povres gens, ils offrirent de se rendre Médiateurs de la paix, mais le Duc s'en excusa, disant, qu'il avoit déjà donné cette affaire au Roi de France, & qu'il n'oseroit la tirer des mains d'un si grand Roi. Ce qui l'obligeoit de parler ainsi, est, qu'il voioit que la France étoit dans ses intérêts, & lui avoit prêté ses

ses troupes, & qu'étant arbitre de la paix, elle se feroit à son avantage, plutôt qu'à celui des Vaudois. Monsieur de Servient Ambassadeur du Roi de France auprès du Duc, fût le Médiateur de la paix; & ce Seigneur sachant que les Ambassadeurs d'Angleterre & des Etats d'Hollande étoient en chemin pour s'employer pour les Vaudois; que dans ces deux Etats on y avoit fait de grandes Collectes pour eux, & que le Protecteur d'Angleterre s'intéressoit grandement en leur faveur, précipita cette paix, & la conclut avant leur arrivée à Turin. Il n'y a point de doute qu'il si ces Ambassadeurs, feussent arrivés avant la conclusion, qu'elle auroit été plus avantageuse aux Vaudois qu'elle ne fût: On leur auroit fait rendre tout ce dont on les avoit dépossédés injustement par l'ordonnance de Gastaldo, & abattre le Fort de la Tour sans en pouvoir bâtir un autre.

injustement massacrés & chassés de leurs maisons, pour des Rebelles & des Criminels. Et on les privoit de certains lieux, dont ils avoient jouï de père en fils depuis plusieurs siècles, avant même que les Ducs de Savoye fussent Princes du Piemont, & dans lesquels lieux ils avoient été maintenus par les Concessions & Déclarations des Prédécesseurs de son Altesse, & qu'elle avoit confirmé en 1633.

CHA-

tre. Il est vrai que par un article secret on leur promit d'abattre le fort, & on le fit en effet après la paix; mais ce fût pour en bâtir un plus-fort au lieu où étoit l'ancien, que les Prédécesseurs des Vaudois avoient fait abattre, & même ce fût contre la promesse qu'on leur avoit fait, de n'en point bâtir d'autre. Le Duc leur accorda une Patente qui fût donnée à Pignerol le 9. Aoust 1655. par laquelle il donnoit Amnistie aux Vaudois, de ce qu'ils avoient pris les armes contre lui, les rétabliroit dans leurs biens & Droits, & dans l'exercice libre de leur Religion, à la réserve de quelques lieux, nommés dans la Patente. L'Ambassadeur de France avec les Ministres du Duc dressèrent ainsi la Patente, pour mettre à couvert disoient-ils l'honneur de son A. R. Mais pour couvrir l'honneur du Prince, on faisoit passer des Sujets Innocens, qu'on avoit inju-

CHAPITRE XVII.

Contenant les artifices méchants & abominables dont les ennemis des Vaudois se servirent pour achever de détruire les rechapés du massacre & de la guerre de 1655. avec la rupture de la paix de Pignerol.

LE Duc de Savoye & son Conseil n'ayant pû détruire les Vaudois, ni par le Massacre qu'ils en firent faire, ni par la cruelle & continuelle guerre qu'on leur fit en suite. Au lieu de les laisser en paix après le Traité de Pignerol, comme on l'avoit promis aux Ambassadeurs, on prit d'autres voyes plus subtiles, mais qui n'étoient pas moins diaboliques & dangereuses, pour

pour perdre ce qui étoit resté de ces povres massacrés & persécutés.

Le premier artifice ou moien , dont leurs ennemis se servirent pour les perdre , fût de tacher de mettre la division entr'eux à raison des charitables Collectes, qu'on avoit fait pour eux dans les Pais étrangers, & de semer par tout de faux bruits , du prétendu abus qu'on avoit fait, en l'administration de l'argent qui en étoit venu. Pour cela ils se servirent d'un Jesuite nommé Longueuil, infigne imposteur, qui vint dans les Vallées & feignit de venir du Languedoc, où il avoit, ainsi qu'il disoit, abjuré la Religion Romaine. Ce loup se d'égouta si bien en brebis, qu'on lui donna l'Ecole du Villar qui est au centre de la Vallée de Lucerne. Là il s'associa avec un Michel Bertram de Ville neuve en Piemont ancien Serviteur du Marquis de Pianesse, avec

avec Jean Vertu de Lucerne & avec Jean Magnan de Provence, qui depuis quelque tems habitoit dans les Vallées. Ce Jesuite avec ses Associés firent tout ce qu'ils pûrent, pour gagner les plus-simples & les plus-pôvres des Vallées, leur suggerant que les sommes qui en étoient provenuës, étoient si grandes, que si on les eût distribuées selon l'intention de ceux qui les avoient données, il y auroit eu pour chacun 14. ou 1500. livres, & par ces discours séditeux, ils prétendoient de les armer les uns contre les autres, & de les perdre par eux-mêmes. Et non contents de cela, ils écrivirent aux Pais étrangers en France, en Suisse, en Hollande & en Angleterre, d'où ces Collectes étoient venuës, que les principaux habitants avoient partagé entr'eux cet argent & en faisoient bonne chere, pendant que les pôvres mourroient de faim, pour n'y avoir point

point de part, & par ces mensonges & impostures, ils pretendoient d'empêcher, que les Etrangers ne fussent plus touchés à l'avenir de leurs miseres.

Le second artifice de leurs ennemis, fût de faire bâtir une Citadelle au lieu de la Tour, contre & au préjudice de l'article secret de Pignerol, dans laquelle on mit une forte garnison incontinent qu'elle fût construite, qui commit toute sorte d'excès & de violences contre les Vaudois, en levant leurs fruits qui étoient en terre, & leur vin de leurs Caves, prenans & pillant les meubles de leurs maisons, battant & tuant ceux qu'il leur plaisoit, violant femmes & filles, & commettant toute sorte de voeries & de brigandage, sans qu'on y apportat aucun rémède, ni qu'on leur fit aucune justice. Et pour comble de malheur on donne le gouvernement des Vallées au Comte de Bignols, qui

qui s'étoit signalé au massacre de 1655.

Le troisième artifice qu'on employoit, pour détruire les Vaudois après le Traité de Pignerol, fût de faire des procès criminels aux principaux d'entr'eux sur de fausses accusations, devant la cour de Turin, au préjudice de leurs libertés, qui portoient que leurs affaires se jugeroient dans les Vallées par leurs Juges ordinaires. S'ils se remettoient pour purger les decrets laxés contre eux, on les tenoit un ou deux ans en prison sans les ouïr, & là on leur faisoit consumer tous leurs biens, où on les laissoit mourir de faim. S'ils ne se remettoient point, on les condamnoit à la mort, où aux galeres, & leurs biens étoient confisqués. Ceux qui étoient condamnés par défaut, s'ils n'abandonnoient leurs biens & leurs maisons, étoient saisis par les Soldats de la garnison de la Citadelle, & con-

conduits dans la forteresse, où on leur faisoit souffrir mille maux pires que la mort.

Le quatrième artifice dont les ennemis des Vaudois se servoient pour les perdre, fût l'interdiction de leurs Ecoles & de l'exercice de leur Religion en divers lieux, où il avoit été maintenu par la Patente de Pignerol, & établi de tems immémorial.

Les Vaudois voiant que le Traité de Pignerol étoit violé presque en tous ses chefs, eurent recours à leur Prince & à ses Ministres, auxquels ils firent de tres-humbles Remontrances, réitérées par diverses fois. Mais reconnoissans que c'étoit inutilement, ils s'adresserent à Mr. de Servient Ambassadeur de France, qui étoit encore à Turin, & qui avoit été le Médiateur du Traité. Ils écrivirent aussi aux Ambassadeurs des Cantons Protestants qui y furent présents &

plie-

prièrent tres-humblement tant l'Ambassadeur de France, que ceux de Suisse d'interceder pour eux envers son A. R.

Au lieu de faire justice à ces pauvres gens injustement opprésés, on prépara des autres armées pour achever de les détruire; & pendant qu'elles s'aprochoient pour exécuter leur méchant dessein, Mr. Rica Thrésorier Général du Duc se rendit à Pignerol, Ville du Roi de France & voisine des Vallées, où il fit appeler les principaux Agens de toutes les Communautés des Vallées, & leur dit en pleurant, (comme le Crocodile envers ceux qu'il veut devorer) qu'il étoit extrêmement marri de les voir précipiter dans une ruïne inévitable, que le seul & unique moien de l'éviter étoit, de faire une bonne & ample deputation à Turin vers son A. R. qui étoit resolué de mettre fin à leurs miseres, & que moyenant une

H sou-

soumission, qu'ils pouvoient & devoient faire sans scrupule, ils obtiendroient toutes les provisions, qu'ils pouvoient souhaiter.

Pendant que le Thrésorier Général amuse & retient par de belles paroles les principaux Agens des Vallées à Pignerol, les Généraux de l'armée qui étoient en la Vallée de Lucerne, font appeler vers eux tout le reste des Conducteurs des Vallées, & leur déclarent que si seulement, en signe d'obéissance & de confiance, ils font escorte à un convoi, qu'ils vouloient envoyer au fort de Mirebouc, ils pourront tous s'en retourner en sûreté habiter en leurs maisons.

Les Vaudois qui ne desiroient que la paix & le repos de leurs familles, firent ce que ces Généraux leur commandoient, croians que ce qu'ils disoient fût véritable. Mais la suite fit voir, que ce n'étoit que pour les surprendre & les perdre.

dre.

dre. Car pendant qu'une partie de leurs gens est employée à faire cette Escorte, que les autres travaillent à ramasser leurs familles & à les ramener dans leurs maisons, suivant l'ordre publié de la part de S. A. R. Que chacun eût à se retirer chés soi, & y ramener sa famille. Que les principaux Agens & Conducteurs des Vaudois sont amusés & arrêtés, les uns à Pignerol auprès du Thrésorier, & les autres par les Généraux de l'armée, les Troupes du Duc commandées par les Marquis de Fleuri, & d'Angrogne, & par le Comte de Bagnols en nombre de plus de huit mille hommes, se jettent au point du jour avec grande furie dans les Vallées, par quatre differens endroits, pour surprendre & égorger les Vaudois, comme on avoit fait en l'année 1655. & ce qui les faisoit esperer de réussir dans leur méchant dessein est, qu'ils voioient, que ces povres gens

H 2 étoient

étoient dispercés en divers lieux, & endormis sur la confiance de l'ordre de S. A. R. & des belles promesses des Généraux de l'armée & ne s'attendoient pas à une telle trahison & perfidie. Mais si d'un côté on les separoit les uns des autres, & on leur ôtoit leurs Conducteurs, pour les vaincre plus aisément, d'un autre côté on munit d'hommes & de munitions le fort de Mirrebouc, qui étoit au haut de la Vallée de Lucerne, pour leur fermer le passage du Dauphiné, & les empêcher de se sauver dans les terres de France, comme ils firent lors du massacre de 1655. Et les emploier pour escorter ceux qui alloient pour munir & garder ce fort, étoit une double trahison & perfidie.

C H A-

jour, & voulans se saisir du Donjon de la Vachere, ils furent arrêtés par un Corps de Garde de soixante hommes, qui étoit posté à un détroit appelé la portè d'Angrogne, sans celi c'étoit fait des povres Vaudois. Car s'ils eussent perdu ce poste ils étoient perdus, parce que c'étoit le seul lieu, qui leur servoit d'azile & de dernier refuge, contre les grands efforts de leurs ennemis.

Ceux qui étoient commandés par les Marquis de Fleuri & d'Angrogne, qui étoient pour le moins quatre mille, se voiant arrêtés par ce Corps de Garde, se posterent au sommet de la coline qu'ils avoient occupé, & avec des gazons y firent un retranchement de la hauteur d'un homme, sans que les Vaudois le peussent empêcher. Et pendant que les uns travailloient à fortifier ce poste, les autres faisoient tous leurs efforts pour gagner le

D C-

C H A P I T R E XVIII.

Contenant la huitième guerre faite contre les Vaudois en 1662 & 1663. par Charles Emanuel II. Duc de Savoie.

LES Marquis de Fleuri & d'Angrogne, qui les attaquèrent, l'un par Saint Segond, & l'autre par Briqueiras se joignirent sur le sommet d'une coline, qui est entre la Vallée de Lucerne & la Vallée de Perouse, d'où l'on peut facilement gagner le lieu appelé le Bal, sur la montagne de la Vachere, au sommet d'Angrogne, qui est comme un Donjon tres important, & comme le centre des trois Vallées, duquel on descend librement en celle de Lucerne, de Perouse & de St. Martin, ils arriverent au sommet de cette coline au point du

H 3 jour,

Détroit, qui étoit gardé par les soixante Vaudois.

L'autre partie de l'armée commandée par le Comte de Bignols, consistant en pareil nombre, étoit aussi partagée en deux corps, dont l'un vint du côté du Chabas, & l'autre du côté de St. Jean. Ces deux corps agissans en même tems gagnerent la coline de St. Jean, & une partie de celle d'Angrogne. Les Vaudois furent contraints de reculer, bien qu'ils eussent là leur plus grandes forces. Ils se battirent pourtant en retraite jusqu'à Rochemanant, qui étoit un poste plus-avantageux bien haut vers Angrogne, là à la faveur des rochers & de quelques masures ils firent ferme & arréterent leurs ennemis, sans qu'ils pussent jamais les arracher de ce poste. Après avoir donne plusieurs assauts & s'être lassés à combattre & perdu trois cens hommes dans ces assauts, pour forcer ce

H 4 lieu,

lieu, la frajeur de Dieu tomba sur eux d'une telle maniere, qu'ils s'enfuirent en déroute, se jettans à corps perdu par ces colines pour se sauver. Les Vaudois les poursuivirent jusques au pied de la Coline, où étoit leur Cavalerie & en tuèrent plusieurs. Et après avoir pourveu suffisamment à garder le côté, dont ils avoient honteusement chassé leurs ennemis, coururent au secours de leurs frères, qui combattoient du côté où étoient les Marquis de Fleuri & d'Angrogne, ce qu'ils firent heureusement.

Les soixante Vaudois qui gardoient le Détroit d'Angrogne étoient déjà las, pour avoir combattu plus de la moitié du jour. Dès qu'ils virent que leurs frères venoient à leur secours, ils reprirent courage. Deux d'entreux en se traînant sur le ventre à la faveur d'un rocher s'aprocherent du rétranchement

ment des ennemis, tuèrent deux sentinelles, & se jetterent le sabre à la main dans leur camp, ils furent aussi tôt suivis du reste, qui donnant de tous côtés s'en rendirent bien tôt les Maîtres, tuans & taillans en pièces tout ce qui s'opposoit à eux, & mettant en fuite le reste, qui se sauva en desordre. Les Marquis de Fleuri & d'Angrogne qui commandoient, ne furent pas des derniers à fuir. Les Vaudois poursuivirent leurs ennemis jusqu'à Braqueiras, & en les poursuivant en tuèrent plusieurs. Il y eût plus de six cens des ennemis tués & beaucoup de blessés qui moururent la plus part de leurs blessures. Les Vaudois ne perdirent que cinq à six hommes & n'en eurent qu'une douzaine legerement blesez. Ainsi Dieu délivra glorieusement les Vaudois, & punit la perfidie & la trahison de leurs Persecuteurs. Et on peut dire que comme autrefois l'épée

H 5 de

de l'Eternel fût avec celle de Gedeon, aussi en cette rencontre elle fût avec celle du Capitaine Janavel & de la petite troupe. Autrement comment est-ce que cinq cens hommes, qui étoient extrêmement fatigués, pour avoir combattu plus de la moitié du jour, auroient chassé quatre mille de leurs ennemis de leur camp, retranché & fortifié de la hauteur d'un homme. Les Vaudois n'étoient pas plus de cinq cens alors, parce qu'ils avoient laissé une partie de leurs gens, pour garder le côté dont ils avoient chassé le Comte de Bagnols, & ils n'avoient en tout qu'environ sept cens hommes. Après avoir battu leurs ennemis, ils rendirent des actions de grâces à Dieu de leur délivrance, & de la victoire qu'il leur avoit donnée & lui en attribuèrent toute la gloire.

Les Vaudois après avoir vigoureusement repoussé & battu leurs

en-

ennemis, faisoient souvent des partis, pour les aller chercher par tout, où la Cavalerie ne pouvoit pas les incommoder, ni les surprendre, & par ce moien leur armée diminuoit, puis qu'il n'y avoit presque point de jours, qu'un bon nombre de Savoyards ou Piemontois ne tombat entre les mains des Vaudois.

Depuis le 6. de Juillet jusqu'au 10 du mois d'Août, ce tems-là se passa en Escarmouches, où les Vaudois avoient d'ordinaire avantage sur leurs ennemis.

Les Marquis de Fleuri & d'Angrogne qui commandoient l'armée du Duc, la grossirent derechef de toutes les milices des Etats de son A. R. ou des troupes tirées des garnisons. Et avec cette grande armée, firent une entreprise memorable. Ils attaquèrent le lieu de Roras, où quelques Vaudois s'étoient retirés. Cette communauté comme nous l'avons remarqué ci-

H 6 de

devant étoit séparée du reste des Vallées, & par conséquent ne pouvoit pas être secourüe. Avant le massacre & la guerre de 1655. elle n'étoit composée que de vingt & cinq familles. Les ennemis qui étoient plus de cent contre un, attaquèrent ce petit lieu par tant d'endroits, qu'enfin ils s'en rendirent les Maîtres. Ils tuèrent vingt trois Vaudois qui le défendoient; mais il y perdirent plus de deux cens hommes. Ca été la plus-grande perte que les Vaudois aient fait en cette guerre de 1663. Et le plus-grand exploit des Généraux du Duc de Savoye.

Après que les ennemis se furent rendus Maîtres des rochers & du desert de Roras, avec une perte si considérable, ils firent le lendemain une course à Sainte Marguerite, qui est un petit Village de la Communauté de la Tour, composé de 20. ou 25. maisons qu'ils re-

reduisirent en cendres. Les Vaudois s'étant alors rencontrés en quelque nombre sur les montagnes de la Tour, y accoururent dès qu'ils virent cet embrasement, avec tant de vitesse & de résolution, qu'ils mirent ces Incendiaires en fuite, couvrirent la terre de leurs corps morts, & en tuèrent plus qu'ils n'avoient brûlé de poutres. Du côté des Vaudois il n'y en eut aucun de tué, ni de blessé. Aussi on remarqua que ces Incendiaires étoient si effrayés, qu'il sembloit, qu'il n'avoient ni mains pour combattre, ni pieds pour fuir.

Vers la fin du mois d'Aoult le Capitaine Janavel défit entièrement une embuscade que les ennemis avoient fait au lieu des Vignes pour le surprendre. Mais ils furent eux mêmes surpris & taillés en pieces.

Le Conseil de la Propagation voyant que le Marquis de Fleuri a-

H 7

voit

voit été malheureux en toutes ses entreprises, trouva bon de changer de Général. On rappela à la Cour ce Marquis, & on mit à sa place le Marquis de St. Damian, qui d'abord fit une grande levée de boucliers, & ramassa de nouvelles & grandes troupes, qui firent moins que les premières. Les Soldats considérans qu'il n'y avoit à gagner pour eux que des coups, les premiers aiant emporté tout le butin, n'alloient que par force au combat, & des qu'ils trouvoient quelque résistance, ils tournoient le dos aux Vaudois, sans que leurs Officiers les pussent retenir.

CHAPITRE XIX.

Seconde paix faite entre Charles Emanuel II. & les Vaudois par l'entremise des Ambassadeurs des Cantons Protestants au mois de fevrier 1664. qui a duré jusques a 1686. pendant lequel tems les Vaudois ont rendu des services signalés aux Ducs de Savoye.

LA guerre de 1663. aiant aussi mal réussi au Duc de Savoye que celle de 1655. il auroit été bien aise de faire la paix, mais il n'osoit la demander aux Vaudois, de peur de faire voir sa foiblesse, ou de n'être pas obligé de leur accorder plus, qu'il ne leur avoit accordé par la Patente de Pignerol, à cause des avantages qu'ils avoient obtenu sur lui.

lui. Car ce Prince avoit épuisé ses finances, ruiné par cette guerre civile une partie de ses Etats, perdu plus de quatre mille hommes, & les Vaudois n'en avoient perdu que soixante. On n'osoit plus les aller chercher dans leurs montagnes, & ils descendoient souvent dans la plaine, pour attaquer leurs ennemis, qui étant épouvantés par les continuelles victoires qu'ils avoient remporté sur eux, fuioient devant les Vaudois comme les brebis devant le loup. Les Suisses aiant eu quelque vent, que le Duc étoit las de cette guerre, lui firent une belle & ample Ambassade, pour le solliciter à mettre en repos ses Sujets Vaudois. Les Ambassadeurs arriverent à Turin le 15. Decembre 1663. & y furent tres bien receus du Duc & de toute la Cour; ce qui n'étoit point arrivé ni en l'année 1655. apres le massacre, ni n'arriva pas aussi en 1686. lors que

le

le Duc se ligu avec le Roi de France pour detruire les Vaudois, ou les forcer d'aller à la Messe, de la maniere qu'on avoit l'année precedente forcé les Protestants de France. Ce bon accueil fait aux Ambassadeurs fait voir clairement qu'on étoit las de la guerre, & qu'on étoit bien aise de faire la paix. Apres avoir eu audience, ils envoyerent leur Secretaire aux Vallées, pour dire aux Vaudois qu'ils fissent venir leurs Deputés à Turin, qui y étant arrivés, on leur fit d'abord une promesse solemaelle, qu'on ne feroit aucun acte d'hostilité contre les Vaudois pendant le Traité.

La suite a fait voir qu'on ne leur faisoit cette promesse que pour les endormir, afin de les surprendre, pendant qu'on travailleroit au Traité de paix. Car par une perfidie innoüie parmi les Nations les plus barbares, au prejudice de cette promesse,

messé,

messe, faite en presence des Ambassadeurs, le 21. du même mois, douze mille hommes du bas Piemont se joignirent à l'armée du Marquis de St. Damian, & le 25. à la pointe du jour ils attaquèrent le Taillaret, Angrogne, Rocheplate & St. Germain, sans les avertir qu'on retiroit la parole solemnelle, qu'on leur avoit donnée, qu'on n'attenteroit rien pendant qu'on travailleroit au Traité. La premiere & la plus forte attaque fut au Taillaret, où les Vaudois qui étoient la fuillirent à être accablés. Ceux d'Angrogne leur aiant envoyé cent hommes, ce secours les encouragea si fort, qu'ils rompirent les troupes ennemies commandées par le Comte de bagnols, & les contraignirent de s'enfuir & de se sauver en desordre dans le Bourg & dans la Citadelle de la Tour. On les poursuivit avec tant de chaleur, que plusieurs Vaudois entrerent

pele

pele & mele avec eux dans le Bourg, & en sortirent sans avoir reçu aucune blessure, au grand étonnement de tout le monde, & à la confusion de leurs ennemis.

Du côté d'Angrogne, les ennemis ne peurent pas faire reculer les Vaudois d'un pas, quelque assauts qu'ils donnassent, mais après avoir fait inutilement leurs efforts, pour les contraindre à abandonner leur poste, & avoir perdu beaucoup de leurs gens sans rien avancer, ils prirent honteusement la fuite. Les Vaudois les poursuivirent jusqu'à la plaine, & en tuèrent encore un grand nombre, & se camperent auprès de la plaine, où leurs ennemis n'oserent plus les attaquer.

Tout le plus grand mal des Vaudois fût du côté de St. Germain, qui étoit un poste tres avantageux & tres important, par le moyen duquel ils avoient jusqu'alors entretenu libre, le passage de la Vallée

de

188 *Abrégé de l'Histoire*
de Lucerne à celle de la Perouse & de St. Martin. Les ennemis surprirent malheureusement ce lieu, qui étoit sans garde, parce que la faim avoit obligé les Paisans, qui ne croioient pas qu'il y eut rien à craindre, pendant qu'on étoit en traité, d'aller chercher des vivres pour eux & pour leurs familles; ils y tuèrent un homme & deux femmes, le reste se sauva miraculeusement. Ils brulèrent aussi la plus part des maisons, & coupèrent, ou écorchèrent presque tous les arbres fruitiers.

Les Vaudois eurent ce jour-là grande matiere de joye, en ce que quoi qu'ils fussent dispersés en divers lieux, & ne fussent pas sur leurs garde, se confians en la promesse solemnelle qu'on leur avoit fait de ne rien attenter pendant le Traité; Dieu non seulement les délivra de la main de leurs ennemis, mais encore leur fit remporter sur eux

eux

190 *Abrégé de l'Histoire*
douze jours, qui par diverses reprises fût prolongée jusqu'à ce que les Seigneurs Ambassadeurs eurent terminé leur negotiation par l'accord contenu dans la Patente du 14. Fevrier 1664. par laquelle les Vaudois furent rétablis dans tous leurs biens, & dans l'exercice de leur Religion dans tous les lieux, où ils avoient été rétablis par le Traité de Pignerol fait en l'année 1655.

Cette Patente ne fut pas exécutée de meilleure foi que la précédente, quoi que le Duc se fût engagé envers les Cantons Protestans, par une lettre du 28. Fevrier 1664. de la faire ponctuellement observer. On ne sauroit représenter les detours dont le Conseil de la Propagation se servit, pour rendre cette Patente inutile aux Vaudois. Il suffit de dire qu'il leur auroit été impossible de se défendre contre tant de subtilités, & tant de malices; si Dieu qui tient dans sa main le

cœur

des Vaudois. 189

eux une signalée victoire. L'armée ennemie étoit composée de dix huit mille hommes, savoir 6000. que le Marquis de St. Damian avoit dans son armée, & douze mille Piemontois, qui vinrent le joindre. Et les Vaudois n'avoient qu'environ sept cents hommes. En ce jour là les derniers ne perdirent que six hommes, mais les premiers suivant leur propre relation en perdirent quinze cens, entre lesquels furent les Comtes de St. Front & de la Trinité & plusieurs Officiers de marque.

Les Deputés des Vaudois qui étoient à Turin depuis six jours, aiant eu la nouvelle de cette perfide attaque, faite contre la parole donnée, prièrent Messieurs les Ambassadeurs des Cantons Suisses, d'en porter leurs justes plaintes au Duc, ce qu'ils firent avec beaucoup de chaleur & de ressentiment. Mais cela ne produisit qu'une Trêve de douze

douze

des Vaudois. 191

cœur des Princes & des Rois, n'eut changé en leur faveur, celui de Charles Emanuel II. Ce Prince aiant examiné la conduite des Vaudois, connut, que c'étoit sans raison qu'on les lui avoit rendus odieux, & se souvenant du zèle qu'ils avoient temoigné pour son service en diverses occasions, & particulièrement en 1638. & 1640. que la plus part de ses Etats s'étoient revoltés contre lui, & que le Cardinal de Savoye & le Prince Thomas ses Oncles se rendirent chefs des Revoltés, & assistés des troupes d'Espagne s'emparerent presque de tout le Piemont, & même de la Ville de Turin, & assiégèrent Madame R. sa mere dans la Citadelle où elle s'étoit sauvée, & sans le secours de Louis XIII. son oncle maternel & des Vaudois, il est croyable qu'on auroit depouillé ce Prince de tous les Etats.

En l'année 1672. le Duc de Savoye

Savoye

voye eût guerre contre les Genoïs, les Vaudois le servirent en cette guerre avec tant de zèle & de courage, que ce Prince ne se contenta pas de donner des éloges à leur vigueur & à leur fidélité, par une lettre qu'il leurs écrivit du 5. Novembre de la même année. Il leur donna encore des marques tres sensibles de sa protection & de sa bienveillance jusques à sa mort, qui arriva vers la fin de l'année 1678. Madame Royale sa veuve les traita à son imitation, non seulement avec beaucoup de douceur & de bonté, mais elle s'engagea encore envers les Cantons Protestants par une lettre du 28. Janvier 1679. de maintenir les Vaudois dans l'exercice de leur Religion & dans leurs autres privileges.

CHA-

toit les services considerables, qu'ils lui avoient rendu en 1684. dans la guerre contre ceux de Mondovi, dans laquelle ils avoient signalé leur courage & leur zele. Ce Prince même leur avoit donné des assurances authentiques de sa satisfaction & de sa bienveillance, par une lettre qu'il leur fit écrire à cette occasion, ils se repaissoient de cette espérance, lors que le Gouverneur des Vallées fit publier, sur la fin de l'an 1685. une ordonnance qui défendoit à tous étrangers d'aller habiter dans les Vallées, & d'y demeurer plus de trois jours sans sa permission, & aux habitans de les loger, sous des grosses peines. Les Vaudois avoient déjà pris les violences qu'on exerceoit en France, pour forcer les gens à changer de Religion. Ils avoient encore appris que le Roi avoit cassé l'Edit de Nantes, & ils jugeoient bien, que la defence qu'on leur faisoit,

de

C H A P I T R E X X.

Neuvieme guerre contre les Vaudois par Louis XIV. Roi de France & Victor Amedée II. Duc de Savoye avec les perfidies, trahisons & manque de foi de leurs ennemis, qui furent cause de leur ruine & de leur dispersion.

LA douceur dont les Vaudois avoient joui depuis la guerre contre les Génois, jusques à la mort de Charles Emanuel II. Et depuis la mort de ce Prince sous la Regence de Madame Royale sa veuve, jusques à l'année 1685. leur faisoit espérer de jouir de quelque tranquillité, sous le regne de Victor Amedée II. qui est à present Duc de Savoye, & ce qui les flautoit encore de cette espérance, étoit

I

des Vaudois.

de donner retraite à leurs frères, étoit d'une dangereuse consequence, mais ils ne prevoyoient pas les malheurs, qui leur sont arrivés, ni les maux qu'on leur preparoit.

Ils furent fort surpris, lors qu'on publia dans les Vallées, une ordonnance du Duc de Savoye, du 31. Janvier 1686. qui défendoit généralement l'exercice de la Religion, à peine de la vie & de confiscation des biens, condamnoit tous les temples à être demolis, & tous les Ministres au banissement, ordonnoit que tous les enfans, qui naîtroient seroient baptisés & élevés dans la Religion Rom., à peine des Galères contre les peres. On ne sauroit exprimer les craintes & les douleurs, dont les Vaudois furent penetrés à la veüe d'une ordonnance si surprenante, si injuste, si rigoureuse & si contraire, à leurs droits & à leurs privileges. Les precedentes ordonnances ne ten-

I 2 doient

doient qu'à les referrer dans des limites plus étroites, mais celle du 31. Janvier, les privoit entièrement de l'exercice de leur Religion, & de la liberté de conscience. Dans ce piteux état où ils se trouvoient, ils eurent recours aux plaintes & aux supplications selon leur coutume. Ils présentèrent quatre requêtes au Duc de Savoye, pour demander la révocation de cette ordonnance. Mais comme ils ne purent obtenir que quelque délai, pour se préparer à l'exécuter, ils virent que leur malheur étoit sans ressource: ils en furent encore plus certains, lors qu'ils apprirent que le Roi de France, qui par des raisons d'intérêt & de politique, les avoit toujours protégés, & qui même s'étoit déclaré le garant des Patentes de 1655. & de 1664., avoit non seulement obligé le Duc à donner cet ordre, mais encore faisoit avancer les troupes vers le

le

le Piemont, pour le faire exécuter.

Les Cantons Protestants aiant été informés de cet ordre, & des mesures qu'on avoit prises pour le faire exécuter, crurent qu'ils ne dévoient pas abandonner un Peuple persécuté pour la Religion, & qu'ils dévoient paroître dans cette occasion comme ils avoient fait dans les précédentes. Ils résolurent dans une assemblée tenue à Bade, au mois de Février 1686., d'envoyer encore des Ambassadeurs au Duc de Savoye, pour intercéder pour les Vaudois. Ces Ambassadeurs arrivèrent à Turin au commencement du mois de Mars, & firent leur proposition tendante à la révocation de l'ordonnance du 31. Janvier. Ils firent voir que les Cantons étoient intéressés en cette affaire, non seulement comme frères des Vaudois, faisant profession d'une même Religion, mais enco-

I 3

re

re parce que les Patentes de 1655. & 1664. que cette ordonnance détruisoit étoient les fruits de leur médiation, & ils appuyèrent leur demande de plusieurs considérations fortes & solides. La Cour de Turin ne combatit pas ces raisons, elle se contenta de faire dire aux Ambassadeurs, que les engagements où le Duc de Savoye étoit entré avec le Roi de France, s'opposoient au succès de leur négociation. Ceci les obligea à représenter dans un mémoire qu'ils donnèrent pour ce Sujet. Que les Predecesseurs de S. A. aiant engagé leur parole Royale à plusieurs Souverains, & particulièrement aux Cantons Protestants, pour l'observation des patentes accordées aux Vaudois, elle ne pouvoit pas renoncer à des engagements si formels & si authentiques, soit parce que les Patentes n'étoient pas de simples tolérances, mais des Concessions per-

per-

perpétuelles, & des Loix irrevocables, soit parce que ces Patentes aiant été données à l'intercession de plusieurs Souverains, & selon la Loi des Nations, elles sont des monumens éternels de la foi publique, soit enfin parce que les paroles des Souverains, doivent être sacrées & inviolables. Ils firent voir aussi par plusieurs raisons de politique, que le Duc de Savoye devoit maintenir les Vaudois dans leurs privilèges, & que celles de la justice & de la clémence ne lui permettoient pas de porter dans ses propres Etats le feu, le sang & le carnage; & qu'il détruisit un Peuple, lequel imploroit sa grace & sa miséricorde, & qui n'avoit rien fait pour lui attirer l'ordre funeste, qui causoit son desespoir. Mais ni les raisons des Ambassadeurs, ni leurs pressantes Sollicitations, ni les lettres d'intérêt, que plusieurs Princes Protestants écrivent en faveur des

I 4

Vau-

Vaudois, ne produisirent aucun effet, & ne firent que confirmer les Ambassadeurs, dans l'assurance des engagemens où le Duc de Savoye étoit entré avec le Roi de France, pour éteindre la Religion Protestante dans les Vallées, comme on avoit fait en France, & employer les mêmes moyens dont on s'étoit servi pour réussir dans un si funeste dessein.

Cependant les Vaudois ignoroient ce qui se passoit à Turin, parce qu'on avoit pris & arrêté sur les passages deux hommes, qui alloient dans les Vallées pour en porter les nouvelles. Bien est vrai, qu'ils avoient sçeu en suite par un bruit commun, que les Ambassadeurs Suisses étoient à Turin, pour demander la révocation de l'ordre du 21. Janvier, mais ils ne savoient rien de positif de leur négociation. Ils ne pouvoient pas même s'en aller informer, parce qu'aucun d'eux

n'osoit

n'osoit aller à Turin, depuis que les délais qu'on leur avoit donnés, pour exécuter l'ordre, furent expirés. Qui plus est, on avoit refusé aux Ambassadeurs un sauf-conduit, pour faire venir les Deputés des Vallées, pour soutenir leur droit, comme on l'avoit pratiqué dans les précédentes négociations.

Le Duc de Savoye fit rendre réponse à la demande des Ambassadeurs, par le Marquis de St. Thomas, un de ses Ministres d'Etat, qui avoit la direction des affaires étrangères, qui leur protesta que le Duc ne pouvoit pas révoquer l'ordre qu'il avoit donné, parce qu'il n'en étoit pas le maître, mais pourveu que l'ordre fût exécuté son A. R. ne refuseroit pas d'entrer dans quelque expédient. Il leur fit même sentir qu'à leur considération, elle ne refuseroit pas aux Vaudois la permission de sortir

I 5 de

de ses Etats, & de disposer de leurs biens.

Les Ambassadeurs considérans que les Vaudois, n'avoient ni chef, ni troupes réglées, ne pouvoient pas soutenir une guerre contre le Roi de France & le Duc de Savoye, qui s'étoient unis pour les détruire. Ils crurent que pour détourner l'orage dont ils étoient menacés, ils leur devoient procurer une retraite avec la disposition de leurs biens. Mais avant qu'entrer dans cette négociation, il falloit consulter le sentiment des Vaudois, les Ambassadeurs prirent des mesures avec la Cour de Turin, pour aller faire un voyage dans les Vallées, même le Duc de Savoye leur donna une lettre sur ce Sujet, pour le Gouverneur de ce pays là. L'événement a fait voir que le sentiment de la Cour n'étoit pas, de laisser sortir les Vaudois du Piémont, mais de les forcer d'aban-

don-

donner leur Religion, de la maniere qu'on avoit contraint les Protestants de France, & de perdre & détruire tous ceux, qui ne voudroient point l'abandonner. Et on ne consentoit à accorder la sortie aux Vaudois que pour les diviser, ils savoient qu'il y en avoit plusieurs, qui ne voudroient point abandonner leur bien, & leur patrie, pour aller mener une vie languissante & vagabonde dans un pays étranger, que ceux là aimeroient mieux abandonner leur Religion, que se soumettre à un condition si dure. Quand à ceux qui se refoudroient à sortir, on trouveroit des moyens pour les chicaner sur leur sortie, ou en retenant leurs enfans pour les élever dans la Religion Romaine, ou en leur empêchant de disposer de leurs biens, ou en emprisonnant les uns, ou en massacrant les autres, comme on fit en 1655. & comme on fit encore cette fois, même con-

I 6 tre

tre la foi & les promesses solennelles, qu'on leur donna per diverses fois.

Les Ambassadeurs arrivèrent dans les Vallées le 22. de Mars, & le lendemain ils firent assembler les Communes par Deputés, auxquels ils raconterent ce qu'ils avoient fait. Ils leur dirent en suite, que dans l'état où les Vaudois étoient, dénués de l'esperance de tout secours, ils n'avoient point d'autre parti à prendre, que celui de la retraite, en cas qu'on peut l'obtenir avec la disposition de leurs biens, & que s'ils vouloient prendre ce parti, ils en porteroient la proposition comme venant d'eux. Les Deputés des Communes furent fort surpris d'apprendre, qu'ils ne devoient attendre aucun secours dans une occasion, où ils croioient que toute l'Europe Reformée devoit s'intéresser, dirent aux Ambassadeurs qu'ils étoient persuadés, qu'on ne pou-

voit pas mieux faire que de suivre leur avis, mais que pour prendre une delibération, sur un affaire de cette importance, il falloit faire une assemblée générale.

Les ordres étant donnés pour cela, les Ambassadeurs retournèrent à Turin, & informerent le Marquis de St. Thomas du succès de leur voyage, qui les assura que cette negotiation étoit fort agreable à la Cour. Après quoi ils demandèrent un saufconduit pour faire venir quelques habitants des Vallées, pour apporter les delibérations, qui seroient prises dans cette assemblée, qu'on leur refusa sous deux pretextes frivoles. L'un que le Duc de Savoye ne vouloit pas qu'aucun Vaudois parut à la suite de la Cour. L'autre qu'il ne pretendoit faire aucune chose dans cette occasion, qu'à la seule consideration des Ambassadeurs. Ce qui fût cause qu'ils envoierent leur Secre-

taire dans les Vallées, pour aller querir ces deliberations. Il trouva les Communes assemblées à Angrogne, le 28. Mars, fort irresolues sur le parti qu'elles devoient prendre, car si d'un côté elles voyoient les suites funestes d'une guerre, elles voioient des dangers & des difficultés insurmontables, dans l'exécution de la sortie. Mais enfin elles prirent le parti d'envoyer aux Ambassadeurs un memoire, des dangers & des difficultés, qui s'opposoient à leur sortie, & en même tems elles leur écrivirent une lettre, par laquelle, après les avoir suppliés de faire reflexion sur ces obstacles, elles leur declaroient qu'elles s'en remettoient à leur prudence & à leur conduite.

En vertu de cette lettre les Ambassadeurs agirent pour obtenir aux Vaudois la permission de sortir des Etats du Duc de Savoye, & de disposer de leurs biens. Mais le Duc

à qui la proposition en fût portée, leur fit dire qu'avant que d'y répondre, il pretendoit que les Communes des Vallées lui envoyassent des Deputés, avec un ample pouvoir, pour lui faire les soumissions, qui lui étoient deües, & pour lui demander la permission de sortir de ses Etats, comme une grace qu'elles imploroient de lui. Ce changement fait voir clairement, qu'on n'avoit consenti à la sortie des Vaudois, que pour les diviser, comme cela arriva, au grand contentement de leurs ennemis. Les Ambassadeurs trouverent fort étrange ce préalable, & virent qu'on se jouoit d'eux, & qu'on se moquoit des Vaudois. On leur avoit refusé le saufconduit, qu'ils avoient demandé, pour faire venir à Turin des Deputés des Vallées. On les avoit assureés plusieurs fois, que si l'on accorderoit la retraite aux Vaudois, ce ne seroit qu'à la considera-

tion & médiation des Ambassadeurs. Cependant on ne veut plus que ce soient les Ambassadeurs, qui demandent la permission de la sortie, comme une proposition venue de leur part, on veut au contraire que ce soient les Vaudois, qui fassent eux mêmes cette demande. Et que des gens qui n'ont rien fait, que servir Dieu selon la pureté de son St. Evangile, demandent comme une grâce, d'être banis de leur Patrie, & d'abandonner leurs maisons, & leurs biens, pour aller mendier dans un pays étranger. Le mauvais traitement qu'on faisoit aux Ambassadeurs ne les rebuta pas pourtant, pour ôter tout prétexte aux ennemis des Vaudois, ils demandèrent un saufconduit, pour faire venir les Députés qu'on demandoit, & l'envoyèrent aux Vallées par leur Secrétaire, qui fit assembler les Communes afin de nommer les Députés.

Mais

gages pour les diviser, furent bien aises d'apprendre leur division, ils virent que c'étoit un moyen assuré pour les détruire, pour fomenter cette division, ils firent donner un Edit le 9. d'Avril, qui leur permettoit de sortir & de disposer de leurs biens, sous certaines conditions. Il faut remarquer que les Députés des Vallées ne demandoient pas la sortie, ni les Ambassadeurs ne la demandoient pas alors non plus, mais seulement un délai pour faire rassembler les Communes, pour délibérer sur ce qui leur seroit expedient de faire.

Cet Edit fit un effet contraire au sentiment de leurs ennemis, il fit unir les Vaudois, au lieu qu'on espéroit qu'il les diviseroit d'avantage, ou du moins qu'il fomenteroit la division parmi eux. Car l'ayant examiné ils virent, que c'étoit un piège qu'on leur avoit tendu, pour les détruire avec moins

de

Mais comme d'un côté il y en avoit plusieurs, qui n'avoient jamais été dans le dessein de sortir. Et que de l'autre les nouvelles démarches de leurs ennemis leur paroissoient suspectes, les Communes ne furent pas toutes dans un même sentiment, ni les ordres qu'elles donnèrent à leurs Députés conformes les uns aux autres. Les uns portoient de demander la permission de sortir, & de disposer de leurs biens, & les autres la maintenue de l'exercice de leur Religion & de leurs autres droits. Les Députés étant arrivés à Turin, les Ambassadeurs ne trouvèrent pas à propos qu'ils parussent à la Cour ainsi divisés, ils les renvoyèrent dans les Vallées pour tâcher de s'unir, & cependant ils travaillèrent à leur obtenir un délai.

Les ennemis des Vaudois, qui avoient dans les Vallées des gens à

g1-

de peine. 1. Cet Edit ne révoquoit point l'ordonnance du 31. Janvier, qui leur ordonnoit de démolir tous leurs temples dans huit jours, mais la confirmoit, il falloit ou qu'ils les démolissent eux mêmes dans ce délai & on ne leur donnoit que ce même tems, pour se préparer à sortir de leur pays, & à abandonner pour jamais leur Patrie, & on voioit bien qu'ils ne se refoudroient point à le faire. Ou bien il falloit que leurs ennemis les démolissent pendant ce délai, autrement ils étoient par l'Edit decheus de toutes les grâces, qu'on leur faisoit, il n'y avoit plus d'amnistie pour le passé. Leurs ennemis n'auroient osé démolir les temples des Vaudois, que l'armée ne fut entrée dans les Vallées, & ne s'en fut rendue la maîtresse. 2. L'edit portoit encore qu'ils mettroient bas les armes, & se retireroient dans leurs maisons dans huit jours, sans qu'il

qu'il leur fût permis de faire aucun atroupement, ni assemblée en façon quelconque. Ils n'avoient pas oublié ce qui leur arriva en 1655., car pour avoir donné entrée à l'armée du Duc dans les Vallées, pour y loger seulement deux ou trois jours, comme on leur demandoit pour marque de leur soumission & obeissance, on y fit le massacre dont nous avons parlé ci devant.

Et les suites font voir, que l'ordre de mettre bas les armes, & la defense de faire des atroupemens ne tendoient, qu'à les pouvoir contraindre à abandonner leur Religion, ou à les massacrer comme on fit en divers lieux, après que les troupes y furent entrées. 3. On obligeoit les Vaudois de sortir en trois brigades séparées, & de se rendre sans armes dans les lieux, où les troupes étoient campées, & ainsi s'exposer à la discretion des Soldats, & s'offrir à la boucherie. 4. Ils voioient que

n'étoient point nommés dans l'Edit, & les Vaudois n'avoient aucune seureté, pour l'exécution des choses, qui y étoient contenuës, ils avoient donc Sujet d'être dans une grande défiance. 7. Le Duc de Savoye avoit déclaré aux Ambassadeurs, qu'il n'étoit pas maître de cette affaire, à cause des engagements qu'il avoit pris avec le Roi de France. Il étoit donc à presumer, que ce Monarque de qui la chose dependoit, ne voudroit téoir à legard des Vaudois autre conduite, que celle qu'il avoit tenuë envers ses propres suiets. Enfin cet Edit faisoit passer les Vaudois pour les plus grands scelerats, & les plus grands criminels du monde, pour n'avoir pas obéi à l'ordre du 31. Janvier, qui étoit un ordre, lequel renversoit tous leurs droits & leurs privileges, qui leur ôtoit la liberté de conscience, & leur ravissoit leurs enfans pour les immeler à l'idole.

que la permission que l'Edit leur donnoit de vendre leur bien, leur étoit inutile. Car outre que la vente n'en pouvoit être faite, qu'après leur sortie, à des Catholiques, & par le ministère des Procureurs, il falloit sur le prix des mêmes biens, indemniser les Moines, les Missionnaires & les Catholiques tant anciens, que modernes, des dommages & interets qu'ils pretendoient avoir souffert, & qu'ils auroient fait monter au delà de la valeur des biens. 5. Si on leur vouloit permettre de sortir sans obstacle, pourquoi ne sursoir pas jusques après leur sortie, à l'exécution de l'ordre du 31. Janvier, pourquoi les obliger à démolir leurs temples dans les huit jours, qui leur étoient donnés pour se preparer à abandonner pour jamais leur patrie; il falloit être aveugle pour ne voir pas, que c'étoit pour rendre leur retraite impossible. 6. Les Ambassadeurs n'étoient

l'idole. Et par conséquent le Duc de Savoye ne le pouvoit pas donner sans une injustice manifeste & sans empieter sur le droit de Dieu, qui seul est maître de la conscience des hommes. Les Vaudois étoient établis dans les Vallées, & y possédoient les biens qu'ils possédoient lors que cet ordre fût donné, & faisoient profession de la même Religion qu'ils professoient plusieurs siècles avant que les Ducs de Savoye fussent Princes du Piemont. Car ce ne fût qu'en l'année 1233. que Thomas Comte de Savoye se rendit maître de la Ville de Pignerol & des Vallées, sous pretexte que la race des Princes de Piemont étoit éteinte. Mais les Vaudois ont possédé les Vallées, depuis que ce pais là a été habité, puis que c'est des Vallées qu'ils empruntent leur nom, comme les Grecs de la Grece, & les Italiens de l'Italie, & quand à leur Religion nous avons montré, qu'ils

qu'ils l'ont conservée de pere en fils depuis les Apôtres, si les Peuples ne peuvent pas priver leurs Souverains de leurs droits & privileges, pour quelle raison les Souverains pourroient ils priver leurs Sujets de leurs libertés & privileges, s'ils n'ont pas commis des crimes qui les en rendent indignes.

Le Souverains sont établis pour gouverner & conduire leurs Sujets & pour empêcher qu'aucune injustice ne leur soit faite, & non pas pour les perdre, ni pour les dépouiller de leurs biens & de leurs privileges, mais pour les y maintenir, & défendre leurs droits & leurs libertés.

L'Edit fût publié dans les Vallées le 11. d'Avril & il falloit dans huit jours abatre leurs temples, banir leurs Ministres, baptiser à la Messe leurs enfans, qui n'aitroient jusqu'à leur depart, & faire instruire les autres dans la Religion Romaine,

manqué à un seul point de l'ordre, pour être arrêté & privé de la liberté de sortir, & condamné comme criminel d'une rébellion énorme & consumée, car c'est ainsi que parle l'Edit.

Les Communes qui s'étoient assemblées à Rocheplate le 14. du mois, après avoir examiné les termes & les conditions de l'Edit, jugérent que leurs ennemis n'avoient rien de plus éloigné de la pensée, que de leur permettre de bonne foi la sortie, qu'on faisoit semblant de leur accorder, & que cet Edit n'étoit qu'un piège, qu'on leur avoit tendu, pour les enveloper & pour les perdre plus facilement. Elles résolurent donc de ne le point accepter, pour les raisons que nous avons dites, qu'ils envoyèrent avec leur résolution aux Ambassadeurs, qui employèrent tous les soins imaginables, pour procurer aux Vaudois, des conditions plus sûres & plus

ne, il falloit encore poser les armes, & ne faire point d'assemblée ni d'atroupement, recevoir les Moines, les Missionnaires, & les anciens & nouveaux Catholiques, & même toute l'armée ennemie. On ne voulut point aussi donner d'assurance aux Ambassadeurs, que les troupes n'entreroient point dans les Vallées, que les Vaudois n'en fussent partis, & l'armée étoit à l'entrée & prête à y entrer avant que l'Edit fût donné. Et quelques jours après que la publication en fût faite, le Duc de Savoie se rendit au camp, pour intimider les Vaudois par sa présence, & les obliger à subir les conditions, qu'il leur avoit imposées. Il falloit avoir exécuté le 19, tout ce qui étoit porté par l'ordre du 31. Janvier & partir, ceux de Lucerne le 21. Ceux d'Angrogne le 22. & ceux de St. Martin & de la Perouse le 23. du mois d'Avril. Il ne falloit qu'avoir

K man-

plus avantageuses, que celles qui étoient contenues dans l'Edit, mais leurs raisons ni leurs sollicitations ne produisirent aucun effet. On leur dit toujours que tant que les Vaudois seroient sous les armes, on ne leur pouvoit rien accorder, ni même rien promettre de positif.

Les Vaudois étant persuadés qu'on ne les vouloit désarmer, que pour les détruire sans peine & sans résistance, ne voulurent point y donner les mains, & il persisterent dans la résolution de se défendre, si on les venoit attaquer.

Ce qui les confirma dans cette résolution, c'est que deux ou trois jours après la publication de l'Edit, quinze ou seize Vaudois allèrent trouver l'Intendant des Vallées, pour lui déclarer qu'eux, & leurs familles avoient dessein de sortir, & le prièrent de leur donner un sauf-conduit, qu'il leur refusa sous prétexte qu'ils devoient attendre de

K 2 for-

fortir avec les autres. Il ne se contenta pas de leur refuser le saufconduit; qui leur étoit nécessaire pour obéir à l'Edit, il les sollicita encore de changer de Religion, & parce qu'il ne le voulurent pas faire, il les fit mettre en prison, où quelques uns sont morts de misere & de langueur, & les autres y ont demeuré sept à huit mois, jusques à ce que les autres prisonniers furent delivrés. Cela fait voir qu'on avoit pour but de faire perir les Vaudois, qui ne voudroient pas changer de Religion.

Il arriva encore que les Dirigeurs de l'Eglise de Ville sèche dans la Vallée de St. Martin écrivirent aux Ambassadeurs, qui étoient encore à Turin sur le point de leur de part une lettre du 29 d'Avril, par laquelle ils declaroient qu'ils vouloient exécuter l'Edit, & les prièrent de leur procurer un saufconduit, & quelque delai pour

pou-

pouvoir se retirer. Un des Ambassadeurs prit la peine d'aller au camp pour demander un saufconduit; mais on le lui refusa, sous pretexte, qu'on ne l'avoit pas demandé dans le tems. Il étoit toujours trop tôt ou trop tard, & jamais le tems n'étoit propre pour obtenir des saufs conduits.

Il y avoit deux armées pour attaquer les Vaudois. Celle du Duc qui étoit commandée par Dom Gabriel de Savoye oncle du Duc, & celle du Roi de France commandée par Catinat Gouverneur de Casal, l'armée du Duc étoit composée de sa maison, de toute sa Cavalerie & Infanterie, de la milice de Mondovi, de Barjes, de Bagnols & autres lieux de Piemont. Celle de France étoit composée de plusieurs Regimens de Cavalerie, & de Dragons, de huit bataillons d'Infanterie, qui avoient passé les Monts, & d'une partie de la garnison de Ca-

K 3

zal

zal & de Pignerol. Le Duc avant que partir du camp fit la revue tant de ses troupes, que de celles de France, & disposa toutes choses, pour attaquer les Vaudois, dès que le delai qu'on leur avoit donné seroit expiré, aiant destiné son armée pour forcer la Vallée de Lucerne & la Communauté d'Angrogne, & l'armée de France pour forcer les Vallées de St. Martin & de la Perouse.

Les Vaudois avoient pris quelques mesures pour se defendre. Ils ne tenoient qu'une partie de la Vallée de Lucerne, & une partie de la Communauté d'Angrogne. Ils n'occupoient dans la Vallée de la Perouse que quelques postes dans les lieux qui dependent du Duc de Savoye, y aiant une partie de cette Vallée qui depend de la France; mais ils tenoient toute la Vallée de St. Martin, la plus forte de toutes par sa situation. Ils s'étoient fortifiés dans cha-

cune

cune de ces Vallées de plusieurs retranchemens de gazon & de pierre sèche, & étoient environ 2500. hommes sous les armes, deux tiers plus qu'il n'étoient dans les guerres de 1655. & 1663. Ils avoient fait leurs Chefs & leurs Officiers des plus considerables d'entreux, ils n'y avoit point d'Etrangers & ils attendoient les ennemis avec assés de resolution. Mais il leur manquoit des troupes réglées & des Chefs & Officiers entendus. Il y en avoit même plusieurs corrompus; ou qui s'étoient ralentis pendant la négociation. La plus grande faute qu'ils firent, ce fut de vouloir garder tous leurs postes. Car s'ils eussent abandonné les plus avancés, & qu'il se fussent retirés dans les retranchemens qu'ils avoient dans les montagnes, il n'y a pas apparence qu'on les y eut forcés.

Le 22. d'Avril les deux Armées attaquèrent les Vaudois par divers

K 4

en-

endroits. L'armée du Duc s'étant rendue à la plaine du St. Jean, se partagea en plusieurs corps, qui attaquèrent en même tems divers retranchemens que les Vaudois avoient dans les Vallées de Lucerne & d'Angrogne. Les Vaudois ne pouvant résister au canon des ennemis, à cause qu'ils étoient dans des postes trop découverts, furent contraints apres quelque résistance d'abandonner une partie de ces retranchemens, & de s'aller jeter dans un fort plus avantageux par dessus Angrogne, où ils se trouvèrent environ 500. hommes. Les ennemis apres avoir brulé toutes les maisons, qu'ils rencontrèrent sur leur passage, vinrent attaquer le fort: les Vaudois se défendirent si vigoureusement contre toute l'armée, qu'ils conserverent ce poste tout un jour, sans perdre que cinq hommes, & les ennemis en perdirent plus de trois cens, quoi qu'ils les fussent couverts d'un re-

tran-

tranchement à la portée du pistolet. Les Vaudois craignans de ne pouvoir plus conserver ce poste, s'allèrent jeter dans un autre, qui étoit à deux cens pas au dessus, & dans un lieu plus favorable, là ils attendoient avec beaucoup de resolution l'armée ennemie, qui s'avançoit pour les y venir attaquer, lors qu'on leur donna avis le 24. d'Avril que la Vallée de St. Martin s'étoit rendue aux François, qui venoient les prendre par derriere. Cette Vallée étoit comme nous avons dit la plus forte de toutes, & delà on pouvoit facilement entrer dans celles de Lucerne & d'Angrogne, ils ne savoient pas mêmes sous qu'elles conditions elle s'étoit rendue, ni quel traitement les François avoient fait à leurs frères. Cette facheuse nouvelle obligea les Vaudois d'entrer en composition avec Dom Gabriel de Savoye, oncle du Duc, & General de l'armée, & avec les autres Generaux, les-

K 5 quels

quels apres avoir seu le sentiment de S. A. R. qui étoit à Lucerne promirent positivement de sa part & de la leur, que tout seroit pardonné aux Vaudois, & qu'ils seroient remis aux termes de l'Edit du 9. Avril, pourveu qu'ils se rendissent à sa clemence. Mais comme les Vaudois faisoient quelque difficulté de se fier sur cette promesse: Dom Gabriel, qui en fut averti, leur envoya un billet écrit & signé de sa main au nom de S. R. A. conçu en ces termes. Posés promptement les armés, & remètés vous à la clemence de son Altesse R. moyénant quoi, assurez vous, qu'elle vous fait grace, & qu'on ne touchera, ni à vos personnes, ni à celles de vos femmes & de vos enfans. Une assurance de cette nature devoit donner une entiere seureté pour la vie & pour la liberté des Vaudois. Cette promesse avoit été faite au nom & de la part du Duc, mais quand bien elle

elle

elle n'auroit été faite que par Dom Gabriel, & par les Officiers Generaux, elle ne devoit pas être moins inviolable. Aussi on ne voit point parmi les Turcs, ni parmi les autres Nations pour barbares qu'elles soient, que de telles promesses aient jamais été violées. Les Vaudois mirent bas les armes, sur la foi de cette promesse, & s'allèrent rendre pour la plus part à leurs ennemis. Mais tous ceux qui se mirent entre leurs moins, furent faits prisonniers, & conduits à la Ville de Lucerne, sous pretexte qu'on les menoit à son A. R. pour lui faire leurs soumissions. Les ennemis se saisirent aussi tôt de tous les postes, que les Vaudois avoient occupés dans la Communauté d'Angrogne. Et non contents d'avoir violé la foi qu'on leur avoit donnée qu'on ne toucheroit point à leurs personnes. En les faisant prisonniers, ils s'accagerent, pillèrent & brulérent les mai-

K 6 sons

sons de ces povres gens, & firent passer au fil de l'épée un grand nombre des Vaudois de tout age & de tout sexe, & violèrent plusieurs femmes & filles, & commirent des actions si brutales, qu'elles font frémir d'horreur tous ceux qui ont quelque pudeur & quelque sentiment d'humanité.

Après cette composition plusieurs Vaudois se retirèrent à l'écart, & ne voulurent pas se livrer entre les mains de leurs ennemis, sans savoir que deviendroient les premiers qui s'étoient rendus. Ceux ci voians que l'armée exerçoit des cruautés épouvantables par tout, où elle passoit, & qu'on reténoit tous ceux qui s'alloient rendre, se cachèrent dans les bois, & envoyèrent à Dom Gabriel une Requete par un homme de St. Jean, pour le supplier de relacher leurs freres, que l'on reténoit contre la parole donnée, & de faire cesser les actes

d'ho-

d'hostilité, que l'armée exerçoit avec tant de barbarie.

Dom Gabriel ne repondit point à cette Requete. Mais quelques Officiers repondirent à celui qui l'avoit portée, que l'on ne ménoit les Vaudois, que pour aller demander pardon a S. A. R. & qu'après cela on les relacheroit, ce qu'on ne fit pas pourtant. Le Traité fait avec Dom Gabriel portoit encore que les Vaudois étoient remis aux termes de l'Edit du 9. Avril, qui leur permettoit de sortir des Etats du Duc, & d'emporter avec eux les hardes, & effets qu'ils voudroient, & de vendre les effets & biens qu'ils laisseroient. Toutes ces conditions furent encores violées, on leur enleva & pillà tous leurs effets, & l'ennemi brula leurs maisons & tout ce qu'il ne peut emporter.

Les Vaudois qui étoient dans le Poste dont nous avons parlé, s'étant rendus à leurs ennemis au con-

K 7 de

ditions susdites. Dom Gabriel fit gagner les hauteurs de la Vallée d'Angrogne par un corps d'armée, qui ne trouvant plus de résistance vint jusques au pré du Tour, le plus considerable fort des Vaudois, & dans lequel ils avoient la plus part de leurs bestiaux. Le Marquis de Parelle qui commandoit ce Corps, fit savoir aux Vaudois qui étoient dans ce fort, que la paix étoit faite par la Capitulation d'Angrogne, & qu'il ne tiendroit qu'à eux de jouir des fruits de cette paix. Il les assura en même temps sur la foi d'un Gentilhomme d'honneur, que s'ils vouloient se remettre entre ses mains, on ne toucheroit ni à leurs personnes, ni à celles de leurs femmes & de leurs enfans, qu'ils pourroient emporter avec eux tout ce qu'ils voudroient sans crainte, qu'on leur prit aucune chose, qu'ils n'avoient qu'à venir à Lucerne, où étoit S. A. R. pour lui faire leurs sou-

soumissions. Que moyénant cela, ceux qui voudroient se faire Catholiques retourneroient en toute secreté dans leurs maisons & dans leurs biens, & ceux qui voudroient sortir des Etats de son A. auroient la liberté de se retirer, conformément à l'Edit du 9. Avril.

Les Vaudois qui étoient dans le pré du Tour, se rendirent encore, sur la foi des promesses du Marquis de Parelle, qui ne furent pas mieux observées, que celles de Dom Gabriel. Car les ennemis ne furent pas plutôt entrés dans le pré du Tour, que tout ce que les Vaudois y avoient, fût abandonné au pillage des Soldats, & des bandits de Mondovi, leurs ennemis capitaux, qui s'enrichirent de leurs dépouilles. Et ceux qui étoient dedans, dont la plus part étoient des Vieillards, des malades, des femmes & des enfans, furent faits prisonniers avec quelques Ministres, & conduits avec

avec tant de fureur, que ceux à qui l'age, ou la maladie, ne permettoient pas de marcher assés vite, au gré des Soldats furent égorgés ou précipités des rochers en bas dans des precipices. Voila qu'elles ont été les prouïesses & la bonne foi de l'armée du Duc, voions qu'elles ont été celles de l'armée de France.

Au même tems que l'armée du Duc attaquoit les Vallées de Lucerne & d'Angrogne. Celle de France commandée par Catinat attaquoit celles de la Perouse & de St. Martin. Le 22. d'Avril elle marcha deux heures avant le jour à la clarté des Flambeaux, & suivit pendant quelque tems la riviere du Cluson sur les terres de France. Ce Général fit un détachement d'infanterie commandé par Ville vielle Lieutenant Colonel du Regiment du Limosin, qui aiant passé la riviere sur un pont, entra dans la Val-

fortirent de leurs retranchemens l'épée à la main, surprirent les François, qui ne s'attendoient pas à une action si hardie, & les chassèrent jusques dans la plaine au déla du Cluson, où favorablement ils trouverent un pont, qui les empêcha de se noyer. Dans cette occasion il y eut plus de cinq cens François de tués, ou de blessés. Et les Vaudois n'eurent que deux hommes de tués & quelques uns blessés. Dans cette deroute Ville vielle se jetta dans le temple de St. Germain, avec soixante & dix Soldats, & quelques Officiers; on le somma de se rendre & on lui offrit bon quartier, mais il le refusa & temoigna beaucoup de résolution, quoi qu'on lui eut tué ou blessé une partie de son monde. Les Vaudois l'auroient sans doute forcé, mais la nuit étant venue, ils se trouverent si accablés des fatigues qu'ils avoient eües pendant tout le jour, qu'ils furent con-

traints

Vallée de la Perouse appartenant au Duc, se saisit de St. Germain, Village que les Vaudois avoient abandonné, & vint pour forcer un retranchement, qu'ils avoient au dessus, dans lequel il y avoit deux cens hommes. Les Vaudois après quelque résistance, quittèrent ce poste & s'allèrent jettet dans un autre plus avantageux. Cependant un nouveau detachement de Cavalerie & de Dragons aiant passé la riviere, vint soutenir l'Infanterie qui avoit attaché le combat. Ils firent ensemble tous leurs efforts pour gagner le retranchement des Vaudois, qu'ils croyoient d'emporter d'emblee étant dix contre un; mais ils y trouverent tant de resistance, qu'après avoir perdu beaucoup de monde, ils se retrancherent eux mêmes à la portée du pistolet, on fit un feu continuel de part & d'autre pendant plus de dix heures: mais enfin les Vaudois

for-

traints après avoir laissé quelque monde à la porte du temple, d'aller chercher du rafraichissement. Ville vielle fût degagé le lendemain au point du jour, par quelques troupes que le Gouverneur de Pignerol fit filer toute la nuit. Les Vaudois se rémirent dans leur retranchement croyans qu'on les y viendrait droit attaquer, mais les ennemis s'étans ramassés en plus grand nombre que le jour précédent, se contentèrent de se retrancher hors de la portée du pistolet. Sans tirer pendant deux jours de part ni d'autre, que quelques coups perdus.

Pendant que les choses se passoient ainsi dans la Perouse, le Corps de l'armée de France remonta la riviere du Cluson jusques au fort de la Perouse sur les terres de France, Catinat fit alors un détachement de Cavalerie commandé par Mélac, qui aiant passé la riviere

sur

sur deux ponts, alla en contournant gagner les hauteurs qui séparent la Vallée de St. Martin du Dauphiné. Le reste de l'armée aiant aussi passé la riviere, alla camper avec Catinat, au Clos de Bolards une partie de la nuit, & le lendemain 23. il attaqua la Vallée de St. Martin, par un Village nommé Rioclarét. Mais comme ceux qui commandoient dans cette Vallée ne croyoient pas qu'on les deut attaquer, après les démarches qu'ils avoient faites, de se soumettre aux conditions de l'Edit du 9. Avril, sur tout puis que le jour marqué pour la sortie de cette Vallée n'étoit pas encore passé. Les Vaudois qui y étoient ne s'étoient point mis en état de se défendre, aussi ils ne firent aucune résistance, ils prirent le parti de mettre les armes bas, & d'implorer la pitié & la clemence du Vainqueur. Mais les François irrités, de ce qui s'étoit passé au-
prés

Si les habitans de cette Vallée se fussent défendus comme ils pouvoient & dévoient, & que ceux des autres Vallées se fussent contentés de garder les lieux les plus forts de leurs montagnes, il eut été malaisé à leurs ennemis de les en tirer. Et deux puissantes armées comme étoient celle de France & celle du Duc de Savoie, n'auroient pas peu subsister long temps dans ce pais là sans perir, ou par la famine, ou par les armes des Vaudois, comme avoient fait les armées qui dans les guerres précédentes, on leur avoit envoyé pour leur faire la guerre, & les détruire par les armes.

Catinat apres avoir ravagé toute la contrée de Rioclarét d'une manière la plus étonnante, laissa quelques troupes dans la Vallée de St. Martin, puis traversa avec un corps d'armée les Montagnes qui séparent cette Vallée de celle de la Perouse, & alla camper sans trouver aucune
resi-

prés de St. Germain, ne se contentèrent pas de bruler, de violer, & de piller, ils massacrèrent sans distinction d'age & de sexe, avec une furie inouïe, tous ceux que la fuite ne peut pas dérober à leur barbarie.

On doit remarquer que la Vallée de St. Martin étoit entrée dans tous les engagements des autres Vallées, par une délibération faite dans l'assemblée générale tenuë à Angrogne le 14. d'Avril, & cette Vallée qui étoit la plus forte de toutes, aiant changé de sentiment quelques jours apres, & envoyé à la Cour qu'elle acceptoit l'Edit du 9. Avril, ce changement inespéré porta grand préjudice aux autres, qui voians que l'ennemi s'étoit emparé de cette Vallée, d'où on pouvoit facilement passer dans les autres, perdirent esperance de se pouvoir défendre, cette facheuse nouvelle obligea les Vaudois d'entrer en composition.

Si

résistance, dans la Communauté de Pramol dans la Vallée de la Perouse. Les Soldats massacrèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains, sans pitié des femmes ni des enfans, des vieillards, ni des malades. Le détachement que Mélac commandoit aiant campé une nuit sur les hauteurs de la Vallée de St. Martin, entra par divers endroits dans cette Vallée, par des chemins inconnus à tous autres qu'aux habitans du pais, sans trouver aussi aucune résistance. Il laissa par tout où il passa des marques d'une cruauté sans exemple, & alla joindre le corps de l'armée, qui étoit campé à Pramol. On ne fera pas ici le detail des barbaries, & des inhumanités exercées tant par le Corps de l'armée de France que par le détachement commandé par Mélac, cela n'étant pas convenable à un abrégé d'histoire, il suffit de dire que les François ne céderent en rien en cruauté, bar-
barie,

barie, & inhumanité aux Savoyards & Piemontois. Mais ceci est étonnant, qu'ils ont commis ces fureurs infernales, contre des gens soumis à un ordre donné par leur Souverain, contre des gens qui avoient mis bas les armes, & qui ne se defendoient point.

L'armée du Roi de France étoit campée dans un cartier de la Communauté de Pramol, appelé la Rua, a demi lieuë d'un autre cartier appelé Peumian, où une partie des Communautés de Pramol, de St. Germain, de Prarustin & de Rocheplates'étoient retirées, au nombre de 1500. personnes, tant hommes que femmes & enfans. Les Vandois qui s'étoient si vaillamment defendus contre Villevielle, voians que les François campés à Rua pouvoient venir fondre sur eux par derriere, quittèrent leur poste, & s'allèrent jeter dans Peumian, où étoient leurs frères. Pendant qu'ils

qu'ils delibéroient sur les moyens de se defendre contre les François, qui se préparoient à les venir attaquer, quelques habitans des Vallées apostés & gagnés par les ennemis, leur vinrent dire que les Vallées d'Angrogne & de Luzernes s'étoient soumises à la volonté de leur Prince, qui leur avoit fait grace, & qu'il les avoit remis aux termes de l'Edit du 9. Avril. Ils leur dirent aussi qu'il ne tiendrait qu'à eux de finir une guerre, dont ils ne pouvoient pas soutenir le fardeau tous seuls, & de se procurer une paix qui leur seroit avantageuse. Cette nouvelle ôta aux Vandois une partie de leur résolution, & les porta à envoyer des Deputés avec un Tambour au Général de l'armée de France, pour composer avec lui. Ce Général qui ne desiroit pas mieux, leur dit, que l'intention de S. A. R. étoit de leur pardonner, & leur promit positivement tant de la part

L de

de ce Prince, que de la sienne la vie & la liberté, avec la permission de retourner en toute sûreté dans leurs maisons & dans leurs biens, pour veu qu'ils missent promptement les armes bas. Et sur ce que les Deputés lui dirent, qu'ils craignoient que les François irrités de ce qui s'étoit passé à St. Germain, ne se vangeassent sur les Vandois, lors qu'ils les auroient désarmés. Il leur fit des grandes protestations avec des horribles sermens, que quand toute l'armée passeroit près de leurs maisons elle ne leur tueroit pas seulement une poule. Cette Composition faite, Catinat retint auprès de soi un des Deputés, & renvoya les autres pour en donner avis aux Vandois, & pour obliger tous ceux qui s'étoient écarrés de se rendre le lendemain 25. Avril à Peumian, afin que chacun peut retourner dans sa maison, apres avoir été informé de la paix. Pendant

dant que les Vandois faisoient assembler à Peumian les familles dispersées, Catinat donna avis de cette capitulation à Dom Gabriel, qui lui envoya le même jour un Courier, qui passa par Peumian, & assura les Vandois qui y étoient, qu'il portoit la paix, & le lendemain à son retour leur dit, que la paix étoit faite. Ils en étoient si persuadés que le jour précédent ils avoient posé les armes, suivant les conditions du Traité, se confians entièrement aux promesses de Catinat. Ils attendoient dans cet état de ses nouvelles à Peumian, mais ce Général François n'observa pas mieux le Traité fait avec les Vandois, qui s'étoient retranchés dans Peumian, que le General de l'armée du Duc, le Traité fait avec ceux d'Angrogne. Car il leur envoya un Capitaine de la Garnison du Fort de la Perouse, suivi de plusieurs Dragons, il étoit fort connu

L 2 des

des Vaudois, d'abord il leur réitéra les assurances de la paix, mais ce furent des assurances trompeuses, comme celles des Généraux. Il fit en suite mettre les hommes en un quartier, les femmes, & les enfans en un autre. Les Troupes Françoises étant arrivées dans le même tems, dirent aux hommes, qu'elles avoient ordre de les ramener dans leurs maisons, & les firent filer quatre à quatre. Ces povres gens aiant été contraints, de laisser leurs femmes & leurs filles exposées à la discrétion des Soldats, furent conduits, non dans leurs maisons comme on leur avoit dit, mais à Dom Gabriel, qui étoit campé sur la montagne de la Vachere, & qui les fit mener prisonniers à Luzerne. Pendant qu'on traittoit ainsi les hommes, les femmes éprouvoient tout ce que la furie, & la brutalité

des

des Soldats ont de plus abominable & de cruel. Ces barbares ne se contentèrent pas de voler tout l'argent qu'elles portoient, ils violèrent encore plusieurs femmes & filles, avec des circonstances qui font honte à la nature, & massacrèrent celles, qui se fauvoient pour conserver leur honneur. Catinat ne fut point presant à ce qui se passa à Peumian, il laissa la conduite de cet affaire à quelques Officiers, pour noüir pas le plaintes que les Vaudois avoient droit de lui faire, de sa manque de foi, & de sa perfidie, ou pour n'être pas spectateur de tant de vilaines actions, qu'on avoit formé le dessein de leur faire, contre & au prejudice des Traités. Quoi qu'il en soit, il est certain, qu'à la reserve des femmes, qui furent tuées, & de celles qui se déroberent par la fuite à la persécution de ces Mon-

L 3 ftes,

fres, & se sauvèrent dans les bois voisins au peril des mousquetades, qu'on leur tiroit pour les arrêter, tout le reste fut trainé dans diverses prisons avec une extreme inhumanité.

La Vallée de la Perouse étant reduite par la capitulation de Peumian, une partie de l'armée de France quitta cette Vallée, & alla joindre celle du Duc, qui étoit campée à la montagne de la Vachere, & ce fut alors que de tous côtés, on ramassa les Vaudois dispercez, que l'on traina dans diverses prisons ou Chateaux, sous pretexte qu'on les ménoit à S. A. R. pour lui demander pardon; Ce qu'il y eut de plus touchant & de plus pitoyable, est qu'on refusa à leurs prieres & à leurs larmes, de mettre les familles ensemble. On voulut séparer un pere de son enfant, & un mari de sa femme, pour leur ôter tous les moyens de se fortifier

&

& de se secourir, les uns les autres. Leurs ennemis ne se contentent pas de violer la foi des Traités, & des Sermons, qui de tout temps ont été des choses sacrées entre les hommes, ils violent encore les liens de la nature & du sang, afin qu'ils fussent moins en état de soutenir les tentations, & les autres maux qu'on leur avoit préparés. Il y eut quantité de jeunes garçons & filles, que l'on ne mit point en prison, & que l'on dispersa par le Piemont dans des maisons particulieres, mais ce ne fut pas par un motif d'équité ou de compassion, ce fut pour les faire changer de Religion, pour les faire instruire dans la Religion Romaine, & par ce moyen les ravir à leurs peres & à leurs meres.

Il y avoit encore alors un grand nombre de Vaudois, qui ne s'étoient point rendus, ou qui n'avoient point été pris. Ceux de Villars, de Bobbi & de quelques

L 4 au-

autres lieux de la Vallée de Luzerne, n'avoient pas voulu composer comme les autres, pour ne pas éprouver le même sort : Plusieurs de ceux d'Angrogne s'étoient jetés avec eux, aiant veu le manquement de parole de leurs ennemis. Quantité de Vaudois de la Vallée de St. Martin avoient cherché des aziles & des retraites dans les bois & dans les rochers, pour se dérober à la barbarie des François, qui ne donnoient point de quartier. Les ennemis résolurent de se rendre maîtres par la force ou par la ruse de ces Vaudois, comme ils avoient fait des autres. Pour cet effet pendant qu'un corps de l'armée du Duc étoit occupé contre ceux, qui étoient encore en armes dans la Vallée de Luzerne, les François retournèrent dans celle de St. Martin, avec le Marquis de Parelle fort connu par les Vaudois, & fort propre à les persuader. Ce Marquis

favoit

favoit par expérience, que la ruse étoit un moyen plus assuré pour réussir que la force ouverte. Voici la ruse ou plutôt la perfidie dont il se servit. Il y avoit quelques uns des principaux d'entre les Vaudois qui s'étoient rendus sur la foi des Traités, & auxquels, le peuple avoit de la confiance, il les fit marcher à la tête de l'armée, & les força le pistolet à la gorge, non seulement de servir de guide aux François, pour découvrir les Vaudois dans leurs retraites les plus cachées, mais encore à écrire plusieurs billets dans la Vallée de St. Martin, pour exhorter leurs Compatriotes à se rendre à la clémence de leur Prince, dont la grace étoit offerte à tous ceux qui en voudroient profiter. Et parce que la conduite qu'on avoit tenue à legard de ceux qui s'étoient rendus, pouvoit ôter créance à cette sollicitation, on ajoûta dans

L 5 plu-

plusieurs de ces billets, que les prisonniers s'étoient bien tôt relâchés. Sur la foi de ces billets dont on connoissoit le caractère, & sur l'assurance que les Marquis de Parelle, & les autres Officiers donnèrent aux Vaudois de la paix, & de la grace du Prince, plusieurs de ces povres gens se rendirent entre leurs mains. Plusieurs autres furent pris ou massacrés par les Soldats, mais ceux qui se rendirent, & ceux qui furent pris eurent la même destinée, & furent également menez prisonniers en diverses prisons.

Pendant que la ruse & la cruauté dépouilloient la Vallée de St. Martin de ses habitans, il faut savoir ce qui se passoit dans la Vallée de Luzerne. Les Vaudois y occupoient encore deux postes, l'un appelé Jaimet, & l'autre Chamrama, au dessus de la Tour, dans lequel une partie de ceux qui s'étoient sauvés d'Angrogne s'étoient jet-

jet-

jettés. Ces deux postes couvroient Villars, où il y avoit environ mille personnes, tant Vieillards, que femmes & enfans. Un détachement de l'armée du Duc de Savoye soutenu des bandits du Mondovi, vint attaquer ces deux postes, où les Vaudois se defendirent tout un jour avec un courage & valeur extraordinaire. Ils tuèrent un grand nombre de leurs ennemis, entre lesquels il y avoit plusieurs Officiers de marque, le Commandant des bandits, y perdit aussi la vie dans ce combat. Les Vaudois n'eurent qu'à six hommes de tués & autant de blessés.

Les ennemis étoient fort fatigués & n'avoient plus de quoi tirer, ils méditoient leur retraite, mais comme on pouvoit les poursuivre facilement & les défaire en se retirant, ils s'aviserent de cet stratagème. Plusieurs Officiers aiant mis les armes & leurs chapeaux à terre s'apro-

L 6 ché-

chèrent sur le soir du retranchement de Chamruma, avec un mouchoir au bout d'un baton, & demandèrent à parler pour faire des propositions de paix. Ils montrèrent aussi un papier & dirent aux Vaudois, qu'ils venoient de recevoir des lettres, qui portoit que la paix étoit faite dans toutes les Vallées, que S. A. R. avoit fait grace généralement à tous ses Sujets, & qu'il ne tiendroit, qu'à ceux qui étoient encore en armes, d'y être compris comme les autres. Ils ajoutèrent qu'ils avoient ordre de ne tirer plus & de faire retraite, & exhortant les Vaudois à en faire de même, & d'accepter une grace que leur Prince leur offroit, & dont le Podesta Prat qui étoit la presant les pouvoit assurer. Ce Podesta qui étoit fort connu des Vaudois ayant joint ses protestations à celle des Officiers, & tous ensemble leur ayant promis avec serment

la

ces, & allèrent camper à Bonnet, sur les avenues de Villars, & de Bobbi, & y demeurèrent deux jours sans insulter les Vaudois, qui s'étoient joints; & qui pouvoient faire quatre ou cinq cens hommes. Les Officiers de l'armée employèrent ce tems là, à leur faire des propositions de paix, accompagnées de belles promesses s'ils se rendoient, & de terribles menaces s'ils se defendoient. Les Vaudois répondirent à ces propositions, qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix: mais que celle qu'on leur présente étoit plus funeste que la guerre, puis qu'on ne la pouvoit accepter qu'au prix de la liberté, que malgré la paix, qu'on avoit promise à ceux de Chamruma, & sous la foi de laquelle ils avoient abandonné leur poste, on n'avoit pas laissé d'emprisonner ceux qui s'étoient rendus, que l'exemple de leurs frères leur aprenoit, ce qu'ils

de-

la vie & la liberté pourveu qu'ils se retirassent. Les Vaudois se confians en ces promesses, non seulement ils ne tirèrent plus, mais encore ils donnèrent à leurs ennemis, qu'ils pouvoient defaire la liberté de la retraite, même ils abandonnèrent leur poste, étant tous persuadés que la paix étoit faite. Plusieurs de la Communauté d'Angrogne, qui se rendirent à la Tour, pour jouir des fruits de cette paix, furent aussi tot arrêtés & conduits dans les prisons. Les Vaudois n'eurent pas plutôt abandonné Chamruma qui étoit un poste tres avantageux, que les ennemis s'en emparèrent.

Ceux qui étoient à Jaimet, & qui n'étoient pas entrés dans la composition furent obligés d'abandonner le leur, parce qu'il étoit commandé par l'autre, & s'allèrent jeter aux cotaux de Villars. Les ennemis marchèrent sur leurs tra-

L. 7 ces

dévoient attendre de ces propositions. Cela n'empêcha pas, que plusieurs de ces povres innocens, ne se rendissent entre les mains de leurs ennemis, sur ce qu'on leur jura, que ceux qui s'étoient rendus retourneroient bien tôt dans leurs maisons, & qu'ils n'avoient été conduits à S. A. R. que pour lui demander pardon. Mais ces povres crédules furent encore menés en prison & traités de la même maniere que les autres.

Les Vaudois étant fort affoiblis, abandonnèrent Villars, dont l'ennemi s'en fait d'abord. On les laissa en repos jusques au 4. Mai, que les troupes s'étant renforcées allèrent attaquer Bobbi, où les Vaudois s'étoient retirés, mais elles furent repoussées par 150. Vaudois, qui étoient sur la montagne de Subjusque, & qui sans perdre un seul homme, tuèrent quelques Officiers, & un grand nombre de

Sol-

Soldats. Le 12. du même mois les deux armées s'étant jointes voulurent forcer Bobbi, mais les Vaudois le défendirent si bien, qu'après un combat qui dura tout le jour, leurs ennemis furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte. Le lendemain le Marquis de Parelle, qui venoit de la Vallée de St. Martin avec un grand détachement, passa le col de Julien, qui est une montagne qu'on croyoit alors inaccessible, & étoit en état d'attaquer les Vaudois par dessus, cela les obligea d'abandonner Bobbi, & de s'aller jeter dans les bois & dans les rochers. Le Marquis de Parelle & le Comte de Brichanteau aiant occupé les postes, que les Vaudois vénoient de quitter, leur envoyèrent dans leurs retraites diverses personnes pour les exhorter à se rendre, & leur offrir la grace du Prince, une partie de ces gens accablés de fatigues, &

pres-

cause, qu'il y eut une petite partie de Vaudois, qui aimèrent mieux souffrir la faim & la misère dans les bois & dans les rochers où ils s'étoient cachés que de se mettre entre les mains de leurs ennemis, on fit marcher des troupes pour les aller chercher & les tirer de là, on en trouva quelques uns, qui furent ou massacrés en se voulant sauver, ou pris & pendus sur le champ en de arbres, ou conduis à Luzerne dans les prisons, d'où on les tira ensuite pour les mener à la potence, entre lesquels fût Leidet ministre dans la Vallée de St. Martin, qui fit une mort fort Chrétienne.

Ceux qui ne tombèrent pas entre les mains de leurs ennemis, menèrent une vie languissante dans les bois, ou dans les rochers où ils s'étoient cachés, ne vivant que des racines & des herbes sauvages, qu'ils cueilloient dans les monta-

gnes,

pressés par la faim & par la misère, se rendirent à cette offre, mais ils perdirent la liberté comme les autres. Il y en eut aussi qui se rendirent au Gouverneur du fort de Mirrebouc, sur l'assurance qu'il leur donnoit la vie & la liberté; ce Gouverneur paya leur confiance d'une rigoureuse prison. Ceux qui s'étoient jettés dans la montagne de Vandélin, après s'être battus durant quelque tems, avec beaucoup de résolution & de bonheur, se laissèrent enfin seduire, par le Comte de la Roche Gouverneur dans les Vallées. Il leur promit positivement par un billet écrit de sa main, qu'ils retourneroient dans leurs maisons en toute liberté, mais ils n'eurent pas plutôt abandonné leur poste, qu'il les fit saisir & conduire en prison, & leur fit ôter le billet qu'il leur avoit donné. Le mauvais traitement qu'on faisoit à ceux qui se rendoient, fût

cau-

gnes, les uns passèrent dans ce piteux état un mois & les autres deux, selon le tems qu'ils s'étoient cachés.

Les ennemis des Vaudois aiant par leurs perfidies & trahisons, ôté la vie à plus de trois mille Vaudois, privé de la liberté plus de dix mille, & enlevé & dispersé environ deux mille enfans, ils crurent qu'ils n'avoient plus rien à ménager, & poussans l'injustice à bout, ils confisquèrent tous les biens des Vaudois.

CHAPITRE XXI.

Contenant la juste defiance d'une partie des Vaudois, qui fut cause de leur conservation, leur courage leur valeur & leur ferme résolution à se bien défendre, qui opérèrent leur sortie des Etats du Duc de Savoie avec succès.

Vers la fin du mois de Juin l'armée de France & les Bandides de Mondovise retirèrent. Les Vaudois qui n'avoient pas voulu écouter les propositions de la paix frauduleuse qu'on leur presentoit, ni se fier aux promesses trompeuses de leurs ennemis, n'étant pas si pressés par l'armée du Duc, qui seule étoit restée dans les Vallées, sortirent de leurs retraites pour aller

Cour de Turin ayant employé inutilement la force pour les chasser des Vallées, leur fit offrir sous main des saufs-conduits en bonne forme, & des otages pour la seureté de leur retraite. Ceux qui en portèrent la proposition aux Vaudois n'avoient garde d'avoüer, qu'ils agissoient par ordre de la Cour de Turin, au contraire ils disoient qu'ils ne parloient que de leur mouvement, & de celui de quelques personnes, qui se promettoient de leur obtenir ces saufs conduits & de leur faire donner des otages. Il est certain que ces demarches ne se faisoient pas sans la participation de la Cour. Car outre qu'aucun particulier n'auroit osé entreprendre de son chef une semblable négociation, les saufs conduits qui furent expediés dans la suite justifient clairement, que tout se faisoit par les ordres de la Cour. Les

Vau-

ler chercher des vivres, afin de soutenir leur vie languissante. Il y en avoit environ quatre vingts dans la Vallée de Luzerne, & cinquante dans celle de St. Martin avec quelques femmes & enfans, lors qu'ils furent assemblés ils se saisirent de quelques postes avantageux, que leurs ennemis avoient abandonné apres ils firent plusieurs courses dans la plaine, & remportèrent toujours des vivres & du butin, battirent en diverses occasions plusieurs detachemens des ennemis, tuèrent ou chassèrent un grand nombre de Savoyards, qui étoient venus habiter dans les Vallées, & firent pendant quelques mois des actions si belles, si hardies & si vigoureuses, qu'ils mirent leurs ennemis à contribution, & les forcèrent à leur fournir des vivres, pour les empêcher de continuer leur courses dans la plaine. La

Cour

Vaudois refusèrent d'abord d'écouter ces propositions, soit parce qu'ils ne croyoient pas devoir prendre aucune confiance aux paroles qu'on leur donnoit, soit parce qu'ils avoient resolu de mourir ou de tirer les prisonniers de la captivité, la mort leur étant plus douce que la vie, tandis que leurs frères gémissoient dans les fers. Pour obliger les Vaudois à accepter ces offres, on leur dit que le Duc de Savoie avoit déclaré, que tant qu'ils seroient sous les armes, on ne relâcheroit point les prisonniers: mais on leur promit positivement que dès qu'ils seroient sortis, on donneroit la liberté à leurs frères. Les Vaudois considerans d'un côté que leur résistance pourroit fournir un pretexte à la détention des prisonniers, crurent qu'ils devoient se retirer des Etats du Duc de Savoie. Et fut convenu & arrêté qu'ils sortiroient des Vallées

avec

avec leurs femmes, & leurs enfans, armes & bagage, en deux troupes, ou brigades, qu'ils feroient defrayés & conduits jusques en Suisse, en deux divers temps, par un Capitaine de S. A. R. nommé Perret avec des faufs conduits en bonne forme : Que pour la sureté de la premiere troupe qui partiroit, on laisseroit des ôtages dans les Vallées entre les mains de la seconde, qui les garderoit jusques à ce qu'elle eut appris l'arrivée de la premiere, & que lors que cette premiere troupe seroit arrivée, ce Capitaine lui donneroit un Officier de ses parens pour ôtage, jusques à ce que la seconde troupe fut de même arrivée. Si les Vaudois qui traitèrent avec Dom Gabriel ou avec Catinat eussent eü ces precautions, de ne quitter point les armes, & de se faire hailler des ôtages, pour la seureté des promesses qu'on leur faisoit, on ne les auroit

une composition plus avantageuse, & peut être auroient ils arraché leurs frères de la captivité. Car soit que la Cour de Turin fut obligée d'entretenir une armée dans les Vallées, pour empêcher les courses des Vaudois, soit qu'elle eut dessein de repeupler ce pais là de Savoyards, qui n'avoient garde d'y aller habiter, tant qu'il y auroit eu de Vaudois sous les armes, il y a apparence que pour les en faire sortir, elle auroit consenti à la delivrance des prisonniers.

auroit pas menés par milliers dans des prisons ni enlevé leurs enfans, ni violé comme on fit leurs femmes, & leurs filles.

Les Vaudois qui étoient dans la Vallée de St. Martin firent à peu pres la même chose qu'avoient fait ceux qui étoient dans la Vallée de Lucerne, car encore qu'ils fussent en plus petit nombre, ils se défendirent pourtant avec tant de vigueur & de résolution, qu'ils forcèrent leurs ennemis, à leur accorder des faufsconduits & des seuretés pour passer en Suisse avec leurs femmes & leurs enfans, armes & bagage. Ceux qui étoient dans une de ces Vallées ne savoient pas ce qui se passoit dans l'autre, parce que l'armée ennemie s'étant emparée des passages, leur empêchoit toute communication. S'ils avoient peu se joindre ou apprendre des nouvelles les uns des autres, ils auroient sans doute fait

M une

CHAPITRE XXII.

Contenant le mauvais traitement fait aux Vaudois qui avoient posé les armes sur la foi des Traités, qu'on fit prisonniers, avec les cruautés qu'on exerça contre eux dans les prisons, & enfin leur élargissement à la sollicitation des Cantons Protestants.

Pendant que ces braves Vaudois se défendent vigoureusement, & se procurent par leur valeur des faufs conduits & des ôtages, pour se retirer en seureté dans la Suisse, les Cantons protestants poussés de zèle & de charité convoquèrent une assemblée à Arau au mois de septembre de la même année 1686. dans laquelle ils resolurent de de-

M 2 man-

mander le relâchement des prisonniers. Pour cet effet ils envoyèrent deux Deputés au Comte de Govon Résident du Duc de Savoye à Lucerne en Suisse. Ces Deputés en ayant porté la proposition à ce Résident, & lui ayant fait voir les raisons, qui engageoient les Cantons Protestants à s'interessier pour les Vaudois, firent un Traité avec lui, au commencement d'octobre sous l'agrément de leurs Superieurs. Ce Traité portoit que le Duc de Savoye donneroit la liberté à tous les Vaudois prisonniers, pour venir en Suisse en toute sûreté, & qu'il les feroit habiller, conduire & défrayer à ses dépens, jusques sur les frontieres de Suisse, où les Cantons les feroient recevoir & conduire dans le cœur de leur país. Les Suisses ratifièrent incontinent ce Traité, mais le Duc ne le ratifia, que quelque tems apres. On chicana meme sur la route

d'octobre, mais les prisonniers n'arrivèrent à Geneve, en diverses brigades, que vers la Noël, ou à la fin de decembre.

Il seroit mal aisé de représenter toutes les misères & les calamités, que les prisonniers ont souffert pendant leur captivité. Ils furent menés en prison en divers tems, & à mesure qu'ils s'étoient rendus, ou qu'ils avoient été pris. Ils furent dispersés au nombre d'environ dix mille, tant hommes que femmes, dans quatorze prisons, ou Chateaux des Etats de Piémont, & ils furent plus ou moins mal traités selon l'humeur de ceux, qui commandoient dans les prisons. Il est pourtant certain qu'ils ont été par tout exposés à des grandes incommodités, & à des grandes souffrances.

Ils n'avoient dans chaque prison, que du pain & de l'eau pour leur nourriture ordinaire, encore n'en avoient

route que dévoient prendre les prisonniers; qui étoit par des montagnes alors inaccessibleles, à cause des néges dont elles étoient couvertes & par le país de Vélai, qui n'est ni Duc de Savoye, ni des Suisses, mais de l'Evêque de Sion. Les Cantons voians qu'on formoit des obstacles à l'exécution du Traité, s'en plainquirent au Comte de Govon, qui en écrivit à la Cour de Turin. Le Duc donna enfin la route par la Savoye, qui limite le Canton de Berne, ou qui separe le terroir de Geneve avec la Savoye. Il fit ouvrir les prisons, mais ce ne fût qu'au cœur de l'hyver, & dans une saison si rigoureuse, que selon toutes les apparences, ceux qui avoient échapé aux souffrances de la prison, dévoient périr dans les chemins.

Les Vaudois qui par leur Valeur s'étoient procuré des faus conduits arrivèrent en Suisse à la fin du mois

M 3 d'octo

avoient ils pas ce qui leur étoit nécessaire. Dans quelques prisons on leur donnoit de fort mauvais pain noir, & sans substance, petri avec de l'eau bourbeuse, qu'on prénoit dans les égouts des rues, & dans lequel on a souvent trouvé du platre, du verre & d'autres ordures. En d'autres lieux on leurs donnoit de l'eau puante & corrompue, dont ils ne pouvoient boire qu'avec peine. Ils étoient même obligés en quelques endroits d'en aller prendre dans une auge, où l'on abreuvoit les bêtes & où l'on faisoit baigner des chiens dans le tems qu'ils la prénoient. En certains lieux on ne vouloit pas permettre, qu'ils prissent de l'eau au sortir du puits, on la faisoit passer par des tuyaux, exposés, aux rayons du soleil, & à la chaleur de l'Eté; afin qu'ils ne la bûssent que tiède. En d'autres on ne leur donnoit de l'eau, qu'à des heures ré-

M 4 glées,

glées, hors desquelles on ne leur auroit pas permis d'en prendre, quand ils auroient crevé de soif, ce qui a fait, que quantité de pauvres malades ont expiré faute d'un verre d'eau pour rafraichir leurs entrailles. Ils étoient presque par tout couchés sur des briques, dont les chambres sont pavées en Piémont, sans paille, ou si on leur en donnoit dans quelques lieux, c'étoit de la paille reduite en poussiere, ou de la paille pourrie.

Ils étoient si serrés & si pressés dans quelques prisons, qu'ils avoient de la peine à se rémuër, & quand il en mouroit, ce qui arrivoit tous les jours, on les remplaçoit par d'autres dont on vuidoit les chambres, afin qu'ils fussent toujours également pressés. La chaleur étoufante qu'il faisoit en Eté, & la corruption dont les chambres étoient infectées à cause des malades, avoient engendré une grande quan-

quantité de poux, qui ne laissoient dormir les prisonniers, ni la nuit, ni le jour. Il y avoit même des gros vers qui leur dechiroient la peau. On a veu plusieurs malades, qui bien qu'ils fussent vivans; ne laissoient pas d'être la pâture des vers. Ces pauvres gens ne pouvans se lever, ils en étoient si fort mangés, que leur peau déjà pourrie se détachoit de leur chair, & s'en alloit en pieces. Ils n'ont pas seulement enduré toutes les incommodités d'une chaleur excessive, telle qu'on sent dans le Piémont; mais encore celle d'un froid horrible, puis que dans le cœur de l'hyver, on ne leur a jamais donné ni du feu pour se chauffer, ni de couverture pour se couvrir, encore qu'ils fussent dans des chambres hautes, dont la plus part étoient sans fenestres. On ne leur a, ni l'été ni l'hyver donné aucune lumiere, pour les éclairer pendant la nuit, quoi qu'ils en aient

demandé souvent, pour avoir le moyen de secourir leurs malades, dont plusieurs sont morts faute de secours. Un grand nombre de femmes ont aussi expiré dans les douleurs de l'enfantement, pour n'avoir pas peu être assistées dans l'obscurité, & leur perte a été suivie de celle de leurs enfans, qui ont reçu la mort dans le moment qu'ils devoient recevoir la vie. Mais comme si ce n'eut pas été assés des souffrances dont leurs corps étoient affligés, ils ont encore été persécutés en leur ame d'une maniere épouvantable. Car les Moines & les Prêtres ont employé tous les moyens imaginables, pour les obliger à changer de Religion, Dieu leur a pourtant fait la grace de persister dans sa verité, & il y en a eu peu, qui aient succombé sous l'effort de la tentation.

Les Vaudois prisonniers étoient dans ce piteux état, lors que le Duc

de Savoye fit publier dans les prisons, l'ordre, qui leur permettoit d'en sortir, & de se retirer en Suisse. Cette publication ne fut pas faite par tout de la même maniere, ni dans un même temps, mais successivement & à mesure que les prisonniers devoient partir. Elle étoit faite par un Auditeur qui faisoit venir les prisonniers en sa presence, & leur annonçoit que tous ceux qui voudroient se retirer des Etats de S. A. R. pour s'en aller en Suisse en avoient la permission, même ceux qui avoient promis de changer de Religion, parce que les promesses qui avoient été faites dans les prisons devoient être considérées comme forcées, & par consequent nulles. Il ajoutoit qu'ils étoient dans la liberté, ou de s'en aller ou de changer de Religion. Tout ce que l'Auditeur leur disoit n'étoit que pour les éprouver, puis que les Moines &

des les Commandans des prisons faisoient apres leur possible pour en détourner l'effet. Car ils leur disoient que la rigueur de la saison, & la cruauté des Soldats en feroient perir une partie sur la route, ce qui arriva aux prisonniers qui estoient au Mondovi, qu'on fit partir à cinq heures du soir, le même jour qu'on leur publia la liberté de sortir. Ces misérables étoient tous accablés de maladies & de langueurs, ils partirent en une nuit tres froide & incommode, firent sans s'arrêter quatre ou cinq lieues sur la nege, & sur les glaçons, qui fut cause que plus de cent cinquante succombèrent sous cette fatigue; & moururent en chemin, sans que leurs frères leur pussent donner aucun secours. La même chose arriva aussi aux prisonniers qui étoient à Fossan, il y eut une brigade, qui avoit couché au pied du mont Senis, qui aperçut

çeut le lendemain en partant qu'il s'étoit élevé un grand orage sur cette montagne. Quelques uns firent remarquer l'orage à l'Officier qui les conduisoit, & le prièrent d'attendre, qu'il fut passé, & d'avoir pitié de tant de personnes, dont la plus part étoient sans vigueur & sans force. Mais cet Officier plus insensible qu'un rocher, eut la cruauté de les faire partir sur le champs, & d'en sacrifier une partie à sa barbarie. Car il y en eut quatre vingts & six, qui moururent sur le mont Senis accablés par l'orage. C'étoient des Vieillards, des malades, des femmes & des petits enfans, qui n'eurent pas la force de résister à la rigueur du mauvais temps, & que leurs parens furent contraints de laisser en proye aux bêtes farouches, parce que cet Officier ne voulut pas souffrir, qu'on leur rendit aucun

devoir. Plusieurs marchands qui
M 7 pas-

passèrent quelque temps apres sur cette montagne, virent les corps de ces misérables étendus sur la nege, les meres aians leurs enfans entre les bras. En d'autres lieux on battoit les prisonniers qui ne vouloient point changer de Religion, comme il arriva dans les prisons d'Ast.

Les Officiers qui conduirent les autres brigades en usèrent plus doucement & plus charitabément, soit qu'ils y fussent portés par leur naturel, ou que les plaintes que les Deputés de Cantons firent à la Cour de Turin, firent changer les ordres, qu'on avoit donné à ceux qui les conduisoient.

On viola encore le Traité qu'on avoit fait avec le Comte de Govon en diverses manieres. Premièrement en ce qu'on enleva sur la route plusieurs enfans des Vaudois; Secondement en ce qu'on ne voulut pas donner la liberté de sortir aux Ministres qu'on tenoit prison-

niers.

niers. Et enfin en ce qu'on avoit promis de les habiller avant que de sortir, ce qui étoit tres juste, puis qu'on leur rétenoit tout leurs biens, & qu'on les envoyoit en un exil perpetuel, & dans une saison tres rigoureuse, au lieu de les habiller on ne leur bailla que quelques méchans juste-au-corps, & quelques paires de bas.

Ces pauvres misérables arrivèrent à Geneve vers Noël, en divers tems, & en diverses brigades, qui ne composoient en tout que deux mille cinq cens personnes. On peut juger combien rigoureuse & cruelle étoit leur prison, par le nombre des morts qui ont expiré dans ce pitoyable état, puis que de dix mille, prisonniers, il n'en est échappé que deux mille cinq cens, le reste a péri dans les prisons ou dans la route, par le mauvais traitement qu'on leur a fait. Ils étoient tous dans un état si triste & si déplorable

lors

lors qu'ils arrivèrent, que quelques uns expirèrent entre les deux portes de la ville, & trouvèrent la fin de leur vie dans le commencement de leur liberté. Il y en avoit, qui étoient si accablés de maladie & de douleur, qu'on croyoit à tout moment, les voir mourir entre les bras de ceux, qui avoient la charité de les soutenir. D'autres étoient si gélés du froid, qu'ils n'avoient pas la force de parler, les uns chanceloient sous le poids d'une extrême langueur, & les autres étoient perclus d'une partie de leurs membres, & ne pouvoient se servir de leurs mains, pour recevoir l'assistance qu'on leur offroit. La plus part étoient nus & sans souliers. Enfin les uns & les autres portoient tant de marques d'une excessive souffrance, & d'une extrême misère, que le cœur le plus insensible à la pitié auroit été pénétré d'une vive douleur. Comme les brigades restoient

stoient quelque tems à Geneve, pour y prendre du repos & du rafraichissement, avant que partir pour la Suisse, les premiers arrivés alloient à la rencontre de ceux qui vénoient, pour s'informer de leurs parens, dont ils n'avoient point appris de nouvelles, depuis la reddition des Vallées. Un pere demandoit son enfant & un enfant son pere, un mari cherchoit sa femme & une femme son mari, & chacun tâchoit d'apprendre des nouvelles de ses amis & de ses proches: mais comme c'étoit toujours en vain; puis que la plus part étoient morts dans les prisons, cela faisoit un spectacle si triste, & si lugubre, que tous les assistans fondonnent en larmes, pendant que ces malheureux opprésés & abatus de l'exces de leurs douleurs, n'avoient pas la force de plûrer ni de se plaindre.

Par le recit veritable que nous vénons de faire on voit que les Vaudois

dois avoient la simplicité des colombes, mais qu'ils n'avoient pas la prudence des serpens, puis qu'ils se sont laissés tant de fois & si facilement tromper à leurs ennemis. Mais autant que les Vaudois étoient simples & innocens dans leur conduite, autant leurs ennemis étoient méchans, malicieux, pleins de fraude, cruels & barbares, ne gardant ni foi ni loi.

Les avantages que les Vaudois ont remporté sur leurs ennemis l'année 1686. en defendant les postes avantageux, qu'ils avoient dans leurs montagnes, montrent évidemment que s'ils se fussent contentés de garder ces postes, ils auroient fait périr tant l'armée de France que celle du Duc de Savoie, avant qu'on les eut tirés de là, mais leur malheur vint de ce qu'ils voulurent conserver plus de pais, qu'ils n'en pouvoient garder. Ils firent encore une seconde faute; en ce que lors

lors qu'ils faisoient quelque Traité avec leurs ennemis, dont ils connoissoient la mauvaise foi, ils ne demandoient point des ôtages pour assurance de l'observation de ces Traités, comme cela se fait ordinairement, mais se confioient en leurs paroles, ou en leurs écrits, qu'ils faisoient gloire de violer.

Ceux qui pour excuser la Cour de Turin disent, que les Vaudois étoient des Sujets rebelles, qui avoient pris les armes contre leur Prince, sont ridicules & impertinens. Car quand les Vaudois ont pris les armes, on les y a forcés; On avoit dressé des armées, & de grandes armées pour les détruire. Or les loix tant de la nature que de toutes les nations du monde, nous permettent de defendre nôtre vie, lors qu'on nous la veut injustement ôter. Et les Princes sont établis de Dieu, non pour détruire leurs Peuples, mais pour les conserver

server & pour les défendre. Et si Dieu qui est le Maître, le Seigneur & le Createur du monde, tient neantmoins les promesses qu'il fait aux hommes, & ne viole jamais sa parole, combien plus les Princes qui ne sont que les Ministres & les Serviteurs de Dieu, doivent tenir leurs paroles à leurs Sujets, qui sont hommes comme eux, & qui sont assujettis à la Loi de Dieu de même que le moindre de leurs peuples.

CHA-

comme des chers & des tendres enfans, mais encore comme des personnes qui portoient la paix & la bénédiction dans les familles. Tous ceux qui avoient besoin d'être habillés, furent vêtus, ou par ceux qui les logeoient, ou par la bourse de l'Eglise Italienne, dont les Directeurs ont donné depuis le commencement jusques à la fin, des marques d'une tendre compassion & d'une ardente charité. Ce n'est pas seulement à Genève où les Vaudois ont trouvé de la consolation, ils en ont aussi reçu beaucoup dans la Suisse, où les Cantons Protestans leur ont ouvert leur país, & les entrailles de leurs compassions, de la manière du monde la plus généreuse, la plus Chrétienne, & la plus charitable. L'Electeur de Brandebourg aiant appris leur arrivée en Suisse, pria les Cantons Protestans de lui en envoyer une partie, qu'il feroit subsister dans ses Etats. Et les

C H A P I T R E XXIII.

Contenant le bon acueil que les Vaudois de Piemont injustement chassés de leur país receurent de la Republique de Geneve, des Cantons Protestans & des Princes Protestans d'Allemagne.

MAis autant que les ennemis des Vaudois ont été cruels, inhumains & barbares envers eux, autant les Génevois leur ont été humains & charitables. Car dès qu'ils seurent qu'ils arrivoient, ils allèrent au devant d'eux avec empressement, pour les mener dans leurs maisons; Chacun regardoit à qui auroit les plus malades & les plus affligés, pour avoir plus de matiere d'exercer sa charité. On les traitoit non seulement
comme

les Provinces Unies firent une grande & considerable collecte en leur faveur, qui leur fût envoyée de tems en tems, & distribuée selon leur necessite & leur besoin.

Voilà comment les Vallées de Piemont ont été depeuplées de leurs anciens habitans, & comment le flambeau de l'Evangile qui y avoit éclairé tant de siccles y fut éteint. Que la perfidie & la trahison triomphèrent de la bonne foi des Vaudois, que le Conseil de la Propagation & leurs autres ennemis exécutèrent le me-haut dessein, qu'ils avoient formé depuis long-tems de les exterminer, & que les Vaudois ont souffert injustement, & pour la seule cause de la Religion, cette horrible persécution & cette funeste dissipation.

Après que les Vaudois furent chassés de leur país, le Duc de Savoie & le Conseil de la Propagation employèrent tout leur soin,
pour

pour repeupler ce pais de Savoyards & de Piémontois, & afin que les Vaudois qui par apprehension de la mort, ou de la prison avoient eu la foiblesse d'abjurer leur Religion, ne peussent aider ceux qui avoient été exilés, à retourner dans les Vallées, on les transporta dans le terroir ou diocese de Verceil pour y habiter, contre la promesse qu'on leur avoit fait de les rétablir dans leurs maisons.

Les Vallées étant repeuplées de nouveaux habitans de la Religion Romaine, les Vaudois Protestants exilés, ou en prison, & ceux qui avoient abandonné leur Religion transportés ailleurs, il n'y avoit personne qui creut que ces gens là peussent jamais se rétablir, non pas même rentrer dans leur pais, il falloit traverser le lac de Geneve & toute la Savoye, passer par plusieurs défilés, grimper des hautes montagnes, & forcer divers passages étroits,

voient du revenu qu'il produisoit, ils n'avoient point de bien en Suisse, ni en Allemagne, où ils peussent s'occuper, & ainsi bien qu'ils ne manquaient de rien, leur vie étoit languissante & ennuyeuse. Ils s'assemblèrent en nombre de 8,000. dans le bois de Nion, à quatre lieues de Geneve, entre lesquels il y avoit plus de trois cens Réfugiés François, ils le firent si secrettement, que les Seigneurs de Berne, ni les Savoyards n'en furent rien, jusques à ce qu'ils eurent passé le lac, & qu'ils furent entrés dans la Savoye, ils traversèrent le lac de nuit sur douze bateaux qu'ils avoient loué, ou qu'ils avoient trouvé à Nion, ou aux environs, & dont ils étoient saisis. Ce fut au commencement de Septembre 1689., qu'ils entrèrent dans la Savoye. Ils n'avoient point de chef, ils en élurent deux pour les conduire & les commander, l'un étoit un de leurs Ministres

trois, où dix hommes étoient capables d'arreter une armée.

CHAPITRE XXIV.

Contenant le retour des Vaudois dans leur patrie leur courage & leur valeur, & les exploits qu'ils ont fait, ou plutôt que Dieu a fait pour leur rétablissement dans leur pais.

LES Vaudois voyoient tous ces obstacles, mais cela n'empêcha pas, après qu'ils eurent même une vie triste & languissante pendant environ trois ans, dans la Suisse, ou dans l'Allemagne, qu'il ne leur monta dans l'esprit de retourner dans leur pais, & de surmonter toutes ces difficultés. Ces gens étoient la plus part des ménagers qui travailloient leur bien, & vi-

N voient

voient du revenu qu'il produisoit, ils n'avoient point de bien en Suisse, ni en Allemagne, où ils peussent s'occuper, & ainsi bien qu'ils ne manquaient de rien, leur vie étoit languissante & ennuyeuse. Ils s'assemblèrent en nombre de 8,000. dans le bois de Nion, à quatre lieues de Geneve, entre lesquels il y avoit plus de trois cens Réfugiés François, ils le firent si secrettement, que les Seigneurs de Berne, ni les Savoyards n'en furent rien, jusques à ce qu'ils eurent passé le lac, & qu'ils furent entrés dans la Savoye, ils traversèrent le lac de nuit sur douze bateaux qu'ils avoient loué, ou qu'ils avoient trouvé à Nion, ou aux environs, & dont ils étoient saisis. Ce fut au commencement de Septembre 1689., qu'ils entrèrent dans la Savoye. Ils n'avoient point de chef, ils en élurent deux pour les conduire & les commander, l'un étoit un de leurs Ministres

N 2 Fran-

France furent incontinent avertiés de leur marche, & on donna ordre aux Gouverneurs des places, qui étoient proches de leur passage, de se mettre en devoir de les arrêter dans plusieurs défilés, par où ils devoient neccessairement passer. Ils surmontèrent neantmoins tous ces obstacles, & se firent jour par tout l'épée à la main. Ils eurent quatre ou cinq combats à essuyer avant qu'arriver à leur país, mais le plus rude fût contre le Marquis de Larée, qui voulut les arrêter à un passage étroit pres de Salbetran, il'avoit avec soi un Regiment de Dragons & beaucoup d'infanterie. Il arriva pourtant qu'après un combat fort long, où ils perdirent quelques gens, ils forcèrent ce passage comme les autres. Le Marquis de Larée y fut blessé à mort, plusieurs autres Officiers François y perdirent la vie, & plus de deux cens Soldats y furent tués. Apres avoir

sur-

pes pour les en chasser. On les contraignit d'abandonner une de leurs Vallées, & le fort de Bobbi, apres l'avoir defendu long tems, & tué un grand nombre de Savoyards, qui avoient attaqué ce fort. Apres quoi ils se retirèrent sur une montagne appelée la Sczarina, où ils se retranchèrent. Ce poste étoit dans la Vallée de Luzerne, mais ils en avoient d'autres dans la Vallée de St. Martin, qui étoient tres avantageux, & dont on n'a peu les tirer, quelques efforts qu'on ait fait pour y recüillir. Apres huit combats qu'ils avoient souténu depuis leur depart de Suisse, jusques au mois de decembre ils n'avoient pas encore perdu cent hommes & ils avoient tué plus de mille de leurs ennemis. Et dans les lieux où ils s'étoient retranchés, ils ne manquoient point de munition, de bouche, ni de guerre. Vers la fin de decembre ils desir-

rent

surmonté toutes ces difficultés, ils entrèrent dans leurs país, chassèrent ceux qui s'étoient emparés de leurs biens, & tuèrent ceux qui ne vouloient pas les leurs rendre.

C H A P I T R E XXV.

Où on fait voir comme le Roi de France & le Duc de Savoye se joignent ensemble pour s'opposer au retour des Vaudois dans leur país, comme ils s'étoient joints en l'année 1686. pour les en chasser.

LE Roi de France, & le Duc de Savoye aiant appris que les Vaudois étoient arrivés dans les Vallées, & qu'ils s'en étoient rendus les Maitres, ne manquèrent pas de faire marcher aussi tôt leurs trou-

N 3

pes

rent entierement un Regiment de Dragons François, qui avoit entrepris de les chasser d'un de leur postes. Au mois de Janvier 1690. le Marquis de Parelle qui commandoit l'armée du Duc, fortifiée de quelques Regimens François, leur fit diverses attaques, mais sans beaucoup d'effet, dans le mois de Février & de Mars ce Marquis continua à les attaquer, mais il perdit beaucoup de son monde, sans pouvoir chasser les Vaudois des Vallées, ainsi qu'il l'avoit fait esperer au Duc de Savoye. Au mois d'Avril la Cour de France informée que les Vaudois faisoient des courtes dans le Dauphine, & que les Alliés se dispoisoient à leur envoyer du secours, que les Vaudois qui étoient en Brandebourg & dans le Uitemberg, se préparoient d'aller joindre leurs frères, envoya le Marquis de Fequieres, avec cinq à six mille hommes d'In-

N 4

fan-

fanterie, ou de Dragons, pour conjointement avec les Troupes de S. A. R. chasser les Vaudois des Vallées, avant qu'ils fussent secourus. Ce Marquis les obligea à abandonner quelques postes; mais il ne peut quelques efforts qu'il fit, les chasser des Vallées, ils se maintindrent malgré lui dans les postes, qu'ils avoient dans leurs hautes montagnes, où ils étoient retranchés.

CHA-

que le Duc se déclarat entierement pour la France. Et pour l'y obliger le Roi lui demanda, pour assurance qu'il garderoit inviolablement la neutralité, qu'il lui baillat toutes ses troupes, & lui rémit entre ses mains la citadelle de Turin & Verceil, pour en faire une place d'armes, esperant que le Duc aimeroit mieux se déclarer pour la France, que se soumettre à de si dures conditions, mais voiant que le Duc balançoit, il fit marcher Catinat avec quinze ou seize mille hommes vers la Piémont, avec ordre d'y entrer, & de contraindre le Duc, à faire ce qu'on lui demandoit.

Le Duc de Savoye considérant que si le Roi de France avoit une garnison Françoisse dans la citadelle de Turin, & dans Verceil, & toutes ses troupes au service de la France, le Roi seroit non seulement Maître de ses Etats, mais aussi de
sa

CHAPITRE XXVI.

Contenant la division du Roi de France & du Duc de Savoye, qui causa le retablissement des Vaudois dans leur pais par ordre de leur Prince & les merveilles que Dieu a fait pour leur retablessément.

LE Duc de Savoye voiant que les Alliés étoient en état de secourir les Vaudois, & que l'Empereur & le Roi d'Espagne le sollicitoient d'embrasser leur parti, creut qu'en se declarant neutre, il pourroit empêcher ce secours. Mais la Cour de France, qui jusques alors avoit été maitresse du Duc de Saxoye & de ses États, ne voulut point ouïr parler de cette neutralité, & vouloit à toute force
N 5 que

sa personne, il demanda du tems pour répondre aux demandes du Roi, il offrit même de lui bailler trois mille hommes de ses meilleures troupes, savoir mille hommes de cheval, & deux mille hommes de pied pour assurance de la neutralité. Et cependant il envoya aux Alliés pour s'asseurer de leur secours, en cas qu'il fût attaqué par la France. Les Espagnols comme les plus voisins à cause du Milanois, offrirent de lui envoyer huit mille hommes, dès que les François aprochèroient de ses Etats. La hauteur avec laquelle la France le traitoit fût la cause qu'il se jeta dans le parti des Alliés, & qu'il fit divers Traités avec eux, & sur tout avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. Et étant fortifié des troupes d'Espagne qui étoient dans le Milanois, il déclara la guerre à la France, & fit commandement à Catinat, qui commandoit l'ar-
N 6 mée

300 *Abrégé de l'Histoire*
mée du Roi de sortir de ses
Etats.

Il faut considérer que le Duc de Savoye est Prince de l'Empire, que l'Empereur & ses Alliés étoient puissans & ses voisins, sur tout l'Espagne, qu'ils pouvoient lui faire bien du mal, en secourant & assistant les Vaudois, comme leur intérêt les y obligeoit, à cause qu'ils étoient voisins de la France, & que par leur moyen on pourroit faire une grande diversion, au moyen des courses qu'ils feroient dans le Daupiné, qui étoit une Province de France voisine des Vallées, où il y avoit beaucoup de Protestans, qui se joindroient aux Vaudois, ou qui du moins les favoriseroient. Et pour empêcher ces courses, il faudroit que la France entretint une puissante armée dans le Daupiné. Le Duc savoit encore que les Cantons Protestans gardoient des mesures avec la France

ce

302 *Abrégé de l'Histoire*
donneroient point de passage aux Vaudois, & que la France lui aidéroit toujours comme elle avoit fait par le passé, à réchasser les Vaudois des Vallées. Et il n'y a point de doute que si la France se fut contentée, de laisser le Duc de Savoye dans la neutralité qu'il demandoit, qu'il l'auroit inviolablement gardée, parce que son intérêt vouloit qu'il ne rompit point avec la France. Ce Prince avoit des habiles Conseillers, qui voioient que le Roi de France lui tendoit le pied sur la gorge, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. La Savoye étoit ouverte aux troupes de France par le fort de Barraüe que le Roi tenoit, & par divers autres lieux, & n'y ayant qu'une seule place forte dans la Savoye, qui est Montmelian, il seroit facile au Roi de France de se rendre Maître dans peu de tems de la Savoye. Et quand

des Vaudois. 301
ce, & sur tout celui de Berne, qui avoit fait trancher la tête au nommé Bourgeois, pour avoit fait des levées dans ce Canton pour les Vaudois sans leur ordre, & ainsi qu'il n'y avoit point d'apparence, que les Bernois donnassent passage à ceux qui iroient au secours des Vaudois, pour les Cantons Catholiques Romains il étoit assuré, que les Vaudois ni ceux qui iroient à leur secours ne passeroient point dans leurs terres, puis qu'ils s'étoient saisis des Vaudois, qui avoient entrepris d'y passer, & les avoient remis entre ses mains. Il n'y avoit plus que les Grisons qui pussent favoriser leur passage; mais cela ne leur suffisoit pas, parce que pour aller des Grisons dans le Piémont il falloit traverser le Milanois. Or le Duc espéroit qu'en se déclarant neutre il empêcheroit que les Espagnols ne

N 7 don-

des Vaudois. 303
quand au Piémont le Roi y tenoit Pignerol à huit lieues de Turin; & à l'entrée du Piémont, & de l'autre côté li tenoit Casal & tout le Montferrat, & ainsi les Etats de ce Prince étoient enclavés entre les places du Roi de France, & par consequent il ne pouvoit se déclarer pour les Alliés sans risquer de les perdre.

Si le Duc de Savoye eut traité avec les Alliés avant que l'armée de France entrat dans le Piémont, il est certain que ce Prince, qui ne manque ni d'esprit ni de bon conseil, se seroit precautionné contre les attentats de la France, qu'il auroit rappelé ses troupes, qui étoient au service du Roi, pour les employer contre les Vaudois, ou contre les Espagnols, en cas qu'ils entreprisent quelque chose dans le Milanois, & leurs armes étant jointes contre les Vaudois, la France n'auroit point eu d'ombrage de cette

cette demande. Mais où sont les Traités que le Duc a fait avec l'Empereur ou avec l'Espagne, en a-t-on produit aucun, tous ceux qu'on a vus sont postérieurs à l'entrée de l'armée de France dans le Piémont, & ainsi tout ce qu'on a dit pour excuser la France de sa conduite envers S. A. R. sont des impostures & des inventions forgées à plaisir & sans fondement.

Ce qui a obligé ou plutôt forcé le Duc de Savoye, à embrasser le parti des Alliés, est le mauvais traitement du Roi de France, qui le traitoit, non pas comme un Prince Souverain, mais comme un petit Vassal. Cette hauteur avec laquelle la Cour de France agissoit envers lui, l'irrita si fort, qu'il le porta à hazarder tout plutôt que de faire les bassesses, qu'on exigeoit de lui, & dans cet Etat, il eut recours aux Alliés & à ses Voisins, comme cela se verifie

par

par les lettres qu'il leur écrivit, qui ont été rendues publiques.

Le Duc de Savoye étant forcé de rompre avec la France, par la dure loi qu'on lui imposoit, cette rupture causa la liberté & la délivrance de tous les Vaudois. Car ayant appris que la France les sollicitoit d'embrasser son parti, avec offre de les rétablir dans leur pays, & de leur donner liberté de conscience & l'exercice libre & public de leur Religion, ce qui auroit été grandement prejudiciable à ses intérêts, parce qu'au lieu d'un ennemi il en auroit eu deux sur les bras, & se seroit privé du secours que les Princes Protestans avoient promis de donner aux Vaudois, & du service considérable qu'ils lui pouvoient rendre en gardant les passages, & en empêchant la communication des troupes, qui étoient dans le Dauphiné avec l'armée commandée par Caïnât. Ce Prince se

se

se résolut de les attirer dans son parti. Pour cet effet il mit en liberté tous les Vaudois qui étoient en prison tant Ministres que autres. Il envoya une amnistie générale à ceux qui étoient en armes dans les Vallées, & à ceux qui étoient dans les pays étrangers, la permission de retourner dans leur patrie, avec les passeports nécessaires, avec ordre aux uns & aux autres de tourner leurs armes contre les François, qu'ils devoient regarder comme leurs véritables persécuteurs, & comme la cause de tous leurs maux. Il fit marcher devant lui tous ceux qui étoient prisonniers à Turin, il leur dit qu'il étoit touché de leur misère, & commanda en leur présence qu'on les habillât, & qu'on leur fournît de tout ce qui leur étoit nécessaire. Il leur fit même des excuses, de ce qu'il les avoit traités si rudement, & en rejetta la cause sur le

Roi

Roi de France, comme sur le véritable auteur de tout ce qui leur étoit arrivé. Et parce que le nombre des Vaudois étoit de beaucoup diminué, & qu'à peine il en étoit resté deux mille des dernières persécutions, Le Duc de Savoye déclara, que tous les Réfugiés de France, qui voudroient venir habiter dans les Vallées, & se joindre aux Vaudois, le pourroient faire, qu'il les mettoit sous sa protection, & fit distribuer les passeports nécessaires pour ce sujet. Il ordonna aussi qu'en entrant dans la Savoye, on fournit tant aux Vaudois qu'aux Réfugiés de France, des armes & les choses nécessaires pour passer dans les Vallées, ce qui fut promptement exécuté.

Le retour des Vaudois dans leur Patrie, leur entrée dans les Vallées, & leur subsistance pendant huit mois dans ce pays là, sont tout autant de prodiges. N'est ce

ce

ce pas une merveille que 8 à 900 hommes entreprennent de traverser un pais ennemi de 14. ou 15. journées de chemin , où il falloit grimper des hautes montagnes , forcer plusieurs passages étroits , où cent hommes étoient capables non seulement d'arrêter , mais aussi de battre deux ou trois mille hommes. Et ce qui est étonnant ces passages étoient gardés & défendus par des troupes plus nombreuses , & plus aguerries , que celles des Vaudois. Ils forcèrent néanmoins tous ces passages l'épée à la main , & mirent en desordre & en déroute , ceux qui les gardoient , après en avoir tué plusieurs.

C'est encore une merveille qu'ils soient entrés dans les Vallées , les entrées en sont difficiles , elles étoient repeuplées de Catholiques Romains , qui pouvoient leur en défendre l'entrée , ils étoient en plus

d'heureux succès font voir , que les Dieu des batailles , leur avoit inspiré la généreuse résolution de retourner dans leur pais , pour y rallumer le flambeau de sa parole , que les Emisaires de Satan y avoient éteint , qu'il marchoit à leur tête , & combattoit pour eux , sans quoi ils n'auroient pas pu , forcer tant de passages , ni repousser leurs ennemis dans tant de combats , qu'ils leur ont livré.

Le Roi d'Angleterre ayant appris leur retour dans leur pais , blâma leur entreprise comme téméraire , & hors de saison , & crut que ces 900. Vaudois ou Réfugiés étoient de gens perdus. Les États d'Hollande en avoient la même pensée , & ne vouloient point les secourir , estimans que ceci étoit inutile ; mais quand ils ont vu que contre l'espérance de tout le monde , ils se maintenoient dans ce pais , on commença le mois de Mai dernier

plus grand nombre qu'eux , ou du moins ils pouvoient s'emparer des postes les plus avantageux , qui étoient dans les montagnes , & s'y défendre aisément en attendant le secours , que la Cour de France & celle de Turin leur préparoient. Mais la frayeur de Dieu tomba tellement sur ces nouveaux habitans des Vallées , qu'ils n'eurent ni la force ni le courage de se défendre contre les Vaudois , qui sans peine & sans résistance les chassèrent des Vallées. N'est ce pas encore une grande merveille , qu'une poignée de gens sans chefs expérimentés au metier de la guerre , ait subsisté huit mois dans les Vallées , & ait essuyé neuf à dix combats , contre l'armée de France & de Savoye , qui étoient vingts & le plus souvent trente contre un , sans les pouvoir chasser de leurs postes , & aient tué plus de deux mille de leurs ennemis. Tant d'heu-

1690. de leur envoyer quelque argent , & de leur faire filer quelques Réfugiés de France , qui étoient en Suisse ou en Brandebourg pour les secourir ;

Si les Vaudois ne fussent entrés dans leur pais & ne s'y fussent généreusement défendus contre leurs ennemis. Le Duc de Savoye lors qu'il a rompu avec la France n'auroit pas pensé à tirer des prisons ceux qui y étoient injustement retenus , ni à rapeler ceux , qui étoient dispersés dans les pais étrangers. Et les Alliés se seroient contentés , que le Duc se fît déclaré pour eux , & eut embrassé leur parti , sans exiger qu'il rétablît les Vaudois dans leur pais , bien qu'on les en eut chassés contre toute sorte de droit.

La conduite de Dieu dans le rappel des Vaudois est admirable , & fait voir à l'oeil , que sa sage providence a des ressorts , incompréhensibles à l'esprit humain. Le Roi de

de France en 1688. pousse le Duc de Savoye à contraindre les Vaudois, à abandonner leur Religion, par les mêmes voyes, qu'il avoit contraint les Protestants de son Royaume, ils joignent leurs armes ensemble pour les y forcer, pour en venir à bout, ils violent non seulement les Traités que les Prédécesseurs du Duc avoient fait avec les Vaudois, mais aussi tous les Traités, promesses & sermens, que les Commandans de leurs armées leur ont fait, les prennent prisonniers contre la foi promise, les tuent, les massacrent, violent leurs femmes & leurs filles, égorgent leurs petits enfans, & usent contre des innocens, apres leur avoir fait poser les armes, de toute sorte de cruautés & de barbaries. Et en 1690. Dieu envoie un esprit de division entre le Roi de France & le Duc de Savoye, en sorte qu'ils travaillent à l'envi, qui aura les Vau-

dois

dois dans son parti. Et par cette division le Duc de Savoye est forcé de rétablir les Vaudois, dans leurs biens, droits, & privileges, de mettre en liberté les prisonniers qu'il tenoit, depuis environ quatre ans, & de rapeler ceux qui étoient dispersés dans le pais étranger. Et ainsi le Roi de France qui avoit été le principal instrument de leur ruine, devient contre sa volonté la cause de leur rétablissement, en forçant le Duc de Savoye par sa mauvaise conduite à se jeter dans le parti des Alliés. Cela nous montre que Dieu se moque des desseins & des conseils, que les Rois & les Princes prennent contre Jesus-Christ, & contre son Eglise, d'un seul soufflé, il dissipe tous leurs desseins, & réduit en fumée toutes leurs entreprises. Bien souvent il se sert des ennemis de son Eglise, pour la protéger & pour la défendre. Henri II. Roi de France

O

Pen

pendant qu'il persecute les Protestants de son Royaume, secourt les Princes Protestants d'Allemagne contre l'Empereur Charles V. Louis XIII. en fait de même contre Ferdinand II. Et Louis XIV. pendant qu'il s'applique de toute sa puissance à détruire les Protestants de son Royaume secourt les Protestants d'Hongrie contre l'Empereur Leopold. Henri III. Roi de France, lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, conseilla dans une assemblée qui se tint à St. Clou, de faire le massacre de la St. Barthelemi, & apres qu'il fût Roi de France, il employa toutes ses forces à achever de détruire ceux, qui étoient restés du massacre, tandis qu'il s'applique de toute sa puissance, à exécuter son méchant & pernicieux dessein, Dieu lui suscite le Duc de Guise pour ennemi, qui sous pretexte de détruire les Protestants de France fit une Ligue

con-

contre Henri, le chassa de Paris, se saisit de ses Gardes, & le contraignit malgré lui, de se jeter entre les mains des Protestants, & d'implorer leur secours & leur assistance. Sans quoi il étoit perdu, le Duc l'auroit mis dans un Cloître, comme Charles Martel Chilperic III. & se seroit emparé de sa couronne. Henri en reconnoissance des services qu'il receut des Protestants, ou qu'il esperoit d'enrecevoir à l'avenir, leur donna des places de surté, des Chambres de l'Edit & plusieurs autres privileges, & nomma Henri de Bourbon, qui étoit Protestant, pour son legitime successeur à la couronne.

Et ainsi Dieu par une voye imperceptible & inespérée, d'un ennemi cruel & implacable des Protestants, il en fit malgré lui leur Défenseur & leur Protecteur. Le Roi Henri, & le Duc de Guise étoient tous deux armés contre les

O 2

Pro.

Protestans, ils leur faisoient conjointement la guerre, & avoient également juré leur ruine. Dieu permet qu'ils se divisassent, & se servits de leur division, pour les perdre l'un par l'autre, & pour délivrer les Protestans, qui étoient fort pressés & persécutés. Il est arrivé à peu près de même en la délivrance des Vaudois, Dieu a mis la division entre le Roi de France & le Duc de Savoye, pour les punir des maux qu'ils ont fait aux Protestans. Ces deux Princes étoient également les ennemis des Vaudois, ils leur faisoient conjointement la guerre, & avoient entre eux arrêté & juré leur perte. Et lors qu'ils sont les plus acharnés & envenimés contre ces pauvres innocens, Dieu souffle sur leur méchant dessein, & fait qu'ils tournent leurs armes l'un contre l'autre pour les perdre l'un par l'autre, comme il perdit le Duc de Guise par Henri, qui

qui le fit assassiner dans Blois, à la veüe de toute la France, asssemblée en la personne de ceux qui composoient les Etats Généraux. Et apres que Dieu eut puni le Duc de Guise des maux qu'il avoit fait aux Protestans de France, il punit aussi Henri, qui fut assassiné dans le Chateau de St. Clou, par un Moine, & dans la même sale, où on avoit tenu le conseil, qu'on prit de faire le massacre de la St. Barthelemi, dont Henri & le Duc de Guise étoient les principaux Conseillers, & les plus portés à faire cette horrible boucherie.

CHAPITRE XXVII.

Ou on voit deux Propheties de l'écriture accomplies dans l'Histoire des Vaudois de Piémont, l'une contenue dans le Chap. XI. & l'autre dans le Chap. XII. de l'apocalypse.

L'Histoire des Vaudois nous fait voir clairement l'accomplissement de deux propheties de l'écriture, l'une est contenue au chapitre onze de l'apocalypse & l'autre au Chapitre XII. du même livre. Nous avons parlé de la dernière lors que nous avons montré, que les Eglises de Piémont ont conservé la Doctrine des Saints Apôtres dans sa pureté, depuis le tems des Apôtres jusques à nos jours, & que l'Eglise Romaine s'est corrompue en adoptant & recevant les

les dogmes & les ceremonies des Payens & a communiqué sa corruption aux autres Eglises d'Occident. Les seules Eglises de Piémont s'étans conservées dans leur pureté, il faut necessairement, que les Vallées où Dieu les avoit recueillies soit le lieu qu'il avoit assigné à son Eglise, fuyant devant le Dragon. Et cette corruption a commencé de se glisser dans l'Eglise au commencement du cinquieme siècle, sans avoir souillé ni infecté les Eglises de Piémont, qui depuis cette corruption ont été publiquement nourries du pain de la parole de Dieu, sans aucun mélange des traditions humaines, ni des ceremonies Payennes. Or depuis que la corruption s'est glissée dans l'Eglise jusques à l'année 1686., que ces povres Eglises ont été dissipées, se sont passés 1260. ans, marqués par les 1260. jours prophetiques, que l'Eglise devoit être nourrié

dans le desert, sans que pendant un si long espace de tems, Satan, ni ses Supots, aient peu par leurs ruses & subtilités introduire leurs erreurs dans ces Eglises. Et ce qui nous persuade puissamment de cette verité, & nous confirme dans le sentiment que c'étoit là le lieu que Dieu avoit préparé à son Eglise pour la conserver, c'est que ni l'inquisition que les Papes ont établi depuis tant de siècles dans l'Italie & dans le Piémont, ni la Croisade que le Pape Innocent VIII. fit pour détruire ces Eglises, en l'année 1487. ni tant de guerres que l'Antechrist & ses Emissaires leur ont suscitées, ni tant de sanglans combats qu'elles ont essayés, ni les persécutions, ni les massacres, qu'on a fait de ceux qui composoient ces Eglises, n'ont pas peu les obliger d'abandonner la saine doctrine, ni dissiper ces Eglises, jusques à l'année 1686. Ce fût alors que finit le tems que Dieu avoit

avoit marqué, dans la prophétie du chapitre douze de l'apocalypse, qui regardoit ces Eglises. Si Dieu n'avoit préparé ce lieu pour y conserver son Eglise, comment auroit il fait tant de merveilles pour l'y faire subsister tant de tems, malgré tous les efforts de Satan & du monde. Comment se seroit elle conservée pure dans ces montagnes, si Dieu ne se fut déclaré son Protecteur & son Conservateur, n'eut combattu pour elle & avec elle, & n'eut dissipé les complots de Satan & de l'Antechrist, qui se sont tant de fois joints ensemble, pour exterminer, & pour perdre ces pauvres Eglises.

Les deux temoins du Chapitre 11. de l'apocalypse sont les fideles, qui depuis que la corruption s'est glissée dans l'Eglise, ont enseigné, ou de vive voix, ou par écrit la saine & pure doctrine de l'Evangile, & ont combattu les erreurs

O 5 que

que les faux Docteurs introduisoient dans l'Eglise, à mesure qu'elles s'y établissoient, ou depuis qu'elles s'y sont établies. Et comme on voit par les écrits de plusieurs Docteurs Protestans, il ne s'est point passé de siècle, où Dieu n'ait suscité des Saints personnages, qui ont fortement écrit ou prêché contre ces erreurs, depuis le commencement du cinquieme siècle jusques à nôtre temps. Et ces Saints personnages nous sont représentés par deux temoins, parce qu'ils ont emprunté leur témoignage du vieux & du nouveau Testament, qui sont les véritables temoins, les véritables depositaires de la verité celeste, & avec le vieux & le nouveau Testament ont combattu l'erreur & le mensonge, & confondu les faux Docteurs.

Il est dit de ces deux Temoins qu'ils prophétiseront par mille deux cens soixante jours, qui sont des

jours prophétiques comme l'évenement le fait voir, puis que les fausses doctrines se sont introduites en l'Eglise dans le cinquieme siècle. Ce fut alors qu'Innocent premier Evêque de Rome s'éleva par dessus les autres Evêques, qu'il fit l'office d'Evêque Ecuménique, en recevant les appellations des sentences des Evêques d'Asie & d'Afrique, & en ce qu'il excommunia Arcadius Empereur d'Orient, qui n'étoit pas de sa juridiction, mais de celle du Patriarche de Constantinople. Et en ce aussi qu'il déclara, que l'Eglise Romaine étoit préférée à toutes les autres, & ne relévoit d'aucune autre. Et enfin en ce qu'il ordonna par une Bulle que nul ne présumât de juger le Pape. Ce fut encore pendant la vie de ce Pape, que l'Eucharistie commença d'être appelée du nom de Messe, & que Pelagius s'éleva en Angleterre, qui enseignoit le merite des œuvres, d'où

d'où sont venuës les indulgences, les pelérinages, le Celibat & l'abstinence des Viandes. Ce fut en ce temps là que la corruption tant de la doctrine que des mœurs commença à s'introduire dans l'Eglise. Si on conte depuis la mort d'Innocent I. jusques à l'an 1686. les mille deux cens soixante ans, que le deux témoins dévoient prophétiser se sont écoulés. Or le St. Esprit dit que quand ils auront achevé leur prophétie, ou le tems que Dieu avoit marqué pour prêcher & écrire contre les erreurs de l'Eglise Romaine, pour la rendre inexcusable, avant que verser sur elle les phioles de sa juste colere, il est dit que la Bête qui monte de l'abime fera la guerre aux deux témoins, les vaincra & les tuera. Or cela est arrivé premierement en France & puis apres dans le Piémont. En France les Témoins y ont été vaincus & tués, par la cruelle guerre qu'on leur a fait, les Ministres ont été bannis,

tuel; Plusieurs ont été massacrés de sang froid, d'autres en fuyant pour ne tomber pas entre les mains de leurs ennemis, & leurs corps ont été sans sepulture. Un grand nombre a péri dans les prisons, des maux qu'on leur faisoit souffrir. Et le reste a été exilé, la Religion à été alors entièrement éteinte dans les Vallées. Et dans l'état où étoient les Vaudois on pouvoit dire qu'ils avoient été tués.

La prophétie dit en second lieu, que les corps morts des Témoins seront gifans en la place de la grande Cité. Et que ceux des Tribus, des Peuples, des langues, & des Nations, verront leurs corps morts par trois jours & demi, & ne permettront point que leurs corps morts soient mis dans le sepulcre. Ceux tant de France que des Vallées qui sont échappés de la persécution, ont été banis & dispersés dans les païs étrangers, parmi diverses

na-

nis, & les autres qui n'ont point voulu abjurer leur Religion sont morts dans les souffrances, ou ont été emprisonnés ou condamnés aux Galères perpétuelles, ou banis pour jamais: Ceux qui ont abjuré leur Religion sont morts au regard du ciel, s'ils ne se rélevent par une serieuse & véritable repentance, le bannissement perpétuel & les galères, ou prisons perpétuelles sont des morts civiles, selon le sentiment de tous les Jurisconsultes. Ceux à qui Dieu a fait la grace de se rélever, & qui sont morts en France leurs corps ont été traînés par les ruës & apres avoir été exposés publiquement, ont été jettés à la voirie. En Piémont les Témoins y ont été vaincus, & tués, de même qu'en France, les Ministres y ont été pendus, ou emprisonnés, & les autres ont été massacrés, & ceux qui sont restés, ont été condamnés aux galères, ou à un bannissement perpé-

O 7 tuel;

nations, peuples & langues, & ceux qui les ont recueillis on tempeché, que leurs corps condamnés à la mort par un bannissement perpétuel, aient été mis dans le sepulcre qui est le rétat de la corruption, & d'une perte totale du corps, par les charitables subventions dont ils les ont secourus, & ces mêmes peuples les ont veus dans le pitoyable état que nous avons représenté, les uns massacrés, les autres exposés à de cruels supplices ou tourmens, les autres emprisonnés, ou condamnés aux galères ou à un bannissement perpetuel, & cela par trois jours & demi, qui sont des jours prophetiques, chaque jour étant conté pour un an, comme les douze cens soixante jours de leur prophétie.

Il est dit qu'apres ces trois jours la & demi, l'esprit de vie venant de Dieu entrera en eux & se tiendront sur leurs pieds, & grande crainte saisira ceux qui les auront

veus.

veus. Et ils orront une grande voix du ciel, leur disant; Montésici, & ils monteront au ciel, en une nuée & leurs ennemis les verront. Ce qui est précisément arrivé au regard des Vaudois, qui apres trois ans & demi, se sont ténus sur leurs pieds, & sont resuscités, en sortant heureusement & glorieusement de l'état pitoyable, où leurs ennemis les avoient réduits. Car les prisonniers ont été mis en liberté, les exilés ont été rapelés, & tous generalément ont été rétablis par ordre de leur Prince, dans un état beaucoup meilleur, qu'ils n'avoient jamais été; En l'année 1686. le Duc de Savoye à la sollicitation des Cantons Protestans, tira des prisons la plus part des Vaudois, mais ce fut pour les envoyer en exil dans un país étranger, mais ceux qu'il a tirés de la prison au mois de Juin dernier, ça été pour les renvoyer dans leur país en paix, & y jouir de plus
grands

grands privilèges & avantages que jamais; Il avoit promis de faire habiller ceux qu'il tira de la prison en 1686. ce qu'il ne fit pas pourtant; mais ceux qu'il a tirés de prisons apres les trois ans & demi, il les a fait tres bien habiller; Ceux qu'il tira de prison en 1686. ce fut pour les faire périr en chemin, puis qu'il les en tira dans la saison la plus rude, au cœur de l'hyver, le pouvant faire plutôt. Il les fit partir la plus part, pieds nuds, sans souliers, & mal habillés, aussi plusieurs périrent, comme nous l'avons raconté de misere, dans leur sortie; mais le Duc a fait des excuses à ceux qu'il a tiré en dernier lieu de la prison, du mauvais traitement qu'ils ont reçu, & en a imputé la cause au Roi de France, qui le lui faisoit faire. Le Duc de Savoye & ses predécesseurs depuis deux cens ans se sont appliqués de touté leur puissance, à dépeupler les Vallées de Protestans,
com-

me nous l'avons montré ci devant; mais depuis que les trois ans & demi, de la mort des témoins se sont écoulés, il s'applique avec un soin extraordinaire, à repeupler ce país de Protestans, puis que non seulement il a rétabli tous les Vaudois tant prisonniers que exilés, mais encore a donné permission aux Protestans de France Refugies dans le país étranger, de venir habiter dans les Vallées, & a fait expedier des passeports pour ce sujet. Le Duc de Savoye & son Conseil ont employé les moyens les plus étranges & les plus mechans, pour faire cesser dans les Vallées l'exercice de la Religion Protestante; mais depuis les trois ans & demi de la mort des Témoins le Duc & son Conseil, n'ont pas seulement donné la permission aux Vaudois de faire l'exercice de leur Religion par toutes les Vallées, mais aussi dans Turin la ville capitale de tous ses Etats. Et ce merveilleux changement est arrivé dans un instant au grand étonnement & crainte de leurs ennemis, qui les croioient pour jamais perdus, & s'en réjouissoient, au lieu qu'on avoit employé des siècles pour les détruire, sans en pouvoir venir a bout qu'en l'année 1686. Et encore on n'y réussit que par des trahisons &
des

des perfidies. Cela nous fait voir que le rétablissement des Vaudois, est un ouvrage du ciel. & non des hommes. Aussi la Prophetie dit, que l'esprit de vie venant de Dieu entrera en eux, & qu'ils se tiendront sur leurs pieds.

L'Auteur du Cinquieme Empire imprimé à la Haye par Meyndert Uytwerf Marchand Libraire a merveilleusement bien rencontré l'Epoque des trois ans & demi de la mort des deux Témoins. Car voici comme il parle dans le chapitre 13. de son livre.

Le tems que les deux Témoins doivent demeurer, dans l'état que nous avons représenté dans le chapitre précédent, est limité à trois jours & demi, apres quoi ils resusciteront. Ces trois jours & demi sont des jours prophétiques, comme les 1260. jours que devoit durer leur prophétie, chaque jour étant pris pour un an. On ne peut pas savoir si les trois ans & demi de la mort des Témoins, designés par les trois jours & demi, doivent commencer lors que l'Edit de Nantes fut cassé & revoqué, & les Ministres de France condamnés à un banissement perpétuel, ou lors que les fideles des Vallées de Piémont, qui depuis les Apô-

tres ont soutenu & conservé la vérité parmi eux, ont été chassés de leur pays. Après quoi, L'Auteur dudit livre dit son sentiment en cette manière. Il y a apparence que ces trois ans & demi doivent commencer, lors que les Eglises de Piémont ont été détruites, puis qu'elles ont été toujours les visibles depositaires & conservatrices de la vérité, qui a été toujours prêchée & enseignée à ceux qui les composoient. L'événement a fait voir, que cet Auteur avoit trouvé la vraie Époque, par laquelle les trois ans & demi dévoient commencer, puis qu'après trois ans & demi, qu'elles avoient été dissipées, elles ont été glorieusement rétablies. Car les Vaudois ne furent entièrement chassés des Vallées qu'à la fin du mois d'Octobre de l'an 1686. que ceux qui s'étoient cachés dans les cavernes & rochers, ou dans les bois pour ne tomber pas entre les mains de leurs cruels ennemis, étant sortis de leurs cachettes, après que l'armée de France se fut retirée, & que les troupes de Mondovi, & des autres lieux du Piémont furent retournées en leur pays, se saisirent de quelques postes avantageux, dans les Vallées de Lucerne & de St. Martin, firent

firent des courses sur leurs ennemis, & les obligèrent de leurs fournir des vivres & les autres choses nécessaires, & leurs ennemis ne pouvant les chasser de leurs postes, on leur accorda des passeports pour se retirer en Suisse. Avant la sortie de ceux là, on ne peut pas dire que les Vaudois fussent morts, puis qu'ils faisoient payer des contributions à leurs ennemis. Or ils ont été rétablis par ordre de leur Prince au commencement du mois de Juin 1690. trois ans & demi après leur entière dissipation, puis que ce fut un mois seulement après les trois ans & demi écoulés. Aussi la prophétie ne parle de leur rétablissement, qu'après que ce tems sera accompli. Qui plus est dès le mois de Mai les Vaudois commencèrent à se tenir sur pieds, l'esprit de vie venant de Dieu étoit déjà entré en eux. Car avant en ce mois là reçeu du secours des Alliés, tant d'hommes, que d'argent, au lieu que leurs ennemis les avoient chassés dans les hautes montagnes, ils commencèrent à chasser leurs ennemis des postes qu'ils avoient pris sur eux. Et ainsi nous voyons qu'à leur égard, la prophétie du Chap. XI. de l'Apocalypse,

lypse, a été accomplie dans le tems marqué par l'esprit de Dieu.

Les Eglises de Piémont étant le tronc des Eglises Protestantes, elles ont été rétablies les premières. Les Eglises de France, d'Hongrie & d'ailleurs n'étant que les branches elles seront rétablies ensuite; Dieu ne tardera pas de faire son œuvre à la honte & confusion de ses ennemis. Il en arrivera de même de l'établissement des Eglises Protestantes, que de l'établissement des Eglises d'Israël. Celles de la Judée retourneront les premières de la captivité, bien que transportées les dernières; mais Dieu ne tarda pas de ramener les autres de la captivité, elles furent toutes délivrées en divers tems & à diverses reprises. Il en sera sans doute de même des Eglises Chrétiennes, qui gémissent sous la captivité de l'Antéchrist, que des Eglises d'Israël captives sous la Babilone de Caldée. Dieu les délivrera en divers tems & à diverses reprises, il a commencé à délivrer la mere, & il ne laissera pas la fille gémir plus long tems dans la captivité. Il achèvera ce qu'il a glorieusement commencé, il ne laissera pas son œuvre imparfaite. Il rassemblera les trou-

peaux dispersés, il délivrera les captifs, & ramènera, ceux qui se sont égarés de la vérité, & après ce heureux rétablissement, Israël & Juda habiteront en assurance.

Depuis que les Vaudois ont été rétablis, par ordonnance de leur Prince, ils ont chassé les François des Vallées, ont battu le Marquis de Fequines, & tué quatorze à 1500. hommes de son armée, entre lesquels, il y a deux Colonels, quarante Capitaines & un grand nombre d'Officiers subalternes.

Ils ont encore défait tantôt trois cens, tantôt deux cens & tantôt 150. Dragons du Roi de France, pris divers convois qu'on conduisoit à l'armée commandée par Catinat, & fait diverses courses dans le Dauphiné, & fait du butin & des prisonniers. On peut dire sans hyperbole, que les Vaudois depuis leur rétablissement, ont fait dans une campagne plus de mal à la France, que n'ont fait toutes les grandes armées des Alliés. Les grands services qu'ils ont rendu & rendent au parti, obligera sans doute le Duc de Savoie, à augmenter leurs privilèges. Et tous les Princes Alliés à faire un bon Traité, qui

qui soit ferme & estable à perpétuité entre le Duc & les Vaudois, en cas qu'on fasse la paix entre la France & les Alliés, dont les Princes Protestants se rendront garands. Nous n'avons étendu l'Histoire des Vaudois que Jusques au commencement d'Octobre 1690., s'ils font quelque chose de grand & de considérable dans les années suivantes, nous continuerons leur Histoire, si le Seigneur le permet.

F I N.